



HAL
open science

L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité

Mayté Banzo

► **To cite this version:**

Mayté Banzo. L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2009. tel-00618968

HAL Id: tel-00618968

<https://theses.hal.science/tel-00618968>

Submitted on 4 Sep 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
UFR Géographie et Aménagement

Laboratoire CNRS ADES UMR 5185
Aménagement, Développement, Environnement,
Santé et Sociétés

Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)
Mayté Banzo

sous la direction scientifique de Guy Di Méo

VOLUME 3

**L'espace ouvert
pour une nouvelle urbanité**

Présenté le 25 novembre 2009, à Pessac, en présence de :

- M. Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
- M. Guy DI MEO, Professeur, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
- M. André FLEURY, Professeur émérite, Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Versailles
- Mme Josefina GÓMEZ MENDOZA, Professeure, Université Autonome de Madrid
- M. Olivier SOUBEYRAN, Professeur, Université Joseph Fourier - Grenoble 1
- M. Martin VANIER, Professeur, Université Joseph Fourier - Grenoble 1

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	5
PARTIE 1- L'ESPACE OUVERT ET LA VILLE	18
Chapitre 1- La ville-campagne	20
1 - Métropolisation et forme urbaine	20
1.1- Concentration et diffusion	21
1.2- La ville contemporaine : un système ouvert	25
a- Nommer la ville contemporaine	25
b- Le système ouvert et la forme urbaine	27
2 - Aux sources de la ville-campagne	29
2.1- La campagne, le « pays sage » des citadins	30
2.2- Evolution des relations ville-campagne en France	32
2.3- La publicisation de la campagne en France	36
Conclusion	39
Chapitre 2- Le rapport de la ville au vide : pensée urbanistique et histoire de l'espace ouvert	40
1- A l'origine de l'espace ouvert, le paysage	41
2- L'espace ouvert entre culturalisme/naturalisme et progressisme/fonctionnalisme	42
2.1- L'espace ouvert dans la perspective culturo-naturaliste	43
a- L'art paysager de F. Law Olmsted	43
b- La cité-jardin	44
c- Broadacre city	45
2.1- L'espace ouvert dans la perspective progressiste/fonctionnaliste	48
3- L'espace ouvert dans la ville contemporaine	50
3.1- La critique de l'urbanisme fonctionnaliste et le retour du paysage	50
3.2- La perspective écologique	53
Conclusion	56
Conclusion partie 1	58
PARTIE 2- L'ESPACE OUVERT ET LA NATURE	60
Chapitre 3- Nature et aménagement du territoire	62
1- La finitude du monde	62
2- La biodiversité, un enjeu de société	64
3- Conservation de la nature et aménagement du territoire	67
3.1- Les principes de l'écologie du paysage	67
3.2- Le réseau écologique, troisième temps de la conservation de la nature	69
Conclusion	71
Chapitre 4- Nature dans la ville	73
1- La demande sociale de nature en ville	73
2- Ville, nature : entre science et action	76
2.1- L'écologie urbaine et l'école de sociologie de Chicago	77
2.2- L'écologie urbaine, une autre manière d'envisager le rapport ville-nature	78
2.3- Le développement urbain durable	79

3- Nature et urbanisme	81
3.1- Nature, végétal et paysage.....	81
3.2- L'urbanisme végétal et la végétalisation de la ville	83
4- Ville, nature et art	86
Conclusion	88
Chapitre 5- Nature et renouvellement de la planification urbaine	89
1- Contextes de la planification urbaine à l'échelle métropolitaine : Lisbonne, Madrid, Bordeaux	90
1.1- La planification et le projet	90
1.2- Lisbonne, Madrid et Bordeaux	93
a- Pour une meilleure visibilité de la métropole lisboète	93
b- La région de Madrid : une planification territoriale qui n'aboutit pas	94
c- Bordeaux, le cadre de vie	95
2- L'espace ouvert : le discours de la planification	96
2.1- Le PROT-AML : une approche stratégique des espaces ouverts	96
2.2- Le PRESMA : une approche physique de la planification	99
2.3- La charpente paysagère du SD	102
3- Planification et cultures de l'espace ouvert	105
3.1- La culture paysagiste et l'espace ouvert : des rapprochements entre la France et le Portugal	105
3.2- L'espace ouvert et la planification physique dans le contexte madrilène	108
Conclusion	110
Conclusion partie 2	112
PARTIE 3- L'ESPACE OUVERT ET L'ACTION PUBLIQUE	114
Chapitre 6- Réseau écologique et aménagement du territoire	117
1- Réseau écologique, politique environnementale et territoire	117
1.1- Le réseau écologique paneuropéen et le réseau Natura 2000 : deux démarches	118
1.2- La transcription territoriale des principes des réseaux écologiques européens : le cas de la France	119
a- Petite histoire d'un site Natura 2000	119
b- La trame verte et bleue	123
1.3- Débat sur le bien fondé du réseau écologique comme moyen d'action territoriale : le cas de la REN au Portugal	126
2- Infrastructure écologique pour une intégration des politiques publiques	127
2.1- Vers la constitution d'une nouvelle catégorie spatiale : les espaces NAF (naturels, agricoles, forestiers)	128
2.2- Le tout paysage	130
Conclusion	132
Chapitre 7- Espace ouvert et projet territorial dans les périphéries urbaines	133
1- La territorialisation de l'espace ouvert : le rôle du parc	133
1.1- Entre trame et parc	134
a- Le parc comme élément constitutif de la trame verte d'agglomération : cas de Barcelone et Bordeaux	135
b- Le parc comme projet paysager englobant : l'Emscher park	140
1.2- Les espaces naturels protégés et l'aménagement du territoire régional : le cas de Madrid	142
a- Les espaces naturels protégés de la région de Madrid	142
b- Le contexte néo-libéral de l'expansion madrilène	144
c- Les atteintes à la viabilité des parcs régionaux métropolitains	146
1.3- Les ambiguïtés de l'outil parc	150
2- Projet de territoire et processus de l'action : le cas des Jalles	151
2.1- Les contraintes du projet intercommunal	152
a- L'identité paysagère du parc	152

b- Un projet intercommunal coincé entre le gouvernement métropolitain et les communes	156
c- Une approche sectorielle du territoire	156
d- La nécessité d'une structure de gestion spécifique	157
2.2- Une agriculture de territoire peu développée	158
2.3- Projet des champs <i>versus</i> projet de ville	162
a- Projet des champs	162
b- Projet de ville	164
Conclusion	165
Chapitre 8- Pour une publicisation de l'espace ouvert	167
1- Espace public et publicisation	167
2- Espace ouvert et publicisation : le cas du parc des Jalles	171
2.1- L'accessibilité	172
2.2- Le lien social	174
2.3- Le débat public et la citoyenneté	176
Conclusion	178
Conclusion partie 3	179
Conclusion générale	180
Bibliographie	187
Figures	202
Tableaux et photographies.....	203
Annexe	204

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'ESPACE OUVERT POUR UNE NOUVELLE URBANITÉ

Nous sommes entrés dans un nouveau temps de l'urbanisation, celui de la métropolisation, troisième temps de la modernité (Ferrier 1998). Ce processus génère à la fois des phénomènes de forte concentration et de diffusion urbaine. « Ce double mouvement de polarisation/diffusion des flux s'ancre dans un double jeu de territorialisation de proximité et de connexion à distance, de topographie et de topologie. Ces divers jeux contradictoires stimulent et décrivent une interaction de la quasi-totalité des lieux terrestres orchestrée par la métropolisation » (Di Méo, à paraître). De nouvelles formes de valorisation de l'espace voient ainsi le jour, caractérisées par des aires urbanisées ouvertes où espaces de faible et de forte densité participent conjointement à la fonctionnalité de systèmes urbains localisés. Ces systèmes interconnectés, parfois contigus, qui se jouent des limites et des frontières, animent de vastes étendues urbanisées qui semblent se reproduire en dehors de tout contrôle. Le laisser-faire, favorisé par l'absence d'institutions politiques adaptées et par le manque de moyens est propice aux logiques de privatisation et donc de fermeture. Dans ces circonstances, la question du vivre-ensemble et de l'urbanité se pose donc avec acuité. Comment susciter la rencontre ? Comment favoriser le lien social ? Comment concevoir une urbanité à laquelle les habitants adhèrent pleinement, plutôt qu'ils ne s'en préservent ? Comment créer du lien spatial dans la mosaïque des espaces bâtis et non bâtis de l'urbain émergent ? Comment articuler les îlots fermés et augmenter leur porosité au monde environnant ? Comment sensibiliser les habitants à ce monde environnant et à l'environnement dont ils dépendent ?

Envisager les dynamiques de cette ville émergente sous l'angle de l'ouverture, c'est promouvoir l'idée de publicisation. C'est admettre que la quête d'un intérêt général reste essentielle et possible ; c'est redonner une légitimité à l'action publique. Nous émettons l'hypothèse que l'espace ouvert offre des pistes pour repenser l'urbanité.

Melvin Webber exprime très bien le sens que nous souhaitons donner à l'urbanité dans ce volume ; une urbanité qui ne lie plus forcément des groupes sociaux à un espace spécifique, mais qui concerne avant tout des individus indépendamment de l'endroit où ils habitent.

« Il est plus intéressant d'appréhender l'urbanité comme une propriété attachée à la quantité et à la variété de l'apport de chacun dans la vie culturelle d'un monde de spécialistes créatifs, ainsi qu'à la quantité et à la variété des informations reçues. De la sorte, l'urbanité cesse d'être la caractéristique exclusive du citoyen. Les populations de la « suburbie » et de l'« exurbie » figurent parmi les plus urbains des hommes et, de plus en plus, les agriculteurs eux-mêmes participent à la vie urbaine de notre monde » (Webber 1996, p. 40).

L'espace ouvert, un terme technique de l'aménagement

L'espace ouvert est une expression utilisée par les urbanistes pour désigner les superficies non bâties intégrées dans le fonctionnement des aires urbanisées. L'ouverture fait alors avant tout référence à l'échappée visuelle paysagère par contraste avec l'horizon fermé qui caractérise l'espace bâti. Ian Mc Harg, urbaniste et paysagiste, emploie cette expression dans son ouvrage « Composer avec la nature » publié en 1969 aux États-Unis. À partir des années 1970, les

urbanistes tendent plutôt à privilégier l'espace public comme domaine de réflexion et d'action. En Europe, ce n'est que très récemment que la formulation « espace ouvert », *open space*, tend à être remobilisée (figure 1).

Figure 1 : Sustainable Open Space



« Open space is a term used by landscape planners and landscape architects for land areas that are intentionally left undeveloped as fields and forests while the land around them is developed into buildings and pavement ».

Définition proposée par le programme européen Interreg « Sustainable Open Space » (SOS, <http://www.sos-project.org>).

Partons d'une définition géographique :

« Open space, a concept employed to offset or counterbalance unchecked urban expansion, refers to the conservation of landscapes retaining characteristics of presettlement environments, pastoral agricultural lands, or restored areas meant to re-create or mirror such landscapes. Open spaces typically are formed or protected at the local level through the neglected commons, the establishment of private land trusts, conservation planning, or active rehabilitation of abandoned or contaminated brownfields. The intend of advocates often is to keep these areas free of development in perpetuity (Urban, 2006) ¹ ».

Donnons une définition francophone plus ancienne (1975) :

« Un espace ouvert correspond à une portion de territoire située à l'intérieur d'une région urbaine ou d'une agglomération où dominant les éléments naturels soit en raison de l'état initial (agriculture, lande, promenade...) (soit ?)². Par extension les espaces minéraux non bâtis tels que les rues piétonnières, cheminements, chemins de halage sont également pris en compte. L'espace ouvert est donc très diversifié, petit ou grand, urbain ou rural, permanent ou temporaire, affecté ou non affecté, public ou privé »³.

Ces deux définitions indiquent que l'espace ouvert nous place dans le contexte de l'urbain au sens large. Il fait référence au sol qui n'est pas bâti, au paysage qui demeure « rural », naturel. Les deux définitions insistent également sur le fait que l'espace ouvert maintient les caractéristiques d'un état initial, sous-entendu avant l'urbanisation. Ces caractéristiques sont conservées ou restaurées, voire recrées, selon M. Urban. Bien que F. Lapoix intègre des espaces minéraux tels que la rue dans sa définition de l'espace ouvert, nous le considérons comme faisant référence au domaine végétal. Y sont intégrés tous les éléments qui composent le non-bâti au sein des villes : friche, parc, espace vert, paysage, campagne, forêt, agriculture, bois, champ, etc. La définition de M. Urban apporte un élément important de la vision que l'on a aujourd'hui de l'espace ouvert : la nécessité de maintenir l'ouverture comme un état permanent que souligne « perpétuité » ; l'espace ouvert comme « bien commun » (cf. introduction partie 3). L'espace ouvert reste à ce jour un terme technique qui ne parle vraiment qu'aux urbanistes et paysagistes. Il traduit la nécessité d'utiliser un terme englobant tentant de rendre compte de la

¹ Encyclopédie de géographie humaine, SAGE, 2006.

www.sage-ereference.com/humangeography/Article_n211.html

² Phrase malheureusement incomplète dans le texte.

³ Cette définition est alors celle retenue par le groupe de réflexion du centre de recherche en urbanisme.

F. Lapoix, « Des espaces verts à un urbanisme discontinu », in : *Espaces ouverts*, colloques de Marly, Ministère de l'Équipement/Ministère de l'Intérieur/Centre de recherche en urbanisme, Marly-le-Roy, 24-27 février 1975, p. 19. F. Lapoix est écologue au Muséum d'Histoire Naturelle.

grande diversité des interstices que révèle la dilatation de l'urbain. Différentes expressions émergent, voire sont réutilisées, pour qualifier ces espaces et leur contribution à la dynamique urbaine.

L'**espace vert**, que F. Choay et P. Merlin (2005) associent à l'espace ouvert, fait référence à un espace assujéti au bâti, à la construction, à l'acte architectural. Rien de champêtre dans le « vert ». La nature y est réduite à un écran végétal, banal et banalisé par sa reproduction, ici et ailleurs, à l'identique. La nature-processus y est le plus souvent ignorée⁴.

L'**espace non bâti périurbain** associe l'aspect morphologique et la position périphérique de l'espace. L'« ENB » renvoie à l'idée de vastes espaces agricoles, naturels ou forestiers. Il a pour avantage d'envisager la dualité bâti/non bâti et donc de dépasser la partition classique espaces artificialisés/non artificialisés que l'on retrouve dans les nomenclatures plus classiques (ville-campagne, ville-nature, ville-paysage). Nous y faisons référence dans nos précédentes publications, sans le circonscrire forcément d'ailleurs au périurbain (Banzo et Valette 2006, 2007). Bruno Sabatier, qui s'intéresse aux logiques de publicisation dans les périphéries urbaines, signale à juste titre que le non-bâti n'est pas exempt d'édifices, de bâtiments, de revêtement, etc. (Sabatier 2007). V. Banos et B. Sabatier (2008) choisissent de considérer le non-bâti dans un contexte périurbain. De notre point de vue la référence au « périurbain » reste trop fortement connotée à la troisième couronne et à la logique de gradient centre-périphérie qu'elle sous-tend, aujourd'hui fortement remise en question par la dynamique réticulaire de la métropolisation.

L'**espace libre** est celui des pratiques citadines qui s'approprient les espaces agricoles, forestiers, naturels accessibles au public (Vanier 2008) ; il met l'accent sur la publicisation de l'espace en évitant de rappeler que la liberté des citoyens reste très conditionnelle. Celle-ci est en effet soumise à l'accessibilité possible, au statut privé des terrains, à la diversité voire à la concurrence des usages, pour ne citer que les principales contraintes.

L'**espace à caractère de nature** (ECN) insiste en revanche sur la matérialité de l'espace non bâti⁵ : le végétal, l'eau, la topographie, le sol sont des manifestations de cette nature. Toutefois, l'expression à « caractère de nature » signifie bien que ces éléments de nature n'en sont pas forcément : ils en auraient la « couleur » mais pas forcément l'essence. Cette ambiguïté en dit long sur les difficultés à cerner ce qu'est (ou ce que n'est pas) la nature dans la ville, et plus largement dans notre société.

Les espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) ont l'avantage, en entrant par la fonction, de donner une vision assez concrète des espaces auxquels ont fait référence. L'expression met l'accent sur la diversité des fonctions ; la tentation de créer une catégorie spatiale NAF n'est pourtant pas écartée, comme nous le verrons dans la troisième partie (chapitre 6). L'entrée fonctionnelle comporte le risque de marginaliser la question des usages, essentielle dans la dynamique de publicisation.

⁴ La nature-processus fait référence à *natura naturans*, la nature envisagée comme un processus permanent qui évolue par lui-même. Elle s'oppose à la *natura naturata* qui est la nature vue de l'extérieur, telle qu'envisagée par les scientifiques cherchant à lier causes et effets. Cette vision moderne tend à occulter la *natura naturans* (Larrère 1997).

⁵ Expression utilisée dans le cadre d'un projet de recherche retenu suite à l'appel du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE) lancé par le CNRS en 2008.

Ces différentes expressions, au même titre que celle de l'espace ouvert, traduisent une conception urbanistique du non-bâti. Aujourd'hui, l'idée est de mobiliser ces espaces en creux pour asseoir le projet de la ville diffuse. Celui-ci se définit en ces termes : la ville s'étend, se diffuse dans le territoire et ce faisant intègre à son fonctionnement des espaces qui restent non bâtis, ouverts. Ces espaces sont sollicités pour participer au renouvellement de l'urbanité et du projet urbain et ce, d'autant plus que leur occupation reste, en apparence, légère et aisément modifiable (Secchi 2006). Dans cette perspective, l'espace ouvert est le plus souvent envisagé comme :

- un espace végétal ;
- un gage de qualité environnementale pour une ville plus durable ;
- une condition du bien-être et de la qualité de vie des habitants ;
- un outil de qualification et de requalification des interstices urbains ;
- une matière pour l'élaboration de nouvelles formes d'espaces publics.

L'objectif de ce volume est de partir de cette vision convenue de l'espace ouvert et de la déconstruire pour mieux en comprendre les origines, la signification, les implications. Par ailleurs, je propose de considérer l'espace ouvert comme un outil stratégique permettant d'analyser, de façon innovante, les recompositions qui découlent de ce projet. Je cherche ainsi à dépasser les dichotomies sur lesquelles reposent la pensée et l'action, voire la pensée de l'action.

L'espace ouvert : un outil stratégique

L'espace ouvert s'impose comme un outil stratégique dans la quête d'une plus grande durabilité des aires urbanisées « qu'une territorialisation efficace (au sens d'une meilleure concordance des territoires vécus et de gestion) sauverait peut-être du chaos » (Di Méo, à paraître). Penser la ville sur le long terme en préservant les conditions de vie des générations futures impose de reconsidérer le rapport de la ville à la nature. En tant « qu'espace à caractère de nature », l'espace ouvert offre un outil propice à l'exploration de nouvelles voies pour une recomposition de ce rapport. L'espace ouvert devient le support des processus naturels dans la ville (circulation de l'eau, circulation de la faune, préservation des habitats, etc.), il est sollicité pour promouvoir une organisation de l'espace qui tende à mieux respecter ces dynamiques, il constitue le cadre de la pratique de la nature par les citoyens. La fonctionnalité de l'espace ouvert est également sociale : espace de récréation pour les citoyens, lieu de rencontre, support de pratiques éducatives, etc. ; et économique : permanence d'une activité agricole, support de démarches de développement local, etc. Ces caractéristiques expliquent qu'il occupe une place de choix dans les discours et les pratiques promouvant un développement urbain durable.

L'espace ouvert nous éloigne d'une conception en négatif de l'urbain. Il n'est pas un vide par opposition au plein du bâti. S. Morgado fait référence au « vazio », à l'absence, pour évoquer les vides structurants de l'agglomération de Lisbonne dans lesquels le Tage occupe une place de choix (2005). C. Thiberge, quant à lui, fait référence à la « ville en creux » (2002). Dans ces deux cas les termes sont sans doute inadaptés car les auteurs, bien loin de décrire le vide, s'attachent à montrer comment les interstices sont constituants et révélateurs de l'urbain et de l'urbanité. Que serait Lisbonne sans le Tage ? Par ailleurs, l'espace ouvert n'est pas le lieu de l'absence mais plutôt de la multiplicité des présences : les fonctions environnementales, éducatives, productives, récréatives inspirent différents usages qui se juxtaposent, s'opposent, se superposent dans les mêmes sites.

L'espace ouvert amène à considérer plusieurs formes d'ouverture :

- L'ouverture est tout d'abord paysagère. La ville contemporaine intègre dans son fonctionnement de vastes étendues – agricoles, naturelles, forestières – qui offrent de nouveaux horizons. La perspective peut être dégagée (paysage, panorama) ou contrainte par un écran végétal (bois, haie, forêt) ; elle donne dans les deux cas le sentiment d'une échappée possible.
- L'ouverture est également celle des potentialités. En apparence moins normé que la ville édifiée (bâtiments, voies de circulation, places, etc.), l'espace ouvert offre un large champ des possibles en termes de pratiques, de représentations, de projets. Il laisse une opportunité à l'expression des individus comme des groupes sociaux et à la négociation. La plasticité de la matière végétale est propice à une démarche de projet évolutive, voire réflexive, qui élargit les possibilités d'usage et d'intervention.
- L'ouverture est enfin celle de l'accessibilité au public. L'espace ouvert induit un processus de publicisation : rendre accessible au public des espaces de statut privé. L'accessibilité est alors conditionnelle, résultat de compromis.

S'engager dans la démarche de l'ouverture des espaces privés au public, de la préservation des espaces pour l'intérêt général et donc de la publicisation, impose de renouveler les principes de l'action territoriale.

La spécificité de l'espace ouvert force l'innovation :

- Il occupe de vastes superficies, organisées selon un parcellaire rural, mais situées dans un contexte urbain.
- Il est à la fois agricole, forestier, naturel, destiné à la production, la protection, la récréation, l'éducation. À chaque type de fonction correspond une grande diversité d'usage. Les espaces forestiers aux abords des villes combinent ainsi une fonction productive avec une fonction environnementale et des usages récréatifs divers (promenade, cueillette de champignons, chasse). Intervenir sur ces espaces implique de comprendre cette diversité.
- Face aux espaces urbanisés pour lesquels la caractérisation, les procédures sont connues et éprouvées, l'espace ouvert propose un cadre d'action encore très flou et peu exploité. Moins qu'un handicap, cette relative indétermination peut donner lieu à de nouvelles opportunités. Par ailleurs, elle offre la possibilité d'envisager des transformations progressives et réversibles bien plus aisément que pour le bâti. Les études sur les aménagements des parcs urbains montrent par exemple la tendance ces dernières années à passer d'un non-bâti « de loisir » à un non-bâti « de nature »⁶.
- Il répond à une logique géographique qui interroge les cadres administratifs et politiques existants.

L'espace ouvert questionne les contradictions privé/public qui pèsent lourdement sur l'aménagement du territoire (cf. chapitre 8). Comment favoriser l'intérêt général en préservant l'intérêt des particuliers ? Comment maintenir l'espace ouvert dans un contexte qui reste

⁶ Autran S., *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*, éd. Certu, Paris, 2004.

propice à l'urbanisation et donc à la privatisation et à la fermeture ? Comment rendre accessible au public ce qui est protégé par le droit de propriété ?

L'espace ouvert permet de contourner les catégories spatiales trop rigides de la ville, la campagne, la nature. L'amalgame auquel il fait référence impose de considérer avec beaucoup d'attention les formes d'interactions, d'associations, de compromis, mais aussi de résistances qui s'y développent. L'espace ouvert se joue des limites, des bornages ; il appelle à la souplesse, à la fluidité. En ce sens, il remet en question les savoirs constitués, les pratiques de l'action, les modes de gouvernance. Cette idée nous amène à formuler deux hypothèses.

1- L'espace ouvert constitue un outil crucial de la pratique aménageuse. Il s'agit de penser l'urbain à partir de ses vides, de développer des formes d'aménagement qui prennent en compte leurs caractéristiques et leurs dynamiques, d'envisager leur gestion sur le long terme et donc de réussir à mobiliser les ressorts de leur auto-organisation. Cette vision des choses appelle à faire évoluer les compétences des professionnels de l'aménagement : les urbanistes doivent intégrer la nature et l'agriculture dans leur champ d'action ; les environnementalistes doivent prendre en compte la ville ; les paysagistes doivent s'ouvrir aux réalités du territoire. Les résistances sont fortes. L'espace ouvert propose un terrain propice à l'observation des pratiques professionnelles confrontées à l'injonction de la durabilité et aux formes de territorialisation auxquelles elle donne lieu.

2- Les opérations de territorialisation de l'espace ouvert bousculent les fonctionnements institutionnels et forcent de nouveaux modes de gouvernance. L'innovation ainsi forcée génère parfois des réticences, des blocages, mais des ouvertures s'opèrent. Le champ d'observation est encore ici stratégique.

Le choix de la troisième voie

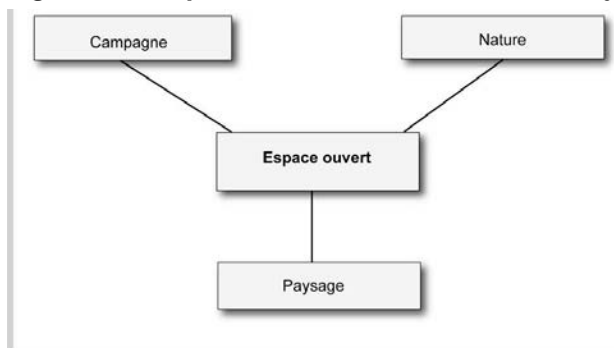
Nous considérons que l'espace ouvert n'existe pas en tant que tel mais qu'il résulte d'une construction cognitive (filtre de la connaissance) et d'une construction sociale de la « réalité » (filtre de l'expérience). Notre propos n'est donc pas de caractériser l'espace ouvert dans sa matérialité et son fonctionnement, mais avant tout de comprendre les discours et les actions sur lesquels il repose et qui lui donnent sens (au pluriel).

L'espace ouvert nous situe dans une tierce pensée. Il s'agit de se dégager des rapports binaires ville-campagne, ville-nature, privé-public, etc., pour se placer sur un troisième axe. Au même titre que M. Vanier avec le tiers-espace, nous utilisons l'espace ouvert comme un outil permettant de dépasser la construction dialectique des catégories afin de mieux observer les dynamiques à l'œuvre. Plus largement, notre approche s'inscrit dans une vision systémique qui met l'accent sur les liens, les interactions, les continuités, plus que sur les limites et les discontinuités.

Pour cerner les processus que révèle la problématique de l'espace ouvert, nous sommes souvent amenés à adopter une configuration ternaire. Dans sa matérialité et sa construction symbolique, l'espace ouvert fait référence à trois termes, les plus communément utilisés pour évoquer le non-bâti dans l'urbain : la campagne, la nature, le paysage (figure 2). Bien que ces termes soient profondément polysémiques et qu'ils nourrissent des champs importants du savoir, nous décidons de les utiliser indistinctement comme cela est fait dans le langage courant. Au cours de notre analyse, nous chercherons à identifier plus clairement de quelle

manière chaque terme, en prenant en compte les dynamiques et les imaginaires auxquels ils font référence, alimente et donne consistance à l'espace ouvert.

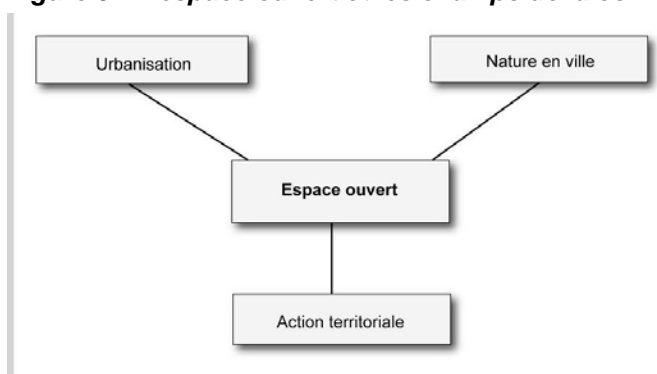
Figure 2 : L'espace ouvert entre matérialité et symbolique



L'espace ouvert conduit également à s'intéresser à trois domaines de réflexion (figure 3) :

- l'urbanisation et la forme urbaine,
- la nature en ville,
- l'action territoriale.

Figure 3 : L'espace ouvert et les champs de la connaissance



Le premier thème relève des études urbaines qui s'intéressent à la ville-territoire. De nombreux travaux ont été publiés ces dernières années visant à décrire, analyser, expliquer les nouvelles formes de l'urbain (cf. partie 1). L'approche est trop souvent urbanistique, exprimant constamment ce souci de concevoir la ville comme une totalité : la ville et ses territoires. Le territoire est ici compris comme l'échelle englobante de la ville : « L'îlot, l'espace public, le quartier, la ville, le territoire sont les différentes échelles de l'urbanisme et s'inscrivent dans l'aménagement du territoire »⁷ (Frebault et Pouyet 2006, p. 18). Du fait du changement d'échelle du phénomène urbain, la distinction entre urbanisme et aménagement du territoire devient de plus en plus ténue : « Les dimensions contemporaines de l'urbanisme insistent sur la diversité des échelles où se développe son action. Par là, on est conduit à le rapprocher de l'aménagement, et notamment de l'aménagement du territoire, qui dans sa définition contemporaine, n'est plus tant la recherche d'une meilleure répartition des hommes et des activités, mais bien celle de la cohésion sociale. Objectif qui renforce encore la dimension

⁷ Définition du Conseil français des urbanistes (CFDU), Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) cité dans le rapport rédigé par Frebault Jean et Pouyet Bernard, *Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement. Analyses et propositions*, tome I, Ministère des transports de l'équipement, du tourisme et de la mer, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, janvier 2006.

sociale de l'urbanisme » (Frebault et Pouyet 2006, p. 19). Les limites du territoire de la ville, tel que perçu par les urbanistes, coïncident le plus souvent avec celles du plan qui envisage le projet territorial d'une aire fonctionnelle. Elles perpétuent l'image d'une totalité qui n'existe pas en tant que telle. Les visions que proposent les géographes tels que E. Roux et M. Vanier dans leur étude sur la périurbanisation en France (2008) montrent bien que les dynamiques spatiales se jouent de ces limites.

Il reste pourtant des résistances à considérer la généralisation du processus d'urbanisation (Thomsin 2001). Je suis plutôt de ceux qui pensent que continuer à différencier ce qui est urbain de ce qui ne l'est pas nuit à la compréhension des phénomènes. Le positionnement de J. Lévy, exprimé dans un article relatant « Les campagnes figures de l'urbain » (2001), jugé alors provocateur, offre néanmoins la possibilité de se libérer des limites pour observer la diversité des formes d'urbanité qui se dessinent ; une tentative de dépasser la vision par trop patrimoniale des études urbaines. La proposition de la ville émergente présente l'avantage de rester ouverte sur une urbanité en mouvement en évitant de faire rentrer la pensée dans des cadres trop pré-établis (Chalas, Dubois-Taine, Sieverts). Par ailleurs, considérer le tout urbain ne conduit pas nécessairement à gommer la diversité des dynamiques à l'œuvre mais plutôt à révéler les émergences ; inscrites dans le local, elles ne se reproduisent jamais totalement à l'identique. Toutefois on ne peut plus nier que le processus général dans lequel elles se situent est un processus global guidé par l'urbanité. Il n'en demeure pas moins que le projet urbanistique auquel l'espace ouvert fait le plus souvent référence reste attaché à dépeindre l'urbain comme une totalité, l'agglomération. Ce qui m'amène à me placer nécessairement dans le champ des études dites urbaines.

La nature en ville se réfère le plus souvent au végétal et aux services que celui-ci est susceptible de rendre à la population citadine. L'agriculture entre dans ce champ-là. Nous retrouvons les problématiques de l'agriculture périurbaine et urbaine. À la différence du contexte de mon étude de doctorat⁸, l'agriculture n'est plus seulement un élément de la dynamique de la périphérie urbaine, elle devient un élément important de l'urbanité contemporaine⁹, fortement sollicitée pour assurer la gestion de l'espace ouvert. Le domaine des travaux portant sur l'agriculture périurbaine est large. B. Sabatier a réalisé un rapport fort éclairant sur la diversité des approches développées sur ce thème en France (Sabatier 2007). Personnellement je me réfère plus spécifiquement à celles qui envisagent la publicisation des campagnes (Banos, Candau, Le Caro, Moquay), l'intégration des agriculteurs à la société urbaine (C. Albaladejo, S. Bacconnier, I. Duvernoy) ou encore les projets agri-urbains (École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles : P. Donadieu, A. Fleury, R. Vidal ; laboratoire Telemme : J.N. Consales ; l'équipe Innovation Territoriale (IT) de l'UMR Innovation à Montpellier : C. Soulard, F. Jarrige).

Le végétal est l'élément qui permet de mettre en relation les approches environnementales avec les approches plus sociales. Ph. Clergeau (2007) cherche ainsi à adapter les principes de l'écologie du paysage¹⁰ (Burel et Baudry 1999) à la situation urbaine en vue d'un aménagement

⁸ Banzo, M., *Dynamique de l'espace périurbain et stratégies des producteurs agricoles. La périphérie sud-est de la ville de Mexico*, thèse de géographie, Université Toulouse Le Mirail, 1994.

⁹ Les jardins potagers ornementaux se développent : les légumes deviennent à la fois ornement et aliment dans les espaces privés comme dans les espaces publics.

¹⁰ L'écologie du paysage s'intéresse à la dynamique spatio-temporelle des composantes biologiques, physiques et sociales des paysages humanisés ou naturels. Nous explicitons ses principes dans le chapitre 3.

plus durable des villes¹¹. L'idée d'habitabilité met plutôt l'accent sur la place de la nature dans les modes d'habiter la ville, l'importance de la préservation des processus naturels en même temps que l'importance des représentations et des pratiques habitantes de la nature. La nature est une condition de l'habitabilité de l'urbain et un « discriminant opératoire de l'urbanité », (Hucy et al. 2005, p. 258). Ainsi, « La durabilité des milieux urbains passe par l'interrogation sur la naturalité/matérialité de l'espace urbain et doit être évaluée à l'aune du bien-être de l'habitant, dans tous ses lieux de vie, soutenue par l'intérêt commun pour l'appréhension des systèmes complexes », (idem, p. 242). Pour N. Blanc, l'habitabilité impose une prise en compte non seulement du ressenti des habitants à leur environnement mais aussi de leur capacité à participer à la revalorisation de leur cadre de vie : « Nous dirons qu'un lieu habitable est un lieu qui offre des possibilités suffisantes de création et d'adaptation aux individus pour se l'approprier »¹². Le végétal constitue un outil de médiation entre scientifiques, aménageurs et habitants. Il permet de rendre compte des formes d'appropriation de la nature par les habitants de la ville. Il constitue un outil d'aménagement au service du paysage pour une construction partagée ; il offre « un moyen de revalorisation du lien social en ville et, plus simplement, des quartiers dans leurs composantes morphologiques et sociales » (Blanc et al. 2007 p. 98).

Mes réflexions sur l'espace ouvert croisent largement ces conceptions de la nature en ville, produits des constructions collectives et individuelles et points d'appui pour l'élaboration de politiques publiques favorables à une vision « écologique » (au sens de totale et systémique) de la ville (N. Blanc, Ph. Clergeau, N. Mathieu).

Le champ de l'action territoriale m'est un peu moins familier. Je le découvre essentiellement dans le contexte français à travers le parc des Jalles¹³. Cette étude de cas, engagée avec É. Valette en 2004, constitue pour moi un laboratoire à partir duquel j'ai réellement commencé à comprendre les mécanismes de l'aménagement du territoire en France. Force est d'admettre que jusque-là mes observations n'avaient jamais porté sur la France. Mes connaissances provenaient essentiellement des lectures et de l'encadrement des travaux d'étudiants. Engager une réflexion sur l'agglomération bordelaise me paraissait ainsi incontournable car je suis totalement convaincue de la nécessité d'un ancrage local si l'on veut donner une visibilité de notre réflexion auprès des acteurs locaux et faciliter l'intégration professionnelle de nos étudiants. Je découvre donc ce domaine grâce à un travail d'équipe qui relie la pédagogie et la recherche. Les références qui accompagnent cette réflexion émanent d'une part du champ de la géographie : V. Berdoulay et O. Soubeyran pour leur réflexion épistémologique sur la prise en compte de l'environnement dans la pratique urbanistique ; H. Gumuchian pour l'approche des acteurs dans le projet territorial. L'espace ouvert m'amène plus spécifiquement à m'intéresser aux relations entre le projet paysager et le projet territorial et donc à l'action territoriale dans les domaines de l'urbanisme et du paysagisme (Couderchet, Donadieu, Pousin).

Les réflexions développées dans le présent volume s'appuient sur les lectures dont nous venons d'évoquer les principaux registres. L'exhaustivité n'a pas été notre objectif. Elle serait sans doute impossible. En effet, chaque domaine ouvre les portes de savoirs fortement

¹¹ Ph. Clergeau anime deux projets de recherche portant sur ce lien entre écologie du paysage et aménagement des territoires urbains : projet TrameVerte dans le programme ANR ville durable, programme ECORURB (INRA-CNRS-Rennes 1 et 2).

¹² Texte provisoire préalable à la préparation du séminaire de préfiguration Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement, 2007 (http://latts.cnrs.fr/site/p_latts.php?id=1619).

¹³ Le parc des Jalles est un projet d'aménagement d'une vallée affluente de la Garonne qui se situe au nord de l'agglomération bordelaise. Ce cas est particulièrement étudié dans la troisième partie de ce volume.

constitués donnant lieu à une importante littérature. Pour chaque thème abordé nous avons cherché à identifier les documents susceptibles de faciliter notre compréhension des débats. Les synthèses ont donc été privilégiées sur les textes originaux et les études fondatrices. On pourra, par exemple, être surpris dans l'approche de la métropolisation (chapitre 1) de ne pas avoir plus de références citées sur cette question qui fait l'objet d'une très abondante production scientifique, à laquelle nous nous sommes intéressée en d'autres temps (Banzo 1994, 2004). Les références que nous retenons expriment les idées spécifiques qui nous semblent importantes pour notre argumentation. Cette démarche s'applique à la grande diversité de thèmes, de concepts que nous signalons dans cette étude. Il peut en résulter une sensation d'effleurement de certaines problématiques. Nous l'assumons. Problématiser une question aussi multidimensionnelle que celle de l'espace ouvert impose de faire appel à des domaines du savoir très différents ; les choix sont donc nécessaires.

L'ouverture internationale des références est en grande partie réservée aux études de cas. Nous avons bien entendu effectué des recherches dans les numéros récents de revues scientifiques de langue anglaise traitant de *l'open space*. Les articles auxquels nous avons eu accès s'attachaient principalement à évoquer les aspects techniques de l'aménagement : quelles méthodes pour préserver le foncier non bâti ? Quels principes pour un aménagement plus respectueux de la biodiversité ? Mais aussi des aspects sociaux : Quels effets de l'espace ouvert sur le vécu des citoyens ? Quels apports de l'espace ouvert en termes de qualité de vie ? Quelles formes d'appropriation de l'espace ouvert par les citoyens ? etc. Les études sur *l'open space* se situent le plus souvent en aval, dans les champs d'application ; nous voulions pour ce travail nous situer en amont, dans une approche plus épistémologique. Nous avons donc privilégié la littérature française, déjà fort abondante, qui permettait de construire notre propre réflexion sur ces questions et mieux nous approprier les problématiques de l'espace ouvert. Les débats qui en émanent correspondent à la situation des villes d'Europe du sud et traduit mieux le contexte des agglomérations que nous étudions en particulier : Bordeaux, Lisbonne, Madrid.

Le choix des études de cas, abordées dans ce volume, n'a rien de vraiment prémédité. Madrid est le point de départ, la ville sur laquelle nous avons fait nos premières armes de chercheuse (maîtrise, 1986). La compréhension se construit sur le temps long. Nous y sommes revenus dans le cadre d'un post-doctorat (1997). Nous continuons à y analyser les évolutions aujourd'hui (terrains en avril et octobre 2008). Lisbonne s'est imposée comme l'autre métropole ibérique. Celle qui se situe au-delà d'une frontière à la fois anodine et si importante. Comprendre l'Ibérie c'est forcément passer cette frontière. Peu l'on fait. Lorsqu'on travaille sur cette péninsule on choisit le plus souvent son camp : le Portugal ou l'Espagne. Quant à Bordeaux le choix allait de soi, pour les raisons déjà évoquées : la résidence, le souci pédagogique.

Ces trois métropoles n'appartiennent pourtant pas au registre du comparable. Le décollage de Madrid depuis l'ouverture démocratique de l'Espagne et en particulier son rattachement à l'Union Européenne, l'inscrit dans le champ des métropoles majeures de rang européen. Elle renforce sa polarité et se détache du couple de tête national : c'est une métropole internationale à ancrage national. Barcelone garde un rayonnement international de par son dynamisme culturel notamment, mais son ancrage demeure régional. Lisbonne, malgré les efforts entrepris pour entrer dans le club des métropoles internationales, conserve une situation périphérique en Europe. En revanche elle s'affirme comme capitale et étend son influence sur le nord jusqu'alors dominé par Porto. Quant à Bordeaux, il s'agit d'une métropole régionale à ancrage

régional. Son impact international demeure limité, bien que bénéficiant d'une grande réputation liée à son vin. Cette diversité offre des contextes peu comparables mais qui présentent une échelle hiérarchique complémentaire intéressante pour considérer la place et le rôle de l'espace ouvert.

- A Madrid, les espaces non bâtis occupent une place importante. La valeur symbolique de certains d'entre eux comme la Sierra de Guadarrama a justifié assez tôt une démarche de protection environnementale. En même temps la conjonction de la limite régionale (appareil administratif fort ayant une grande autonomie d'action) avec l'essentiel de l'espace métropolisé de la capitale offre un cadre intéressant pour l'analyse de la conception de la planification et de l'intervention dans ces espaces non bâtis. L'intensification de la dynamique de métropolisation de l'agglomération madrilène, ces dernières années, offre un contexte stimulant pour analyser la relation bâti/non-bâti et la place octroyée aux espaces non bâtis dans le système métropolitain.
- A Lisbonne, le site donne également une place de choix aux espaces non bâtis et en particulier à l'eau (océan, estuaire du Tage). Il existe des espaces symboliques importants dans l'identification de l'aire métropolitaine (Serra de Sintra, Serra de Arrabida). Toutefois, il semble que le contexte économique et la dynamique urbaine laissent encore peu de place à une conscience environnementale et surtout à une volonté forte de préservation et de qualification des espaces non bâtis autrement que dans les projets et le discours.
- A Bordeaux, le cadre géographique, l'histoire, la forme de peuplement mettent en proximité la ville et l'espace non bâti. La ville entretient traditionnellement un lien fort avec la forêt, l'agriculture (viticulture), le fleuve, l'océan et la plage. La faible densité de la périphérie bordelaise pose avec acuité la question de cette relation bâti/non bâti. L'actualité urbanistique (PLU, SCOT) témoigne aujourd'hui d'un intérêt pour la requalification de ces espaces à travers des projets d'aménagement spécifiques.

Dans ces différents contextes, je me suis attachée à étudier le discours de la planification métropolitaine et à comprendre comment était envisagé l'espace ouvert dans celle-ci. La mise en perspective des études de cas permet alors de cerner à la fois la force des modèles et l'importance des situations locales dans la variation des interprétations. Un intérêt particulier est porté sur les compétences professionnelles et leur rôle dans l'appréhension de l'espace ouvert dans la planification. J'ai ainsi privilégié les entretiens avec les personnes directement en charge de la réalisation des plans, qu'ils soient scientifiques ou techniciens. J'ai sollicité également les universitaires dont les connaissances apportent des précisions sur le contexte dans lequel ont été réalisés ces documents (cf. Tableau en annexe).

A Bordeaux, j'ai opté pour l'étude d'un projet particulier : le parc des Jalles situé dans la partie nord de l'agglomération. Il constitue une sorte d'observatoire des modes de territorialisation de l'espace ouvert. Nous y faisons particulièrement référence dans les chapitres 7 et 8 de ce volume. Cette étude de cas s'appuie sur un travail collectif qui prend différentes formes :

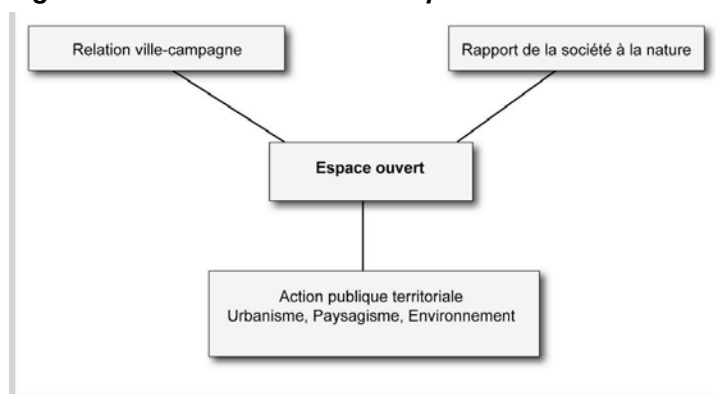
- des collaborations avec des collègues donnant lieu à des publications scientifiques (cf. publications) ;
- un exercice pédagogique d'enquête réalisé dans le cadre d'un enseignement avec les étudiants de Licence 3 en 2007 (collaboration de cinq autres collègues) ;
- des travaux d'étudiants de master à visée recherche ou professionnelle.

Sur le chemin de l'espace ouvert

La compréhension de l'espace ouvert nécessite de faire référence à trois processus : la relation ville-campagne, le rapport société-nature, l'action publique territoriale (figure 4).

- L'urbanisation des campagnes, la remise en question de la dualité ville-campagne, l'expansion des périphéries, participent à l'émergence d'une campagne-paysage au service de la ville et des citoyens. La ville est partout et se disperse au gré des axes de communication et des logiques de mobilité des citoyens. L'espace ouvert devient alors l'espace interstitiel qui demeure non bâti entre les mailles des réseaux.
- La forme urbaine diffuse, étalée, fragmentée, instaure un nouveau rapport de la ville à la nature. La nature, en tant que matérialité, entre dans la ville sous l'effet de la diffusion urbaine, mais également comme résultat d'une volonté d'allier ville et nature, ville et campagne. La figure de la ville-nature résulte bien à la fois de l'évolution du rapport que la société entretient avec la nature mais aussi de la pratique urbanistique qui se doit de prendre en compte ces vastes territoires intégrés dans l'urbain. Dans ce registre, deux aspects font l'objet d'une attention particulière : les processus naturels, mais aussi la dimension paysagère de la nature.
- L'espace ouvert devient un bien commun qu'il convient de conserver et de valoriser pour rendre les villes plus viables et plus durables. La fonction d'espace public, pour laquelle il est sollicité, pose un réel défi à la pratique urbanistique. Celle-ci doit réussir à se détacher de la ville minérale, des réseaux, des espaces verts pour concevoir l'espace ouvert dans toute sa complexité.

Figure 4 : La construction de l'espace ouvert



Ces trois versants constituent les trois portes d'entrée que j'ai choisies pour aborder le processus de construction de l'espace ouvert.

- Dans un premier temps il s'agit de considérer l'évolution du contexte qui donne sens à la problématique de l'espace ouvert. Celle-ci est suscitée à la fois par la recomposition des relations ville-campagne et par les nouvelles formes de la ville contemporaine ; mais aussi par l'évolution de la pensée urbanistique et le regard porté sur la ville en creux. L'espace ouvert existe par et pour la ville (partie 1).

- L'espace ouvert prend sens dans une relation entre ville et nature fondée sur de nouvelles marques. Longtemps opposées, ces deux entités doivent trouver un nouveau chemin : celui de l'imbrication, de la collaboration, des complémentarités pour un développement durable en accord avec une pensée écologique et systémique et répondant aux nouvelles attentes des citoyens. L'espace ouvert permet d'établir un lien entre la pensée écologique et l'action territoriale et devient le champ sinon privilégié, du moins médiatisé d'expérimentations. La planification urbaine en donne quelques exemples (partie 2).
- L'espace ouvert comme bien commun se construit à travers l'action publique, moyen de faire valoir l'intérêt général sur l'intérêt particulier. La question de l'espace ouvert dépasse largement le cadre de la ville. Il est central dans l'élaboration de nouveaux outils de l'aménagement du territoire que sont les corridors écologiques et les trames vertes : des outils transcalaires. L'échelle du projet territorial local permet de mieux comprendre les difficultés que rencontrent cette publicisation de l'espace ouvert et les formes de lien social qu'elle est à même de créer (partie 3).

PARTIE 1

L'ESPACE OUVERT ET LA VILLE

L'espace ouvert naît de l'évolution du rapport ville-campagne. L'affirmation de la domination de l'urbain transforme progressivement la fonction de la campagne et son rapport à la ville. Le processus de métropolisation témoigne d'un nouveau temps de l'urbanisation. Les villes s'ouvrent sur le territoire, elles sont irriguées par les multiples réseaux qui les parcourent, qui les relient entre elles, qui les connectent au monde, qui induisent différentes formes de mobilité. Elles s'associent dans de vastes systèmes urbains aux échelles régionales. Les villes et *a fortiori* les grandes villes sont le moteur d'un nouveau temps du rapport des sociétés à l'espace. La ville contemporaine étendue et fragmentée donne une existence physique à l'espace ouvert. Il devient l'envers du décor, tout ce qui n'est pas bâti mais qui participe désormais au système urbain de la ville diffuse. L'espace ouvert résulte du regard porté par la ville sur la campagne, la nature et le paysage aux sens de plus en plus mêlés jusqu'à ne former plus qu'un. De son côté la campagne perd progressivement ses fondements agraires (économie, modes de vie) pour devenir paysage et nature. Elle propose une diversité de services à une société urbaine en mal de « nature ».

Nous appelons ville-campagne (Berque 2006) le système territorial qui procède à la fois de la transformation de la ville et des campagnes où se juxtaposent des espaces de forte et de faible densité. Retenue parmi bien d'autres, l'expression a l'intérêt de faire directement référence à la campagne comme partie prenante de l'urbain et de l'urbanité (chapitre 1).

L'espace ouvert naît du regard de ceux qui font la ville. La morphologie urbaine se conçoit dans le rapport des pleins aux vides. L'espace ouvert exprime alors le vide. Le rapport de la ville à ses vides évolue dans le temps et suivant les termes de la pensée urbanistique. Le retour sur les grands modèles urbains et la place donnée à l'espace en creux permettent de relativiser la portée innovante des conceptions urbanistiques proposées aujourd'hui dans la ville contemporaine. En même temps, on ne peut nier que l'approche systémique imposée par la logique écologique ne soit à l'origine de nouvelles conceptions du rapport de la ville à ses vides et plus largement au territoire (chapitre 2).

CHAPITRE 1

LA VILLE-CAMPAGNE

Une des dynamiques spatiales les plus marquantes des cinquante dernières années à l'échelle du globe est sans doute celle de la croissance des villes et de leur expansion sur de larges superficies, favorisant une urbanisation de faible densité. L'urbanisation du monde n'est pas seulement spatiale, nous le savons. Sa manifestation physique n'est d'ailleurs que très limitée par rapport à l'ampleur sociale du phénomène. L'urbanisation est généralisée au sens où les modes de vie sont urbains et qu'il n'existe pas d'endroit de la planète qui échappe au pouvoir des villes (Paquot 2005). L'admettre nous libère de la tyrannie des catégories spatiales et permet de nous concentrer sur la diversité des figures de l'urbain qui émergent (Lévy 2001). La ville-campagne est l'une d'entre elles. Nous l'entendons ici comme expression d'un phénomène spatial¹⁴. Elle nous intéresse en premier lieu car elle traduit une situation d'interpénétration forte entre les espaces bâtis et les espaces ouverts de la ville étalée. La ville-campagne doit se comprendre comme le résultat de deux processus : l'urbanisation des campagnes et la ruralisation de l'urbain (Chalas 2000). Cette double vision est importante. D'une part elle met en évidence les mécanismes de domination de la ville, d'autre part elle rappelle que la campagne n'est pas un espace plan, neutre, elle a son histoire dont le fait sans doute le plus marquant est l'évolution d'une campagne agraire à une campagne paysage. Pour mieux comprendre la forme urbaine contemporaine nous adoptons tout d'abord la perspective de l'urbain en insistant sur le double mouvement de concentration et dispersion que favorise la métropolisation, point de rupture dans l'histoire de la ville (Bourdin 2005) ; puis nous nous plaçons du côté des campagnes pour comprendre comment elles participent à ce mouvement d'urbanisation diffuse. L'évolution des campagnes repose sur trois principaux facteurs : son idéalisation par les citadins, la transformation de ses relations avec la ville, le processus de publicisation dont elle fait l'objet.

1- Métropolisation et forme urbaine

Nombreux sont les travaux qui analysent les mutations que subit la ville. Urbanistes, architectes, géographes, mais aussi sociologues et politologues, s'attachent à décrire les transformations de la forme urbaine, à en comprendre le fondement et le sens pour les populations qui l'habitent, la pratiquent, la modèlent et pour ceux qui l'organisent et la gèrent. Tous s'accordent à dire que nous sommes entrés dans un nouveau temps de l'urbain, un troisième temps qui succéderait à celui de la ville industrielle et de la ville fordiste (Ascher, Ferrier, Mongin, Soja, etc.). Le processus de métropolisation est ici envisagé comme l'expression de ce troisième temps. De façon directe ou indirecte, ce phénomène universel est à l'origine d'une grande partie des dynamiques contemporaines de l'espace géographique et induit les formes de recomposition de l'urbain (Di Méo, à paraître). Le mouvement de diffusion sur des étendues toujours plus vastes et la mise en réseau des espaces en sont les principales

¹⁴ La ville-campagne est évoquée comme un projet d'urbanité dès le début du 20^e siècle en Allemagne. Cette problématique est envisagée au sein du Parti national-socialiste allemand ; elle souligne un positionnement anti-urbain marqué (idéalisation quasi-mystique de la vie paysanne) et s'approprie une certaine idée d'harmonie naturelle et organique (Mantziaras 2008).

caractéristiques. Pour B. Secchi (2006), la ville contemporaine est un système ouvert dispersé, fragmenté et hétérogène dont nous énonçons ici les principales caractéristiques.

1.1- Concentration et diffusion

La ville repose tout d'abord sur un mouvement de concentration. Dans une superficie longtemps contrainte et limitée se sont rassemblés et accumulés des populations, des constructions, des activités et des pouvoirs. La ville industrielle donne une nouvelle dimension à cette concentration en attirant les populations que la campagne ne peut plus nourrir ou ne peut plus satisfaire car elle n'offre plus d'emploi. À partir de ce moment les villes, et de plus en plus les grandes villes, vont recevoir des flux croissants jusqu'à concentrer la majorité de la population du globe aujourd'hui. Le mouvement est continu et privilégie les grandes agglomérations bénéficiant d'un bon niveau de diversification de leurs activités. Il a pour corollaire la diffusion. La métropolisation donne une nouvelle dimension au phénomène de croissance et de diffusion urbaine. Bien que le concept de métropolisation propose une vision assez européen-centrée, plutôt utilisée dans la littérature francophone (Derycke 1999), nous le retenons pour rendre compte de l'évolution des processus qui touchent les grandes agglomérations et qui ont des effets notoires sur les territoires directement ou indirectement concernés par ces dynamiques.

La métropolisation exprime le passage d'une société industrielle à une société informationnelle (Bassand 2007)¹⁵. Ce processus correspond à la concentration des hommes, des capitaux, des biens matériels et immatériels dans les grandes agglomérations (Leroy 2000). Les économistes expliquent cette concentration par les économies d'agglomération, les avantages de la proximité, la diversité qu'offrent les grandes agglomérations. « La ville est tout à la fois un lieu où l'interaction entre agents économiques – individus, ménages, entreprises, organisations – est élevée et où les processus d'apparition et de transmission des impulsions économiques – innovations, informations, décisions – rencontrent un milieu favorable à leur propagation. [...] La métropole se distingue de la ville en ce que les processus cumulatifs d'agglomération, de concentration et d'interaction deviennent à un certain stade quasiment irréversibles. En ce sens, une ville peut connaître le déclin ; en revanche, une métropole puisera dans sa propre diversité les éléments d'un renouveau réorientant son propre développement vers une nouvelle dynamique » (Derycke 1999, p. 8-9). La métropolisation marque l'inscription des métropoles (principaux nœuds) dans un système global par le biais des réseaux. La mise en réseau¹⁶ des activités et des organisations assure à la fois une coordination des liens au niveau local en même temps qu'une connexion à l'échelle du monde. « La grande métropole fonctionne comme un pôle central commun à tous les réseaux, attirant et dispersant tour à tour les flux de personne, de biens, de services, de capitaux » (Derycke 1999, p. 14). Les réseaux de métropoles dominent la société de l'information. Les cités mondiales occupent la hiérarchie supérieure de ces réseaux. Le corollaire de cette inédite concentration est l'importance des phénomènes de diffusion qu'elle génère.

La diffusion métropolitaine s'appuie mais participe également à la création d'un réseau dense d'infrastructures de transports et de communication, ainsi qu'un usage généralisé de

¹⁵ La société de l'information s'appuie sur trois principaux aspects : « l'invention de l'informatique et son insertion irremplaçable dans les champs de la société, la démultiplication de divers types d'information (...) mais surtout la technoscience qui devient un facteur de production essentiel » (Bassand 2007, p. 102).

¹⁶ P-H Derycke différencie quatre grands types de réseaux : réseaux d'entreprise ; réseaux de transport ; réseaux de communication, d'information ; réseaux de socialisation, d'affinités et de pouvoirs.

l'automobile. Elle favorise la réorganisation des territoires urbains selon trois grandes logiques (Mendez 2008) :

- la progressive substitution de la structure monocentrique, caractérisée par une hégémonie de la ville centre et un gradient centre-périphérie, par une structure polycentrique plus complexe ;
- une plus grande autonomie des périphéries métropolitaines qui se traduit par un plus grand dynamisme et une plus forte diversification. La concurrence de l'usage du sol et la multiplicité des acteurs qui en découle sont aussi source de nouvelles tensions ;
- la discontinuité de l'espace métropolitain qui ne remet pas forcément en cause sa cohérence ; l'importance des liens, des interactions et la très grande hétérogénéité du système métropolitain sont soulignés dans la notion de métapole (Ascher 1995) ;

Appréhender cette métapole impose de changer l'échelle d'observation qui devient nécessairement régionale.

L'approche de la diffusion dans les logiques de l'étalement, *urban sprawl*, ou de la périurbanisation, concept plutôt adopté dans les pays du sud de l'Europe où l'organisation centre-périphérie de la ville reste marquante, impose de dépasser le contexte des aires métropolitaines pour envisager de façon beaucoup plus large l'inscription de l'urbain dans le territoire. Mesurer l'impact de la diffusion n'est pas aisé. Plusieurs difficultés apparaissent. Le jeu des statistiques constitue un premier obstacle. M. Vanier a bien montré comment la définition des aires urbaines en France limitait la prise en compte réelle du phénomène de diffusion (Vanier 2001). Par ailleurs, à l'échelle de l'Europe, et *a fortiori* du monde, la définition de l'urbain, et donc de ce qui ne l'est pas, reste contrainte par le poids des conceptions nationales et la permanence des catégories spatiales urbain/rural. Ainsi, dire qu'en Europe (UE), continent fortement urbanisé, 75% de la population vit dans les villes (80% en 2020), ou encore que plus du quart du territoire serait affecté à un usage urbain (EEA 2006) ne nous dit pas grand-chose des impacts réels que la diffusion urbaine a en termes sociaux, économiques et environnementaux, et des interactions entre les différents territoires de faible ou de forte densité. Si nous admettons que la civilisation dans laquelle nous vivons est urbaine (Bourdin 2005), alors nous admettons aussi que les différenciations spatiales que nous observons répondent à différentes figures de l'urbain (Lévy 2001). Considérer le tout urbain ne nous dispense pas d'être vigilant sur deux points :

- ce contexte commun n'implique pas une homogénéisation des dynamiques territoriales ;
- les formes spatiales n'expriment pas forcément les différentes dimensions d'un système spatial. Ainsi, la faible densité n'est pas forcément le signe d'une marginalisation.

Pour illustrer le premier point, l'étude menée sur la périurbanisation en France par les géographes grenoblois insiste sur la diversité du phénomène (Roux et Vanier 2008). Il n'y a pas un mouvement de diffusion urbain unitaire, mais une tendance à la diffusion avec différentes formes et soulevant différentes problématiques. La juxtaposition des cartes présentant les aires urbaines de l'INSEE et la consommation de l'espace résidentiel offre ainsi deux images différentes de l'organisation du territoire (figures 5 et 6). Dans la première, la périurbanisation est définie par les migrations alternantes. Les communes où au moins 25%¹⁷ de la population active travaillent dans un pôle urbain sont alors considérées comme périurbaines. Le territoire est ainsi polarisé par une multitude de tâches qui maintiennent une logique auréolaire traduisant les principes de l'agglomération et des relations centre-périphérie. Dans les zones les plus urbanisées aucun espace n'est épargné par cette polarisation ; l'espace à dominante

¹⁷ Le choix de ce seuil correspond à une démarche prospective. L'étude portant sur les résultats du recensement de 1999, il s'agit là d'anticiper la vision de l'étalement aujourd'hui en appliquant la part de 25% de la population active (au lieu de 40%) aux données de 1999.

urbaine est coextensif au territoire. Dans la deuxième carte est mise en relief l'inscription physique de l'urbanisation. Trois grands types d'organisation se distinguent : les « immenses nappes en cours de densification résidentielle et d'urbanisation », en particulier sur les littoraux, les « linéaments et corridors liant les grandes agglomérations aux plus modestes », la « micro-pigmentation de larges fractions de l'espace rural à partir de toutes ses polarités ». « La périurbanisation physique est donc à la fois globalement plus restreinte, plus continue parfois, mais aussi plus diffuse et rurale si l'on veut, que le phénomène décrit par le zonage officiel des aires urbaines » (Roux et Vanier 2008, p. 16). Dans cette deuxième carte, le mouvement de diffusion apparaît de plus en plus indépendant de la polarisation des grandes agglomérations ; « l'émergence urbaine » peut se faire n'importe où, ce que corrobore la carte des mouvements migratoires entre 1990 et 1999 (p. 22).

Figure 5 : Les aires urbaines en France



Figure 6 : La consommation de l'espace résidentiel entre 1990 et 2006



Source : Roux E., Vanier M. (2008), p. 14 et p. 17.

Sur le deuxième point, la « métropolisation rurale » proposée par C. Lacour ouvre le champ des phénomènes de concentration aux aires de relative faible densité (Lacour 2007). L'argument de l'auteur est que les éléments qui caractérisent la métropolisation (concentration, diversité, avantages de la proximité, connexion internationale) peuvent s'exprimer sur des territoires de faible densité qui répondent plutôt à l'image d'un espace rural comme c'est le cas pour le Lubéron ou la Dordogne en France. Nous pouvons peut-être dire qu'ici l'effet de métropolisation joue par le biais des réseaux qui alimentent à distance les formes de concentration de pouvoir, de richesse, etc. Le Lubéron n'est pas métropolitain mais il est une sorte d'annexe connectée aux grandes métropoles du monde. C'est dans ces métropoles que se produit réellement la richesse qui donne accès à une résidence dans le Lubéron et qui favorise les formes de concentrations évoquées par C. Lacour. Il s'agit avant tout d'un phénomène de gentrification rurale qui n'est pas, certes, sans entraîner des retombées économiques et sociales qui alimentent à la fois la croissance, la diversité mais aussi la marginalisation.

L'urbanisation généralisée impose de mettre l'accent sur les recompositions territoriales pour en comprendre le sens. À l'échelle de l'Europe, une conception duale de l'organisation territoriale

émerge. Elle distingue l'espace métropolisé, ou le territoire urbain au sens large, et la marge rurale. Dans le cas de la Suisse M. Bassand différencie ainsi le territoire métropolitain, constitué par un réseau serré d'agglomérations urbaines et de métropoles, du territoire rural, « fait d'une nuée de petites communes aux fonctions agricoles, industrielles, tertiaires et touristiques, de loisirs ainsi que de petites villes de moins de 5000 habitants (Bassand 2007, p. 104-105). Dans la même logique mais adoptant le point de vue des campagnes, Hervieu et Viard avancent que « A terme, deux logiques se partageront le territoire avec, d'un côté, un grand territoire urbain – avec l'essentiel de la production agricole – et, de l'autre, un territoire vert, avec une activité rare, y compris en agriculture » (Hervieu et Viard 2005, p. 82). H. Gazel et F. Moriconi-Ebrard envisagent les effets du double mouvement de concentration et de diffusion sur la constitution d'une « métropole Euro-méditerranéenne » (Gazel et Moriconi-Ebrard 2001). Les « aires démographiquement métropolisées »¹⁸ (ADM) tendent à fusionner à partir des années 1990 et constituent une urbanisation quasi continue le long du littoral méditerranéen. Celle-ci s'organise à partir de polarités de tailles différentes reliées entre elles, et maintenant entre les mailles de leurs réseaux des interstices : les espaces ouverts.

D'autres proposent un tiers-espace pour rompre avec la logique duale de l'urbain et du rural sans toutefois admettre un « tout urbain » qui ne laisserait plus de place aux campagnes. Aux yeux de M. Vanier, cet entre-deux constitue moins une catégorie spatiale supplémentaire, comme a pu l'être le périurbain, qu'une catégorie pour l'action aux enjeux spécifiques alliant caractères urbains et ruraux (Vanier 2001, 2003). De fait, elle ne remet pas forcément en question l'idée d'une urbanisation généralisée des modes de vie et des comportements sociaux, elle insiste juste sur l'importance de ne pas traiter toutes les figures de l'urbain de la même manière.

La différenciation des territoires demeure un fait car l'urbanisation généralisée ne signifie pas son homogénéisation absolue. Une diversification s'opère selon d'autres critères. Nous saisissons mal ces critères et il semble illusoire de les figer dans une grille qui serait reproductible ici et là (Debarbieux 2005). Pourtant les études de prospective ne cessent de proposer des grilles qui sont toujours insatisfaisantes parce que mal adaptées à la fluidité des dynamiques spatiales et des représentations habitantes (Monteventi Weber et al. 2008). Au fond, il n'est pas concevable d'admettre la disparition des campagnes. Elles existent, elles se renouvellent, elles vivent et sont loin de se fondre dans un urbain englobant (Thomsin 2001). Il n'est pas plus concevable de réduire la ville à la diffusion urbaine. Les villes sont là, elles revendiquent leur place, elles amorcent leur « revanche » (Burgel 2006). Ces revendications identitaires ont la vertu d'orienter l'éclairage sur des dynamiques qu'il ne serait pas opportun d'oublier. Toutefois, elles ont l'inconvénient de nous éloigner un peu du sujet qui est de mieux comprendre la signification de l'urbain dans le monde contemporain. Or nous constatons que la manifestation de ces continuités urbaines épousant les réseaux et dépassant les limites administratives et les frontières nationales ne remet pourtant pas en cause l'attachement au point, à la métropole, et à la ville comme référence de l'urbain. C'est étonnamment toujours par le prisme de la ville que sont analysées les mutations de l'urbain.

¹⁸ Les unités territoriales concernées sont celles qui ont un taux d'accroissement démographique supérieur à la moyenne de leur pays au cours d'une période donnée.

1.2- La ville contemporaine : un système ouvert

Le travail réalisé par J.C. Depaule et C. Topalov (responsables de la collection « Les mots de la ville ») montre la richesse des mots pour comprendre la diversité des conceptions de la ville. L'action de nommer c'est faire exister en fonction de ce que l'on est, du temps et du lieu dans lequel on se trouve. S'intéresser aux mots c'est essayer de révéler les contextes dans lesquels ils ont été élaborés, de dévoiler les intentions qui les sous-tendent (Ratouis 2003). L'idée que la société de la communication et de l'information dans laquelle nous nous mouvons produit de nouvelles formes urbaines et de nouvelles manières d'habiter la ville nourrit une grande profusion de mots pour décrire cette nouveauté. S'intéresser à cette diversité est un moyen de cerner les différentes conceptions de l'urbain, aujourd'hui privilégiées dans les études scientifiques. Nous explorerons plus spécifiquement les caractères qui fondent la nouvelle forme de la ville contemporaine.

a- Nommer la ville contemporaine

Partons du très astucieux tableau réalisé par Ricardo Mendez, présenté au dernier colloque ibérique de géographie (2008).

Tableau 1 : Nommer la ville contemporaine

Villes et processus de globalisation	Villes et société de l'information	Villes et société de la connaissance	Villes et changements socio-économique	Nouvelles formes urbaines et métropolitaines
Global city (Sassen)	Informational city (Castells)	Learning city (OCDE)	Post-industrial city (Sternlieb-Hughes)	Postmetropolis (Soja)
World city (Taylor, Friedmann)	Telecity (Fathy)	Knowledge city (Winden, Berg et Pol)	Mature metropolis (Leven)	Metapolis (Ascher)
Global city-region ou ville régionale mondiale (Scott, Storper)	Sofcity (Mitchell)	Intelligent city (Komninos)	Dual city (Mollenkoff et Castells)	Megacity (Gilbert)
Mega-city regions (Hall, Pain)	Cyberville (Horn)	Creative city (Hall, Florida)	Collage city (Rowe)	Città diffusa (Indovina)
	Telepolis (Echevarría)	Ideapolis (Jones et al.)	Fractal city (Batty et Longley)	Ciudad dispersa (Monclús)
	Digital city (Ishida et Ibister)	Cognitive city (Tusnovics)	Shrinking city (Oswalt)	Postsuburbia (Kling et al.)
Littérature plutôt francophone (ajout personnel)				Ville émergente (Dubois-Taine et Chalas)
				Troisième ville (Mongin)
				Ville éclatée (Haumont et Lévy)
				Ville archipel (Veltz)
				Entre-ville (Sieverts)
				Ville-campagne (Berque) Etc.

La première remarque porte bien sûr sur la difficulté à faire référence à l'urbain sans nommer la ville. Deux tendances apparaissent ainsi dans la formation des nouveaux mots. La première consiste à ajouter des adjectifs au mot ville cherchant à qualifier la nouvelle dimension sur laquelle on veut mettre l'accent. La seconde privilégie le recours à la racine grecque de « polis ». Dans les deux cas il s'agit, pour les scientifiques qui observent les mutations, de

redonner une légitimité à ces territoires et à la ville. Ne pas réussir à se détacher du sens premier de la ville peut signifier plusieurs choses :

- la difficulté à concevoir une autre urbanité que celle de la cité : on observe le produit d'une urbanité, donc forcément de la ville ;
- certains auteurs revendiquent plus clairement un « retour à la ville ». La ville ne se dilue pas dans l'urbain car « La centralité réaffirme son identité pérenne avec la cité. Ce n'est ni la fin de l'histoire ni la fin des villes »¹⁹ (Burgel 2006) ;
- la ville s'impose également dans sa dimension politique, ceux qui s'intéressent aux questions d'aménagement le savent bien. Le recours à la ville est ainsi un moyen pour les édiles et les « entrepreneurs de vie sociale » d'établir un lien symbolique entre les habitants et la ville pour pallier le « décrochage des appartenances » que suscite la métropole contemporaine (Bourdin 2005). Ces approches revalorisent ainsi le jeu des acteurs et les processus de territorialisation en se distanciant d'une vision purement spatiale de la forme urbaine privilégiant les dynamiques de desserrement, dispersion et diffusion ;
- l'enjeu est aussi de maintenir une communauté de savoir et un cadre d'action. Si l'urbain s'étend à l'ensemble du territoire, on comprend que la déstabilisation soit grande face à l'immensité de la tâche : comment faire ? Avec quels outils ? Quelles méthodes ?

Raisonnement en termes de ville permet-il de relever le défi de la méthode face à la nouveauté ? Bassand (2007) juge le contexte de la ville tout à fait inapproprié. Il propose d'analyser les mutations territoriales liées à la métropolisation à travers les collectivités urbaines : « systèmes d'acteurs complexes qui s'approprient un territoire, qui fonctionnent, mal fonctionnent et se transforment, qui sont encore des pôles de modernité et des centres névralgiques déterminés par les sociétés qui les englobent » (Bassand 2007, p. 10). D'autres s'intéressent aux pratiques de mobilité comme moyen de comprendre le sens du spatial. Ces approches ont l'intérêt de ne pas partir d'un cadre mais de montrer comment les populations se jouent des limites et construisent leur propre cadre. Se raccrocher à la ville c'est nécessairement adopter un cadre de référence symboliquement très construit qu'on ne pourra faire bouger qu'à la marge.

La deuxième remarque porte sur la profusion des néologismes. Le tableau de R. Mendez, auquel nous avons rajouté quelques termes plus spécifiques à la sphère des sciences de l'espace francophone, est bien loin d'être complet. Une cinquantaine d'expressions pourraient être relevées sans toutefois prétendre à l'exhaustivité (Schubarth 2007). Il s'attache surtout à recenser les mots traduisant la totalité de la ville, il ne retient pas ceux qui portent plus spécifiquement sur les nouveaux territoires de l'urbain comme *edge city* par exemple (Gareau 1991, Ghorra-Gobin 2005). On peut voir dans ce phénomène, tout d'abord, la diversité des regards portés sur les transformations. Chaque auteur les aborde avec sa sensibilité et ses outils, ce que traduisent les différentes colonnes. En même temps, on perçoit bien la difficulté à cerner le phénomène que l'on veut décrire. Chaque nouveau terme apporte des nuances qui sont « la face visible et la synthèse des différences entre les approches scientifiques ou disciplinaires et les réalités territoriales de chaque contexte ». Par ailleurs, le mot « représente aussi un enjeu de légitimation scientifique où s'exprime mieux la relation entre savoir et pouvoir » (Adell et Capodano 2001, p. 77). Le mot exprime alors la concurrence que se livrent les écoles de pensées et les institutions de recherche dans la course à l'innovation. Il est aussi un « geste créatif » (Schubarth 2007).

¹⁹ En référence aux textes de Francis Fukuyama (La fin de l'histoire, Revue commentaire, n°47, 1989) et de Paul-Henri Chombard de Lawe (La fin des villes, mythe ou réalité, Calmann-Lévy, 1981).

Dans les termes recensés pour décrire la forme urbaine, on constate deux grandes tendances. La première consiste à mettre l'accent sur le processus chronologique de l'évolution de l'urbain, nous sommes donc dans un nouveau temps de l'urbain : postmetropolis, postsuburbia, la 3^e ville. La deuxième insiste plus spécifiquement sur la forme : la taille (*megacity*), la diffusion (ville diffuse, ville dispersée, ville éclatée), l'intégration de différents objets (métropole, ville-campagne) ou encore le caractère central de la périphérie (entre-ville, ville émergente). Le syndrome du non-lieu semble toutefois toujours présent dans la construction sémantique de ces appellations (Schubarth 2007). Dans le contexte européen, trois appellations semblent avoir eu un écho plus significatif.

- La ville diffuse d'origine italienne (Indovina 1990). En s'inspirant des formes urbaines qui apparaissent au nord de l'Italie, l'expression met l'accent sur l'organisation réticulaire de la diffusion structurée à partir des relations entre des villes petites et moyennes (Dematteis 1998; Dematteis et Governa 2001). La faible hiérarchisation du réseau urbain ouvre la possibilité pour certains nœuds de se développer indépendamment du système.

- La *Zwischendstadt* (l'entre-ville) d'origine allemande. Sieverts (2004), fort de son expérience sur la régénération de la vallée de la Rhur (IBA Emscher Park, cf. partie 3), met l'accent dans cette proposition sur l'idée d'un « encore non conçu » et sur l'idée de paysage. L'entre-ville est le « paysage urbanisé » ou la « ville-paysagée » : « une ville qui se déploie entre les vieux noyaux historiques et la campagne ouverte, entre les lieux de vie et les non-lieux des réseaux de communication, entre les circuits économiques locaux et les réseaux de dépendance au marché mondial » (Sieverts 2004, avant-propos).

- La ville émergente d'origine française. Le terme apparaît dans un ouvrage publié en 1997 et coordonné par G. Dubois-Taine et Y. Chalas. Il fait référence au parti pris de regarder et comprendre l'urbain à partir des espaces où vit la grande majorité de la population et où se renouvelle l'urbanité : la périphérie. « Cette démarche ne tente pas d'ériger la périphérie contre les centres-villes. Ce serait un contre-sens. Elle dégage des notions qui donnent à voir autrement nos contrées urbaines et à l'aide desquelles des actions opportunes pourraient être menées tant pour les secteurs centraux que pour les autres territoires » (Dubois-Taine 1997, p. 13).

Ces propositions mettent l'accent sur l'importance de changer notre regard sur l'urbain. Elles suggèrent une démarche pragmatique qui est de partir de ce qui est, sans forcément raccrocher à ce que nous connaissons, juste pour décrypter les fragments de ce qui se construit devant nous. « Cette ville n'existe pas encore, mais est depuis longtemps en construction, bien que dépourvue d'un projet clair » (Secchi 2006, p. 129). C'est ce qui explique sans doute qu'elle nous déroutent tant. Pourtant l'hétérogénéité des fragments n'empêche pas la construction d'un horizon de sens compréhensible et d'une forme unitaire.

b- Le système ouvert et la forme urbaine

L'idée de système ramène à une totalité cohérente en dépit de la dispersion, de la fragmentation et du caractère hétérogène de cet ensemble. La cohérence est alors le produit de relations et des interactions qu'entretiennent les différents éléments du système. Le système nous place dans l'idée d'intégration de la diversité. Nous ne sommes plus dans la logique d'un choix à deux faces : « urbain/rural, centre/périphérie, continu/discontinu, mixte/ségrégué, plein/vide. [...] L'urbanité qui aujourd'hui se dessine ne fait table rase d'aucun de ces éléments. Elle les intègre tous, les réorganise, les redistribue, les rend interdépendants selon une dynamique du " à la fois " une chose et son contraire » (Chalas 2001). « Les fragments de la ville contemporaine sont les matériaux d'un système ouvert » (Secchi 2006, p. 129).

Cette association des contraires inspire les sept figures que Y. Chalas retient pour illustrer les aspects de l'urbanité contemporaine. Cinq d'entre elles font plus spécifiquement référence à la forme urbaine : la ville-mobile, la ville-polycentrique, la ville-territoire, la ville-nature, la ville-vide. Les deux autres s'intéressent plus aux nouvelles manières de vivre l'urbain : la ville à temps continu, la ville au choix. Nous ne les évoquons pas ici.

La ville-mobile est la figure fondatrice. L'automobile et les infrastructures routières et autoroutières qui accompagnent son développement octroient une nouvelle dimension à l'urbain. Finalement, la forme urbaine peut se comprendre à travers la logique de ses réseaux (Mangin 2004). Sans réseaux, pas de mobilité. On change les réseaux, on change la mobilité. C'est sur ce point qu'insistent les politiques de revitalisation des centres urbains : rendre difficile la circulation automobile, réduire la vitesse, privilégier les transports en commun en site propre. Toutefois, la mobilité ne peut se réduire aux réseaux. « La mobilité est de nos jours la base même du rapport social et spatial » (Chalas 2001, p. 18). Comprendre les modes d'habiter des populations impose de comprendre le sens de leurs mobilités. Les études sur la périurbanisation en donne une illustration éclairante (Dodier 2007, Pinson et Thomann 2001).

La ville-mobile est le vecteur de la ville polycentrique. La multiplication des centralités périphériques témoigne à la fois du renforcement de centralités déjà existantes (villages, bourgs, petites villes), mais aussi de l'émergence de nouvelles liées à différentes activités (transport, consommation, loisirs). Ces centralités peuvent donner lieu à des concentrations significatives qui remettent en question la suprématie des centralités originelles. Les *edge cities* des périphéries américaines ou les technopôles sont des figures de ces nouvelles centralités.

La ville-mobile participe également à l'avènement de la ville territoire : « L'emprise de la ville-territoire est celle de la ville devenue coextensive au territoire » (Chalas 2001, p. 64). Le fait marquant est d'une part la disparition des limites convenues de la ville (la ville sans bornes), d'autre part l'intégration dans la ville de matérialités qui jusqu'alors lui étaient opposées comme la nature et la campagne. De fait pour Chalas la ville-nature constitue une des figures de la ville contemporaine.

« La ville-nature intègre des espaces ruraux et naturels faisant office d'identités ou de références urbaines nouvelles » (p. 84). « La ville-nature, ce n'est pas une ville paysage ou une ville paysagée, où la nature est toujours vue de loin, sans être réellement pratiquée. La ville-nature, c'est justement l'inverse : la pratique même de la nature, mais dans la ville, par la ville et grâce à la ville » (p. 111).

Chalas différencie la ville-nature de la ville-vide qui par opposition fait référence à des interstices mal identifiés, des creux, des ruptures. La diversité des fragments juxtaposés, l'hétérogénéité, la discontinuité de l'urbain sont propices à l'émergence de ces vides comme les terrains vagues, les interstices, les délaissés. Cette distinction, hormis l'étendue des espaces considérés, n'est pourtant pas très claire. Le vide n'est pas tant la nature de l'espace que la manière qu'on a de le considérer. Les urbanistes ont longtemps abordé la campagne comme un vide libre et offert à leurs projets.

Le néologisme de ville-campagne ou campagne-ville, préféré par les Suisses (Monteventi et al. 2008), retient notre attention. La ville-campagne met l'accent sur l'idée d'une « ville vécue sous

les espèces de la campagne » (Berque 2006). Le terme trouve son origine dans un séminaire coordonné par A. Berque, C. Ghorra-Gobin et Ph. Bonnin sur les trois sources de la ville-campagne cherchant à comprendre les fondements idéologiques de cet intérêt des citadins pour la maison individuelle : pourquoi les citadins idéalisent-ils un habitat rural ? (2006, p. 10). A. Berque lui-même signale que cette expression a été utilisée en premier lieu par les Japonais comme traduction du modèle de la cité-jardin de E. Howard (Berque 2006, p. 247). La réflexion porte avant tout sur un croisement de trois bassins sémantiques (Europe, Asie orientale, Amérique du nord) pour explorer le mythe de l'habitat individuel et du rapport à la nature. P. Donadieu aborde la ville-campagne dans une approche plus strictement agricole. Il considère le terme comme « un cas de figure agricole de la ville-nature » car « c'est l'agriculteur ou le jardinier qui est à l'origine de la production des formes du paysage, avec ou sans le cadre des règles imposées par les citadins ou concertées avec eux » (Donadieu 2003, p. 170). Les deux visions s'accordent sur le fait que le paysage est un élément clé de la ville-campagne. La partie suivante a pour objectif de mieux comprendre comment la campagne est devenue paysage et s'est incorporée au système urbain pour fonder la ville-campagne.

2- Aux sources de la ville-campagne

Selon Y. Chalas et P. Donadieu, la ville-campagne résulte d'un double processus : l'urbanisation des campagnes, la ruralisation des villes. La première dynamique, bien connue, traduit à la fois les transformations des campagnes sous l'effet des migrations urbaines et de l'expansion physique de la ville, mais elle fait également référence à l'urbanisation des modes de vie des populations rurales par leur meilleure insertion dans la société globale (Thomsin 2001). L'idée de ruralisation des villes, en revanche, pose un peu plus problème. Certes le corollaire de la diffusion urbaine est que des pans entiers de vastes étendues rurales ont été intégrés dans le fonctionnement des aires urbanisées. En terme spatial on assiste à une véritable imbrication qui peut donner l'illusion de cette ruralisation (Donadieu 2000). Sur le plan des modes de vie, en revanche, rien n'est moins sûr. Les espaces de faible densité ne sont pas forcément porteurs de ruralité. Le cas des immigrants nord-européens dans les campagnes françaises est à ce titre assez parlant (cf. exemple dans encadré). Les modes de vie des ruraux eux-mêmes se transforment et adoptent un caractère urbain.

Nous avons ainsi rencontré, lors d'un travail de terrain avec des étudiants de Licence, une dame anglaise qui vivait depuis au moins 20 ans dans une maison isolée d'une petite commune de Dordogne (St Aquilin, proche de la vallée de l'Isle). Elle y avait élevé ses enfants alors que son mari travaillait dans la finance à Londres. Pour maintenir les quelques hectares autour de sa maison et surtout le *green* de son mari (6 trous), elle s'est déclarée exploitante agricole car pour la tonte de la pelouse elle a recours à des moutons qu'elle revend à l'abattoir (activité d'élevage donc). Elle aime aller de temps en temps à Londres pour voir la famille et faire des emplettes et n'hésite pas à se rendre à Bordeaux pour aller au Grand Théâtre.

Depuis la révolution industrielle nous sommes entrés dans un processus de domination de la ville sur la campagne ; l'imbrication des espaces urbains et ruraux, de notre point de vue, est surtout le fait de l'affirmation d'une société urbaine. Dans la première partie de ce chapitre nous avons plutôt insisté sur les mécanismes émanant de la ville pour mieux comprendre l'hybridation de la ville-campagne ; dans la partie qui suit nous nous attardons plus particulièrement sur les mutations des campagnes. En effet, l'étalement urbain ne peut être le seul fait de la ville, il doit, pour se produire, compter avec la collaboration de la campagne (Banzo 1994). Si la recomposition des relations ville-campagne conduit à une disparition de

cette distinction millénaire (Berque 2006), elle ne signifie pas pour autant la disparition des espaces de faible densité aux dynamiques et fonctionnements différents de ceux des territoires de la ville compacte. De l'évolution du sens de la campagne dépend aussi la forme et la conception de la ville contemporaine. Le passage des campagnes agraires au paysage est ici crucial.

2.1- La campagne, le « pays sage » des citadins

La campagne naît de la ville car c'est la ville qui la révèle comme entité spécifique. Avant la ville il y avait des peuplements plus ou moins sédentarisés mais pas de campagne. La campagne se construit par le regard des citadins qui lui octroie sa dimension paysagère. Nous sommes assez d'accord avec A. Berque lorsqu'il dit que comprendre le phénomène de l'étalement urbain ou de la ville-campagne impose de s'intéresser aux mythes qui fondent la vision des citadins car si la métropolisation et la puissance des réseaux ont permis de donner une nouvelle dimension à l'urbain, le mode d'habiter basé sur la maison individuelle, la mobilité et la recherche d'une proximité à la nature témoigne d'une idéalisation de la campagne par les citadins qui trouve ses fondements dans les mythes qui construisent nos cultures.

En Europe, la révélation du paysage au 16^e siècle est associée à l'image de la campagne. Une image esthétique que valorise la peinture puis la littérature. La *veduta* est la fenêtre intérieure au tableau mais qui l'ouvre sur l'extérieur. « Cette trouvaille est, tout simplement, l'invention du paysage occidental. La fenêtre est en effet ce cadre, qui l'isolant, l'enchantant dans le tableau, institue le pays en paysage. Une telle soustraction – extraire le monde profane de la scène sacrée – est, en réalité, une addition : le age s'ajoutant au pays » (Roger 1997, p. 73). Dans cette approche, « Appendice de la ville, la campagne devait être domestiquée, colonisée, annexée à la vie urbaine » (p. 143). Elle constitue le « pays sage, voisin de la ville, valorisé et comme apprivoisé par des décennies de peinture flamande, puis italienne, et bientôt relayée par la littérature », (Roger 1997, p. 79). La campagne se différencie alors de la nature qui, elle, échappe au contrôle de la ville. En même temps, le sentiment anti-urbain, ou la désurbanité, dont Berque plonge les racines dans l'Antiquité, tend à associer de plus en plus étroitement la campagne au paysage et à la nature. Pour A. Berque, cette idéalisation de la campagne par les citadins se construit à la croisée de trois influences : le mythe de l'Arcadie (Grèce antique), le mythe de l'ermitage paysager (Chine), le mythe d'une société agrarienne (Amérique du nord).

Le mythe de l'Arcadie et de la rêverie pastorale émane des œuvres de Hésiode (Age d'or), de Théocrite (Idylles), de Virgile (Bucoliques) qui chantent « la vie des champs, le bonheur paisible, l'image d'une nature intacte que la civilisation n'a pas encore corrompue. » (Berque 2006, p. 11). Cette fiction constitue un bagage culturel européen remobilisé à différentes périodes. Claude Gellée dans sa peinture offrira « une réalité visuelle à cet objet imaginaire du paysage arcadien ou paradisiaque, laquelle deviendra la référence des jardinistes anglais » (Bonnin 2006, p. 27). Le Hameau de la Reine au château de Versailles ou encore le modèle de cité-jardin promu par E. Howard mettent en scène cette nature innocente et bienfaitrice (Bonnin 2006).

En Asie orientale, A. Berque souligne l'importance de la tradition de l'ermitage dans l'idéalisation de l'extérieur, de « l'urbain hors les murs ». Cette tradition se développe en Chine du sud entre le III^e et VI^e siècles (période des Six Dynasties). Il s'agit d'une « retraite de la vie publique, dégagement du monde » (*yinyi* ou *yindun*) de personnages lettrés. Durant cette

période, des poètes inventèrent la notion de paysage (*sanshui*, « monts et eaux »), cultivée par les lettres et les arts, en particulier la peinture de paysage (*shanshuihua*) (Berque 2008). C'est aussi « un poète, Tao Yuanming (365-427), qui instaure le paradigme du retour à l'authenticité (*zhen*) dans la « cabane tressée » (*jie lu*) aux confins du terroir, après avoir fui la ville » (Berque 2002, p. 247). La cabane tressée ouvre le monde de l'intérieur et de l'individu au monde de l'extérieur : le paysage. Les procédés « d'emprunt du paysage ont permis d'établir une continuité entre le microcosme du jardin et la grande nature environnante, en faisant abstraction de la ville », (Berque 2006, p. 234). L'association de la cabane à l'art des jardins a nourri l'esthétique de l'habitat dans toute l'Asie orientale. Au Japon le modèle de la cabane à thé avec son jardin symbolise ainsi un « habitat montagnard en pleine ville » (Berque 2006, p. 246). La nature focalise la ville et le jardin, il n'y pas de remparts, la ville est hors les murs. C'est par l'art des jardins que la conception asiatique de la connexion de l'individu au paysage a des répercussions en Europe. Les jésuites, qui jouissaient des faveurs de l'empereur de Chine au service duquel ils mettaient leurs connaissances scientifiques et techniques, ont fait connaître « les merveilles des jardins chinois, dont le style, d'une irrégularité paysagère, était aux antipodes de celui, géométrique, des jardins à la française » (Berque 2008, p. 204). Cet art du jardin chinois a été diffusé par l'œuvre de William Chambers au 18^e siècle. Ces nouvelles approches vont entrer en synergie avec les prémices de la sensibilité romantique et promouvoir les principes du jardin anglais (Berque 2008). Pour A. Berque, le pavillon isolé dans le paysage devient aussi le « symbole du sujet individuel dégagé de la gangue communautaire » (Berque 2008, p. 206). Cette idée sera reprise par l'architecture moderne qui pratiquera l'isolement des bâtiments déconnectés de la composition urbaine, mais insérés dans un paysage, un espace ouvert.

Le mythe américain est celui d'une société agrarienne. Ville et campagne ne se distinguent pas. L'organisation du territoire est régie par le principe du *township* : association de la maison individuelle et de la terre à cultiver. Elle réside dans l'autonomie du foyer domestique. Se dessine alors « le paysage rural idéal, ce vaste jardin dans lequel paix et harmonie triompheraient, et au sein duquel l'homme pourrait pleinement s'épanouir, en liberté » (Maumi 1999). Cette utopie agrarienne est de fait à l'origine de la forme urbaine américaine qui associe maison individuelle et espace libre privé dans la logique du *township*, mais sur des parcelles bien plus restreintes. Si la ville est inéluctable, car élément d'une civilisation avancée, elle doit assurer aux habitants un « espace de vie sain, confortable et plaisant » (Maumi 1999, p. 181). À l'arrivée des européens, l'Amérique n'est pas urbanisée, elle offre de vastes territoires qui permettent d'asseoir cette utopie profondément anti-urbaine. Finalement, lors de la période fordiste, lorsque les villes sont devenues l'espace de vie majoritaire de la population, le modèle s'est maintenu et renforcé. L'*urban sprawl*, favorisé par le tout-automobile et les lobbies des entreprises de construction, devient la forme standardisée de cette ville-campagne.

Cette vision montre que ce qui paraît nouveau dans l'attrait des citadins pour la campagne et la nature (tournant des années 1970) n'est en fait que l'expression d'une aspiration profonde, rendue possible par la libération d'une mobilité individuelle. Il ne s'agit pas d'un retour à la terre de populations paysannes qui souhaiteraient renouer avec les pratiques de leurs ancêtres, argument souvent retenu pour expliquer les modes d'habiter dans les périphéries des villes des pays en développement et le maintien d'une pratique agricole, mais bien le départ de populations citadines vers des terres qui répondent à leur imaginaire. Un imaginaire qui aurait été « perturbé » un temps par les principes de la modernité, prônant, pour l'humanité, les

bienfaits d'un progrès basé sur les connaissances scientifiques et techniques et l'habitation urbaine.

Le croisement des influences enrichit notre compréhension des bifurcations qui expliquent des situations contemporaines. On voit ainsi que les conceptions de la nature et du paysage nourrissent un sentiment anti-urbain qui s'exprime par des réalisations très contradictoires au sein même des villes. Le rapport direct de l'intériorité de l'individu à l'extériorité du paysage et de la nature qu'inspire le mythe de l'ermitage s'exprime à la fois dans le modèle de la cité-jardin où ce rapport est pensé à toutes les échelles, celle de l'habitat comme celle de la ville, mais aussi dans celui de la ville moderne, qui n'a pourtant rien d'anti-urbaine, à travers la séparation des bâtiments et leur inscription dans une « nature » omniprésente, la ville dans le parc.

La désurbanité à laquelle amène ces conceptions de l'urbain hors les murs, selon l'expression de A. Berque, est sans doute contradictoire avec l'idée d'une urbanité qui envahit l'écoumène (la terre habitée). Finalement l'ermitage paysager n'est-il pas une forme d'urbanité de la Chine du sud de l'ère des Six Dynasties ? L'urbanité ne doit-elle être que le fait que de la ville dense et diverse ? L'urbanité est-elle universelle ? O. Louiset montre, à travers la comparaison entre la ville européenne et la ville indienne, que l'urbanité est bien affaire de culture (2008). Nous constatons néanmoins la difficulté à assumer la force de cet imaginaire collectif qui produit une urbanité sur la base de la désurbanisation et met en péril l'avenir de notre planète (Berque 2006, Salomon Cavin 2006).

Dans le monde, l'écoumène (la terre habitée) s'oppose à l'éreème (l'inhabité ou l'espace sauvage). A. Berque avance que dans le couple pavillon-paysage qui fonde sa réflexion sur les bassins sémantiques qui en sont la source, c'est le rapport écoumène/éreème qui est sous-jacent. C'est pourquoi il s'intéresse à la pensée des ermites qui cherchent dans l'éreème un absolu. C'est pour lui la source principale de la désurbanité contemporaine (Berque 2002). Dans le monde exploré et exploité qui est le nôtre, l'éreème est limité à des confins qui se délitent sous l'emprise de la globalisation. Néanmoins pour A. Berque cette quête de l'absolu dans l'éreème peut se retrouver dans la campagne. « Si cultivée qu'elle soit, la campagne joue ici, par rapport à la ville, le rôle de l'éreème par rapport à l'écoumène ; et c'est du reste comme « nature » qu'elle existe pour Cyborg²⁰ » (Berque 2002, p. 247).

Cette approche de la campagne par le regard des citoyens montre comment elle se construit en tant que paysage et nature. En même temps cette vision pittoresque et mythologique, pour pertinente qu'elle soit, ne suffit pas à comprendre la réalité du rapport ville-campagne aujourd'hui. Nous devons la compléter par un rappel sur les étapes du processus qui conduit à la situation d'une urbanisation généralisée.

2.2- Évolution des relations ville-campagne en France

Plutôt que d'envisager l'évolution des relations ville-campagne du 20^e siècle sous l'angle de la rupture, nous mettons l'accent sur les continuités en signalant néanmoins des périodes pour lesquelles les facteurs d'évolution sont différenciés. Les étapes retenues correspondent à des études réalisées sur le cas français ; elles ne sont pas généralisables en l'état au contexte européen.²¹ Nous les avons synthétisées dans le tableau suivant (tableau 2).

²⁰ Etre mécanisé par son monde mécanique (Berque 2008, p. 208).

²¹ Ville et campagne sont conçues sur des bases culturelles qui diffèrent d'un pays à l'autre (Mathieu 1996, Jollivet 1996 et 1997). Des nuances seraient ainsi à apporter dans le cas de l'Espagne et du Portugal (La Calle et Velasco 1997,

Tableau 2 : Évolution des relations ville-campagne : le cas de la France

	Périodes	Processus recomposition relation ville-campagne	Tendances du côté des villes	Tendances du côté des campagnes
Age 1 Rapport de production	19 ^e s. jusqu'aux années 1950	Dichotomie ville-campagne (ouvriers/agriculteurs) (naturel/artificiel) (centre/périphérie : années 1970)	La concentration des activités secondaires et tertiaires	La modernisation de l'agriculture, l'exode rural
	Années 1950-1970	Urbanisation des campagnes (le tout-urbain, processus d'intégration des espaces à la modernité)	Croissance urbaine continue (banlieue) Diffusion du mode de vie urbain	« Agricolisation » des campagnes Chantement d'échelle des marchés de l'agriculture
Age 2 Rapport de consommation	Années 1970-1980	Périurbanisation (processus d'urbanisation diffus dans les campagnes)	Étalement urbain, développement d'une ville de faible densité (espace urbain)	- Amorce d'une campagne comme cadre de vie (affirmation de la fonction résidentielle, diversification de l'économie rurale) - Développement local - Début des préoccupations environnementales (espace rural)
Age 3 Rapport de transaction	Depuis la fin des années 1980	Métropolisation (intégration de la diversité des espaces dans un fonctionnement urbain)	Système ouvert recomposant ses relations à la campagne et à la nature (urbanité) Ville	- Recomposition du lien à la nature - Publicisation des campagnes (ruralité) Campagne

D'après les sources suivantes :

- Berger A. et al., (2005), *Les nouveaux territoires ruraux. Éléments d'analyse*, MTE-Université de Montpellier 3.
- Bochet Béatrice, Bonard Y., Dind J.-P., Guinand S., Thomann M. (2007), « Continuité-discontinuité de l'urbain et des réponses urbanistiques : réflexion sur le champ émergent de l'urbanisme durable », in A. Da Cunha et L. Matthey (dir.), *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 187-206.
- Hervieu B., Viard J. (2005), *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, Éditions de l'Aube, 125 p.
- Mathieu N. (1990), « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Économie rurale*, n° 197 p. 35-41.
- Mathieu N. (1998), « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix », *Économie rurale*, n° 247 p. 11-20.
- Mathieu N., de Lafond V., Gana A. (2006), *Towards new responsible rural/urbain relationships. A sustainable territories-oriented comparative analysis*, Ladys, 2006.
- Vanier M. (2005), « La relation "ville/campagne" ré-interrogée par la périurbanisation », *Cahiers français*, n° 328 p.13-21.

M. Vanier différencie trois âges de la relation ville-campagne : production, consommation, transaction. Dans le premier âge, nous reprenons le point de rupture des années 1950 suggéré par N. Mathieu. Avant 1950, la dichotomie entre la ville et la campagne se traduit par des fonctionnements économiques, sociaux, voire politiques, différents, bien qu'en relation d'interdépendance. Bien que la révolution industrielle parte des campagnes, la modernité et le progrès s'inscrivent surtout dans la ville et dans l'urbanité. Dans la logique industrielle, la campagne est un réservoir de main-d'œuvre et un espace de production : produire pour alimenter les villes qui grossissent. Pour reprendre l'expression d'Alain Roger, ce serait le

Mansinho et Schmidt 1997). Elles ne remettraient pas fondamentalement en question les grandes périodes définies dans le tableau à partir du cas français.

temps de la domestication et de la colonisation de la campagne par la ville. L'interprétation en termes de centre-périphérie n'apparaîtra que dans les années 1970, mais la situation est bien celle-là. Dans les années 1960, le registre des relations est similaire, la nouvelle donne est le passage côté ville de la concentration à l'étalement dans une proportion inégalée jusqu'alors. La campagne n'est plus seulement un réservoir de main-d'œuvre mais aussi de terrain pour la ville. Des manifestations de la présence urbaine commencent à être observée aux abords des villes mais aussi les espaces ruraux plus distants (Mathieu, 1990).

Côté campagne, l'agriculture se transforme profondément sous l'effet de la technicisation et de la mutation des exploitations en entreprises agricoles. L'intensification de la production implique la chute du nombre des exploitations, du nombre des agriculteurs, contre l'augmentation de la taille des exploitations. Ce premier âge signifie donc l'amorce d'une déruralisation des campagnes par la dissociation du lien entre agriculture et société agraire (Mendras 1967). La campagne s'urbanise par la transformation des modes de vie des populations qui y résident et par l'instauration d'activités jusqu'alors concentrées dans l'enceinte des villes. Le regard porté par les citadins sur la campagne passe d'un espace en retard dans l'évolution vers le progrès, donc peu attractif, vers un espace « plan » au service de l'expansion de l'urbain. Toutefois les changements sont encore timides. À la fin des années 1960, l'image des campagnes françaises correspond encore à « une immense zone agricole où il ne fait pas bon vivre au regard des standards triomphants de la vie moderne » (Vanier 2005, p. 14).

Le deuxième âge est celui du rapport de consommation : la consommation de la campagne par la ville. La campagne attire, elle n'attire plus seulement pour l'espace dont elle dispose mais pour les valeurs qu'elle propose. Les citadins réactivent en Europe les mythes fondateurs de la campagne, du paysage et de la nature. Ils souhaitent vivre au plus proche de la nature et dans un monde rural où les relations sociales rompent avec l'anonymat de la ville. Ces attraits doivent être mis en relation avec le rejet du modèle de développement urbano-industriel qui ne répond plus totalement aux conceptions sociales et individuelles du progrès. Les campagnes ouvrent alors les horizons d'un mieux-être. Les flux qui depuis le 19^e siècle alimentent les villes vont donc se diriger dans un sens inverse. La périurbanisation traduit cette inflexion car elle n'est pas seulement le résultat de la concentration urbaine, elle exprime ce souhait de renouer avec la maison individuelle (intérieur) dotée d'un jardin qui ouvre la porte sur le paysage (extérieur). Ainsi les « flux de désirs qui nourrissent la ville tendent en partie à s'investir hors d'elle, mais avec elle » (Marié et Viard 1988). En effet, la périurbanisation n'est pas un « retour à la campagne ». Il s'agit bien de rester autour de la ville pour bénéficier des services et des sources d'emploi qu'elle offre. La liberté que les citadins cherchent dans la campagne, c'est bien encore la ville qui leur fournit les moyens d'y accéder. Le désir de campagne s'exprime par le choix de résidences principales (périurbanisation) mais aussi par le développement d'un ensemble de pratiques comme les résidences secondaires, le tourisme vert, les pratiques sportives, etc. (Urbain 2008, Augustin 2002).

Du côté des campagnes, on prend conscience que la périurbanisation entre dans la logique de domination de l'espace rural par l'espace urbain. Deux attitudes sont alors adoptées :

- mettre à profit cette dynamique pour assouvir des stratégies individuelles (vente de terre) ou collectives (développement local, mouvements régionaux) ;
- limiter le mouvement par la protection et la patrimonialisation (des espaces naturels, du paysage, des pratiques héritées, des constructions, des bourgs, etc.).

Durant cette période, l'espace rural gagne aussi en identification auprès des milieux administratifs et politiques. Les prérogatives de l'Environnement qui empiètent progressivement de plus en plus sur celles de l'Agriculture renforcent « cette tendance à traiter de manière

séparée voire opposée les problèmes des villes et ceux des campagnes » (Mathieu 1990, p. 197).

Le troisième âge est pour M. Vanier celui du rapport de transaction. Les relations qui se développent entre les différents types d'espaces (urbain, rural, périurbain, rurbain) ne permettent plus de légitimer de limites. « L'âge transactionnel de la relation ville/campagne n'annonce ni la fin ni la victoire de l'une ou de l'autre, mais au contraire le temps d'une obligation de combinaisons qui ne les exemptent pas des conflits et des contradictions, mais les lient plus que jamais l'une à l'autre » (Vanier 2005, p. 17). Ce nouvel âge impose de prendre en compte la nature interterritoriale de l'espace et de la société (donc l'importance des flux, des échanges, des interactions mais aussi des accords et des compromis) et le « tiers-espace comme hybridation au plan formel (l'espace, son occupation, son paysage) comme au plan fonctionnel (les activités, les organisations, les institutions) » (Vanier 2008, p. 38). L'espace rural et l'espace urbain laissent la place à la campagne et à la ville. Termes d'un registre commun, ils reflètent mieux la diversité des acceptions rendues par les discours (Schaffer et Giacomel 2008) et la porosité des catégories (Debarbieux 2008). Les distinctions s'expriment moins en termes d'espaces qu'en termes de modes de vie. La ruralité serait ainsi « un mode de vie orienté vers la prédominance de l'habitat individuel et un rapport à un environnement naturel particulier. (...) Si aujourd'hui la volonté de s'ancrer dans le local, dans le terroir, de renouer avec les traditions est bien visible dans les sociétés contemporaines, le nouveau mode de vie rural s'affirme par un individualisme de plus en plus marqué » (Berger et al. 2005, p. 24). Une définition qui peine somme toute à différencier l'urbanité de la ruralité semble-t-il, car on ne peut pas dire que l'habitat individuel et le rapport à l'environnement soit le propre de la ruralité ! Quand à l'idée de communauté villageoise, elle a ses adeptes mais elle a aussi ses réfractaires. Les études sur la périurbanisation et les modes d'habiter qui lui sont liés montrent la diversité des relations au lieu et à la commune. Dodier (2007) signale ainsi des attitudes qui peuvent varier du fort sentiment identitaire à celui de la commune-dortoir. La question du temps d'installation ne joue plus forcément. On pourrait penser que plus on habite la commune depuis longtemps, plus l'attachement et l'investissement sont forts. Or l'auteur signale que chez les populations le plus récemment installées, on trouve à la fois des populations mobiles qui revendiquent une appartenance plutôt urbaine (grande ville proche) mais qui en même temps s'investissent fortement dans la vie locale ; mais également des populations bien moins mobiles (navette domicile-travail) qui restent centrées sur le logement, leur référence identitaire, et participent peu à la vie locale (Dodier 2007, Aldhuy 2003-2004, Rougé 2005). Difficile donc dans un même territoire qui peut avoir une cohérence paysagère de cerner des territorialités qui expriment vraiment cette cohérence. L'urbanité et la ruralité doivent-elles être ramenées à l'individu, ou au mieux au foyer pour avoir un sens ?

Au fond il ne s'agit là que de questionnements de chercheurs soucieux de bien comprendre les dynamiques à l'œuvre et de s'assurer que les outils dont ils disposent sont les mieux adaptés à cerner ce qui se passe. Si la distinction entre ville et campagne peut ne plus avoir de sens pour les chercheurs des sciences sociales (ce qui n'est pas du tout acquis car les points de vue divergent toujours sur ce point), elle en a pour ceux qui habitent, pensent, gèrent les territoires. On doit admettre qu'il est commode et à la fois rassurant d'appeler des espaces de faible densité, campagne, il est impératif de ne pas se laisser abuser par l'image d'un tout cohérent. Les campagnes sont diverses dans leur forme comme dans leur fonctionnement ou dans les représentations et les usages qu'elles suscitent (Mora et al. 2008, Perrier-Cornet 2002, 2004, 2008). Toutefois, il existe une sorte de consensus de l'ensemble de la société autour de l'idée

d'un bien commun à préserver. Cette nouvelle étape semble essentielle pour comprendre le contexte et la dynamique des campagnes françaises aujourd'hui et leur progressive assimilation à un espace ouvert.

2.3- La publicisation de la campagne en France

Pour B. Hervieu et J. Viard (2005), la publicisation marque le troisième temps du statut de la terre. Le premier temps est celui de la III^e République qui « a privatisé le territoire agricole pour enraciner la République dans la civilisation paysanne », (p. 113). En favorisant la propriété du paysan, elle l'a aussi mise en position « d'élu et en défenseur des frontières du corps spatial de la nation » (p. 114). Le deuxième temps est celui de la V^e République qui a promu la transformation de la valeur patrimoniale de la propriété en outil de production (exploitation) et déplacé « la légitimité des campagnes des conseils municipaux vers les syndicats professionnels et les coopératives » (p. 114). La troisième étape amorcée est donc celle de la publicisation de l'espace des campagnes : « paysages plus que lieux de production, celles-ci sont ressaisies par la cité comme espaces d'usage » (p. 114).

La logique de la publicisation implique que le point de vue de la société dominante suscite un consensus, ce point de vue est celui d'une société urbaine : « Il n'y a plus d'urbains ou de ruraux, il y a des Français qui habitent en ville ou qui habitent l'espace rural » (Hervieu et Viard 2005, p. 43). Nous admettons que dans le contexte d'une urbanisation généralisée, il existe un consensus sur la valeur positive des campagnes, un accord sur la préservation de ce bien commun. L'idéalisation de la campagne fonctionne encore et toujours. Elle alimente depuis quarante ans déjà un flux continu de populations citadines qui choisissent la campagne pour habiter. La première vague est celle des néo-ruraux qui dans les années 1960-1970 prônent le « retour à la nature » en réaction au modèle de la société de consommation urbaine, proposé lors des Trente Glorieuses (Hervieu et Hervieu-Léger 2005). Le mode de vie se veut « austère en harmonie avec la nature » (Nates Cruz et Raymond 2007). À partir des années 1970 viennent s'installer les périurbains, leur mode de vie est urbain mais ils tirent avantage des « bontés de la campagne » (Nates Cruz et Raymond 2007). Viennent s'ajouter de plus en plus nombreux les détenteurs de résidences secondaires « intermittents de la campagne » et les retraités (Viard 2000 dans Alphandéry et al. 2000, p. 15). Le tableau serait incomplet si on ne prenait pas en compte les immigrants étrangers, pour beaucoup venus d'Europe du nord et du nord-ouest (Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne). Dans les espaces retirés, de faible densité, Nates Cruz et Raymond montrent le rôle essentiel de ces migrations à la fois dans la revitalisation de ces « coins perdus » mais aussi dans la tendance à la gentrification rurale que leur présence induit (concentration de population à fort revenus, monopolisation du bâti ancien, augmentation du prix du foncier, etc.). Le point de vue des citadins s'impose donc à la fois à partir du local (ceux qui habitent les espaces de faible densité), à partir des villes (que l'on pratique ou pas la campagne), mais aussi et surtout à partir de l'État qui promeut les politiques imposant le droit de regard des citadins sur des espaces qu'ils ne possèdent pas (Hervieu et Viard 2005). Plusieurs arguments sont avancés pour justifier cette « ingérence » dans les droits et l'autonomie des exploitants agricoles.

Sur le plan de la production agricole, l'inquiétude monte quant à la qualité des produits proposés par une agriculture industrielle. L'agriculture productiviste, jusqu'alors jugée nécessaire pour assurer les besoins en alimentation, est de plus en plus décriée. Deux arguments sont avancés : elle utilise des avancées de la biotechnologie qui artificialisent les

mécanismes vitaux (intervention génétique) et questionnent notre dépendance face à nos propres productions dont on connaît mal à long terme les effets. Les OGM, comme les variétés hybrides en leur temps, illustrent clairement ce phénomène de dépendance : nous ne sommes plus capable de produire sans avoir recours à l'industrie et aux lobbies qu'elle impose. Au-delà de la dépendance de l'homme symbiotique, s'exprime l'inquiétude concernant les effets de cette agriculture industrielle sur la santé humaine. Sont mis en question à la fois les produits de ces mécanismes artificiels que nous ingérons ou que nous faisons ingérer aux animaux que nous consommons (farines animales, OGM) mais aussi aux engrais et aux pesticides qui sont abondamment utilisés dans ces procédés. La troisième dimension de l'inquiétude porte sur les implications sur l'environnement : pollution et appauvrissement des sols, homogénéisation des espèces, etc. Face à ces préoccupations sociales, la recherche agronomique est conviée à se remettre en question (Nicolino et Veillerette 2007). Qualité et sécurité sont les nouveaux paradigmes.

Le rôle de l'agriculture est amené à évoluer dans son rapport au territoire. L'enjeu est moins de nourrir la population que de garantir l'entretien des paysages auxquels on identifie la France. Certains sont plus emblématiques que d'autres (Provence, Dordogne, Pays-Basque, Bretagne littorale) mais tous ont une valeur « ordinaire ». Dit d'une autre manière, cela revient à affirmer le statut de paysage de la campagne. Ceci a des implications fortes pour l'agriculture et les agriculteurs car « c'est considérer le travail de la terre comme un élément qui n'a plus toute légitimité à bousculer l'organisation des espaces, c'est affirmer que le spectacle prime sur la production, que le droit de consommer le spectacle existe et que cette mise en scène fait partie des valeurs qui nous réunissent » (Hervieu et Viard 2005, p. 28). Les lois et les règlements confortent cette dimension paysagère en favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture qui doit relever plusieurs défis : les enjeux environnementaux et paysagers, l'élaboration de produits de qualité spécifique, la création d'emplois, la prestation de services, la création et le maintien de liens sociaux » (Bernard et al. 2006). L'agriculture de territoire privilégie ainsi les relations entre la production et le terroir d'une part, l'agriculteur/l'exploitation et la société locale de l'autre (Banzo et Couderchet 2007). Elle participe d'une revalorisation du local et de la proximité.

Les préoccupations environnementales qui s'affirment dans les années 1990 sous l'impulsion d'accords internationaux (développement durable) redonnent à la campagne sa dimension « naturelle » dans le sens d'une matérialité. « In all places and territories, the natural dimension is present but not only as an idealised entity (« beautiful nature ») but as a real and functional nature interacting with human beings and consequently caught in a complex relationship with population density, importance of building, types of activities, etc. » (Mathieu 2006, p. 21). Les usages et actions dans cette campagne nature sont principalement la conservation de la biodiversité, la préservation de la qualité des ressources vitales, la prévention des risques naturels globaux comme le changement climatique. Les implications territoriales sont notables. Les surfaces réservées à la protection du milieu naturel ont ainsi enregistré une hausse de 22% entre 1991 et 1998 (Le Calvez et Pierrot 2000 dans Alphanéry et al. 2000, p. 57). Probable que ce pourcentage s'inscrive toujours à la hausse dans la perspective du Grenelle de l'environnement et de la constitution de trames vertes (cf. partie 3). La vision environnementale change les choses : elle tend à valoriser les espaces de plus faible densité aux pratiques agricoles extensives, elle modifie les catégories spatiales de l'intervention publique (création de nouveaux zonages aux logiques plus géographiques), elle contraint les pratiques agricoles. La campagne nature (fonction écologique) vient ainsi compléter le tableau des figures de la

campagne ressource (fonction économique) et de la campagne paysage (fonction résidentielle et récréative) (Perrier-Cornet 2004).

Campagne entre paysage et nature au service d'une société urbanisée (Aznar et al. 2007, Mathieu 2006), la campagne est un bien commun accessible à tous. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

1- La publicisation impose un droit de regard du public sur le privé. Or nous savons que le foncier est à dominante privé. Ce positionnement justifie donc les contraintes toujours plus fortes auxquelles sont soumis les exploitants par le biais des politiques publiques.

L'acceptation des principes de la multifonctionnalité reste encore très variable, elle dépend à la fois des conceptions que les agriculteurs ont de leur métier et des conditions dans lesquelles ils l'exercent (Bernard et al. 2005). L'étude signale ainsi que les agriculteurs pour qui la multifonctionnalité s'accompagne de changements importants sont ceux qui partent de la gestion de l'espace pour organiser de nouveaux systèmes productifs.

La publicisation n'est pas le seul fait des campagnes. Elle touche aussi les villes, aussi bien que les espaces de nature. Elle s'accompagne d'une approche patrimoniale qui s'appuie sur un consensus social. Préserver les centres villes, conserver les espaces naturels, protéger les paysages ruraux ne génèrent des oppositions que sur les modalités de l'action, pas vraiment dans les objectifs généraux (cf. partie 3).

2- Le consensus porte donc avant tout sur les enjeux environnementaux et paysagers de la publicisation : du centre des villes jusqu'aux marges les plus isolées. Pour l'environnement, il s'agit de préserver les aptitudes dynamiques des systèmes écologiques. Le paysage y adjoint la dimension esthétique. Dans le processus de publicisation, le paysage est un outil de régulation important (Couderchet 2008). Il permet d'articuler les questions d'échelles que pose la publicisation.

3- Les échelles de la publicisation diffèrent de celles du terroir patrimonial ou exploité des temps 1 et 2 des relations à la terre. La dimension paysagère ouvre des horizons bien plus larges (Hervieu et Viard 2005). Cet élargissement s'oppose au quadrillage institutionnel des campagnes qui, lui, est d'un autre âge. « Le retour au local est en manque de saisie politique et l'organisation institutionnelle n'arrive pas à suivre l'émergence de cette campagne publicisée » (p. 115). Suivant Hervieu et Viard, le local ne doit pas simplement être repensé en terme de diminution du nombre de communes mais plutôt en terme « d'échelles localisées de la campagne publicisée » (p. 116). Comprendons ici qu'à des problématiques spécifiques telles que la gestion intégrée de la montagne, la préservation de paysages, le maintien de productions agricoles, etc. doivent correspondre des cadres d'action adaptés. On rejoint, semble-t-il, l'interterritorialité proposée par M. Vanier. Dans ces circonstances, on comprend bien que la dualité ville-campagne n'est pas tenable car la publicisation est le fait des campagnes comme des villes.

4- Au-delà du droit de regard de l'action publique, la publicisation signifie aussi une ouverture, une accessibilité des campagnes, donc des espaces privés, aux pratiques publiques (Mermet et Moquay 2002) (cf. partie 3).

Conclusion

La ville contemporaine affirme la place de l'espace ouvert en intégrant des superficies non bâties de plus en plus vastes dans son aire de fonctionnement. Ceci signifie que l'espace ouvert participe de la forme urbaine et qu'il devient une composante du système urbain.

Parallèlement, la dynamique de publicisation qui touche les campagnes favorise l'assimilation de la campagne à un espace ouvert destiné au bien-être des populations citadines, qu'elles habitent la ville ou l'espace rural. L'agriculture, du moins dans les pays développés, justifie son existence à travers ce projet et à travers la recherche de qualité (alimentaire, paysagère, environnementale). L'entretien d'une campagne sans paysans pose les mêmes problèmes, que l'on soit dans la banlieue d'une grande ville ou au fin fond de la Lozère. Toutefois l'enfrichement est sans doute moins acceptable en ville que dans une zone moins peuplée.

La ville-campagne qui résulte de ce double mouvement serait, selon A. Berque, l'expression d'une désurbanité. Nous préférons la vision plus optimiste de B. Secchi pour qui il s'agit plutôt d'une urbanité en mal de projet. « L'hétérogénéité des fragments [de la ville contemporaine] n'empêche pas la construction d'un horizon de sens compréhensible et d'une forme unitaire » (Secchi 2006, p. 129). L'espace ouvert participe de ces fragments et donc de la construction de l'horizon. La pensée urbanistique nourrit depuis déjà longtemps une réflexion sur la place du vide dans la conception de l'urbain ; ce qui se dessine aujourd'hui ne se fait pas indépendamment de cet héritage.

CHAPITRE 2

LE RAPPORT DE LA VILLE AU « VIDE » : PENSÉE URBANISTIQUE ET HISTOIRE DE L'ESPACE OUVERT

La forme urbaine se compose dans une alternance de pleins et de « vides ». « Ce sont les vides qui structurent d'abord la ville » (Thiberge 2002, p. 15) ; mais le plein donne du sens au vide : « L'espace creux rassemble dans une unité physique et symbolique la diversité de ce qui l'entoure » (p. 14). C. Thiberge distingue les notions d'espaces en creux (espace physique), d'espace public (espace de la pratique sociale) et d'espace réseau (savoir-faire technique). Pour lui, ces notions sont incluses dans une même dynamique car « de leurs interactions naît le processus général de fabrication de l'urbain » (p. 14). L'espace en creux ne doit pas être conçu ici comme un espace en deçà, déficitaire, mais bien comme un élément structurant de la composition urbaine. C'est dans ce sens que nous allons faire référence au « vide » dans ce chapitre.

L'histoire de l'espace ouvert se construit à travers la pensée urbanistique ; celle-ci octroie au vide une position dans la composition urbaine qui évolue au fil du temps. De nombreuses études abordent le rapport de la ville à ses vides à travers différentes approches : philosophique (Younès 1999, Paquot 1999), historique (Descat 2006), géographique (Blanc 1995), paysagiste (Le Dantec 2003) ; le plus souvent ces études privilégient une entrée par la nature et le paysage²². C'est dans l'évolution du sens donné à ces termes dans le contexte urbain que nous devons chercher l'origine de l'espace ouvert. À partir de quand et pourquoi l'espace ouvert existe-t-il ? Quel sens, quelle valeur le projet urbain lui octroie-t-il ?

« L'histoire de la ville européenne coïncide avec celle de la lente modification des relations entre le corps et l'espace ouvert ou construit, collectif ou privé. On peut lire dans cette histoire les changements dans les idées et les rapports sociaux, mais aussi l'inertie des formes spatiales » (Secchi 2006, p. 123). Partant de cette idée, pour B. Secchi, l'histoire de l'espace ouvert est aussi celle de la ville. Il distingue trois temps :

- La ville médiévale. L'espace ouvert est avant tout privé, enserré dans l'espace domestique sous forme de jardin d'agrément ou potager. Son caractère public est celui de la place dans l'espace intérieur de la ville, à l'extérieur c'est celui des lieux de pratiques et de rites collectifs.
- La ville moderne. Durant cette période la ville connaît de profonds changements. Concernant l'espace ouvert, deux mouvements se croisent : une dynamique d'ouverture à l'espace public (18^e, 19^e siècles), une dynamique de repli sur la sphère domestique (surtout 20^e siècle). Dans la première période, l'expérience corporelle, la précision des formes et des fonctions de l'espace ouvert lui ôte sa vacuité. « Au contraire, le caractère clos de la famille dans la *privacy* du logement moderne conduit à abandonner l'espace ouvert de la ville aux services techniques des eaux, de la rue et des jardins » (p. 124). La « dilatation » de l'espace ouvert impose une expérience

²² Les études sont citées à titre indicatif. La littérature sur ce sujet est particulièrement abondante.

« panoramique » plus que corporelle. L'espace ouvert devient abstrait, il se rapproche du vide.

- La ville contemporaine. La dispersion implique l'intégration de vastes parties du territoire et du paysage agricole. Ce n'est pas un espace neutre, il a une histoire. « Le paysage agricole et ce que nous appelons de façon impropre la nature posent des problèmes encore plus vastes et plus complexes que les centres anciens ; il sont donc à formuler en de nouveaux termes » (Secchi 2006, p. 126).

Nous ne faisons pas ici preuve d'une grande originalité dans les périodes choisies comme dans les références retenues pour évoquer les temps historiques de l'espace ouvert. Nous allons juste développer les étapes proposées par B. Secchi dans la perspective spécifique de notre étude en cherchant pour chacune d'elle à mettre l'accent sur le changement mais aussi sur la continuité. Nous avançons l'idée que si la vision paysagère de l'espace ouvert connaît des perturbations durant les mutations fonctionnalistes de la ville, elle reste une dominante sous-jacente qui pèse fortement dans l'interprétation contemporaine de l'espace ouvert et dans la manière de l'aménager et de le gérer.

1- À l'origine de l'espace ouvert, le paysage

Pendant très longtemps le jardin appartient au monde de l'intime. Clos, il est privé. C'est à partir du 18^e siècle que le jardin devient public. Un bout de nature paysagée, rencontre du divin et de l'esthétique, mis au service de la population citadine. Le jardin reste un espace clos bien qu'accessible. L'évolution vers le paysage, en tant que perspective ouverte, survient avec l'avènement des parcs au-delà des remparts, et des promenades plantées qui remplacent les remparts de la ville médiévale (Stefulesco 1993). Le paysage devient alors le lien entre l'art, la nature et l'espace public, l'art comme moyen de promotion du rôle de la nature dans la ville et du consensus public-privé (Rabreau 2006).

L'art au 18^e siècle devait faire référence au sentiment du beau, le goût devait satisfaire « l'exigence philosophique du respect des lois de l'imitation [...] imitation de l'acte créateur suprême rapprochant l'homme de la divinité à laquelle il se soumet » (Rabreau 2006, p. 23). Pour les utopistes du 18^e siècle, la ville est mauvaise en soi, seul le retour à la nature, nature rousseauiste, sauvera l'humain (Thiberge 2002). Les mythes anti-urbains auxquels nous avons fait référence dans le chapitre précédent (Arcadie pastorale antique, ermitage chinois, société agrarienne et *wilderness* aux États-Unis) renforcent cette vision et appellent à une introduction de la nature et de la campagne dans la ville pour la rendre à la fois plus belle (embellissement) et plus viable (hygiénisme). Cette intégration participe également du consensus public-privé car elle favorise « l'introduction de la nature partagée dans les espaces publics et l'habitat paysager dans les espaces privés » (Rabreau 2006, p. 25).

Cette vision paysagère se traduit dans l'art des jardins qui se mettent au goût anglo-chinois privilégiant l'irrégularité à l'ordre (Jorgensen 2005). Elle marque également le passage de l'espace délimité du parc et du jardin au paysage comme panorama. « Le déplacement dans le paysage et la vue panoramique ont trouvé leur meilleure expression chez Laugier²³ dans sa théorie des embellissements urbains et de l'art des jardins », (Rabreau 2006, p. 39). L'abbé Laugier développe une vision naturaliste de l'organisation urbaine dans deux directions : la

²³ Marc-Antoine Laugier (1713-1769), membre de la Compagnie de Jésus, auteur de : *Essai sur l'architecture*, chez Duchesne, Paris, 1755.

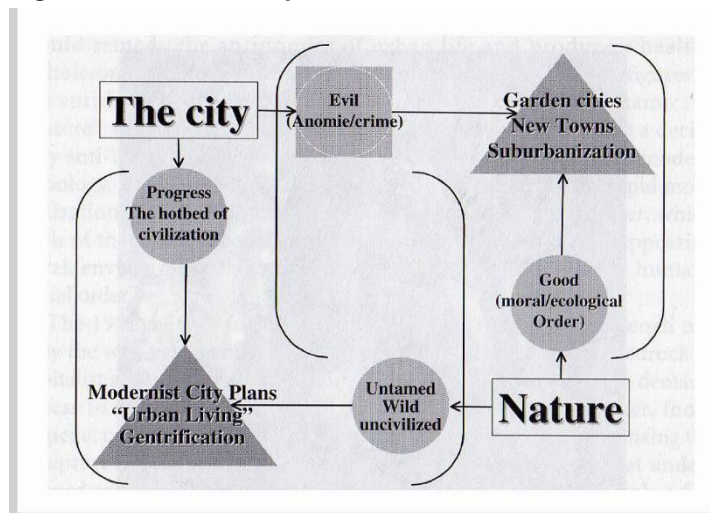
multiplication des ouvertures des jardins privés à l'intérieur de la ville ; l'ouverture de la ville vers ses campagnes. En faisant référence au site de Paris traversé par le cours de la Seine, « C'est le rayonnement de la ville vers la campagne qui lui inspire, depuis la silhouette des dômes d'église (...) et l'étendue vallonnée au-dessus des berges en aval, de vrais tableaux de paysages suburbains » (Rabreau 2006, p. 40-41).

Cette vision paysagère est, nous semble-t-il, fondatrice de l'espace ouvert : elle crée un horizon hors les murs, elle introduit le panorama en temps qu'ouverture du champ de vision dans la ville, elle s'appuie sur l'environnement (ce qui entoure) pour penser l'urbain. L'art et l'esthétique jouent un rôle central dans la mesure où les références restent celles de la peinture de paysage ; le paysage est une composition dont la matérialité n'est éprouvée que par le sens de la vue. En même temps on voit poindre la revendication « d'un paysage urbain qui ait les diversités de la nature » (Thiberge 2002, p. 115).

2- L'espace ouvert entre culturalisme/naturalisme et progressisme/fonctionnalisme

Le 19^e siècle marque un tournant essentiel dans la construction de l'espace ouvert. L'espace en creux entre dans le domaine de la réflexion de l'urbaniste qui devient un professionnel de la ville. « Incontestablement, les architectes et les urbanistes témoins de la croissance irrésistible de la " grande ville ", sont sensibles à la prise en compte de la « nature » » (Paquot 1999, p. 169). L'espace ouvert gagne en visibilité comme en matérialité. Deux principales formes de rapports s'instaurent entre la ville et la nature (Kaika 2005).

Figure 7 : Deux conceptions de la relation ville-nature



Source : Kaika 2005, p. 15

Le schéma proposé par M. Kaika exprime également les deux principaux courants à l'origine des pensées et pratiques urbanistiques du 20^e siècle : l'urbanisme culturaliste et l'urbanisme progressiste suivant la distinction de F. Choay (Choay 1965). Le premier s'inscrit dans une sorte de continuité par rapport aux idées du 18^e siècle en affirmant la place de la nature et du paysage dans la ville comme moyen de combattre les maux de la ville et d'offrir une vie meilleure aux citoyens. Le deuxième privilégie l'abstraction par rapport à la matérialité de la nature.

En opposant le progrès et la nostalgie dans son ouvrage *Urbanisme utopies et réalités*, F. Choay a sans doute desservi la cause culturaliste et les études s'y référant (Paquot et Roncayolo 1992). J. Gomez Mendoza signale qu'en Espagne cette coupure a été d'autant plus radicale qu'elle symbolisait l'opposition entre la dictature promouvant une architecture « impériale » et la République liée au mouvement moderne (Gómez Mendoza, 2009). En même temps, F. Choay signale clairement l'ambiguïté de ces catégories auxquelles les modèles ne se raccrochent souvent que partiellement. Ainsi le modèle naturaliste, qu'elle indique comme une troisième voie, emprunte à la fois au culturalisme et au progressisme. Le débat sur cette distinction importe peu ici ; ce qui nous intéresse avant tout, ce sont bien deux visions urbanistiques très différentes des questions de nature et de paysage, qui ont profondément marqué l'urbanisme contemporain en tant que mode d'action.

2.1- L'espace ouvert dans la perspective culturo-naturaliste

La vision nostalgique s'appuie sur la survalorisation de la ville pré-industrielle. Une ville conçue comme une totalité, délimitée dans l'espace et privilégiant les rapports communautaires (Choay 1965). Le rejet de la réalité de la ville industrielle conduit à rapprocher cette vision de celle du mouvement anti-urbain idéalisant la nature et le paysage des campagnes. Au sein de ce positionnement, trois références nous paraissent essentielles pour comprendre l'affirmation du rôle de l'espace en creux dans la ville et dans son aménagement. Frederick Law Olmsted (1822-1903), par le biais des parcs urbains et de l'art paysager, donne une place à la nature dans la ville. Il inspire E. Howard (1850-1928) qui va chercher à développer certains de ses principes à l'échelle d'une ville, la cité-jardin. F. L. Wright (1869-1959) propose un autre modèle de cité où la nature serait au fondement de la ville, un modèle exprimant les idées anti-urbaines américaines radicales de Thomas A. Jefferson, R. Waldo Emerson et Henry Thoreau en particulier : Broadacre City (Choay 1965, Maumi 1999).

a- L'art paysager de F. Law Olmsted

Le point de départ de F. L. Olmsted est la ville en creux. De formation horticole et agricole, il entre dans l'art paysager par le biais des parcs urbains. Il est connu pour ses nombreuses réalisations en même temps que pour ses écrits qui ont permis de développer et diffuser sa pensée (Harter 2002). Central Park de New-York est son œuvre phare, elle lui assure la postérité. Sa conception des espaces verts est indissociable de la préservation de la nature, ce qui l'amène à s'investir dans une forme de mouvement écologique bien avant l'heure : en 1864 il devient le premier administrateur du premier parc naturel du Yosemite, en 1872 il conçoit le premier Parc National américain, le parc de Yellowstone. Au-delà de l'art paysager, qu'il met en œuvre dans de nombreux parcs et dont il formalise le vocabulaire, F. L. Olmsted s'intéresse plus largement à l'aménagement urbain. Il conçoit ainsi, pour des promoteurs, douze villes suburbaines, dont Riverside en 1868 qui aurait directement inspiré E. Howard dans son modèle de la cité-jardin (Jorgensen 2005, Harter 2002).

C'est dans une recherche de conciliation entre art paysager et aménagement urbain qu'il conçoit le système de parc de Boston s'étendant sur 10 km et couvrant 415 ha. Il est organisé autour de 19 espaces verts et de 5 parcs principaux, reliés entre eux par de larges avenues plantées d'arbres appelées *parkways* (Harter 2002). Il présente sa pensée dans un ouvrage publié en 1870, *Public Parks and the Elargement of Towns*, qui va influencer les professionnels dont Jean-Claude Nicolas Forestier, urbaniste français (1861-1930). En 1908 ce dernier publie

une étude intitulée *Grandes villes et systèmes de parcs*²⁴ dans laquelle il décline le système « comme un ensemble hiérarchisé de réserves foncières qui vont du paysage protégé jusqu'au jardin d'enfant » (Paquot et al. 2006, p. 203). « La principale idée de ces deux praticiens, si différents dans leur formation et leur façon de vivre, est de considérer tous les "éléments" plantés (grandes réserves, parcs suburbains, parcs urbains, squares, jardins de quartier, jardins de jeux pour enfants, avenues bordées d'arbres, etc.) comme constitutifs de la ville et non pas comme un "plus" dont il faudrait la doter » (Paquot 1999, p. 170). Ils sont en cela totalement précurseurs. Leur positionnement n'est en rien anti-urbain, comme peut l'être celui de E. Howard. Il s'agit avant tout d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans une perspective à la fois hygiéniste et sociale. L'introduction de la nature dans la ville purge la ville de son air vicié et de ses autres pollutions. En même temps les parcs sont des espaces publics, ouverts à tous, qui « humanisent la ville en y apportant la civilisation et la démocratisent en mélangeant les classes sociales » (Harter 2002, p. 82). Pour F. L. Olmsted, le mouvement d'urbanisation est nécessaire à l'évolution des concepts de liberté (Maumi 1999).

b- La cité-jardin

E. Howard publie en 1898 un texte présentant les principes de la cité-jardin *Tomorrow: a peaceful path for real reform*. Le texte est réédité en 1902 sous le titre *Garden cities of Tomorrow*²⁵. L'importance du travail est liée à la fois au point de vue original qu'il adopte, en particulier en cherchant à dépasser le clivage ville-campagne, et à ses implications sur l'évolution de la pensée urbanistique du 20^e siècle et surtout sur la pratique de la planification urbaine. Pour la promotion de son modèle, E. Howard crée en 1899 la *Garden City Association* qui deviendra, dix ans plus tard, la *Town and Country Planning Association* (Hardy 1999). Seulement deux villes ont été construites en Angleterre en accord avec le plan proposé par E. Howard : Letchworth et Welwyn. Son influence a néanmoins joué fortement dans la construction des villes nouvelles en Grande-Bretagne et dans la planification urbaine en général (Choay 1965).

Le modèle de la cité-jardin s'inscrit dans une vision culturaliste, du fait de l'importance donnée à l'esprit communautaire et à la délimitation de la ville (Choay 1965). La cité-jardin de E. Howard se construit sur une propriété commune de 2 400 hectares. Les habitants de la cité paient alors un loyer à la communauté. Ce point exprime à la fois les idées socialistes d' E. Howard, et constitue une manière de contourner l'effet des espaces verts et de nature sur la spéculation foncière constatée dans les réalisations de F. L. Olmsted à Riverside et à Boston (Jorgensen 2005). Tout l'espace, bâti comme non bâti, appartient donc à la communauté. Par ailleurs la cité-jardin se veut une alliance entre deux communautés : celle de la ville et celle de la campagne.

« La ville est le symbole de société – d'aide mutuelle et d'amicale coopération, de paternité, maternité, fraternité, de large relation d'homme à homme, d'expansives sympathies, de science, d'art, de culture, de religion. Et la campagne ? La campagne est le symbole de l'amour et des libéralités de Dieu pour l'homme. Tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons nous vient d'elle. (...) Mais sa plénitude de joie et de sagesse ne s'est pas révélée à l'homme et elle ne pourra se révéler aussi longtemps que cette séparation impie, anti-naturelle, persistera entre la société et la nature. La

²⁴ Forestier J. C. N. (1997), *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Norma coll., réédition présentée par B. Leclerc et S. Tarrago, (1^{ère} édition 1908), 383 p.

²⁵ Howard E. (1969), *Les cités-jardins de demain*, Paris, Dunod, (traduction française édition de 1902).

ville et la campagne doivent être mariées, et de cette joyeuse union jaillira un nouvel espoir, une nouvelle vie, une nouvelle civilisation » (Howard 1902 dans Choay 1965, p. 279).

L'image de la mère nourricière (la campagne, la nature) et du père protecteur et éducateur (la ville) est assez forte dans ce passage. L'union est nécessaire à la vie. C'est cette union qui nourrit l'idée de progrès et de civilisation pour E. Howard. Une interdépendance que l'on retrouve dans la pensée écologiste aujourd'hui. Plus qu'une opposition au progrès et une pensée nostalgique, l'approche d'E. Howard propose les fondements pour « une révolution sociale ». Ce changement se conçoit à partir d'une organisation spatiale de la ville qui délimite clairement le bâti du non-bâti : la ville entourée d'une ceinture agricole. Un zonage répartit les activités dans l'espace : le cœur est constitué d'un jardin ornemental, le commerce et les bâtiments publics sont situés autour et forment le centre, la résidence disposée en auréole autour du centre, les activités industrielles à la périphérie à distance des habitations, le tout enserré par la ceinture agricole. Des radiales formées par des grands boulevards favorisent la circulation. Des principes d'organisation qui rappellent ceux de l'urbanisme fonctionnaliste, dit progressiste. Toutefois, l'objectif du zonage est de réussir à circonscrire la ville à une communauté de 30 000 habitants. L'expansion de la ville se fait par la constitution de nouveaux noyaux urbains toujours séparés par une discontinuité physique de l'urbanisation (Hardy 1999). Le principe de la ceinture verte, décliné dans les Green Belt towns créées en 1933 par l'administration Roosevelt aux États-Unis et dans le fameux plan d'Abercrombie du Grand Londres (1944) en découle. L'œuvre de E. Howard marque ainsi les prémices de la planification urbaine moderne (Jorgensen 2005). Toutefois le saut d'échelle entre la cité-jardin et les démarches de planification régionale des années 1920 est important. « L'échelle du territoire, dans laquelle s'inscrit le thème des formes urbaines périphériques et de leur rapport au centre, s'avère effectivement complémentaire des préoccupations des urbanistes sur la bonne taille d'une agglomération » (Mantziaras 2008, p. 81).

c- Broadacre city

Le modèle de Broadacre City, proposé par Frank Lloyd Wright, va sans doute plus loin dans la recherche d'un lien essentiel entre ville et nature. Sa pensée est à la fois anti-urbaine dans une tradition américaine, mais aussi anti-urbanistique du fait de la liberté donnée à l'individu. P. Mantziaras relie Broadacre city aux utopies de la dispersion telles que conçues par les désurbanistes russes au début du 20^e siècle ou encore par Rudolf Schwarz, urbaniste allemand défendant le projet de Stadtlandschaft (ville-paysage), et sur lequel porte plus particulièrement son travail (Mantziaras 2008)²⁶.

La « Démocratie désigne pour lui un individualisme intransigeant, lié à une dépolitisation de la société, au profit de la technique : car c'est finalement l'industrialisation qui permettra d'éliminer les tares consécutives à l'industrialisation » (Wright 1958 dans Choay 1965, p. 47)²⁷. La nature ne s'oppose donc pas à la technique ; la technique en permettant le déplacement, la dispersion, permet en fait de s'approcher de la nature, de vivre avec la nature. « Les miracles de la technique – dans la genèse desquels notre culture « de l'efficacité » n'a rien eu à faire, sont de nouvelles forces avec lesquelles toute culture originale doit compter aujourd'hui » (p. 303). Intégrer les moyens mécaniques c'est « rendre les hommes libres de se consacrer à des tâches

²⁶ Dans cet ouvrage, P. Mantziaras fait une analyse intéressante de ces utopies de la dispersion, et des modèles auxquels elles ont donné référence, qui témoignent de l'ancienneté de la réflexion sur ce sujet.

²⁷ Lloyd Wright F. (1958), *The living city*, New York, Horizon Press.

plus nobles, des tâches plus importantes pour le développement esthétique de la vie. » (p. 304). « Broadacre est la cité naturelle de la liberté dans l'espace, du réflexe humain » (p. 305). « Optimiste, non politique, non urbaine, campagnarde, elle est effectivement tout cela notre image de la cité » (p. 308).

Ce projet qui pousse l'individualisme au plus haut degré s'appuie à la fois sur une mobilité rapide, une grande connectivité des réseaux, mais également une mobilité de proximité. La ville est adaptée à l'automobile : « Ce nouvel étalon de mesure [le mouvement lié à l'automobile] doit être appliqué à la conception générale de l'espace dans la planification de la cité nouvelle et de ses nouvelles demeures » (p. 307). En même temps les *unités fonctionnelles* doivent permettre à tout habitant de disposer de « toutes les formes de production, distribution, transformation et jouissance, dans un rayon distant de dix à quarante minutes de sa propre demeure. Et qu'il puisse en disposer dans les délais les plus brefs, au moyen de sa voiture, de son avion personnel ou des transports publics » (p. 306). Tout espace, tout individu est interconnecté à des dimensions multiples qui peuvent aller de la sphère intime à la planète, ce qui donne à ce modèle utopique une dimension cosmique (Choay 1965). Il en va de l'agriculture comme des autres activités. L'exploitation est autosuffisante en intrant, la vente est assurée directement aux habitants proches, essentiellement des fruits et des légumes. On est ici dans l'imaginaire nostalgique d'un accès aux produits frais issus du jardin potager et des vergers qui entouraient les villes autrefois, vision des citadins en recherche de valeurs authentiques (Vidal et Fleury 2009). L'agriculteur ou fermier, par on ne sait quel grand miracle « n'a plus besoin de vastes surfaces, d'encombrantes machines ou de nombreux hangars. Mais il lui faut maintenant un petit atelier personnel et des outils modernes. Il n'a désormais plus besoin de l'appoint des forces extérieures, à l'exception de celles qui font partie de sa demeure ou sont fournies par l'électricité » (p. 309). La nature à laquelle il fait référence est à la fois abstraite et concrète. Elle est un support, elle est continue, elle est la totalité dans laquelle s'inscrit la ville en forme dispersée. La nature est source de bien-être : « Partout où il s'agit de bien-être humain, le resserrement (vertical ou horizontal) ne peut un instant affronter la supériorité naturelle d'une vie harmonieuse liée au sol » (p. 304). La matérialité que procure le sol est essentielle, elle donne sens à l'architecture, elle est l'architecture : « Broadacre serait édifiée dans un tel climat de sympathie avec la nature que la sensibilité particulière au site et à sa beauté propre seraient désormais une qualification fondamentale exigée des nouveaux bâtisseurs de villes. » (p. 305). Malgré la force de la technicité dans cette ville, Lloyd n'abandonne pas la vision pastorale du paradis sur terre : « La seule base sûre du bonheur réside dans une saine utilisation de la terre. Dès lors pourquoi ne pas retourner à la terre et apprendre à effectuer cette reconversion ? » (p. 311).

Cette description offre aujourd'hui une troublante similitude avec la ville-campagne présentée dans le premier chapitre. Une ville sans limite, une densité faible, des espaces interconnectés à toutes les échelles et une mobilité multi-vitesse, de la plus lente à la plus rapide. Une ville qui s'inspire largement du modèle de la ville américaine qu'avait, en quelque sorte, anticipé F. L. Wright (Maumi 1999). À cette logique de réseau se juxtapose une logique de territoire où la nature, dont les formes restent globalement abstraites, même si la matérialité du sol garde un sens, est non seulement un liant mais aussi une raison d'être. Dans les années 1930, date à laquelle est proposé ce modèle, il ne s'agit pas encore de savoir s'il est soutenable ou non (Berque 2006, Salomon-Cavin 2006). Par bien des aspects il s'apparente au modèle progressiste (Choay 1965).

À travers ces modèles, on voit poindre un certain nombre de constantes dans l'affirmation du rôle des espaces en creux dans la ville et dans la manière de les concevoir.

1- Le premier point est l'insertion de la nature, de la campagne, du paysage dans l'urbain. En effet la nature qui est valorisée est une nature mise au service du citoyen, donc intégrée à l'œuvre urbaine. Dans le travail de F. L. Olmsted, la nature est essentielle mais elle reste domestiquée et transformée par l'homme (Harter 2002). Le sentiment anti-urbain, sur lequel s'appuient les modèles de E. Howard et F. L. Wright, n'envisagent pas un déplacement de la ville à la campagne ou dans la nature mais une fusion des deux (Maumi 1999). Ils produisent *in fine* des situations contraires à ce qui est envisagé. « La notion de *garden-city* (cité-jardin), qui apparaît au XIX^e siècle, aura été l'expression paradigmatique de ce fantasme de l'anti-urbain (j'emploie le mot de fantasme pour souligner l'illusion qui consiste à faire de la nature la valeur guide d'une tendance qui, en fait, n'est qu'un élément de l'urbanisation, donc de l'artificialisation d'un milieu » (Berque 1995 cité par Salomon-Cavin 2005, p. 28). Pour E. Howard, lier la ville et la campagne c'est avant tout faire entrer l'agriculture dans la cité et entretenir un horizon, une coupure d'urbanisation pour le bien-être des citoyens. Il en va de même pour la nature comme fondement de l'urbanité dans Broadacre City. L'individualisme, la mobilité, la dispersion conduisent à l'appropriation de bouts de nature et, de surcroît, à une privatisation de cette nature. En effet, F. L. Wright, contrairement à E. Howard, se situe dans une pensée profondément capitaliste, pour lui Broadacre est d'ailleurs le « seul capitalisme possible si la démocratie possède le moindre avenir » (Wright 1958 dans Choay 1965, p. 308).

2- Dans ces approches, on voit s'opérer le passage de l'espace en creux à l'espace public, voire au réseau. L'œuvre de F. L. Olmsted affirme la fonction publique du jardin auquel il donne une nouvelle forme, le parc urbain. Il ne se limite plus au choix des espèces à planter pour réaliser des compositions ordonnées ; il privilégie le paysage et l'ambiance que produit l'aménagement de l'espace végétalisé. Le parc urbain est donc créé comme un « parc rural » « paysage serein d'un gazon ondoyant ponctué de bosquets constituant la qualité principale du parc suivie par le tableau pittoresque de rochers entourés d'une végétation plus sauvage. L'effet d'ensemble était assuré par une série de bosquets plantés en lisière qui cachaient la ville depuis le parc » (Etlin 2006, p. 85). Il dépasse le cadre du parc et donne une fonction urbanistique à l'espace ouvert à travers le système de parc, c'est-à-dire la mise en réseau d'espaces publics. Une idée que nous retrouvons dans le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux promulgué en 2006. Ce qui montre la longévité de son oeuvre. L'idée de ceinture agricole, puis de ceinture verte, ne traduit pas autre chose. Il s'agit d'octroyer un rôle urbanistique à l'espace en creux : favoriser la cohérence de la forme urbaine, créer des espaces publics, améliorer la qualité de vie urbaine. C'est bien les valeurs opérationnelles du vert qui sont en jeu ici, plus que la nature que l'on cherche à magnifier (Jorgensen 2005).

3- La pensée utopique de Broadacre n'a pris forme qu'à travers une maquette, même si beaucoup d'idées auxquelles elle a donné lieu ont été exprimées dans l'œuvre architecturale de Wright (Choay 1965). La force de l'œuvre de F. L. Olmsted et E. Howard est d'avoir rendu opérationnelles leurs idées. « Le système de parcs se distingue de la cité-jardin par le fait qu'il résulte d'une mise en relation de jardins, squares, parcs, friches transformés en espaces verts, qui existent déjà et non pas d'une réalisation ex-nihilo ». (Paquot et al. 2006, p. 203). La valorisation théorique de la cité-jardin est plus marquée. Toutefois ces deux modèles, auxquels on peut associer la ceinture verte, ont largement participé au verdissement des villes. Certaines ont d'ailleurs adopté une démarche de création de système de parc depuis déjà longtemps. En

1938 à Stockholm, un programme définit les parcs comme des éléments urbains essentiels et ce à plusieurs titres : l'effet climatique, le rôle fonctionnel, la valeur sociale, la préservation des monuments culturels et naturels (Jorgensen 2005). Les arguments invoqués pour la gestion du premier parc national urbain à Stockholm créé en 1995 restent très similaires (Barthel 2005, Emqvist et al. 2004). La planification urbaine a multiplié les discours sur la forme urbaine et introduit systématiquement l'espace ouvert comme élément du système urbain et métropolitain. Pour R. de Lucio, enseignant-chercheur à l'école d'architecture de Madrid, il existe trois plans de référence à partir desquels toutes les villes, du moins européennes, ont construit leur propre planification, souvent en mixant les modèles : le plan d'Abercrombie du Grand Londres de 1944 instituant la ceinture verte comme coupure d'urbanisation, le *finger plan* (en doigts de gant) de Copenhague de 1947 où la coupure marque les interstices entre les axes radiaux et facilite ainsi l'accès aux espaces ouverts et le modèle de la Randstad où la coupure d'urbanisation est au cœur même de l'espace urbanisé (entretien 2008). Dans ce dernier exemple, on touche à l'ambiguïté de plus en plus nette entre la planification urbaine et la planification régionale des régions urbaines, à laquelle fait référence Mumford (1960).

La pensée fonctionnaliste qui domine dans le modèle progressiste cantonne le rôle de la nature à celui d'équipement en l'éloignant de sa matérialité physique et paysagère.

2.2- L'espace ouvert dans la perspective progressiste/fonctionnaliste

L'urbanisme progressiste part du constat que la grande ville du 20^e siècle n'est pas adaptée à son temps. L'objectif est alors de lui permettre d'entrer dans la modernité. Pour ce faire, deux orientations sont privilégiées : l'efficacité et l'esthétique (Choay 1965). L'efficacité est liée à la séparation des fonctions de la ville : travailler, habiter, circuler, se récréer ; ainsi qu'à la question de la santé et de l'hygiène. L'esthétique, inspirée par l'art contemporain, s'appuie sur des formes épurées, des plans géométriques et le rejet des attributs passés de la ville.

L'obsession de l'hygiène est un thème récurrent dans l'organisation de la ville dès le 18^e siècle. La qualité de l'air et sa bonne circulation justifient le déplacement en périphérie d'activités nocives, ainsi que l'espace octroyé aux places, aux promenades et aux jardins (Le Couédic 1998, Etlin 2006). La ville industrielle accentue le mouvement. Les terribles conditions environnementales qu'elle impose inspirent de nombreuses réflexions et des utopies sociales affirmant l'importance du rôle de la nature et de l'assainissement pour améliorer la ville et la société (Kaika 2005). La cité-jardin est une de ces utopies. L'hygiénisme justifie une mise en œuvre technique de la ville comme réseau. Les techniques urbaines qui concernent en particulier l'assainissement (eau), les espaces libres, l'agencement des bâtiments favorisent le confort, l'hygiène mais aussi l'introduction d'une nature contrôlée. À Paris, Haussmann confie à Adolphe Alphand le soin de mettre en place un Service de Promenades (Blanc 1995). Les principaux grands parcs de la ville datent de cette époque-là (Buttes-Chaumont, Monceau, Montsouris). Dans l'urbanisme fonctionnaliste, l'hygiène se polarise autour des notions de soleil et de verdure (Choay 1965). Il s'agit alors de dédensifier le bâti pour optimiser l'accès au soleil et installer les édifices sur un support de verdure. « Au lieu que des morceaux d'espace libre jouent le rôle de figures sur le fond construit de la ville, l'espace devient fond, milieu sur quoi se développe l'agglomération nouvelle » (Choay 1965, p. 35). Les bâtiments verticaux, qui permettent une meilleure accessibilité aux rayons du soleil, s'installent sur une étendue verdoyante, la ville est un grand parc.

« Au lieu de tracer des villes en massifs quadrangulaires avec l'étroite rigole des rues cantonnées par les sept étages d'immeubles à pic sur la chaussée et encerclant des cours malsaines, sentines sans air et sans soleil, on tracerait, en occupant les mêmes superficies et avec la même densité de population, des massifs de maisons à redents successifs serpentant le long d'avenues axiales. Plus de cours mais des appartements ouvrant sur toutes les faces à l'air et à la lumière et donnant non pas sur les arbres malingres des boulevards actuels, mais sur des pelouses, des terrains de jeux et des plantations abondantes » (Le Corbusier 1925 dans Choay 1965, p. 242-243)²⁸.

C. Thiberge impute au fonctionnalisme l'avènement de l'espace ouvert au détriment de l'espace en creux qui, selon lui, fait référence à la matérialité de l'espace. « Gropius et Le Corbusier sont convaincus que l'espace urbain doit changer d'échelle et que la densification en hauteur va permettre une dé-densification du sol, donc le passage à l'espace ouvert. » (Thiberge 2002, p. 139). Dans cette verdure peuvent s'installer des équipements collectifs comme les terrains de jeux, mais la verdure est surtout celle qui est offerte à la vue depuis le logement. Le rôle de la rue est remis en question, il est l'antithèse de l'espace ouvert. « Le terrain d'assiette des constructions est par définition plat et sans voisins » (Thiberge 2002, p. 138). L'espace ouvert constitue ainsi un plan abstrait vert mais sans matérialité, sans aspérités. Cette vision a eu, selon C. Thiberge, des répercussions clairement négatives. Tout d'abord la perte de repères dimensionnels. « Quand la ville se construisait autour de l'espace public en creux, celui-ci engendrait, du fait même de ses dimensions, une échelle du bâti en rapport avec ses usages multiples. [...] Avec l'espace ouvert cette référence disparaît et la taille des opérations n'est plus limitée [...]. Ceci est d'autant plus facile que, marquant une rupture totale avec le système urbain antérieur, les nouveaux ensembles s'accommodent fort bien d'une coupure physique entre la ville ancienne et ses extensions » (Thiberge 2002, p. 141). « Le plan masse devient le dispositif principal du projet, le sol sur lequel se fondent les bâtiments est dépourvu de tout rôle de tâche formelle et devient une grandeur résiduelle » (Secchi 2006, p. 124). L'aspect résiduel de l'espace ouvert se conjugue avec une plus forte abstraction pour le rapprocher du « vide ». La construction en hauteur destinée à ouvrir le logement sur la nature, la lumière, l'air, transforme l'espace ouvert en panorama. « Finalement tout se passe comme si l'espace ouvert était un espace qui n'existe pas, sauf à l'état de panorama. Il est seulement le vide qui entoure les bâtiments » (Thiberge 2002, p. 142). Il n'est donc plus besoin de le représenter, il devient le blanc dans les plans d'aménagement, le support sur lequel se construit la ville faite de réseaux et de bâtiments.

La vision fonctionnaliste va amener les dérives que l'on sait. L'espace ouvert perd toute substance, toute sensibilité paysagère. Il se meut en espace vert. Durant les cinquante dernières années, les espaces verts publics urbains ont été considérés comme un équipement urbain, au même titre que les autres. Un équipement destiné à l'encadrement du bâti et éventuellement à la récréation de la population, essentiellement les jeunes enfants, d'où l'installation systématique de jeux aux pieds des immeubles. Dans les grands ensembles « les espaces verts qui occupent des délaissés de terrain sont conçus comme étant un complément du logement et constituent même un alibi à la mauvaise conception d'un habitat ignorant lui-même la multiplicité des besoins et des aspirations de ceux qui les occupent. L'échec de ce type d'espaces verts, purement et étroitement fonctionnels, est si évident que les utilisateurs les abandonnent car la prise en compte des seuls besoins élémentaires a conduit à une uniformité affligeante » (Merlin et Choay 2005, espace vert). Pour L. Mumford, le logement vertical ne correspond pas à l'échelle humaine et ne favorise donc pas l'appropriation des espaces ouverts : « Les rangées de grandes barres ou de tours, même si elles sont assez isolées entre

²⁸ Le Corbusier (1925), *Vers une architecture*, Paris, Crès, p. 47.

elles pour ne pas projeter d'ombre les unes sur les autres créent un environnement dépourvu d'attrait : car elles lui dérobent du soleil et détruisent l'échelle humaine dont l'intimité et la familiarité sont vitales pour le jeune enfant et si plaisantes pour l'adulte » (Mumford 1960 dans Choay 1965, p. 366).

On se trouve devant une sorte de paradoxe. L'urbanisme progressiste a révélé l'espace ouvert comme une totalité dans laquelle s'inscrit la ville, rappelant quelque part la nature de Broadacre et annonçant la « matrice verte » de Mumford. Parallèlement, à l'acte de naissance vient s'ajouter la destruction de la vie, le rapport au corps. Sans doute pour éviter l'influence des formes préexistantes de la ville traditionnelle comme la rue, le parc paysager, la pratique pédestre, le fonctionnalisme soustrait toute substance, toute matérialité, toute sensibilité de l'espace ouvert pour le transformer en vide urbain. Cette vision est tellement forte qu'elle aveugle les professionnels de l'urbanisme et contamine les habitants de la ville. En dehors du bâti et de l'habitation il n'y a rien, on ne voit rien. La ville est binaire, elle se compose de pleins et de vides. Le seul avantage du vide est qu'il donne une vue, un horizon. L'expression « espace ouvert » qui s'utilise surtout à partir des années 1960 fait d'abord référence à cela : le dégagement du champ de vision. L'espace ouvert est d'abord ouvert parce qu'il offre un panorama, mais il est vide de sens, dans tous les sens du terme. L'art paysager n'a pas de place ici, ces années de domination de l'urbanisme fonctionnaliste constituent d'ailleurs un temps mort pour cette discipline (Lassus).

Les frémissements d'une nouvelle ère apparaissent dès les années 1960 et s'inscrivent tout d'abord dans une critique de l'urbanisme fonctionnaliste.

3- L'espace ouvert dans la ville contemporaine

Le processus de diffusion qui caractérise la ville contemporaine (chapitre 1) dilate l'espace ouvert dans des proportions inégalées jusqu'alors. La ville affirme sa dimension territoriale et du coup sa diversité. L'espace ouvert ne peut plus être réduit à l'état de résidu, il est nécessairement partie prenante du projet urbain : « Ainsi le projet de la ville contemporaine confie au dessin des espaces ouverts le rôle qui autrefois revenait au jardin, c'est-à-dire d'être le lieu d'expérimentation et de mise au point des nouvelles idées » (Secchi, 2006, p. 128). Si le retour du paysage traduit clairement une continuité avec la ville du 19^e siècle, la ville du 21^e siècle impose de nouveaux enjeux à l'espace ouvert : l'affirmation de son rôle social, politique et idéologique à travers la composante « nature ».

3.1- La critique de l'urbanisme fonctionnaliste et le retour du paysage

Le changement vient tout d'abord du constat d'un échec. Une pensée critique se développe, surtout dans la deuxième moitié du siècle. Comme d'autres auteurs (Choay 1965, Blanc 1995), nous utilisons les références de Jane Jacob et Lewis Mumford car leur critique s'accompagne de positionnements quant au rôle et à la place de l'espace ouvert dans la ville contemporaine ; une ville qui ne cherche pas à se diluer dans la campagne et la nature mais qui affirme clairement son urbanité. Tous deux accusent l'urbanisme fonctionnaliste d'avoir vidé l'espace en creux de sa fonction sociale. « Nous avons appris que les espaces libres ont également un rôle social, trop souvent négligé au profit de leur seule fonction hygiénique » (Mumford 1960 dans Choay 1965, p. 360).

J. Jacobs milite pour une revitalisation de la ville, pour plus d'urbanité : il s'agit de favoriser la diversité et la rencontre de l'autre. Cela passe par l'affirmation de la ville comme lieu de vie. « Il est stupide de nier le fait que nous, Américains, sommes un peuple citadin, vivant dans une économie citadine : dans la mesure où nous le nions, nous nous exposons effectivement à sacrifier toute la campagne authentique qui entoure les métropoles » (Jacobs 1961 dans Choay 1965, p. 379)²⁹. La rue est essentielle. Pour elle le panorama de l'espace ouvert est contraire à l'urbanité : les urbanistes partent « de cette idée *a priori* que les habitants des villes recherchent la vue du vide, l'ordre et le calme. Rien n'est moins vrai. Une rue vivante possède toujours à la fois des usagers et des observateurs » (p. 369), la disparition de la rue « est l'idée la plus funeste et la plus destructive de l'urbanisme orthodoxe » (p. 37). Toutefois, cette vitalité de l'espace public ne se décrète pas, elle ne peut être le seul produit d'une volonté d'aménagement. Ainsi, « Les parcs peuvent être et sont effectivement un grand attrait supplémentaire dans les quartiers que le public trouve déjà attrayants à cause d'une grande variété d'autres usages. En revanche, ils ne font que rendre plus déprimants les quartiers dépourvus de séduction : ils en accentuent l'ennui, l'insécurité et le vide » (p. 375). Contrairement à la rue ouverte aux yeux de tous, les parcs permettent le retrait, la cachette, ils sont donc propices aux pratiques transgressives, à la délinquance juvénile. En fait le parc qui a un sens est celui qui joue correctement sa fonction d'espace public. Les parcs urbains « servent à lier entre elles, par l'usage d'un agrément commun, diverses fonctions avoisinantes, et par là même, contribuent encore à la diversité de l'environnement » (p. 375). Le parc ainsi considéré n'est pas un élément de nature dans la ville mais plutôt un élément de la ville elle-même, il fait partie d'un tout. « Une cité ne se fait pas de pièces et de morceaux, comme un édifice à ossature métallique [...]. La structure d'une ville se résout en un mélange de fonctions, et nous ne nous approchons jamais plus près de ses secrets structurels que lorsque nous nous occupons des conditions qui engendrent sa diversité » (p. 378).

Dans un article publié en 1960 traitant du *Paysage naturel et paysage urbain (Landscape et townscape)*, L. Mumford plaide non pas pour une cité-jardin, mais pour une « civilisation du jardin ». L'espace ouvert indifférencié des banlieues de faible densité des villes américaines traduit « la désintégration sociale et civique que l'on trouve dans des villes comme Los Angeles » (Mumford 1960 dans Choay 1965, p. 361)³⁰. En même temps ces banlieues sont le résultat d'une recherche constante d'espace et de vert, mais qui ne suffisent jamais aux citadins. Ceux-ci investissent les temps des week-ends des zones touristiques plus lointaines, bois, rivages lacustres ou marins, qui subissent un « envahissement qui leur retire leur valeur récréative : la voiture y transporte non pas les habitants d'une seule ville, mais les populations d'une région entière » (p. 362). Un mouvement de fuite permanent qui se réalise au détriment des espaces naturels et de la « pleine campagne ». L. Mumford propose alors de « commencer par reprendre possession du paysage et par le restructurer dans son ensemble » (p. 362). La « matrice verte » doit pousser plus loin l'idée de ceinture verte. Il ne s'agit pas d'un parc mais de l'espace aux usages ruraux de toute une région qui est destinée à l'accueil des citadins : « Ainsi pour les loisirs de week-end, c'est l'ensemble du paysage régional qui joue le rôle de parc paysager » (p. 363). La publicisation de cet espace est rendue possible par une législation rigoureuse, un règlement de zoning et un abattement d'impôts appropriés. Il revient alors à l'architecte paysagiste de « structurer l'ensemble du paysage de façon à en intégrer tous les éléments dans un programme de loisirs » (p. 363). Son travail consistera « à concevoir des

²⁹ Jacobs J. (1961), *The Death and Life of Great American Cities*, New-York, Random House.

³⁰ Mumford L. (1960), « Landscape and townscape », *Landscape*.

pistes pour piétons, des terrains de pique-nique, à aménager, pour les piétons, les berges de rivières, les bords de mer et les clairières, de façon à permettre l'accès du public à l'intérieur de chaque partie du paysage rural, sans en perturber le fonctionnement et l'économie quotidiens. On doit imaginer des bandes continues de terrains publics, serpentant à travers l'ensemble du paysage et le rendant accessible à la fois aux riverains et aux touristes. » (p. 363).

Dans la proposition de Mumford, deux aspects apparaissent particulièrement importants au regard de l'espace ouvert. Le premier concerne la référence au paysage bien que l'expression « matrice verte » puisse rappeler la nature support de l'urbanisme fonctionnaliste. L'idée est de concevoir le paysage régional rural comme une terre d'accueil des citadins, mais aussi d'organiser leur venue : « on préserverait la valeur récréative, à condition que le système de routes et autoroutes et les services récréatifs soient conçus en vue de disperser la population des visiteurs transitoires » (p. 363). Ce paysage n'est pas réduit au panorama. Il est d'abord entretenu par des usages ruraux, une économie spécifique. Ensuite le travail des paysagistes est d'en révéler la diversité, les sites, les contours et de les rendre accessibles aux promeneurs. C'est donc à un paysage diversifié et pratiqué auquel fait référence Mumford.

Le deuxième aspect est l'explicite processus de publicisation de l'espace ouvert. Celui-ci correspond finalement à l'ensemble d'une région. Il intègre totalement le fonctionnement de la cité. Sa préservation et le maintien de son économie relèvent de l'intérêt général, il devient donc un bien commun. Son accessibilité n'est pas totale mais conditionnelle, résultat de compromis avec les intérêts privés. L'architecte paysagiste, un professionnel de la ville, est responsable d'en dessiner les contours. L'espace ouvert quitte les interstices de la ville pour s'étendre à la campagne. L'ouverture passe du panorama au territoire. Le changement d'échelle annonce la confusion entre la planification urbaine et la planification régionale. À quelle échelle doit-on penser l'organisation de cette grande ville ?

Très souvent pour les urbanistes, « la nature n'est qu'un cadre, un emplacement, une localisation et en aucun cas une force agissante du procès de reproduction urbaine, s'intégrant dans l'activité humaine de production et d'habiter » (Blanc 1995, p. 135). Le positionnement de J. Jacobs et de L. Mumford est d'intégrer l'espace ouvert à la vie sociale et à l'urbanité. Il devient partie prenante du tout, il doit participer à la diversité de la ville. Ils insistent sur l'importance de la fonction sociale qui devient incontournable dans une société où le temps de loisir est essentiel. Pour L. Mumford c'est également un retour du paysage et du rôle du paysagiste dans la composition de la ville. Mais là encore on voit bien que les termes sont différents de ceux du 19^e siècle. L'art paysager doit s'adapter au « grand paysage » qui devient celui du territoire. « Le paysage n'est pas seulement un face à face avec la ville, un panorama quand on est en ville, une silhouette quand on la regarde, mais la réincorporation de la nature et du sol comme composants de la façon de faire la ville. [...] Inventorier l'apport d'une localisation physique ici plutôt que là, s'en servir pour articuler les quartiers de la ville est tout autre chose que construire la ville dans la verdure. » (Thiberge 2002, p. 147). Le paysage confère à l'espace ouvert sa matérialité perdue. Le site oublié, sauf par quelques urbanistes dont Marcel Poète (1866-1950), redevient un point de référence. On voit se dessiner dans la proposition de Mumford les principes de l'urbanisme paysager convoqué pour corriger les erreurs de l'architecte et de l'urbaniste (Paquot 1999). Reverdir, sans doute, mais en y intégrant de la qualité, de la diversité, de la subjectivité, de la sensibilité. Mumford dépasse déjà la dimension de l'art paysager pour aborder la question de la gestion du paysage. Celle-ci oblige en effet à « chercher de nouvelles pratiques, associant puissance publique et initiatives privées

autour d'un projet, défini non pas par sa forme mais par ses processus » (Thiberge 2002). Nous avons là les bases du renouveau de la profession de paysagiste (cf. partie 2).

Renouer avec le paysage ne suscite pas une transformation fondamentale dans la manière d'aborder le rapport ville-nature. On assiste d'ailleurs à une sorte de résurgence des modèles culturalistes que l'on adopte au goût du jour. F.L. Olmsted et J.C.N. Forestier refont surface dans les trames vertes et les systèmes de parc. Le changement profond vient, à partir des années 1960 et 1970, de la montée en puissance des préoccupations environnementales qui touchent l'ensemble de la planète, et donc en premier lieu les espaces où se concentre la majorité de la population : les agglomérations urbaines. Ils conduisent à affirmer la place d'une nature physique et non plus seulement artistique, philosophique, idéale, dans la ville.

3.2- La perspective écologique

Le rapport ville-nature connaît un tournant essentiel sous l'influence de la pensée écologique (cf. partie 2). Dans sa thèse N. Blanc montre bien comment les préoccupations environnementales s'insèrent progressivement dans la pensée et la pratique urbanistique (1995). Toutes les évolutions sont à relier à un point essentiel qui est la prise en compte de l'interdépendance de la ville et de la nature. La nature entre ainsi dans les multiples relations qui structurent le processus d'urbanisation. Ville et nature ne sont plus vues comme des objets inertes mais comme des processus interactifs (Kaika 2005). La nature dont il est question est une nature dont les dynamiques sont décrites par des scientifiques, le plus souvent les écologistes. Dès lors, l'enjeu de l'urbanisme n'est plus seulement de dessiner des contours, de composer des ambiances, mais aussi de prendre en compte les principes scientifiques de la nature pour construire la ville. Le changement est radical. Il est amorcé dès les années 1960 par McHarg dans son ouvrage *Design with nature (Composer avec la nature)* publié en 1969³¹. Un travail sans doute précurseur mais peu suivi dans la pratique. Il faut attendre l'avènement du développement durable pour qu'une nouvelle pulsion soit donnée à cette approche écologique de la ville. Notre hypothèse est que la publication de McHarg est l'acte fondateur de la vision contemporaine de l'espace ouvert, dans le prolongement des idées de L. Mumford dont il était l'élève et qui a écrit l'introduction à la première publication de son ouvrage. C'est pourquoi nous centrons ici notre attention sur sa pensée. Dans la deuxième partie de ce volume nous traiterons plus spécifiquement la question de la nature et de l'approche écologique de la ville.

Pour I. McHarg, urbaniste et architecte-paysagiste de formation, l'écologie est une sorte de révélation qui lui permet de mieux comprendre le monde et la place qu'y occupe l'homme. La vision anthropocentrée est responsable de l'échec du monde occidental. « Notre échec, c'est celui du monde occidental ; il est à la mesure des valeurs choisies. Décrivez-moi une société anthropocentrique où rien n'existe hormis ce qu'en décide l'homme, où le cosmos n'est conçu que pour mettre l'homme au pinacle, où l'homme seul est divin et régente toutes choses, où en vérité, Dieu est fait à l'image de l'homme ; alors je vous dirai à quoi ressemblent ses villes et ses paysages » (p. 27).

³¹ La version française n'est publiée qu'en 1980 dans les cahiers de l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France), grâce à la traduction réalisée avec le financement de la Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen. Dans son avant-propos, M. Falque mentionne clairement les difficultés auxquelles a été confronté ce projet de publication dont « l'incompréhension, la méfiance, le goût de la sécurité financière » (p. 6).

Son ouvrage propose tout d'abord une réflexion sur les processus qui nous ont amenés à cet échec. Il ne s'agit pas de condamner l'œuvre humaine. L'écologie dont il s'inspire n'est pas radicale, « profonde », elle est humaniste. Les processus naturels nécessaires à la vie doivent être connus pour prétendre à un aménagement plus respectueux de la nature mais aussi de la vie humaine. Son objectif reste néanmoins pragmatique : proposer de nouvelles méthodes pour aborder l'intervention territoriale. « Un des mérites de ce livre est de préconiser une écologie de l'aménagement et non de l'interdiction » (avant-propos de M. Falque, p. 6). L'introduction de L. Mumford insiste sur l'aspect constructif de sa proposition : « C'est dans ce mélange d'une vision scientifique et d'un projet constructif pour l'environnement que réside la valeur de ce livre. En mettant en évidence la nécessité d'un projet clairvoyant, d'une éthique, d'un ordre spatial et d'une volonté d'expression esthétique dans le traitement de chaque aspect de l'environnement, McHarg ne met donc l'accent ni sur le projet de composition, ni sur la nature en soi, mais sur la préposition « avec » qui implique la coopération de l'homme et son association avec le monde biologique. Il ne cherche pas à imposer arbitrairement ce parti, mais à utiliser au mieux les possibles offerts par la nature avec les limites que cela implique. Ainsi, quand il parle de la nature, il sait que l'esprit humain fait aussi partie de la nature, et apporte un élément précieux que l'on ne saurait trouver à ce niveau de développement dans la nature vierge » (introduction à l'ouvrage par L. Mumford, version française 1980, p. 9).

L'originalité de la planification écologique proposée par I. McHarg relève avant tout de « l'intégration cohérente de données du milieu ordonnée à un système de valeur » (Falque 1980, p. 6). Cette démarche a donné lieu à des applications diverses dans le domaine de la planification physique et urbaine. Nous ne nous attarderons pas ici sur ces implications méthodologiques. Nous souhaitons plutôt insister sur la conception qu'a I. Mc Harg de l'espace ouvert, qu'il nomme, lui, en tant que tel dans son ouvrage.

L'espace ouvert est lié à la problématique de la place de la nature dans une aire urbanisée. Une fois la question posée, « Comment déterminer la place de la nature dans une grande ville et sa région ? » (p. 51), I. McHarg ne va plus utiliser le terme de nature mais plutôt d'espace ouvert qu'il met systématiquement entre guillemets comme s'il n'était pas encore sûr du bien-fondé de son utilisation³². Dans son propos, l'espace ouvert fait référence au sol qui accueille des ressources importantes pour la reproduction du système écologique et pour assurer les conditions de la qualité de vie des citoyens. La nature « travaille gratuitement » pour l'homme et de ce fait représente une valeur.

L'espace ouvert ne reflète pas seulement les valeurs de la nature, il intègre aussi des risques : zones inondables, risques sismiques, glissements de terrains, etc.

« On peut concevoir que de telles zones naturelles où existent avantages et désavantages soient la base de "l'espace ouvert" des grandes villes. S'il en était ainsi, elles répondraient à un double objectif : garantir les grands équilibres vitaux du milieu naturel, utiliser les terrains impropres à l'urbanisation de manière à protéger l'environnement du caprice de la nature. L'urbanisation devrait se faire dans les zones intrinsèquement aptes, là où il n'y a aucun danger et sans entraîner de dégâts pour le milieu naturel » (p. 51).

Les espaces ouverts préservés ne doivent pas être choisis selon les critères de valeur du sol (économiques) ou encore de géométrie du territoire (aménagistes) mais suivant la capacité à accueillir des activités « vertes ». « L'écologie suggère que les terrains destinés aux "espaces

³² A moins que ce ne soit l'expression d'un doute du traducteur dans l'interprétation de « open space » ?

ouverts" dans la région urbaine soient issus des zones naturelles aptes aux activités "vertes" [agriculture, loisirs]. Là est la véritable place de la nature dans la grande ville » (p. 52).

Ainsi, l'espace ouvert n'est pas un espace résiduel, un interstice de la ville construite, mais résulte d'un choix délibéré de préservation de certains espaces plutôt que d'autres. C'est la connaissance du milieu, de ses potentialités, qui doit guider ce choix. La valorisation de l'espace ouvert doit permettre de l'assumer. « La problème ne se pose pas en termes de quantité d'espace, mais de répartition de cet espace. Nous cherchons un concept capable d'établir le lien entre "l'espace ouvert" et la population. La faible valeur sociale attribuée à "l'espace ouvert" provoque à coup sûr son urbanisation, à l'intérieur de l'aire urbaine et à sa périphérie. D'habitude l'urbanisation exclut toute interprétation et dévore "l'espace ouvert" périphérique » (p. 57).

On retrouve dans la vision qu'a I. McHarg de l'espace ouvert le souci d'une intégration fonctionnelle de l'espace libre dans un système urbain qui prend sens à l'échelle régionale, tel que souligné par L. Mumford. Toutefois, I. McHarg dépasse la référence paysagère et le rôle social pour s'attacher à l'espace ouvert comme nature ; une nature moins comme objet que comme processus.

« Il est nécessaire de comprendre la nature comme une suite d'interactions qui représente un système de valeurs relatif ; celui-ci peut offrir à l'homme d'intéressantes possibilités pour son utilisation – mais aussi révéler des contraintes et même, pour certains usages des interdictions » (p. 105).

L'aménagement de la ville doit s'accompagner d'une préoccupation permanente : le maintien des équilibres naturels envisagés comme un « ensemble indissociable » auquel on devrait pouvoir attribuer une valeur économique. La nature, dans sa vision, n'est pas le seul fait du végétal ; elle intègre l'eau, le sol, l'air et tous les mécanismes de la vie. Toutefois, elle n'existe pas et ne doit pas être protégée pour elle-même mais en lien avec la valeur que lui octroie la population. « Avant de proposer comment utiliser les ressources naturelles, il est nécessaire de reconnaître les valeurs de la nature pour la société » (p. 88). Ce qui l'amène à formuler des propositions très concrètes telles que : « On recommande aussi la création d'une Association de protection de la nature qui recevrait dons de terres ou d'argent pour créer des espaces ouverts et les gérer » (p. 79).

L'espace ouvert que propose I. McHarg s'éloigne du panorama fonctionnaliste mais ne renoue pas vraiment avec l'approche paysagiste. L'évolution porte sur plusieurs points.

1- L'espace ouvert s'appuie sur une dimension naturelle. La nature à laquelle I. McHarg fait référence n'est pas seulement celle envisagée par le prisme des valeurs citadines ; c'est une nature qui a ses dynamiques propres, qu'essaie de décrypter la science. Respecter la nature c'est respecter les principes qui la régissent, et donc les connaître. L'heure de la biodiversité n'a pas encore sonné, la nature est prise dans un sens large qui n'est pas seulement orienté par le vivant.

2- La nature octroie à l'espace ouvert une matérialité beaucoup plus concrète que celle du paysage. McHarg n'aborde pas l'espace ouvert par la vue mais plutôt par son inscription dans l'espace. Si la composition esthétique n'est pas exclue, elle n'est plus maître du jeu. L'espace ouvert, dans tous les cas, ne s'apparente en rien à un vide.

3- L'espace ouvert fait partie intégrante du système urbain. La proposition de I. McHarg n'est donc pas de le concevoir comme un résidu de la production de la ville, mais comme un composant *a priori*. L'aménagement doit se concevoir à partir des caractéristiques et des potentialités de l'espace ouvert.

4- La dimension publique de l'espace ouvert n'est pas directement abordée par McHarg. Elle est pourtant systématiquement évoquée. L'espace ouvert est un bien commun, d'où l'importance de le gérer de manière opportune, pour le bien de tous. C'est pourquoi il signale l'importance de la participation des habitants dans le processus d'aménagement.

I. McHarg propose des principes de planification et d'aménagement qui allient la connaissance scientifique, les impératifs de l'action, la participation de la population et le partenariat public-privé. Un cocktail très « développement durable » qui, lui, ne sera à l'ordre du jour que vingt ans plus tard. C'est en cela que le travail de McHarg est précurseur. Sa réflexion s'inscrit dans un mouvement de montée en puissance de l'écologie à la fois comme science, comme pensée politique et comme mode d'action (cf. partie 2).

Conclusion

Le rappel historique que nous venons de réaliser permet d'identifier les principales étapes de la prise en compte de l'espace ouvert dans la pensée urbanistique. Nous les résumons dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Les formes de l'espace ouvert dans la pensée urbanistique

	18 ^e siècle	19 ^e siècle, début 20 ^e siècle	Deuxième moitié 20 ^e siècle, 21 ^e siècle	
Approche paysagère	- Jardin, espace public - Paysage, panorama, campagne, vision picturale	- Parc urbain, espace public, paysage - Système de parcs, espace public, réseau - Coupure d'urbanisation : ceinture agricole, ceinture verte, coulée verte, etc.	Mêmes approches que la période précédente + Grand paysage	STRUCTURE VERTE
Approche fonctionnaliste		- Paysage, panorama, étendue verte, vide - Équipement, espace public, réseau	Mêmes approches que la période précédente + Infrastructure	
Approche écologiste			Réseau écologique Nature, agriculture, forêt Corridor écologique	

Le tableau montre l'importance de l'approche paysagère dans l'identification et la construction de l'espace ouvert. Bien qu'ayant été quelque peu affectée par l'empreinte de l'urbanisme fonctionnaliste, elle a fortement participé à l'affirmation de la place, de la fonction et de l'identité de l'espace en creux au cours du temps. Le paysage réapparaît dans le discours des urbanistes, dès que commencent à être remis en cause les principes modernistes. L'espace ouvert y est nécessairement associé.

Il est important de souligner également l'aspect cumulatif des influences. À chaque période viennent s'adjoindre de nouvelles conceptions du vide urbain sans pour autant que disparaissent les visions précédentes. On voit ainsi se diversifier les rapports de la ville à ses vides et s'épaissir l'héritage de l'espace ouvert. La période fonctionnaliste n'est pas nécessairement à envisager comme une rupture. Les principes de la cité-jardin ont continué à inspirer l'urbanisme durant cette période, notamment par le biais de la planification urbaine. Dans l'époque contemporaine, ces différentes références se cumulent et entrent en interaction sous l'effet de la pensée systémique de la ville.

Les deux dernières colonnes expriment l'effet d'intégration qu'opère l'approche écologique de la ville. La structure verte est à la fois nature, paysage, campagne ; elle est l'infrastructure qui

organise l'urbain dans une logique de réseau ; elle constitue un espace public nécessaire au développement de l'urbanité et à la qualité de vie des citoyens (cf. partie 2).

Conclusion partie 1

L'espace ouvert s'affirme avec l'éclatement de la ville moderne et contemporaine. Les transformations de la forme urbaine favorisent sa dilatation : plus l'urbanisation est diffuse et fragmentée, plus l'espace ouvert occupe une place importante. Ce mouvement d'étalement ne doit pas être considéré indépendamment du processus d'urbanisation des campagnes ; il s'en nourrit. Dans le contexte d'une urbanisation généralisée, la publicisation des campagnes et de la nature participe au renforcement de l'espace ouvert. La ville-campagne fait référence à cette nouvelle dimension territoriale de l'urbain où l'espace ouvert devient une partie intégrante du système.

La ville-campagne est finalement cette imbrication formelle entre espaces de forte et de faible densité. Elle n'est d'ailleurs pas seulement formelle. Certes, la campagne devenue paysage sous le regard des citadins et dans leur cadre de vie pourrait être comparée à un tableau que l'urbain intègre dans sa scène quotidienne. Les publicités pour les opérations d'aménagement résidentiel se plaisent à faire référence au paysage-tableau comme argument de vente. Le paysage ne peut être résumé à cela. Il est animé d'une vie, des populations y habitent, il a une histoire. L'urbanisme, empreint d'esthétisme, trop souvent replié sur la ville, a oublié de regarder ce qui se passait vraiment dans la « fenêtre ». Sur ce plan, les remises en question que pose la ville-territoire restent difficiles. Pourtant, dès les années 1950, des regards précurseurs montrent le chemin, lancent des pistes de réflexion (McHarg, Webber). Elles seront ignorées. Les Trente glorieuses et la crise qui suit ne sont pas des contextes propices : il faut aller de l'avant et les villes sont les points d'appui du progrès. Leur pouvoir s'affirme, et avec lui leur impact sur l'environnement. Il faut attendre l'avènement du développement durable, l'écologie urbaine ayant failli à sa tâche comme nous le verrons dans la partie 2, pour faire évoluer la vision de l'urbain. La ville-campagne n'est pas la ville à la campagne, comme finalement l'entend un peu A. Berque, mais plutôt la ville et la campagne. Une campagne qui est urbaine, indépendamment de sa distance à la ville, car elle vit par et pour la société urbaine.

Dans la ville moderne, à travers l'histoire du jardin, les espaces ouverts apparaissent comme « des matériaux urbains fondamentaux, alors que par leur combinaison ils assument le rôle primordial d'intermédiaire entre les différents fragments urbains, leurs sites, leurs dimensions, leurs caractères techniques, leurs fonctions et rôles organisés à l'intérieur de certaines grandes figures » (Secchi 2006, p. 128). Dans la ville contemporaine, l'espace ouvert conserve ce rôle de médiateur. Le projet de la ville contemporaine « est en priorité un projet de sol [projet foncier] capable de construire un horizon de sens pour une ville inévitablement dispersée, fragmentaire et hétérogène. Il investit, nécessairement et simultanément, les différentes parties de la ville en les traversant et en les reliant entre elles ; il utilise des matériaux et engendre des situations dans lesquelles on peut reconnaître une nouvelle esthétique urbaine ; il construit des rythmes spatio-temporels et des séquences dans lesquelles peuvent se lire les pratiques sociales de notre temps » (Secchi 2006, p. 128-129).

La dimension foncière de l'espace ouvert impose une prise en compte du rythme propre du territoire à travers sa nature. La ville n'est plus contre-nature, elle compose avec la nature. La nature est présente dans les espaces les plus intimes de la ville, le métabolisme de la ville inclut les flux naturels. L'espace ouvert participe de la « naturalisation » de la ville. Le territoire est en même temps l'expression de dynamiques sociales, économiques, politiques, produit d'une histoire et d'une culture. L'espace ouvert est aussi ce territoire-là. Le projet de la ville

contemporaine doit composer avec cette matérialité complexe qui impose une approche locale des situations et une valorisation de leur diversité.

PARTIE 2

L'ESPACE OUVERT ET LA NATURE

Sous l'effet de la pensée moderne, la nature et la ville ont été considérées comme des entités opposées. Dans la post-modernité, l'opposition laisse la place à une recherche de liens, de relations complémentaires, voire d'intégration. Cette tendance témoigne d'une autre manière de penser le rapport société-nature, la relation ville-nature en étant l'expression spatialisée (Kaika 2005). Par ailleurs, l'étalement des périphéries et les formes de la ville diffuse donnent une nouvelle place aux étendues végétalisées que l'on tente de revaloriser comme espaces naturels.

Dans ce travail nous considérons la nature comme produit de nos représentations sociales. Le sens donné par la société à la nature change avec son évolution et diffère suivant les cultures (Farago 2000). Les sciences sociales s'intéressent tout particulièrement à mettre en évidence les rapports que la société entretient avec la nature dans l'espace et le temps. Loin de nous l'idée d'en faire ici une synthèse. Nous souhaitons simplement rappeler le contexte général qui, aujourd'hui, impose de repenser notre rapport à la nature, en partant de l'hypothèse qu'il fonde notre vision du rapport ville-nature : dans ces temps, que d'aucuns qualifient de post-modernes, l'écologie s'affirme au sens d'une pensée systémique induisant notre rapport au monde. Se référer à la science écologique est nécessaire pour comprendre la généralisation du discours écologique dans le domaine de l'aménagement du territoire. Nous nous intéressons particulièrement à un objet, le corridor écologique, pour mettre en évidence cette continuité entre science et action (chapitre 3). En effet, l'instrument « corridor » joue un rôle essentiel dans la construction d'un lien renouvelé entre ville et nature.

Aujourd'hui il ne s'agit plus seulement d'annihiler l'opposition ville-nature mais d'incorporer, ou plutôt de réincorporer, la nature dans la ville. Alors que l'urbanisme fonctionnaliste s'était appliqué à effacer toute matérialité, l'enjeu est aujourd'hui de composer avec, de lui donner une visibilité, de faciliter ses dynamiques intrinsèques. Ce retour de la nature en ville est sollicité par une demande sociale sensibilisée à la qualité du cadre de vie. Il est rendu possible par l'affirmation de la nature dans le domaine de l'action ; une action qui tend trop souvent à se confondre avec un urbanisme végétal (chapitre 4).

Corridors écologiques et urbanisme végétal se retrouvent dans l'élaboration de structures vertes qui relancent la planification urbaine. Les structures vertes deviennent ainsi le fil conducteur d'une organisation territoriale de l'urbain (chapitre 5).

CHAPITRE 3

NATURE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La globalisation, sous toutes ses formes, nous rappelle que nous vivons dans un monde clos et que nous devons faire ensemble (Lolive et Soubeyran 2007). Tous les indicateurs montrent que nous sommes dans la turbulence d'un changement profond que l'on nomme « crise » par commodité. La crise est sociale : les inégalités criantes placent sur les chemins de l'errance des populations en quête d'un îlot pour vivre mieux, parfois pour vivre tout court. La crise est économique : elle fait trembler le dogme d'une libéralisation sans limite du capitalisme, elle creuse le gouffre de l'incertitude qui se rapproche des États et des individus au point d'être terriblement palpable. La crise est environnementale : les conditions de survie de l'espèce humaine sont menacées sous l'effet de ses propres activités ; réchauffement climatique et perte de biodiversité sont les risques les mieux identifiés à ce jour. La finitude du monde s'impose à tout et à tous, l'écologie propose quelques clés de compréhension et d'appréhension de ce monde.

L'humanité a conquis l'ensemble du globe et étendu son oecumène dans les parties les plus reculées ; la globalisation intègre les différents points du globe dans un système. Ces deux constats conduisent à un troisième : la nature n'est plus un donné auquel les sociétés s'adaptent en fonction de leur niveau de technicité, elle devient un élément clé du système planétaire et évolue avec les sociétés. Cette situation implique nécessairement de reconsidérer les schèmes de la conception moderne du rapport société-nature. Aménagement et environnement sont sollicités pour favoriser la résilience du système. Le risque de la réduction de la diversité biologique est mis en avant. Il favorise la pensée écologique et l'avènement du corridor écologique comme outil de conservation de la nature et d'aménagement du territoire.

1- La finitude du monde

« La nature est en effet ce qui en soi n'a de sens ni par l'homme ni pour l'homme ; mais qui a un sens dans l'homme et autour de l'homme. Pour l'homme et par l'homme, la nature est forcément traduite en termes propres à une culture ; elle est intégrée au monde que l'homme est capable de concevoir, de percevoir et d'aménager. Cependant la nature en soi ne cesse pas pour autant d'exister, dans son sens propre qui est irréductible aux termes humains ; cela non seulement autour de l'homme (dans son environnement, du proche aux quasars les plus lointains), mais aussi dans l'homme lui-même (dans sa physiologie). Ainsi la nature, cette entité qui à la fois est inconcevable, incommensurable, mais où l'homme est immergé, qu'il porte en lui-même et qu'il ne cesse d'humaniser, de cultiver, la nature donc, par son ambivalence, est l'exemple même d'une réalité mésologique : indissolublement factuelle et sensible, physique et phénoménale, la nature est bipolaire » (Berque 1990, p. 51-52).

La pensée moderne s'est appliquée à dissocier ce qui relevait du naturel et du culturel, faisant perdre la maîtrise du sens de cette relation (Berque 1990). La pensée moderne se fonde sur la connaissance scientifique et sur la technique pour asseoir le progrès de l'humanité. La nature entre alors dans le champ de l'observation scientifique dans le but d'en comprendre les mécanismes et les lois. Ce faisant, la nature est mise à distance et soumise au filtre de

l'objectivité scientifique. En même temps, la connaissance des processus naturels donne des éléments pour en assurer un meilleur contrôle. La technique participe ainsi d'une artificialisation croissante dont le corollaire est la destruction de la nature au sens physique du terme.

Catherine et Raphaël Larrère nuancent quelque peu cette vision en soutenant que la modernité n'a pas seulement participé à désagréger la relation société nature, elle a aussi conduit à la promouvoir. « De la modernité peut, à l'inverse, se déduire une affirmation morale de respecter la nature ; une nature conçue comme une harmonie extérieure à l'homme, qui existait avant lui et qui n'a pas besoin de lui pour exister », (Larrère 1999, p. 48). Berque voit en revanche dans cette manière de considérer la nature une mise à distance encore plus forte en lui donnant un statut de nature « vierge et inviolée » (*wilderness*). Dans la perspective moderne le respect d'une nature extérieure à l'homme doit s'accompagner de la responsabilité, ces deux arguments justifiant l'action protectrice (Larrère 1999). En même temps cette volonté protectrice traduit une dissociation encore plus forte dans le lien entre la société et la nature. L'enfermement d'une nature sauvage dans un parc n'a pour effet que de la marginaliser et de la tenir à l'écart des perversions de l'action humaine (Berque 1990). Ainsi, « la modernité a déconnecté les trois mondes de la science, de la morale et de l'art, dont l'intercommunication est indispensable à ce que nos pratiques aient un sens, un sens profond, qui allierait le symbolique à l'écologique » (Berque 1990, p. 10). La finitude du monde donne aujourd'hui une possibilité de reconstruire le lien entre ces trois mondes.

« Cette finitude de la Terre achevait de bouleverser les perspectives de la modernité. En effet, ce n'était pas seulement au plan symbolique ou phénoménal, celui du paysage, que l'espace universel et infini du projet moderne se trouvait récusé ; mais aussi au plan physique ou écologique, celui de l'environnement objectif. Dès lors, la divergence moderne du symbolique et de l'écologique, la déconnexion croissante de la science, de la morale et de l'art se sont trouvées radicalement remises en cause. Une commune mesure s'impose maintenant au paysage et à l'environnement : l'échelle de la Terre » (Berque 1990, p. 11).

L'échelle de la Terre comme commune mesure souligne deux points essentiels :

- l'impossibilité de concevoir une nature indépendamment de l'intervention humaine. « La nature nous est d'autant moins extérieure qu'elle comprend nos ouvrages techniques. Tous les produits que l'on fabrique, tous les produits qu'on rejette ont un devenir naturel » (Larrère 1999, p. 63) ;
- le rôle essentiel des liens et des interactions entre les éléments du système planétaire.

La terre en tant que communauté constitue l'idée de base d'un système planétaire. En s'appuyant sur la notion d'écosystème, l'écologie témoigne d'un changement profond dans la manière d'envisager les catégories. La question devient moins celle des limites que des interactions et donc des liens, des flux qui relient les éléments du système. L'écologie se construit depuis le 19^e siècle comme science. La vision systémique qu'elle propose pour aborder les écosystèmes est appréhendée aujourd'hui comme une manière d'envisager la totalité planétaire. Dans cette approche systémique, nature et culture sont désormais profondément imbriquées. Il convient de tenir compte de ce brouillage. Deux attitudes peuvent être alors adoptées pour cerner les termes du rapport actuel entre société et nature.

1- La nature n'existe plus dans la mesure où l'action humaine et la technique réussissent à se substituer aux mécanismes naturels de la vie. La nature est le produit de l'activité humaine ; qu'il s'agisse des paysages que l'on souhaite protéger, de notre alimentation, de la reproduction

humaine, rien n'échappe à notre intervention. La nature n'est alors que le fruit de l'imagination individuelle et sociale influencée par le désir, les aspirations et les craintes aussi ; des images pensées et vécues comme réelles (Crozat 2008). La nature dans la ville est perçue et vécue par l'intermédiaire des imaginaires habitants, aménageurs, écologistes, etc. Le processus de naturalisation de la ville répond ainsi à une demande sociale légitime ou que l'on s'emploie à légitimer (Larrère 1999).

2- La nature n'est pas seulement un construit social. Une partie continue d'échapper au contrôle humain. Le positionnement est alors de chercher à mieux comprendre les interactions nature-culture qui se jouent aujourd'hui et qui remettent en question la conception moderne de la nature. Un certain nombre de principes semblent désormais acquis et se traduisent clairement dans la pensée environnementale :

- La notion de système en équilibre a laissé place à l'idée de système dynamique qui s'appuie sur la coévolution de la nature et des sociétés.
- Les activités humaines ne sont pas nécessairement nuisibles à la biodiversité, elles peuvent la promouvoir. Le danger vient surtout de la standardisation sous toutes ses formes : systèmes de production, techniques, pratiques, mœurs, cultures...
- L'objectif devient alors moins de limiter l'intervention humaine que de la réguler par une éthique. Doit-on opter pour une éthique anthropocentrée (centrée sur les valeurs de l'homme), biocentrée (centrée sur les êtres vivants) ou encore écocentrée (centrée sur les systèmes écologiques) ?

Les courants idéologiques s'affrontent mais la pratique est forcément pragmatique. Elle tend à s'inspirer des différentes visions en prônant l'idée du « bon usage » : « Parler de bon usage, c'est dire que nous ne pouvons pas utiliser simplement la nature, mais que nous devons déterminer les critères de son usage » (Larrère 1997, p. 17). On retourne donc à la question de la valeur : « le problème n'est pas tant d'attribuer une valeur à la nature que de comprendre à quel point notre vision de la nature règle nos comportements » (p. 18). Ainsi, sous l'influence de l'écologie scientifique et de la biologie, une place prépondérante est donnée aujourd'hui à la « sauvegarde » de la diversité biologique.

2- La biodiversité, un enjeu de société

« Le terme "biodiversité", aujourd'hui si courant n'a pourtant été introduit qu'en 1986 par l'entomologiste américain Edward O. Wilson³³, en substitution de la notion de "diversité biologique" utilisée jusqu'alors. Le succès de ce néologisme tient à notre avis au fait qu'il a symbolisé l'émergence et la convergence de nouvelles visions de cette diversité du vivant, aboutissant globalement à proposer un "nouveau regard" sur cette diversité. Ce nouveau regard met en lumière cinq aspects principaux :

- son immensité, insoupçonnée jusqu'alors ;
- **sa complexité, liée à ses différents niveaux d'organisation et à leurs interactions ;**
- sa stabilité, qui ne doit pas être conçue comme un équilibre statique mais s'inscrit dans une dynamique permanente ;
- son utilité, à travers l'ensemble des "services écologiques" qu'elle apporte ;
- **sa fragilité enfin, avec la prise de conscience des impacts humains, souvent irréversibles, sur des ressources que l'on croyait, parce que vivantes, inépuisables ».**

³³ Selon E. O. Wilson, ce terme lui aurait en fait été suggéré par l'éditeur de son ouvrage (entretien de Wilson par Olivier Postel-Vinay in : La Recherche n°333, 1^{er} juillet 2000, (<http://www.larecherche.fr/content/recherche/article?id=14064>). Selon P. Arnould, la préoccupation pour la diversité biologique est bien plus ancienne. Dans la tradition judéo-chrétienne, le premier recenseur des êtres vivants est Noé (Arnould 2005).

(B. Chevassus-au-Louis, Biodiversité, un nouveau regard sur la diversité du vivant, *Les leçons inaugurales du Groupe ESA* [École Supérieure d'Agriculture d'Angers], 1^{ère} leçon inaugurale, 2006, p. 9).

Dans les cinq aspects énoncés qui fondent ce nouveau regard, deux nous intéressent plus spécifiquement pour mieux cerner l'enjeu social majeur que sous-tend la biodiversité : la fragilité et la complexité.

La biodiversité est fragile. Ce constat est avancé dans la deuxième moitié du 20^e siècle ; il met en cause les activités humaines. Replacée dans un temps géologique, la disparition des espèces est un phénomène naturel lié à la dynamique des écosystèmes. Or on constate que l'érosion actuelle est « plusieurs dizaines de fois supérieure à l'érosion "naturelle" des périodes géologiques », (Chevassus-au-Louis 2006, p. 39). La situation s'aggrave lorsque l'on intègre à l'observation les espèces en situation critique. La biodiversité est mise en danger à travers l'exploitation directe d'espèces telles que « des mammifères ou des oiseaux dont les caractéristiques biologiques (longue durée de vie, faible fécondité) limitent le surplus exploitable durablement » (p. 41). Elle est également menacée par la destruction et la détérioration des habitats. Il y a ainsi un lien direct entre la réduction de la taille de l'habitat et la perte de la biodiversité. L'isolement définitif « d'îles » augmente également la vitesse d'érosion. La perspective du changement climatique couvre les analyses d'une incertitude encore plus grande.

La complexité résulte de plusieurs facteurs. La description de la diversité s'est longtemps limitée à la réalisation d'inventaires. B. Chevassus-au-Louis souligne à ce titre la difficulté de cette activité lorsqu'on l'étend aux unicellulaires et aux bactéries. Ce n'est qu'en 1992 que Eugène Odum propose l'idée que « la biodiversité devait inclure la diversité génétique et la diversité paysagère », (p. 14). « De la diversité individuelle, voire intra-individuelle, à celle des paysages, la biodiversité se décline donc en de multiples niveaux d'organisation interconnectés, mais dont les propriétés ne se déduisent pas de la seule connaissance de leurs entités constitutives. Chaque niveau possède donc des propriétés des autres niveaux. En outre, l'interaction entre ces différents niveaux d'organisation ne se fait pas sur un mode strictement hiérarchique et emboîté. (...) Cette question des interdépendances, des rétroactions positives ou négatives entre ces différents niveaux d'organisation est à notre avis fondamentale pour élaborer une vision globale et intégrée de la biodiversité », (Chevassus-au-Louis 2006, p. 24-25). B. Chevassus-au-Louis indique par ailleurs la difficulté, sur le plan de la recherche, d'aboutir à une intégration des savoirs du fait en particulier des cloisonnements disciplinaires entre biologistes des populations (étude du niveau intra-spécifique), systématiciens (étude du niveau spécifique, étude de chaque groupe fonctionnel) et écologues (étude du niveau supra-spécifique à l'échelle des complexes d'écosystèmes et des réseaux trophiques). La conservation de la nature doit bénéficier de cette intégration. Elle pose des questions de fond : la diversité des écosystèmes justifie-t-elle un acte de protection ? Comment protéger la biodiversité ? Existe-t-il une hiérarchie des espèces à protéger ?

Au même titre que pour le changement climatique, et en relation avec lui, l'injonction pour l'action liée à la biodiversité s'affirme. Or on voit bien que l'état du savoir ouvre surtout le champ de l'incertitude. La complexité des interactions horizontales et verticales rendent bien difficiles la prévision des évolutions et sans doute encore plus celle des effets des politiques de conservation et des aménagements nécessaires. Il est admis par les scientifiques eux-mêmes que les connaissances scientifiques ne sont pas en mesure d'assurer la pertinence des

mesures de protection engagées. « Les biologistes de la conservation sont sollicités pour aider à la solution de problèmes dans des délais ne permettant pas de prendre toutes les assurances théoriques et empiriques garantissant que la solution proposée soit bonne » (Blandin 2009, p. 79). Toutefois, le besoin d'expertise est toujours plus pressant. Le document de prospective concernant la stratégie nationale sur la biodiversité fait ainsi état de la nécessité de fournir des éléments de connaissance et de compréhension à destination des décideurs et de la société civile : « Force est de constater que jamais la demande n'a été aussi forte de disposer d'un tableau de bord de l'état du capital naturel de la planète, permettant d'en mesurer, en temps presque réel, les tendances, les menaces associées et la fragilité »³⁴. Pour B. Chevassus-au-Louis il faut avancer en suivant une « spirale d'apprentissage dans laquelle les trois aspects de description, de compréhension et de gestion se développent simultanément et progressent de manière interactive » (Chevassus-au-Louis 2006, p. 53).

Il est important d'adjoindre à cette lecture « naturaliste » de la biodiversité une lecture plus sociale qui nous éclaire plus spécifiquement sur la nature des enjeux. À la question « la biodiversité est-elle naturelle ? », A. Micoud, sociologue, répond en premier lieu que « la biodiversité est quelque chose qui, sous cette appellation-là, n'est venue à l'existence qu'en vertu précisément de la prise de conscience de ce problème », la biodiversité est donc une construction sociale (Micoud 2005, p. 18). Il en donne une interprétation à travers trois filtres de compréhension : l'intelligence des choses sensibles, l'intelligence des choses rationnelles et l'intelligence des choses mystiques. Suivant la première lecture, celle du signifiant, la biodiversité fait référence à la diversité de la vie, à la prolificité du vivant sur laquelle les scientifiques ont jugé nécessaire d'attirer l'attention au point d'utiliser un terme simple et accessible au plus grand nombre. La deuxième lecture fait référence au signifié. « La biodiversité fonctionne alors comme un quasi-concept ayant vocation à permettre d'articuler ensemble les différentes échelles à partir desquelles, jusqu'à présent, on conceptualisait les différentes diversités observables du vivant, à savoir les niveaux génétique, spécifique et écologique » (p. 22). L'intelligence mystique en appelle à la dimension symbolique. La biodiversité est liée à la menace de sa destruction. Déclarée en danger, elle devient alors une sorte de référent majeur « placé au-dessus de tout à partir du moment où c'est du maintien de son renouvellement que dépendent nos existences » (p. 23). C'est à ce titre que la biodiversité s'est imposée comme objectif international dans un consensus alliant à la fois les scientifiques, les intérêts économiques, les politiques, mais aussi les États, les entreprises et les organisations non gouvernementales. La convention sur la biodiversité signée par 153 pays à Rio en 1992 concède à cet objectif une légitimité politique (Larrère 1997). Pour C. Larrère, l'argument des scientifiques n'est pas uniquement savant, il est aussi économique et politique : « La biodiversité permettait d'unifier les sciences de la vie, sous la bannière de la génétique », en leur donnant plus de poids face « au prestige et aux appétits budgétaires des sciences de l'univers » (Larrère 1997, p. 282). Le terme de biodiversité, facilement interprétable pour une société avide de diversité, s'avère utile dans l'évaluation de l'action environnementale et de l'impact des activités humaines sur les systèmes écologiques. Il réussit à allier l'universalité du risque avec la diversité des réponses possibles, et souhaitables, pour préserver la capacité d'évolution des processus écologiques (Larrère 1997). Les arguments économiques, politiques, sociaux, voire spatiaux (Couderechet 2008), se conjuguent pour expliquer la force du positionnement de la biologie et de l'écologie dans les politiques de conservation de la nature ; « [...] la biodiversité (objet technique concret constitué par le réseau des savoirs biologiques en

³⁴ Volet recherche de la stratégie nationale sur la biodiversité. Document de prospective. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Fondation pour la recherche sur la biodiversité, mai 2009, p. 6 (110 p.).

cours d'intégration) ne serait alors que la manière qui, en faisant de la nature vivante son milieu (et sa ressource), signale l'individuation en cours d'un nouveau système technique : celui de la gestion du vivant » (Micoud 2005, p. 25).

3- Conservation de la nature et aménagement du territoire

L'écologie vise à établir les lois régissant non seulement les rapports entre les êtres vivants et leur environnement physicochimique (autécologie), mais aussi les relations développées entre organismes (synécologie ou biocénotique). C'est en 1935 que Tansley introduit la notion d'écosystème qu'il définit comme « un élément dans la hiérarchie des systèmes physiques allant de l'univers à l'atome, le système de base de l'écologie et le composé de l'ensemble des organismes vivants et du milieu physique » (Burel et Baudry 1999, p. 6). En réaction à une vision de l'écosystème comme entité homogène et aspatiale, Troll introduit dès 1939 le terme d'écologie du paysage où le paysage est alors vu comme la traduction spatiale de l'écosystème. Bien que l'utilisation du terme de paysage fasse encore bondir ceux qui en ont une approche plus géographique (Chouquer 2003), il doit se comprendre ici comme une échelle pertinente à l'analyse de systèmes complexes. L'écologie du paysage, telle qu'elle se développe actuellement, émane d'un rapprochement entre écologues et biogéographes (issus de la pensée de Troll). Elle s'institutionnalise à partir de 1982 avec la création d'une association savante internationale : l'International Association for Landscape Ecology (IALE). Elle a pour objectif de répondre à des questions concrètes portant essentiellement sur les modalités de la protection de la nature dans des environnements marqués par l'activité et les œuvres humaines. L'étude des écosystèmes a ainsi fait la place à l'étude de systèmes plus complexes à l'échelle du paysage pour laquelle la pluridisciplinarité s'est avérée indispensable. L'écologie du paysage participe fortement à la prise en compte des espaces ouverts dans l'aménagement des territoires, que ces derniers soient plus ou moins intensivement exploités. Elle apporte des arguments et des orientations concrètes pour la constitution des corridors écologiques.

3.1- Les principes de l'écologie du paysage

F. Burel et J. Baudry (1999) soulignent trois positionnements incontournables de l'écologie du paysage :

- 1- l'hétérogénéité dans l'espace et dans le temps,
- 2- l'homme comme partie intégrante du système écologique,
- 3- la dimension explicite de l'espace et du temps.

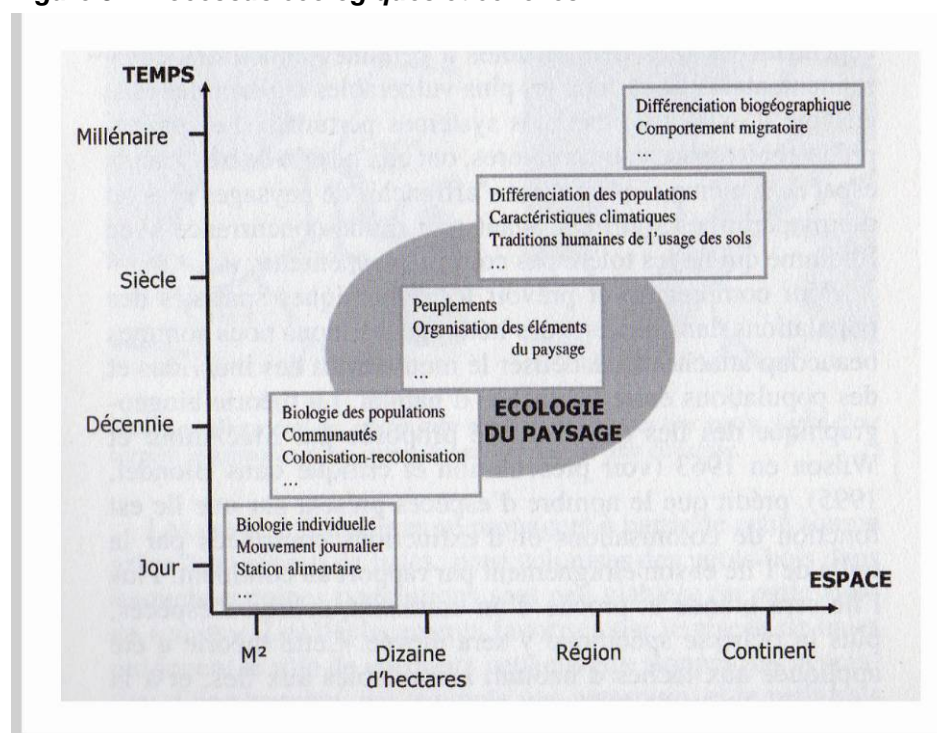
1- La question de l'hétérogénéité interroge l'arrangement spatial des éléments qui forment la mosaïque du territoire et l'échelle de perception de l'observateur. Une mosaïque est composée de taches (habitat favorable d'une espèce), de matrices (espace interstitiel) et de corridors (pour le déplacement des espèces entre deux taches). Une mosaïque hétérogène se définit par la diversité de ses éléments et par la complexité de son organisation (Clergeau 2007). L'hétérogénéité doit se concevoir dans une approche dynamique des systèmes écologiques : « L'hétérogénéité perçue à un moment donné, en un endroit donné, est la résultante de l'hétérogénéité spatio-temporelles à la fois des contraintes environnementales, des processus écologiques et des perturbations anthropiques ou naturelles » (Burel et Baudry 1999, p. 17).

2- « L'action de l'homme influence l'ensemble des paysages et écosystèmes de la planète de façon directe par une exploitation des ressources, une occupation de l'espace par l'agriculture

et l'urbanisation, ou de façon indirecte par les changements climatiques globaux ou les pollutions induites par le développement de l'industrie » (Burel et Baudry 1999, p. 25). En conséquence l'écologie du paysage « se doit de prendre en compte les activités humaines dans la dynamique et dans l'émergence des problèmes environnementaux » (p. 19) ; elle doit également étudier la dynamique des paysages et les rapports société-paysage qui en découlent car « le paysage est la résultante d'une confrontation continue entre la société et son milieu » (p. 19).

3- On voit à travers ces premiers principes l'importance de l'espace et du temps dans la démarche de l'écologie du paysage car elle permet d'appréhender l'hétérogénéité et la dynamique des paysages : « Pour comprendre le fonctionnement d'un système dynamique tel que le paysage il faut le replacer dans l'espace en étudiant une forte dépendance des états d'un système au cours de sa dynamique, et plus particulièrement la dépendance à l'état initial » (p. 25).

Figure 8 : Processus écologiques et échelles



Source : Clergeau 2007, p. 21

On constate ainsi que la notion d'échelle est centrale dans cette démarche. Elle correspond à la fois à un niveau d'observation mais également à un niveau d'organisation écologique avec ses mécanismes propres (Clergeau 2007). La figure 8 montre ainsi quatre niveaux de fonctionnement : la parcelle, le paysage (un ensemble de parcelles), la région, le continent. L'écologie du paysage s'appuie sur différentes théories qui utilisent cette notion d'échelle pour une interprétation des systèmes complexes. « La théorie de la géométrie fractale permettant de considérer simultanément plusieurs échelles spatiales est un outil puissant pour déterminer la gamme d'échelles pour laquelle un facteur écologique donné est pertinent pour expliquer un processus écologique » (p. 17). La théorie de la hiérarchie défend l'idée d'une corrélation entre les échelles de temps et d'espace ; les niveaux d'organisation sont essentiellement caractérisés

par les vitesses de fonctionnement des phénomènes. Ainsi pour étudier un phénomène, il faut prendre en compte plusieurs niveaux de la hiérarchie.

Le fonctionnement des populations animales et végétales est interprété par d'autres théories (théorie de la percolation, théorie biogéographique des îles) qui cherchent à mieux comprendre les modes de circulation des espèces, les effets de la fragmentation, les modalités de connectivité entre deux taches. La connectivité fonctionnelle correspond à la possibilité de déplacement d'une espèce entre les différentes taches du paysage ; elle n'est pas forcément liée à une continuité spatiale car elle dépend des capacités locomotrices de l'espèce et des comportements qui lui permettent de traverser une matrice plus ou moins hostile. « Type de corridor, connectivité fonctionnelle et perméabilité sont caractéristiques d'une espèce ou d'un groupe d'espèces qui réagissent de façon identique à l'organisation du paysage » (Clergeau 2007, p. 25).

« L'écologie du paysage, en intégrant pleinement les activités humaines et en se plaçant délibérément à la même échelle d'espace, devient une discipline incontournable pour la gestion des espèces et des espaces qui doivent inclure des mosaïques d'habitats [...] Elle se définit comme une discipline de recherche-action, c'est-à-dire où les données en dynamique et biologie des populations, mais aussi les résultats en éco-géographie des communautés, sont mis à disposition d'un génie écologique. Un des exemples les plus importants de cette relation recherche-action est sans aucun doute l'évolution de la notion de corridor » (Clergeau 2007, p. 27).

Le corridor dit « écologique » est devenu un outil clé de l'aménagement des territoires. Il s'appuie sur deux idées clés de l'écologie du paysage : le jeu d'échelle, la connectivité.

3.2- Le réseau écologique, troisième temps de la conservation de la nature

De façon assez classique on différencie trois grands temps de la conservation de la nature :

- le temps de l'esthétique et du pittoresque,
- le temps de la protection des espaces et des habitats,
- le temps du corridor écologique.

L. Couderchet inscrit ces trois temps dans trois périodes paradigmatiques : la période patrimoniale, la période productiviste, la période du développement durable (Couderchet 2008). Un rappel sur les deux premières périodes permettra de mieux cerner les changements qu'apporte la période contemporaine.

Dans la première période, l'idée de protection de la nature répond tout d'abord à une valorisation du beau et du sublime : « la peur et le délice s'allient dans le sublime » (Roger 1997, p. 103). Les politiques de site de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle ont pour objectif d'élever au statut de monument l'espace naturel sur la base de critères esthétiques et paysagers (Couderchet 2008). Les sociétés savantes ont joué un rôle déterminant dans la patrimonialisation de ces aires (Gomez Mendoza 1995). Le parc de Yellowstone créé aux États-Unis en 1872 témoigne d'une démarche similaire bien que la superficie soit sans commune mesure avec celle des sites (9 000 km²) : « une cathédrale en plein air » (Descola)³⁵ dédiée au culte de la nature, une nature sauvage qui doit être préservée de l'action humaine. L'acte de patrimonialisation demeure fort, il octroie une valeur inestimable à cet espace ; on voit néanmoins poindre un autre argument qui va jouer fortement dans le deuxième temps de la protection de la nature : préserver la nature des méfaits du développement.

³⁵ Conférence donnée à ADES, Maison des Suds, Pessac le 16 janvier 2009.

Les politiques de protection de la nature qui voient le jour dans les années 1960-1970 promeuvent ainsi la création d'espaces naturels protégés sur la base d'une mise sous cloche de la nature (parcs nationaux, réserves naturelles) – les parcs naturels régionaux à la française faisant un peu figure d'exception. Durant cette période productiviste, l'objectif est de limiter l'impact négatif des activités humaines sur la nature. Cet objectif répond en partie aux inquiétudes des citoyens suscitées par les accidents « écologiques » ou plutôt « techniques » qui fragilisent la planète : marées noires, explosions de gaz, etc. Les politiques environnementales de préservation de la nature doivent donc accompagner le mouvement de croissance accélérée guidé par l'efficacité économique et les principes modernes du progrès alliant connaissance scientifique et savoir-faire technique. Les politiques environnementales sont plutôt envisagées de façon sectorielle pour accompagner et si possible maîtriser les effets indésirables du développement économique (impacts sur l'eau, l'air, gestion des déchets...). Sur le plan territorial l'exploitation intensive et expansive du territoire est contrebalancée par une sanctuarisation de portions soustraites au projet de développement économique local par l'autorité nationale : « sorte de troc de sanctuaires paysagers et écologiques en échange d'espaces de développement sans condition ou presque » (Couderchet 2008, p. 24).

Le sommet de Rio et l'avènement du développement durable marquent un tournant dans la politique de protection de la nature. Les principes sont simples mais ils ont des implications fortes. Le premier principe est celui d'un développement qui allie les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le deuxième principe est celui du temps long, celui des générations futures. Ces principes semblent-t-il anodins obligent pourtant à penser et surtout à faire autrement. L'objet des préoccupations n'est plus tant l'impact de l'homme sur la nature mais bien celui de la nature sur l'homme (Lolive et Soubeyran 2007). La nature et l'éthique environnementale s'imposent à toute action, à tout projet. De ce fait, l'environnement n'accompagne plus seulement le développement il est au centre, il s'impose aux politiques, en particulier territoriales, et devient ainsi transversal. Admettre que nous restons dépendants des caprices de la nature, même si ces caprices sont liés à l'intervention humaine comme cela est le cas pour le réchauffement climatique ou la perte de biodiversité, revient à admettre l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons car nous ignorons sur le long terme les conséquences des effets de nos actions. Cela impose une forme de prudence dans l'anticipation des évolutions et appelle à de nouveaux principes de rationalité de l'action tels que celui de précaution. Le développement durable entérine l'idée que nous sommes dans le même bateau et que la question environnementale est bien globale et universelle ; elle n'épargne personne. La responsabilité est donc de tous, des individus aux États. Elle souligne l'importance stratégique de la participation et les niveaux adéquats de l'action et de l'intervention (subsidiarité) (Lolive et Soubeyran 2007).

Sur le plan de la préservation des espaces naturels on ressent clairement cette évolution. Elle se traduit par plusieurs aspects :

- le développement ne s'oppose plus à la préservation de la nature ;
- l'intérêt pour le paysage traduit l'idée d'un continuum spatial : la possibilité d'intégrer la diversité des usages et des fonctions de l'espace. La notion de paysage ordinaire (Bigando, Luginbühl) éloigne le paysage de la vision élitaire patrimonialisante du début du siècle ;
- on cherche à orienter la relation société-nature par le biais de la participation et de dispositifs contractuels (conventions, chartes).

Les parcs naturels régionaux français créés par la loi d'orientation foncière de 1967 correspondent assez bien au modèle de conservation de la nature du développement durable. Fondés sur une intercommunalité de projet, leur développement est orienté par une charte alliant valorisation économique du patrimoine et préservation de l'environnement (Couderchet 2008). Les corridors écologiques apportent une nouvelle dimension de cette protection jusqu'alors peu explorée, celle de la mise en relation des aires protégées.

Le réseau écologique s'impose comme le troisième temps de la conservation. « Le réseau écologique peut se définir comme l'ensemble des milieux qui permettent d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire » (Bonnin 2008, p. 18). Il est constitué de zones noyaux assurant la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations animales ou végétales importantes, de zones tampons qui visent à protéger les zones noyaux, et de corridors qui assurent les liens et permettent aux espèces de se disperser et de migrer. Souvent les zones noyaux et tampons correspondent à des aires protégées existantes. En revanche l'impulsion des corridors est relativement récente. Elle marque un troisième temps de la conservation de la nature en imposant de connecter les habitats pour éviter leur isolement fort préjudiciable à la biodiversité (Bonnin 2008).

Alors que depuis le 19^e siècle, les pays développés n'ont cessé d'intensifier l'usage des sols et de multiplier les constructions, couvrant une superficie en constante augmentation et fragmentant le territoire, les refuges de la faune sauvage ont été réduits parfois à des îles et les circulations ont été contraintes. Tant que l'on pensait que la protection concernait essentiellement les espaces remarquables ou les espèces en voie d'extinction et leur refuge, la multiplication des aires protégées pouvait finalement constituer une compensation admissible au développement effréné de nos sociétés. Le réseau et le corridor écologiques deviennent aujourd'hui les outils plébiscités pour assurer la connectivité nécessaire au maintien des habitats et à la circulation des espèces. Ils imposent un renouvellement des conceptions et des pratiques de l'aménagement du territoire que nous chercherons à préciser dans la troisième partie de ce volume.

Conclusion

La métaphore du jardin planétaire proposée par G. Clément expose en des termes simples la situation de notre rapport à la nature. « Le jardin planétaire est une manière de considérer l'écologie en intégrant l'homme - le jardinier - dans le moindre de ses espaces » (Clément 2006, p. 22). Il met l'accent sur :

- le jardin comme une totalité connue, observée par l'homme : l'écoumène couvre l'ensemble de la planète ; la biomasse planétaire est identifiée, elle a un caractère « fini » ;
- l'imbrication nature-culture qu'évoque l'idée de jardin : l'homme comme élément de l'évolution de la nature-processus, la nature-processus comme facteur d'évolution de l'homme ;
- les interactions entre les différentes échelles : les implications globales d'une action locale, les implications locales d'une action globale.

La métaphore est pédagogique, elle place l'humanité face à ses responsabilités, elle reste néanmoins simpliste dans les formes proposées pour l'action³⁶.

³⁶ « Si l'on chemine avec plaisir aux côtés de Gilles Clément, pour qui "la biosphère est un jardin" et l'art du jardin un viatique universel pour éveiller la conscience au monde du vivant, on doute que les représentations aseptisées de la nature, pullulant en ville, soient le signe d'une responsabilisation à l'égard de l'environnement » (Moiroux 2007, p. 57).

La finitude du monde ainsi formulée oblige donc à agir. C'est en ces termes que se pose le paradigme du développement durable. Il a recours à la pensée écologique à la fois comme discipline scientifique, comme idéologie, comme manière d'envisager le rapport à la nature, au monde. L'influence de l'écologie et de son évolution en tant que science explique l'intérêt porté à la biosphère et aux écosystèmes dans les orientations données à l'action. Elle construit l'argumentaire pour la préservation des espaces naturels dotés d'une valeur environnementale et plus largement de tous les espaces susceptibles d'abriter les habitats d'espèces ordinaires. Elle alimente la fonction de bien commun des espaces ouverts qui sont alors dotés d'un outil susceptible de faciliter leur préservation : le réseau écologique (cf. partie 3). Les villes comme lieux de concentration de la majorité de la population mondiale sont les cibles privilégiées pour l'action. Redonner une place à la nature dans la ville devient un enjeu de société.

CHAPITRE 4

NATURE DANS LA VILLE

« La nature n'est pas en ville seulement botanique, ni même associée exclusivement au jardin, elle est aussi terre et air, feu et eau, la pluie, les rivières, le sol et la topographie, le climat et les vents » (Younès, 2000, p. 70).

Alors que la ville n'a cessé de se construire en opposition à la nature, l'enjeu aujourd'hui est d'explorer les complémentarités, de susciter les collaborations, de donner un sens fort à l'oxymore ville-nature (Chalas). Il n'y a donc pas de ville sans nature et je rajouterai, il n'y a pas de nature sans ville. Dans une société où le mode de vie est urbain, tout espace naturel est en lien avec la ville car soumis à l'imaginaire, au regard, aux pratiques des citoyens. Ceci est d'autant plus fort que la nature est attractive et fortement valorisée par les citoyens. La politique de qualification ou de requalification des espaces ouverts s'inscrit dans le mouvement d'affirmation de la place de la nature dans la ville. Nous souhaitons explorer dans ce chapitre les différentes facettes qui participent de ce mouvement. Nous mettons l'accent sur quatre aspects :

- la demande sociale de nature des citoyens est un argument récurrent qui s'affirme en Europe depuis les années 1970. Elle participe à l'introduction de la pratique des natures (sous différentes formes) dans l'urbanité contemporaine ;
- l'écologie urbaine donne de nouvelles clés de compréhension du rapport de la ville à son environnement. L'approche systémique de la ville facilite les échanges entre sciences de la vie, sciences de l'ingénieur et sciences sociales ; elle rend possible le dialogue entre science, politique et aménagement ;
- la « naturalisation » de la ville devient un objectif mais aussi un outil de l'aménagement urbain. Elle se traduit par le verdissement et la végétalisation des recoins les plus intimes de la ville ;
- la pratique artistique s'engage également dans la mise en visibilité de la nature et dans l'exploration de nouvelles formes de rapports possibles entre la nature, la ville et les citoyens.

1- La demande sociale de nature en ville

Qu'ils vivent dans la ville traditionnelle ou dans la ville diffuse, dans une petite ville et *a fortiori* dans une grande, les citoyens en appellent à la nature pour mieux vivre leur urbanité. Plusieurs éléments participent au renforcement de cette demande sociale des citoyens. Tout d'abord, la prise de conscience, sous la pression des préoccupations environnementales, de vivre dans un monde où les espaces de nature de grande valeur sont rares et menacés par les activités humaines. Ensuite, le rejet de la ville et la valorisation de la campagne et de la nature comme forme de compensation, mais aussi comme référent identitaire. Cette idéalisation de l'Ailleurs est responsable du mouvement de périurbanisation mais aussi de l'investissement des espaces naturels de plus en plus accessibles à des fins récréatives. Enfin, le désir de renouer avec la nature par la connaissance et l'expérience. La pratique du jardinage, par exemple, permet d'allier les deux : observation des mécanismes et contacts avec les éléments naturels, la terre, le soleil, la pluie. Elle est de plus en plus plébiscitée par les politiques publiques comme outil du développement durable et créatrice de lien social (Baudefet 2005, Consales 2008). La nature à

laquelle nous faisons référence ici est avant tout spatiale, nous traitons des espaces de nature. Nous considérons deux types de nature tels qu'envisagés par le citoyen : la nature du « Grand Dehors » « qui déborde la maîtrise de l'homme mais avec lequel il doit s'expliquer » (Younès 2000, p. 69) ; la nature du vécu, plus ou moins proche de lui.

La nature du Dehors est la nature sauvage. La forêt, la montagne, la mer, le désert sont les éléments de cette nature. Menacée par l'œuvre humaine, l'évolution des modes de vie, elle doit être protégée comme garant des équilibres écologiques et comme patrimoine de l'humanité. C'est une nature lointaine dans l'imaginaire d'un absolu sauvage. Le contact avec cette nature ne peut être qu'exceptionnel, celui d'un explorateur qui s'approche d'un monde inconnu. Il n'est pas à la portée de tous, c'est en tout cas ce que laisse entendre le discours du tourisme d'aventure ou des grands reportages aux images évoquant les paysages sublimes. Certains sites et situations de villes rendent possible une plus grande proximité des citoyens avec ces éléments de nature. La montagne, le littoral, la forêt sont investis les fins de semaine ou le temps de vacances par les pratiques récréatives des citoyens. Qu'il soit éloigné ou proche, « Ici urbain prête à l'Ailleurs naturel un éventail quasi infini de représentations et de vertus antithétiques à la condition citadine et aux contraintes en tous genres qui peuvent lui être associées » (Bourdeau 2008, p. 27). L'accessibilité de ces espaces peut alors transformer la nature du Dehors en nature du vécu.

La nature du vécu est celle qui entoure l'espace du quotidien du citoyen. Une nature cultivée ou paysagée, rassurante et familière. Les espaces de nature sont accessibles à la pratique des citoyens qui peut être régulière ou non, fréquente ou non, régulée ou transgressive, selon les individus. On peut discerner les pratiques des habitants de la ville traditionnelle des habitants du périurbain.

Dans la ville traditionnelle, où le jardin privatif est le plus rare, la nature pratiquée est celle des squares et des jardins publics, ou des parcs urbains aux formes moins ornementales. Dès que possible c'est vers les espaces naturels et ruraux hors de la ville que les citoyens se dirigent. Dans une étude réalisée sur la demande sociale de nature à Lyon, Emmanuel Boutefeu montre que l'espace le plus fréquenté est l'espace le plus proche, le square généralement situé dans le quartier. C'est un espace de détente et de rencontre. Pour les fins de semaine les citoyens recherchent le calme et la verdure dans les parcs urbains et s'ils peuvent dans les espaces du « Dehors ». Le parc urbain est d'autant plus attractif qu'il donne accès à une nature « apaisante, aimable et agréable » qui fait oublier que l'on est dans la ville. Toute enclave de nature jouit d'une « position extra-territoriale : elle est perçue hors la ville. Par voie de conséquences, ce havre doit être calme et propre, gage de sécurité et de naturalité » (Boutefeu 2008). Pour ceux qui pratiquent les espaces naturels et ruraux, une majorité apprécie de « se balader dans des lieux de nature renommés dont les installations et les équipements d'accueil correspondent à ceux qu'ils côtoient dans leurs parcs préférés (64 % des attentes) » (Boutefeu 2008). Finalement seule une minorité recherche un contact libre avec la nature. E. Boutefeu signale également que les citoyens se rendant dans leur résidence secondaire cherchent avant tout à être en retrait de l'agitation urbaine. Peu s'adonnent à des activités de plein air durant leur séjour. Il ressort donc de cette étude que la nature souhaitée, bien que pas nécessairement pratiquée, est une nature accessible, aménagée pour le loisir des citoyens.

En choisissant de vivre « à la campagne » (Perrier-Cornet 2002), les périurbains souhaitent se rapprocher de la nature : « Même lorsque celle-ci ne présente pas des qualités

environnementales ou paysagères d'exception, cet ensemble d'accès à la nature constitue l'identité profonde du tiers espace, celle que ses habitants aiment mettre en avant plus que tout autre » (Vanier 2008, p. 60). La nature est d'abord le paysage qui donne une large place aux espaces cultivés ou boisés et ouvre l'horizon ; il situe les périurbains dans un autre monde que celui de la ville, lui faisant écran et donnant ainsi l'illusion de la campagne et donc de la nature (Charmes 2005). Le paysage est indissociable du jardin, « la pièce maîtresse » du logement périurbain qui amène la nature dans le confort du cadre domestique (Vanier 2008). Au-delà de ce couple fondateur du mode de vie périurbain il existe d'autres types de représentations de la nature auquel l'habitant des franges urbaines adhère ou non. M. Vanier les signale de la façon suivante :

- la nature comme support récréatif de loisirs et de pratiques sportives ou hygiéniques,
- la nature comme héritage culturel traduit par son paysage,
- la nature comme patrimoine à préserver.

Ces représentations plutôt citadines tendent à s'opposer à celles plutôt rurales de la nature comme ressource à exploiter et contrôler, celle de l'agriculture ou de l'exploitation forestière (Vanier 2008, p. 61). Cette tension n'est pas systématique et montre de plus en plus des formes d'alliance : exploitation et protection de la nature ne s'opposent pas nécessairement. Par exemple, les agriculteurs sont ainsi conviés à adopter des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement et des cycles de la nature ; la protection des cultures et des espèces animales « oubliées » participe au maintien d'un patrimoine génétique diversifié ; les chasseurs, souvent aussi agriculteurs, collaborent avec les environnementalistes pour la gestion de la faune sauvage et de son habitat.

La nature que recherchent les citadins ne serait-elle qu'une nature paysagée, une nature de décor qui rend plaisant le cadre de vie ? Y. Chalas défend l'idée que la ville-nature n'est plus seulement la nature ornementale de la ville baroque, ou la nature hygiéniste de la ville fonctionnaliste, mais devient de plus en plus une « nature sensible » qui est celle qui a été inventée dans le périurbain « c'est-à-dire la nature sensorielle où l'ouïe, la vue, le toucher, l'olfaction sont tous également sollicités » (Chalas 2005, p. 20). Dans une étude sur la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, il met en évidence l'importance de la nature dans le choix de résidence de ses habitants et dans leurs pratiques quotidiennes. « Les habitants de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau sont des urbains qui régulièrement, dans la banalité même de leurs pratiques d'habiter, tels des ruraux, empruntent des sentiers, foulent la terre et les feuilles, hument l'odeur des bois aux différentes saisons, se frottent à la rosée du matin, pêchent, ramassent des champignons, des châtaignes, des noix, entendent les cris des canards, perçoivent de temps à autre des chevreuils » (Chalas 2005, p. 47). Et de préciser « La ville-nature à l'Isle-d'Abeau est donc bien nouvelle par rapport à l'urbanité définie selon les critères de la ville d'hier, critères qui prévalaient il y a encore quelques décennies, mais cette ville-nature à l'Isle-d'Abeau ne présente plus de spécificité innovante et de réelle singularité du fait qu'elle n'est aujourd'hui qu'une expression parmi d'autres de la ville-nature contemporaine qui s'est généralisée » (p. 49). Des études montrent que les citadins sont réceptifs à une plus grande présence de la faune et de la flore dans la ville, « Même si certaines espèces sont écartées ou évitées, la diversité est clairement ressentie et recherchée » (Clergeau 2007, p. 35). On sent poindre un souci de mieux connaître pour mieux comprendre, souci qui se manifeste dans le succès que connaissent les activités éducatives des naturalistes proposées dans les espaces naturels de la ville. Le jardin offre un autre moyen d'entrer en « contact » avec la nature. Il impose de s'intéresser à ses cycles de la nature, il rend l'habitant acteur du choix de ses pratiques (respectueux ou non de l'environnement), il renoue avec l'auto-

consommation. La nature du citoyen n'est plus seulement dans l'Ailleurs, elle est chez lui, dans son quotidien.

2- Ville, nature : entre science et action

La science et la technique se sont employées à différencier les artefacts humains de la nature, elles sont sollicitées aujourd'hui pour reconstruire ce lien. L'histoire de l'écologie urbaine participe de cette reconstruction.

Reprenons l'image du trèfle de B. Duhem, « L'écologie urbaine, au sens d'organisation scientifique qui collerait le mieux aux enjeux actuels, serait un trèfle à trois feuilles. Le premier pétale, c'est les sciences de la vie. Le deuxième correspond aux sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur. La dernière feuille de ce trèfle, c'est le pétale sciences de l'homme et de la société. Ces trois feuilles sont trois filières qui ont à collaborer » (Duhem 1999³⁷ cité par Barnier et Tucoulet 1999, p. 11). Toutefois, jusqu'à ce jour, une résistance mutuelle empêche les trois composantes de se raccrocher réellement pour former le trèfle (Clergeau 2007, Berdoulay et Soubeyran 2002).

Dans le tableau suivant, N. Blanc rappelle les principales étapes des usages de l'écologie urbaine. On constate un glissement de la science vers l'action qui débouchera dans les années 1990 sur le développement urbain durable, pas directement cité dans ce tableau mais sous-jacent dans la dernière ligne. Nous allons évoquer ici les principales étapes de ce glissement qui permettent de comprendre les manières de concevoir le rapport ville-nature, ou encore ville-environnement.

Tableau 4 : 1925-1990 : usages de l'écologie urbaine

Quelle période ?	Quels acteurs ?	Quel usage de la notion d'écologie urbaine ?	Quel contenu pour le terme de nature ?
1925	Sociologues et journalistes de l'université de Chicago	Étude des phénomènes urbains liés à l'immigration	Force désignant des lois qui organisent les rapports humains
1960-1970	Écologues	Étude de la ville comme ensemble afin d'être à même d'offrir une expertise pour la gestion urbaine	Terme peu utilisé auquel se réfèrent des éléments matériels (plantes, soleil...)
1980	Chercheurs en sciences sociales	Renouveler l'étude de la ville comme ensemble complexe	Terme désignant ce qui s'oppose à la technique et qui permet de déconsidérer dans un objectif politique les politiques de l'équipement et de l'urbanisme
1990	Praticiens et gestionnaires urbains	Renouveler le cadre des interventions urbaines	Renvoie à l'idée de terre et même de biosphère, c'est-à-dire de terre vivante

Source : N. Blanc 1998, p. 297.

³⁷ Duhem B. (1999), « Le programme interministériel "Ecologie urbaine" », *L'écologie urbaine. Un cadre pertinent pour l'action publique*, RATP, Département du développement, Mission prospective, n° 122.

2.1- L'écologie urbaine et l'école de sociologie de Chicago

L'écologie urbaine naît d'une volonté de comprendre des processus sociologiques en mobilisant des méthodes de l'écologie pour appréhender l'urbain. La vision de l'écologie urbaine, telle qu'envisagée par l'école de Chicago, est donc profondément sociale et s'oppose clairement à l'idée de nature biophysique ; la manière d'aborder la ville comme une totalité ouvre pourtant des perspectives à la prise en compte du lien entre ville et environnement.

L'école de Chicago conçoit la ville comme le produit de processus sociaux. L'approche nomothétique de Park laisse peu de place à la question de la matérialité de l'environnement. « La ville est le résultat des besoins humains dans sa marche vers une civilisation plus avancée » (Berdoulay 1998, p. 85). La ville n'est que l'incubateur de cette évolution où « l'homme est un être biologique et social, mais dont le but suprême est l'épanouissement individuel au sein d'un nouvel ordre social » (p. 81). Le recours à l'écologie végétale est fondamentalement d'ordre rhétorique : le langage des sciences naturelles fournit une légitimation au projet scientifique du sociologue ; elle en propose une « métaphore ». « L'étude de la ville résulte des processus écologiques, que l'on peut décrire comme des lois de la nature qui lui donnent sa forme générale et son unité organique » (Blanc 1998, p. 292). « Dans le modèle urbain qui sert de référence à l'école de Chicago, il n'y a de place ni pour le prince, ni pour l'urbaniste, ni pour une classe ou un groupe qui marquerait son hégémonie dans un certain agencement de l'espace. Il n'y a que des forces impersonnelles, à la fois "sociales" et "naturelles", en un triple sens : elles renvoient à un état des techniques et, plus généralement, aux conditions dans lesquelles l'homme transforme la matière et agit sur son environnement physique ; elles exaltent les singularités inscrites dans la nature individuelle de chacun ; elles ont pour effet de constituer les villes en "super-organismes", analogues à ceux décrits par l'écologie animale et végétale, ou encore par le courant évolutionniste représenté par Spencer » (Grafmeyer et Joseph 1990, p. 23). Grafmeyer et Joseph soulignent dans ce passage la volonté de l'école de Chicago de distinguer sa démarche d'une approche politique de la ville, ainsi que l'intérêt des références à l'écologie pour mieux cerner le rapport de la société à l'espace et non à l'environnement.

Toutefois, cette approche conduit à considérer la ville comme un système, une totalité dans laquelle les hommes sont en interaction voire en compétition. « Différents les uns des autres par leurs caractéristiques, leurs projets et leur capacité d'action, les individus entretiennent des rapports spatiaux qui sont réglés par la compétition, analogue dans ses effets à la lutte pour la vie observable chez les animaux et les plantes (Grafmeyer et Joseph 1990, p. 25). Cette vision met l'accent sur la complexité de la ville : « Loin de se limiter aux relations de proximité spatiale typiques de la communauté, l'école de Chicago saura non seulement les mettre en perspective mais aussi attirer l'attention sur le rôle de la distance sociale, de la mobilité et des réseaux » (Berdoulay 1998, p. 86). L'école de Chicago témoigne d'un effort constant « pour saisir la spécificité du milieu urbain comme forme originale et fondamentalement instable de liaisons entre la société et l'espace » (Grafmeyer et Joseph 1990, p. 33). Le milieu va prendre une signification plus environnementale dans la conception de l'écologie urbaine qui s'affirme à partir des années 1960.

2.2- L'écologie urbaine, une autre manière d'envisager le rapport ville-nature

L'écologie urbaine qui voit le jour à partir des années 1960³⁸ s'intéresse à la ville comme une totalité écosociosystémique. Son fonctionnement est mesuré en identifiant et quantifiant les entrées et sorties d'énergie et de matière. Cette approche alimente les sciences de l'environnement et de l'ingénieur orientées vers les questions pratiques de la gestion des flux et de l'impact environnemental. L'évaluation visée est avant tout économique, elle laisse une place restreinte aux relations humaines et aux fonctionnements biologiques (Clergeau 2007).

Ce n'est qu'assez tardivement que les écologues, spécialistes des sciences de la vie, ont commencé à s'intéresser aux espèces végétales et animales dans la ville. Des inventaires et classements sont réalisés dès le 12^e siècle et ils sont assurés aujourd'hui par des associations naturalistes. Les écologues tardent cependant à voir dans la ville une vie sauvage et à observer les fonctionnements écologiques. La thèse de P. Frileux s'intéresse à un espace relativement peu étudié par les écologues bien qu'important dans la morphologie des villes contemporaines, celui du jardin pavillonnaire. Sa démarche s'inspire des méthodes propres à l'écologie et aux sciences sociales. Elle transgresse une vision encore trop souvent sectorielle et naturaliste de l'écologie pour s'ouvrir aux pratiques des acteurs et de la société (Frileux 2008). L'interdisciplinarité s'avère indispensable à l'aménagement des territoires de la ville (Clergeau 2007).

Malgré les réticences à collaborer entre les trois pétales du trèfle, l'écologie urbaine telle qu'envisagée par les scientifiques a contribué à faire évoluer le rapport ville-nature. Elle a tout d'abord permis de considérer la ville comme une totalité où la diversité des éléments est en interaction et participe au fonctionnement du système (éléments naturels ou artificiels). Elle a également révélé la dimension naturelle de la ville : « la ville ne pourra plus être regardée comme un refus du naturel, mais bien comme un territoire qui s'inscrit dans une démarche d'écologie. La nature ne peut plus être extérieure à l'établissement humain » (Clergeau 2007, p. 13). La pensée normative d'un modèle urbain idéal en harmonie avec la nature, promu par l'idée de métabolisme urbain, a suscité des applications dans le but de contribuer au bien-être de l'humanité (écologie constructive).

L'écologie urbaine ne reste pas dans le domaine de la science naturelle, elle évolue progressivement vers une « science morale et politique » (Blanc 1998, p. 293). En France la dimension opérationnelle de l'écologie urbaine est marquée par la publication du « Manifeste pour l'écologie urbaine » rédigé par Philippe Mirenowicz et Christian Garnier en 1984 : « Au-delà de sa capacité, en tant que savoir scientifique, à apporter sa pierre à l'édifice des connaissances sur la ville, l'obligation pour l'écologie urbaine de déboucher sur l'opérationnel relève d'une évidence » (Mirenowicz et Garnier, cité par Barnier et Tucoulet 1999, p. 7)³⁹. Elle correspond à la montée en puissance des préoccupations environnementales, d'un constat de carence de l'aménagement du cadre de vie, de l'urbanisme, de l'architecture et d'une aspiration pour une ville écologiquement viable (Barnier et Tucoulet, 1999). Elle est renforcée à partir du début des années 1990 avec l'affirmation d'un discours sur la crise urbaine qui réclame de renouveler le débat théorique et les recherches sur la ville, tout particulièrement en ce qui concerne l'aménagement urbain (Blanc 1998). L'enjeu majeur de l'écologie urbaine est alors la santé, le bien-être et la qualité de vie. La recherche de solutions concrètes conduit à des

³⁸ N. Blanc cite les études pionnières : A. Wolman, *The Metabolism of Cities*, 1965 ; E. Odum, *Fundamentals of Ecology*, 1976 ; et en France P. Duvigneaud, 1974 (Blanc 1998, p. 292).

³⁹ Mirenowicz P. et Garnier C., « Manifeste pour l'écologie urbaine », *Métropolis*, Paris, n°64-65, 1984, p. 12-16.

formes de rapprochement entre les différentes feuilles du trèfle. L'écologie du paysage participe à ce rapprochement. Écologie urbaine et écologie du paysage oeuvrent en commun et prennent en compte le rôle des activités humaines dans le fonctionnement des écosystèmes, la nécessité de changer d'échelle, la finalité appliquée à l'aménagement du territoire de leurs connaissances. « C'est ainsi que la coupure entre les sciences de la nature et celles de la société, entre sciences fondamentales et sciences de l'action, entre sciences humaines et sciences de l'ingénieur, a tendance à s'estomper au profit d'un retour à l'aspect indissociable de leurs domaines respectifs » (Berdoulay et Soubeyran 2002, p. 16).

Malgré ces attentes fortes, l'écologie urbaine n'a pas réellement réussi à répondre aux défis posés. Pour Berdoulay et Soubeyran, le colloque de Mons (1991) et l'appel d'offres lancé en 1992 par les ministères de l'Environnement et de l'Équipement « La ville au risque de l'écologie : questions à l'environnement urbain » tentent avant tout de faire le point sur ce qu'est devenue l'écologie urbaine. Ils marquent une inquiétude : « prendre acte de la relative impasse scientifique de la discipline, incapable de répondre à une demande » politique forte (Berdoulay et Soubeyran 2002, p. 36-37). Ils attestent des difficultés de l'écologie urbaine à « monter en généralités », ce que va réussir en revanche le développement durable.

2.3- Le développement urbain durable

Dans le domaine de l'aménagement urbain, le développement durable marque une inflexion. Il séduit car il offre un cadre de pensée, une sorte de philosophie qui doit orienter les façons de faire. Il ne s'agit pas d'un modèle théorique inaccessible mais d'une « vision pragmatique » (Berdoulay et Soubeyran 2002, p. 37). C'est dans l'action et l'application que sont interrogés les principes du développement durable. Cela explique sans doute que les réflexions sur celui-ci reposent en grande partie sur la compilation d'expériences menées un peu partout pour capter en fait le sens qui lui est donné dans l'action (cf. travaux de C. Emilianoff).

Des trois piliers, économique, social, environnemental, c'est sans doute ce dernier qui est le plus médiatisé parce que considéré à la fois comme le plus innovant et le plus porteur en terme d'image. Le social, thème rémanent de la problématique urbaine, reste somme toute moins séduisant. Les grands champs d'application du développement durable dans la ville sont alors la réduction de l'empreinte écologique et des gaz à effet de serre, la biodiversité. L'éducation environnementale intervient de façon transversale comme un moyen d'action. Dans le premier thème on retrouve toutes les opérations concernant la mobilité. Les objectifs sont de réduire les besoins de mobilité, de réduire la vitesse, de favoriser une diversification des modes de transport. Réduire l'empreinte écologique c'est aussi diminuer toutes les formes de consommation d'énergie et recycler le plus possible. Les politiques de gestion des déchets enregistrent un succès quant à la capacité et la rapidité à faire évoluer les pratiques habitantes. Dans le registre des « économies » et de la durabilité (temps long) on trouve également les nouvelles normes de construction à Haute Qualité Environnementale et les « éco-quartiers ». Le thème de la biodiversité met à l'ordre du jour le verdissement à toutes les échelles et sur toutes les surfaces (murs, toits, trottoirs, le long des voies). Les plantations aux pieds des arbres dans la ville participent des bonnes pratiques (photographies 1 et 2).

Photographies 1 et 2 : La biodiversité « locale » dans Bordeaux



Cliché : L. Couderchet 2008.

Le développement urbain durable oscille ainsi entre la diversité des opérations localisées et la force du modèle qui conditionne les bonnes pratiques. Celles-ci doivent répondre aux principes clés de la ville durable : une ville qui s'inscrit dans le temps long œuvre pour une qualité de vie équitable pour tous ses habitants, engage une politique et des actions locales dans le respect des principes de l'Agenda 21 (Emilianoff 2002). Le risque est celui de la « recette unique » que sous-tend le modèle de la ville compacte, de l'éco-quartier, du jardin familial, etc. (Ascher 2009). Le développement durable ne peut se réduire à une somme de recettes techniques pour « l'écologisation » de la ville. Le développement durable ouvre une nouvelle voie à l'écologie urbaine, c'est un contexte favorable à condition que les sciences participent aux orientations de l'aménagement de la ville complexe (Mathieu 2006) et que l'interdisciplinarité trouve les moyens de se réaliser. « C'est peut-être ces nouvelles écologies urbaines et du paysage qui donneront cette amplitude qui semble manquer à beaucoup de travaux scientifiques actuels qui osent se référer à la gestion des espèces et des espaces sans aucune référence à « l'écologie humaine » (Clergeau 2007, p. 45).

Les appels des programmes de recherche vont dans ce sens en insistant sur la nécessaire interdisciplinarité. « Le programme Villes Durables vise à mobiliser la communauté scientifique, dans la diversité de ses disciplines et de ses démarches, pour éclairer les décisions publiques et produire des outils et des techniques qui permettront aux villes de mieux intégrer les exigences du développement durable » (ANR, Villes Durables, appel 2008).

La communauté scientifique est fortement sollicitée, voire contrainte, par les autorités nationales et internationales à participer à cette production de référentiels d'action et de normes, qui est une forme d'évaluation *a priori*. La durabilité comme contrat pour les acteurs de l'aménagement de l'espace en est également un pour les chercheurs en ce domaine, et nécessite que soit théorisé le triptyque indissociable de l'expertise, des doctrines et des pratiques qui constitue un bien collectif des chercheurs et des professionnels de l'aménagement (Projet Ades 2011-2014).

3- Nature et urbanisme

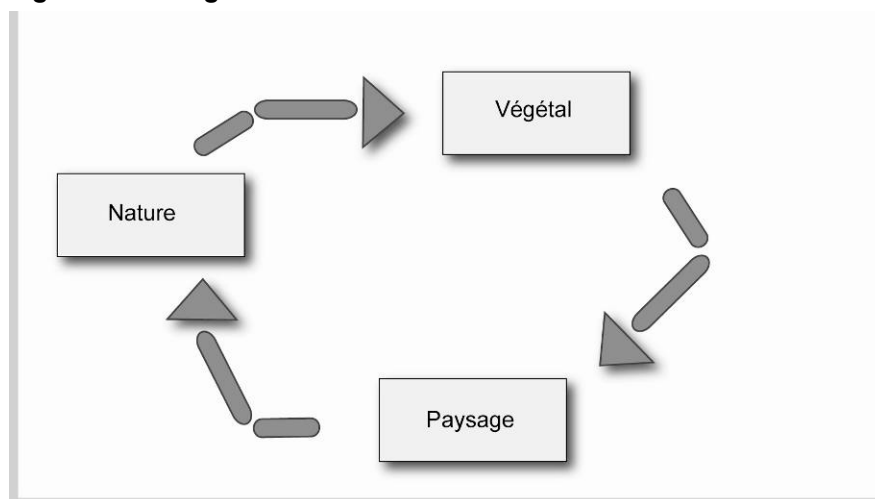
« Le rapport à la nature est devenu une question centrale du débat urbain. D'abord parce que l'écologie reste la seule idéologie supportable autour de laquelle puisse se fédérer un mouvement collectif, une raison de dépasser les intérêts personnels. Mais aussi parce que la nature, qui englobe à la fois le monde végétal, l'espace public ou un nouvel imaginaire de la ville, est l'un des rares thèmes qui permette d'aborder la question de la continuité urbaine » (B. Reichen cité par Younès 2000, p. 73).

Les mots de B. Reichen exposent très clairement les motivations qui amènent les urbanistes à s'approprier la nature. Le sens premier qui lui est donné associe le végétal et l'espace public.

3.1- Nature, végétal et paysage

Les termes de nature, végétal et paysage sont très souvent pris comme synonymes dans les opérations d'aménagement urbain. L'équation retenue est simple : introduire la nature dans la ville revient à végétaliser celle-ci, végétaliser crée le paysage qui tient place de nature (figure 9). Rappelons juste ici que les termes ne sont pas synonymes.

Figure 9 : La végétalisation de la ville

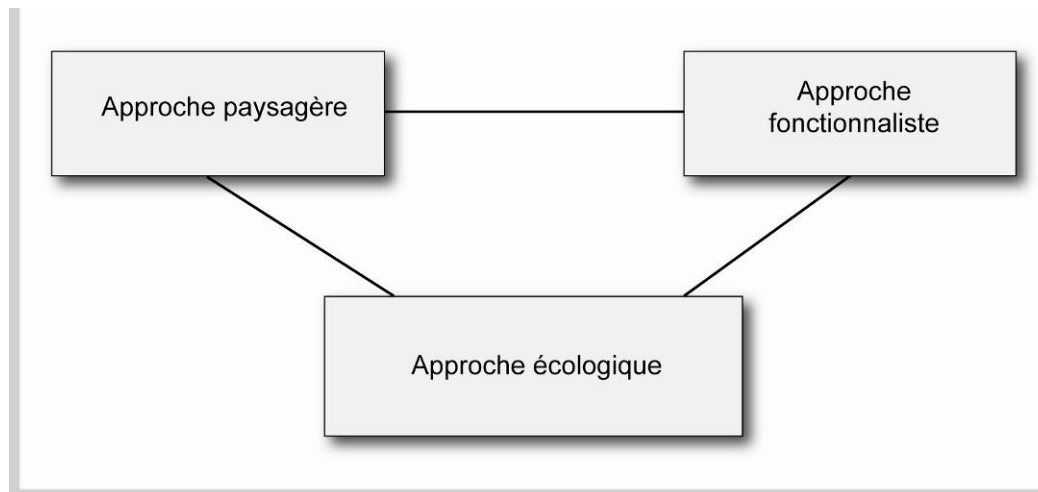


La nature comprend tout le monde vivant, dont le végétal et bien sûr la faune. Mais la nature dans la ville fait aussi référence à la terre, l'air, l'eau, le sol, la topographie, et tous les mécanismes dynamiques qui caractérisent ces éléments. Par ailleurs toutes les formes de végétal (arbre, prairie, espèces cultivées, friches, fleurs, pelouse, etc.) ne forment pas forcément un paysage. Le paysage est une composition, un ensemble d'éléments qui ne font pas systématiquement référence au végétal. Dans un paysage naturel de montagne, le minéral peut ainsi dominer sur le végétal. Dans la ville lorsqu'on envisage le paysage comme un panorama c'est très souvent le minéral qui domine. Paysage et végétal sont alors bien distincts. En revanche lorsqu'on s'approche d'un parc, d'un bois, d'un jardin, des rives végétalisées d'une rivière, le végétal domine, il peut y avoir assimilation entre les deux. Toutefois si le végétal fait partie du paysage, il n'en constitue pas la seule matière. L'exemple du coteau de la rive droite de Bordeaux permet de saisir clairement ces différences. Vu de la rive gauche, le coteau offre un paysage, une continuité végétale qui se détache d'autant mieux qu'elle contraste avec la vallée de la Garonne urbanisée (donc minérale) et le début du plateau d'Entre-deux-Mers dont on ne voit apparaître qu'une mince frange minérale constituée par les bâtiments les plus hauts

situés en bordure. En s'approchant du coteau, on s'aperçoit que cette coupure verte offre des paysages très variés suivant les pentes, les points hauts, les talwegs, paysages dans lesquels les constructions sont omniprésentes. Ce qui fait le paysage alors est cette composition entre bâti et non-bâti qui se décline différemment selon les sites qu'offre le coteau. Le végétal s'avère très souvent une interprétation simplifiée et commode de ce que peuvent être la nature et le paysage dans la ville ; il a le grand avantage de permettre de rassembler urbanistes et écologistes (Noppen 1999).

La confusion entre ces trois termes (paysage, nature, végétal) rend compte du poids d'une vision romantique de la nature en ville qui se traduit par l'art paysager des parcs urbains du 19^e siècle (cf. chapitre 2). Le choix des végétaux, leur agencement, participent d'une composition paysagère qui met en œuvre des mécanismes naturels. Cette composition est nature parce qu'elle fait référence à la nature du Dehors, parce qu'elle abandonne « l'urbain à la nature sauvage » (Noppen 1999). Les trois aspects sont ici étroitement liés. Par ailleurs, la confusion est accentuée sous l'effet du fonctionnalisme qui a eu tendance à assimiler nature, paysage, végétal, au vert. On retrouve ici les deux attitudes modernes à l'égard de la nature que F. Migliorini ramène aux sources d'inspirations du « positivisme » et du « romantisme ». « Selon le positivisme, la nature s'apparente à un bien de valeur relative sans identité propre, à un matériau passif soumis à l'action humaine ». « Aux yeux du romantisme, la nature est une valeur absolue qui dicte les conditions de l'organisation de l'espace, de sorte que le parc et le paysage s'apparentent à une entité spécifique et à un scénario de la ville moderne » (Migliorini 1998, p. 202). L'enjeu de l'urbanisme aujourd'hui est d'introduire une troisième dimension, celle de « l'écologisme ». Plutôt que raisonner en courant de pensée tels que le « isme » permet de le comprendre, nous préférons évoquer différentes approches urbanistiques de la nature en ville (figure 10).

Figure 10 : Les approches urbanistiques de la nature



A travers ces approches, il s'agit de dépasser la division tripartite de la nature : la nature, l'agriculture et le jardin, ou dit autrement la nature sauvage, la nature cultivée, la nature paysagée⁴⁰ pour prendre en compte l'espace ouvert.

⁴⁰ Classification proposée par l'architecte paysagiste anglais Geoffrey Jellicoe (1900-1996) (cité par Migliorini 1998).

3.2- L'urbanisme végétal et la végétalisation de la ville

« Et si c'était le végétal qui ordonnait l'urbanisation ? ». Ainsi débute l'ouvrage de C. Stefulesco sur *L'urbanisme végétal* (1993, p.11). Le ton est donné. Regardons, pensons la ville à travers ses interstices végétaux, considérons le végétal comme « l'outil d'une définition de l'espace » (Rebois 1999). L'urbanisme végétal participe du renouvellement de l'environnement construit, d'une nouvelle appropriation de la ville. Précisons un peu plus sa démarche.

« Jardins, parcs, squares, ensembles végétaux...constituent des éléments essentiels de la qualité du cadre de vie en ville, encore faut-il qu'ils soient conçus et que les arbres qui en constituent l'armature essentielle soient bien disposés, bien choisis et bien plantés pour créer des volumes et des ambiances qui répondent aux aspirations des habitants. " L'urbanisme végétal " et " l'arboriculture urbaine " ont pour but de donner les clefs de compréhension ainsi que des informations techniques et méthodologiques pour que les projets d'urbanisme dans lesquels la composante végétale est essentielle répondent aux objectifs que l'on s'est fixés » (Cabanel, préface Stefulesco 1993, p. 9).

Le végétal ici n'est pas seulement un accompagnement neutre du projet, il en est une composante et doit être pensé simultanément.

Dans la ville étendue, le végétal aide à maintenir les équilibres entre les espaces bâtis et non bâtis. « L'espace naturel/artificiel devient le fil conducteur de la structuration du territoire ville. [...] C'est le végétal qui génère la dynamique, qui fixe les limites du bâti, accompagne les infrastructures et révèle la topographie et le sol naturel, autant de choses consciencieusement gommées dans les développements de la ville moderne » (Rebois 1999, p. 253). De cette citation ressortent deux aspects : d'une part le rôle structurant du végétal dans l'organisation de l'ensemble urbain, d'autre part la prise en compte de l'existant : le sol, le site, la topographie, pour penser cette organisation. La végétation les révèle mais permet aussi de les valoriser. Le végétal favorise également l'intégration de différentes opérations en vue de la production d'un paysage urbain de trame/structure verte : aménagement des fleuves, des bois, des espaces non bâtis des périphéries, des enclaves agricoles, des terrains abandonnés, etc.

A l'échelle de l'agglomération, le végétal permet d'ouvrir un débat sur « la densité raisonnée » (Rebois 1999, p. 252). La maison individuelle associée au jardin privatif dans un périurbain toujours plus lointain n'est sans doute pas la seule solution pour un rapprochement de l'habitat et de la nature. En tout cas, ce n'est pas celle qui est prônée par le développement urbain durable qui promeut la densification. Celle-ci ne doit pas se concevoir comme opposée à la nature. « Il s'agit de penser le bâti en osmose avec son environnement et de contextualiser suivant des figures espaces bâtis/espaces ouverts différentes » (Rebois 1999, p. 253). L'objectif est de moduler la morphologie de la densité : construire en hauteur (collectif) pour libérer de l'emprise au sol disponible, réduire les espaces de nature privatifs au bénéfice d'espaces de nature collectifs, etc. Ouvrir le champ des possibles en cherchant à intégrer le mieux possible bâti et non-bâti dans une logique différente du lotissement « paysagé » que l'on retrouve ici et ailleurs sous la même forme, avec les mêmes ingrédients. « La nature n'est plus un territoire à conquérir ni un avatar récent convoqué pour faire image » (p. 253).

A l'échelle du projet architectural, « le végétal induit l'idée d'une architecture qui se plie aux lois de l'organique, échappe au monumental pour accompagner le rythme de la vie » (p. 253). L'engouement pour le bois marque cette tendance. « Dans cette quête incessante d'une alliance et peut-être d'une fusion avec la nature, l'architecture et la technologie constructive, comme lasses de tant miser sur l'artifice, se sont récemment dévouées au monde végétal » (Le

Couédic 2002). Des arbres insérés dans les bâtiments, aux façades végétales, aux toits verts ; la végétation donne vie à l'habitat dans une éco-architecture (Migayrou 1999 cité par Le Couédic 1998, p. 217). L'architecture va jusqu'à s'emparer des principes de la nature pour les faire siens. Ainsi en va-t-il de ces tours écologiques, ou fermes verticales, pensées pour vivre en presque totale autonomie (figure 11) : types de capsule spatiale telle que celle évoquée par McHarg en 1969 pour illustrer les principes de la systémique. Ne doit-on voir dans ces prototypes l'ambition d'une « discipline opportuniste par excellence » qui fait appel au végétal « pour rétablir une réputation flétrie » ? (Le Couédic 1998, p. 217). Doit-on plutôt envisager ces actes créateurs comme les tentatives d'ouvrir une nouvelle voie, de considérer autrement les rapports entre ville et nature ?

Figure 11 : Les fermes verticales du futur



Source : Le Monde, 23 mai 2009

Les attentes quant à la place du végétal dans la ville vont au-delà du cadre de vie. Le végétal constitue également un outil de médiation entre les différents acteurs de la ville, habitants, aménageurs, politiques et scientifiques. Il conduit à mettre en relation la pratique quotidienne des habitants aux enjeux écologiques plus globaux de la biodiversité. La pratique du jardinage, en tant qu'action de plantation de végétaux, permet l'élaboration d'un « paysage urbain partagé », en ce sens il est un « moyen de revalorisation du lien social en ville et, plus simplement, des quartiers dans leur composante morphologique et sociale » (Blanc et al. 2007, p. 98). Dans le processus de végétalisation de l'urbain, l'agriculteur s'affirme également comme acteur à part entière, garant de l'entretien des espaces ouverts, et comme maillon de la gouvernance urbaine.

L'engouement pour cet urbanisme végétal n'est pas sans ambiguïté. Il conduit à un verdissement de la ville sous toutes ses formes (Calenge 1997), jusqu'à ses parties les plus intimes comme les murs, les patios, les cours, etc. Si on peut concevoir que le verdissement n'est pas dangereux en soi, après tout sentir l'herbe plutôt que le béton sous ses pieds peut donner des sensations plus satisfaisantes à l'homo sapiens que nous sommes⁴¹ ; cette pratique pêche trop souvent par excès de séduction.

En termes d'urbanisme, la végétalisation peut cacher bien des choses. Le recours au vert « reste l'accessoire d'un design urbain qui se noie dans la facilité du geste séducteur » (Noppen 1999, p. 212). Ceci peut signifier qu'il fait écran à des opérations de médiocre qualité ou encore qu'il participe à ce que Noppen nomme le « soft planning » qui permet la réversibilité d'opérations dans un espace urbain en proie à la précarité de la spéculation. Convertir les aires abandonnées de la ville en parcs peut participer de cette dynamique de « rentabilisation de l'espace vert, mis en réserve par quelque pelouse » (p. 212) dans l'attente de valorisations plus rémunératrices.

Sur le plan écologique, le végétal n'est en aucun cas le garant de biodiversité ou de durabilité. Des études se développent pour montrer les implications de la végétation en ville sur la biodiversité, sur les écosystèmes ou encore sur la climatologie urbaine (tableau 5).

Tableau 5 : Programmes de recherche liant ville et végétation

Appel	Intitulé programme	Responsable
ANR-Villes durables 2008	TrameVerte	INRA-SCRIBE (Rennes) P. Clergeau
ANR-Villes durables 2009	VegDUD-Rôle du végétal dans le développement urbain durable ; une approche par les enjeux liés à la climatologie, l'hydrologie, la maîtrise de l'énergie et les ambiances	Institut de Recherche des Sciences et Techniques de la Ville de Nantes (IRSTV) M.Musy
PIR Ville et Environnement 2008	Atlas Analytique de la Trame Verte de Marseille	Laboratoire population et développement IRD/Université de Provence C. Barthélémy
	Quelle place des espaces boisés dans la construction des villes ? Approche comparative sur trois agglomérations de l'ouest de la France.	Agro-campus Ouest-Angers Institut National d'Horticulture et de Paysage H. Daniel
	Espaces de naturalité en ville. Rôle pour la biodiversité et le bien-être habitant	Ladyss M. Cohen
INRA-CNRS	ECORURB- Écologie du rural vers l'urbain, 2003-2012	INRA-SCRIBE (Rennes) P. Clergeau

Ce regard est intéressant car il montre que l'on quitte l'approche plus classique de la compréhension des mécanismes naturels pour eux-mêmes ou encore de l'étude des impacts de l'activité humaine sur la nature pour se tourner vers des études qui abordent les interactions

⁴¹ La valorisation du végétal et du vert reste néanmoins affaire de culture. Tous les habitants de la ville ne lui donnent pas le même attrait.

de façon plus complexe. Ainsi le projet VegDUD pose la question du rôle de la végétation urbaine, spontanée ou artificielle, dans l'atténuation de l'îlot de chaleur, la réduction des consommations énergétiques et la création d'ambiances. La végétalisation de la ville que l'on cherche à développer à tout prix a-t-elle des effets notables sur l'amélioration des conditions d'habitabilité de la ville ? La question impose de prendre en compte des processus indépendamment de leurs composantes naturelles ou artificielles.

« Plus que le fait d'une mode, donc, l'urbanisme végétal devrait être l'occasion d'une véritable réflexion sur la stabilité et la permanence dans la ville post-moderne. (...) À l'instar de la pérennité de la structuration urbaine, il est d'ailleurs probable que c'est à la signification et à la contextualisation, plus qu'à quelque mode verte, que ressortit son avenir culturel [celui du végétal] » (Noppen 1998, p. 233).

La pratique artistique peut permettre de mieux cerner cette contextualisation.

4- Ville, nature et art

Le recours à la végétalisation comme expression de valorisation de la nature peut faire craindre aux urbanistes et aux paysagistes un dictat trop fort de l'écologie : « il reste que le rôle de l'urbanisme végétal, d'abord urbanisme, ne devrait pas être de « dénaturer »⁴² à son tour la ville » (Noppen 1999, p. 219). La vision biologiste qu'impose l'insertion des réseaux écologiques en milieu urbain, tels que Natura 2000, défend l'idée de conservation d'une nature lointaine qui s'accommode mal du contexte urbain. P. Clergeau plaide pour une biodiversité urbaine propre aux pratiques et aux représentations des citoyens (2007). L'acte culturel se nourrit de la nature et vice versa : l'art écologique explore cette relation. L'art écologique se différencie du Land art par le fait qu'il évolue strictement dans le milieu urbain, en relation avec la communauté des habitants, dans un souci citoyen d'intérêt public. « L'art écologique n'est pas un vain mot, mais bien le label d'un art mêlant éthique, science et art public sans qu'il soit pour autant aisé d'en identifier le cadre » (Ramade 2007, p. 35). Pour illustrer cette démarche, partons d'un exemple très médiatique qui est celui du miel Béton produit à Paris par Olivier Darné. L'expérience a ceci d'intéressant qu'elle ne se base pas sur la nature végétale mais animale : l'abeille. Olivier Darné entreprend de produire du miel dans Paris pour donner une « image gustative d'un paysage urbain ».

« Interrogeant les inter-relations entre le sauvage et l'urbain, l'homme et son milieu, les saisons passent, les questions se croisent, les esprits s'illuminent et les abeilles, tout comme les hommes, butinent jusqu'à récolter le miel d'un paysage urbain devenu « Miel Béton », appellation d'origine, une image.

Poser une ruche quelque part consiste à poser un centre de prospection et à tracer autour de cette ruche un cercle d'environ 3 km de rayon. Ce territoire « invisible » délimite alors environ 3000 hectares de superficie qui constituent approximativement la zone de butinage et de prospection de l'abeille. Le « Miel Béton » en devient la concentration. Concentration de géographies et d'histoires, accumulation d'anecdotes de butinages, d'une ville mise en pots. Le miel tel un condensateur du temps et des espaces urbains.

Avec l'abeille pour témoin, ses installations dans l'espace public questionnent et révèlent nos relations à l'environnement urbain, ses flux, ses densités, son organisation sociale et ainsi finalement notre lecture et notre appartenance à la ville, cette ruche des hommes.

Les analyses polliniques de différents crus de « Miel béton » produits ont permis de révéler la paradoxale biodiversité de la ville. L'homme étant aujourd'hui par sa mobilité, plus encore que le vent, un véhicule de graines, ce « butin du ciel » nous éclaire à propos de l'histoire et des voyages d'une population.

⁴² Entendons ici par « dénaturer » perdre la nature artificielle de la ville.

Pour preuve les 300 pollens du «Miel Béton» produit à Saint-Denis marquent dans leur diversité, le brassage culturel d'habitants qui agissent, sans en avoir conscience, sur le paysage d'une ville. Jusqu'à créer véritablement un miel du voyage, produit d'un pays dont le terroir trouverait son origine dans l'origine des hommes.

Les arômes complexes d'un miel issu d'un kaléidoscope culturel complexe, celui de la ville, révèlent ainsi le milieu, la densité et l'intensité de la cité, lieu de concentration de voyages... Une métropole comme ville monde. Le miel, n'est alors plus la finalité, il est le commencement d'une exploration qui va nous permettre de mêler histoires et géographies, de travailler à l'appropriation de choses qui appartiennent à tous, un bien commun.

Depuis le rucher expérimental qu'il installe en 2000 sur le toit de la Mairie de Saint-Denis (93), aux «Butineurs Urbains», mobilier de «Pollinisation de la ville» qu'il pose en 2004 entre les trottoirs de Paris et d'Aubervilliers, aux «Usiruches» réalisées dans le cadre d'une résidence à Roubaix (Musée la Piscine et à la Condition Publique) ou bien encore à la «Bee-Box», ruche suspendue pour arbre à miel urbain dans le quartier Stalingrad à Paris, les expérimentations se poursuivent et croisent une démarche artistique aux enjeux qui concernent la diversité culturelle, sociale et urbaine de la cité.

L'abeille, aujourd'hui devenue «corps étranger» à la ruche des hommes, retrouve sa place et est invitée à une recherche transdisciplinaire. L'essaimage peut commencer...

Le ciel est à nous, le miel et la ville aussi.

Le temps n'est pas que de l'argent,

- TIME IS HONEY ! »

Extrait de la présentation du projet sur le site de l'artiste (<http://www.parti-poetique.org/parti-poetique2.html>).

La portée sociale du travail d'O. Darné est de rendre visible la présence de la nature dans la ville. Ayant eu l'occasion de visionner le film réalisé par l'artiste sur les « Butineurs Urbains » dans Paris, j'ai constaté que le premier effet de l'installation de cette ruche des temps modernes est de créer un point attractif, une opportunité de lien social entre les habitants du quartier et l'artiste. Des chaises sont installées, les habitants s'y posent, participent au travail de l'apiculteur ; on échange, on interroge, etc. Le deuxième effet, qui découle du premier, est pour le spectateur de voir en direct comment se conçoit le miel : le butineur est un prétexte à l'éducation environnementale. La nature devient palpable et elle prend une autre dimension, moins distante, moins abstraite. Malgré les différents prix recueillis par le nectar ainsi produit, je n'adhère pas vraiment à ses valeurs gustatives. Le goût de la ville reste étranger à mon palais. La force de la démarche est néanmoins d'établir un rapport à la ville et au paysage qui dépasse les sens de la vue et de l'ouïe. Une performance au-delà de la dimension artistique !

L'autre aspect intéressant de la démarche est d'utiliser l'abeille comme un moyen d'observation de la ville. L'abeille révèle à la fois l'existence des espaces interstitiels, la diversité sociale des quartiers, les rapports socio-spatiaux qui s'y développent. Elle fait émerger une nouvelle géographie du quartier. La pratique artistique se rapproche alors de l'analyse scientifique. Elle ouvre le champ de compréhension en abaissant les frontières de la connaissance disciplinaire.

Pour nous cette expérience illustre ce que J. Lolive et N. Blanc expriment dans leur conception de l'esthétique comme « modalité de passage entre les mondes singuliers et le monde commun » (cosmopolitique) (2007, p. 265). L'intervention de l'artiste révèle les mondes singuliers et ouvre à des modalités d'appropriation de l'espace public et de l'expérience avec la nature par les habitants. Elle enrichit les mondes singuliers, elle permet de « revivifier l'espace public et organiser des débats plus respectueux des singularités » (p. 265).

« La perspective esthétique génère l'apparition d'une autre catégorie d'expérience que la scientifique. Elle ambitionne de créer un monde commun habitable, partant de la capacité de chacun et de tous collectivement à l'imaginer et le façonner ; c'est donc une perspective vitaliste et créative, parfois exubérante ; elle compose avec les affects et se veut

rigoureuse à l'égard de la globalité du vivant. Elle donne une place aux artistes, nombreux à intervenir dans l'espace public, aux côtés des experts et des politiques. Elle pourrait faire contrepoids à l'hégémonie des faire-monde scientifique et technique » (p. 264).

L'expérience artistique envisage alors l'esthétique comme une procédure active et ouverte d'engagement dans l'environnement, « l'esthétique comme une modalité d'attachement aux lieux et d'expression de la relation société/nature » (Lolive et Blanc 2007, p. 11). C'est aussi, et surtout, un moyen de donner une opportunité aux « sujets », entendons par là les habitants du monde, de participer au débat public sur les conditions du vivre-ensemble.

« Seule une conception esthétique de l'environnement basée sur l'expérience des habitants permettra de sortir des antinomies philosophiques (entre sujet et objet esthétique, non-humain et humain, individu et communauté, local et expert, privé et public) qui obscurcissent le débat sur les raisons pour lesquelles on se préoccupe des paysages et celles pour lesquelles ils devraient être protégés » (Brady 2007, p. 61).

Conclusion

L'espace ouvert bénéficie de l'entrée de la nature dans la ville, et ce de différentes manières :

- La demande habitante de nature justifie les mouvements de revendication qui se développent pour réclamer le maintien d'aires non bâties dans la ville. Les exemples d'associations qui se mobilisent pour défendre quelques mètres carrés, quelques hectares d'espace végétalisé contre des projets d'urbanisation, sont nombreux. L'argument environnemental est souvent brandi pour appuyer ces résistances : éviter la construction pour protéger des espèces menacées, ou prôner un développement urbain plus soucieux des équilibres écologiques. Ces mouvements sont aussi très souvent le fait d'habitants qui militent pour la qualité du cadre de vie de leur quartier. De façon générale, la nécessité de maintenir des espaces non bâtis et de pourvoir à leur entretien devient une idée admise et plutôt populaire.

- Les nouveaux rapports à la nature des citoyens, une nature pratiquée, participent de l'appropriation de l'espace ouvert par les habitants. Le jardinage sous toutes ses formes en est la manifestation la plus évidente. Les expériences de mise en culture de délaissés urbains se multiplient. L'exemple des ruches urbaines montre que cette exploration du rapport des citoyens peut s'orienter vers d'autres directions. L'art peut jouer ici un rôle de médiateur.

- L'argument écologique donne du poids à l'argument paysager. La préservation et la connexion des espaces ouverts améliore le cadre de vie des citoyens mais permet « surtout » de maintenir l'équilibre des écosystèmes. En facilitant la circulation des espèces, le réseau écologique évite une rupture trop forte entre le monde du dehors et le monde de la ville. L'espace ouvert acquiert ainsi une fonction environnementale.

- La nature, sous l'effet du discours de la science, de l'action et de l'art, légitime l'espace ouvert. Du coup, il n'est plus seulement une réserve foncière mais se prête à des projets de requalification de la ville. Ceux-ci prennent différentes formes : la naturalisation des friches industrielles et des espaces de marge, le traitement des interfaces bâti/non-bâti, la revalorisation paysagère des espaces publics sont les opérations les plus fréquentes.

Nourri par le discours sur la nature, l'espace ouvert participe pleinement à son incorporation au sein de la ville. Il devient ainsi une composante du projet territorial à toutes les échelles, du projet d'architecture au projet d'agglomération.

CHAPITRE 5

NATURE ET RENOUVELLEMENT DE LA PLANIFICATION URBAINE

« La philosophie de l'action structure verte et aménagement urbain consiste à rechercher le règne de la nature et la renaissance de la ville »

(Halleux J.-M., Larrue C., Ruegg J., Lemonnier P. (2007), « Territoires et développement durable », *2 jours du PUCA*, PUCA, p. 206).

La planification urbaine supra-communale est sollicitée à partir des années 1960 pour prendre en charge le développement accéléré des agglomérations ; elle est remise en cause dans les années 1980 par les politiques de décentralisation qui donnent plus de pouvoir aux communes et aux élus locaux en matière d'urbanisme. La démarche de projet s'allie alors à « la montée d'un certain « libéralisme urbain » qui met fin à l'ère de la planification descendante mais aussi à un certain interventionnisme systématique en matière d'aménagement urbain (Avitabile 2004, p. 31). La planification territoriale devient alors stratégique. Parallèlement, une sensibilité au contexte s'affirme. On s'écarte des représentations schématiques et abstraites pour travailler la morphologie urbaine en s'attachant à l'ordonnancement du paysage urbain. « On découvre ainsi l'importance des espaces libres, des "vides" au sens large, comme éléments de structuration du paysage urbain et plus particulièrement des espaces publics comme composantes structurantes de l'environnement urbain » (p. 33). L'espace ouvert acquiert une visibilité de plus en plus marquée dans le discours de la planification stratégique. On fait référence à la planification verte ou aux structures vertes (*green structures*) pour rendre compte des projets intégrant les différents aspects de l'aménagement des espaces ouverts.

« We need to consider the green aspects of planning as a physical structure forming an integral part of the city (e.g. green belts or green corridors), as a network of "green" elements, as physical infrastructure playing a role in water management, in the urban micro-climate and in biodiversity, and also as a social infrastructure for leisure, relaxation, human interaction and other social activities. Therefore, green structure is not equivalent to green areas » (Duhem 2005, p.13).

La prise en compte du rôle structurant des espaces ouverts constitue la principale source d'innovation de la planification urbaine de ces vingt dernières années (Novarina 2006). Elle inverse le point de vue sur les fondements de l'organisation de l'espace urbain en prenant les creux comme la base de la structuration des pleins ; elle impose une contextualisation des espaces ouverts à toutes les échelles de l'urbain.

Nous envisageons ici la planification comme un discours révélant la place et le rôle des espaces ouverts dans les projets territoriaux métropolitains. La mise en perspective de trois projets, portant sur trois agglomérations différentes, Lisbonne, Madrid et Bordeaux, permet d'analyser :

- le contexte réglementaire de la planification ;
- le discours qui construit l'idée de structure verte et la méthodologie sur lequel il s'appuie ;
- le contexte professionnel et culturel qui oriente ce discours.

L'objectif est ici de montrer la prégnance du modèle « structure verte » que cherchent à affirmer les échanges européens sur les bonnes pratiques (programme Cost 11, Caroll Werquin et al. 2005) en soulignant l'importance des contextes qui donnent à voir une réalité bien plus complexe qu'il n'y paraît : les mêmes mots n'ont pas forcément partout le même sens.

1- Contextes de la planification urbaine à l'échelle métropolitaine : Lisbonne, Madrid, Bordeaux

La planification urbaine est aujourd'hui une notion floue. Qu'entend-on par planification ? À quelle échelle de l'urbain fait-on référence ? Doit-on préférer la notion de planification territoriale, de planification stratégique ou encore de projet urbain d'agglomération pour faire référence à la planification spatiale supra-municipale ? Nous rappelons ici brièvement les principales mutations que connaît la planification urbaine dans le sens de *urban planning* (et non *urban design*) avant de présenter les contextes dans lesquels s'inscrivent les plans que nous analysons dans le point 2.

1.1- La planification et le projet

La planification est le « processus qui fixe (pour un individu, une entreprise, une institution, une collectivité ou un État), après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de la réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci » (Merlin et Choay, 2005). Merlin et Choay différencient la planification économique de la planification spatiale. La planification urbaine est à la fois économique et spatiale ; elle s'attache à envisager les objectifs d'organisation de l'espace urbain. Elle dispose pour cela d'outils spécifiques, les documents d'urbanisme. L'échelle de la commune donne lieu à ces documents réglementaires qui précisent l'orientation des usages du sol et les règles d'aménagement devant être respectées pour toute intervention publique ou privée : *Plan Local d'Urbanisme* en France, *Plan General Municipal* en Espagne, *Plano Director Municipal* au Portugal. À l'échelle supra-municipale, la planification urbaine fait référence au territoire de l'agglomération ou de la région (planification territoriale). En France, malgré l'expansion des périphéries urbaines et la recomposition des aires métropolisées à une échelle régionale, les documents d'urbanisme continuent à envisager l'urbain comme une totalité pouvant être circonscrite dans un plan : le Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCOT de Bordeaux regroupe 91 communes, alors que l'aire métropolisée de l'agglomération s'étend sur la quasi-totalité du département de la Gironde, soit 542 communes. Seule la région parisienne élabore un Schéma Directeur à l'échelle de la région Ile de France. En Espagne et au Portugal, la planification supra-municipale s'inscrit dans le cadre de la planification territoriale régionale. La configuration de Madrid propose une assez bonne adéquation entre le territoire régional et la problématique métropolitaine. Il revient donc à l'administration de la région autonome d'élaborer les plans d'organisation du territoire métropolitain (*Consejería de Medio Ambiente, Vivienda y Ordenación del Territorio*). À Lisbonne, la planification métropolitaine correspond au *Plano Regional de Ordenamento do Território* (PROT) élaboré sous l'autorité de la *Comissão de C ordenação e Desenvolvimento Regional Lisboa Vale do Tejo* (CCDR-LVT). L'Aire Métropolitaine de Lisbonne (AML) constitue alors une sous-région suffisamment spécifique pour justifier l'élaboration d'un plan.

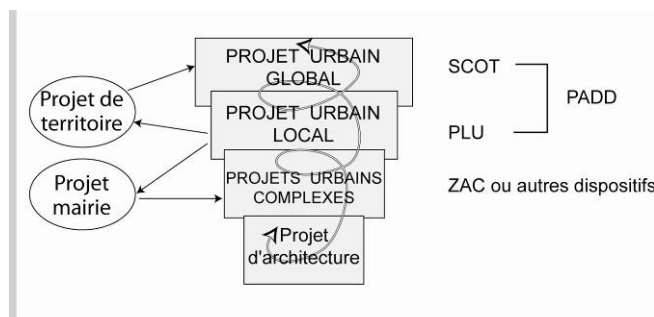
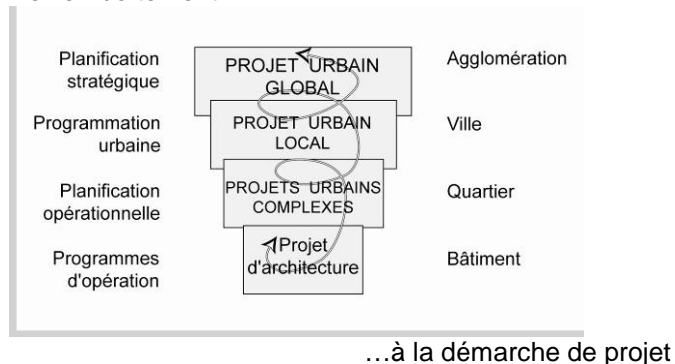
Le terme de planification fait à la fois référence à une logique normative et stratégique. Dans les premiers temps de la planification urbaine supra-municipale l'approche se veut rationnelle, synoptique et technocratique ; l'objectif est surtout normatif. Il s'agissait alors de préparer le futur de la ville en prévoyant des investissements et en réservant des zones au développement pour une vingtaine d'années (Pinson 2005). L'échelle intercommunale est ainsi dédiée à la prévision, l'échelle communale à la réglementation. Au fil du temps, et sous l'emprise de plus en plus prégnante du projet urbain (Avitabile 2004), la planification globale intègre une démarche stratégique qui selon Ingallina fait référence à deux points :

- « la flexibilité par l'introduction d'un volet "*management*" précédant l'aménagement et fondé sur le diagnostic visant à établir des tendances pour le long terme ;
- la prise en compte de démarches partenariales entre villes afin de mettre en œuvre le projet stratégique à l'échelle de l'agglomération à travers une longue phase d'étude et de concertation entre les différents acteurs urbains qui aboutit au projet d'agglomération » (Ingallina 2008, p. 35-36).

Dès lors, l'objectif des documents d'urbanisme supra-municipaux est de proposer un projet urbain global qui puisse susciter le plus grand consensus et qui propose de grandes orientations prises en compte dans les plans élaborés aux échelles municipales et infra-municipales. La notion de projet tend ainsi à se substituer à celle de plan ou dit autrement, la planification se doit d'exprimer avant tout un projet. Le projet urbain se décline à plusieurs échelles. Il donne lieu à différents types d'opérations.

Figure 12 : L'adaptation des documents de planification

De l'emboîtement...



Source: Ingallina 2008, p. 38 et p. 74.

A l'échelle de l'agglomération le projet est global et fait appel à une planification stratégique. Plus les échelles sont grandes, plus les opérations sont concrètes. Les deux schémas (figure 12) traduisent la différence de conception entre le Schéma Directeur (issu de la loi du 7 janvier

1983) et le SCOT (issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000). Cette dernière marque une volonté affirmée d'avancer dans la démarche de projet avec une plus grande ouverture quant au jeu d'échelle : le projet de territoire alimente le projet de mairie, mais le projet de mairie peut aussi alimenter le projet de territoire. Les deux doivent s'exprimer dans le « Projet d'aménagement et de développement durable » (PADD) qui présente de façon claire et concise le projet d'urbanisme envisagé pour le territoire communal ou intercommunal.

Longtemps cantonnée à une vision statique de l'occupation des sols, la planification spatiale est donc désormais associée à une vision stratégique de développement du territoire, qui par opposition se veut en mouvement permanent et doit s'adapter aux évolutions des situations. Cette conception de la planification stratégique redonne une place essentielle au territoire, garant à la fois de la qualité du cadre de vie et de l'identité urbaine⁴³. Il est important de différencier la planification stratégique à l'échelle intercommunale, qui cherche à harmoniser les politiques territoriales, de la planification stratégique encouragée par les élus locaux, qui relève plus particulièrement des stratégies de marketing territorial : elle cherche à revaloriser l'image des villes et promeut une culture de l'action qui s'appuie sur les espaces publics. La démarche de projet est alors utilisée pour favoriser l'attractivité et la compétitivité des villes confrontées à une situation de crise et au processus de globalisation. L'Espagne s'inspire des expériences menées dès le début des années 1980 aux États-Unis avec San Francisco comme ville pionnière (Fernandez Güell 2007). C'est le pays européen qui a été le plus prompt à adopter cette démarche pour revitaliser l'économie des principales agglomérations. Barcelone a été la première en Espagne et en Europe; lui succèdent Madrid, avec bien moins de succès, et Bilbao. Lisbonne suit le mouvement (2002-2012). Cette première génération de planification stratégique privilégie l'échelle de la commune comme terrain d'application et ne donne bien souvent qu'une place marginale à la planification territoriale. Ainsi « quand on parle du Modèle Barcelone, et du succès des interventions urbanistiques, l'échelle de référence est celle de la commune de Barcelone, qui recouvre une surface totale de 100 km². Pourtant la majorité des problèmes, notamment ceux qui ont trait à la concurrence internationale et à l'équipement productif, concernent l'ensemble du territoire de l'aire métropolitaine (633 km², 36 communes), et plus récemment, de ce qui a été baptisé *Región Metropolitana* (3 000 km², 164 communes) » (Capel 2009, p. 37).

Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié des années 1990 que le changement d'échelle de la planification stratégique s'est opéré. Celle-ci devient un moyen de sortir de la situation de blocage entre les agents locaux qui défendent leurs compétences en matière d'urbanisme et les instances métropolitaines qui entendent les limiter ; situation qui explique en grand partie l'inopérationalité de la planification supra-municipale. La souplesse de la planification stratégique est considérée comme un outil innovant pour surmonter les problèmes de gouvernance des aires métropolitaines. Le *Plan Régional de Estrategia Territorial* (PRET) de la Communauté Autonome de Madrid (CAM) a été élaboré en 1996 afin de promouvoir le développement équilibré de la région et coordonner les politiques sectorielles développées par les différentes administrations publiques. Sans être un plan stratégique au sens strict du terme, il témoigne d'une démarche stratégique par la recherche de consensus, l'adaptabilité des objectifs à une réalité changeante, la finalité indicative plus que prescriptive des orientations (Fernandez Güell 2007, p. 633). Malgré cette souplesse, le plan n'a jamais été approuvé par l'Assemblée de Madrid, comme nous le verrons ultérieurement. Le PRET se rapproche de la

⁴³ Pour bien comprendre les termes du renouvellement de la planification en Europe, consulter l'introduction faite par Gilles Novarina au colloque sur « La planification territoriale : imaginer, anticiper et organiser », 7 et 8 février 2008. http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/pdf_INTRODUCTION_NOVARINA_ZEPF.pdf

conception du PROT (*Plano Regional de Ordenamento do Território*) de deuxième génération au Portugal.

La première génération de PROT est instituée par le décret de loi n°176-A/88 du 18 mai. Le PROT-AML (*Area Metropolitana de Lisboa*) élaboré en accord avec ce texte n'a jamais été approuvé. La loi n°48/98, *Lei de Bases do Ordenamento do Território e Urbanismo*, est le premier instrument légal qui donne une cohérence globale aux outils d'aménagement du territoire au Portugal. Le PROT perd alors son caractère normatif. Il définit désormais le cadre stratégique pour l'aménagement de l'espace régional et fixe les grandes directives orientant la planification municipale et les interventions publiques. Il se différencie des plans municipaux (*Planos Municipais de Ordenamento do Território – PMOT*) de nature réglementaire qui établissent le régime d'usage du sol. Il n'est pas opposable au tiers (Medeiros 2006).

Alors que la planification traditionnelle était centrée sur la gestion réglementaire de l'espace et la maîtrise de la croissance urbaine, la planification territoriale contemporaine revalorise le plan comme outil de mise en cohérence du territoire. Elle s'appuie toutefois sur les aspects souples de la démarche de projet, à savoir la négociation, le partenariat et la réappropriation des objectifs par les différents acteurs dans une perspective dynamique. Il s'agit de privilégier les « logiques interactives » sur les « logiques cogitatives » qui donnaient, dans la planification urbaine classique, un rôle central aux acteurs politiques orientés par l'expertise des planificateurs publics (Pinson 2005, p. 45)⁴⁴.

1.2- Lisbonne, Madrid et Bordeaux

Les plans auxquels nous faisons référence dans cette étude concernent donc les documents qui envisagent le projet de territoire pour l'agglomération ou l'ensemble métropolitain. Nous rappelons ici le contexte dans lequel ils ont été élaborés.

a- Pour une meilleure visibilité de la métropole lisboète

A Lisbonne, ce sont les limites de l'Aire Métropolitaine qui constituent celles du plan métropolitain. Elles ont été définies dès les années 1950 et peu modifiées depuis⁴⁵. Elles témoignent à l'heure de sa création d'une conception très large de l'aire fonctionnelle de la métropole. Aujourd'hui, bien qu'elles soient dépassées, en particulier vers le nord, elles continuent à intégrer l'essentiel de l'espace métropolisé. En 1991, ce découpage prend un nouveau sens. L'Aire Métropolitaine de Lisbonne devient une structure publique de nature associative qui vise à promouvoir les intérêts communs des municipalités qui l'intègrent. Un gouvernement métropolitain est alors institué avec la création d'une *Junta Metropolitana de Lisboa*, organe représentatif des 17 et aujourd'hui 18 *concelhos*. C'est pour l'ensemble de ces *concelhos* qu'est élaboré le plan métropolitain. Il contribue à l'identification de cette aire comme un territoire, moins par leur aptitude à instituer un ordre territorial⁴⁶ que par la capacité à

⁴⁴ Voir appel du colloque sur « La planification territoriale : imaginer, anticiper et organiser », 4e rencontres internationales en urbanisme, Grenoble, 7 et 8 février 2008.
<http://www.pacte.cnrs.fr/spip.php?article726>

⁴⁵ L'aire métropolitaine est passée de 17 *concelhos* (à partir des années 1990) à 19 dans les années 2000 (intégration des municipalités de Azambuja au Nord et sub-division du *concelho* de Loures (Odivelas+Loures)). Depuis la loi 10/2003 du 13 mai, la municipalité d'Azambuja a été incorporée à une autre sub-division régionale. La *Grande Área Metropolitana de Lisboa* (GAML) alors constituée regroupe donc à ce jour 18 *concelhos* : Alcochete, Almada, Amadora, Barreiro, Cascais, Lisboa, Loures, Mafra, Moita, Montijo, Odivelas, Oeiras, Palmela, Sesimbra, Setúbal, Seixal, Sintra e Vila Franca de Xira (cf. carte de présentation de l'AML).

⁴⁶ La *Junta* demeure une structure lourde qui a du mal à coordonner l'action des municipalités et à imposer son autorité (Nunes Silva, 2002). Par ailleurs deux des trois plans métropolitains élaborés n'ont jamais été approuvés.

produire un discours et une image qui rendent compte de l'aire métropolitaine comme une totalité spécifique dans le contexte régional, voire national⁴⁷.

Le document qui envisage l'organisation territoriale de l'aire métropolitaine est le *Plano Regional de Ordenamento do Território da Area Metropolitana de Lisboa* (PROT-AML). Il est élaboré au sein de la *Comissão de C ordenação e Desenvolvimento Regional Lisboa Vale do Tejo* (CCDR-LVT) avec l'appui de l'expertise d'une équipe externe, en particulier de trois personnalités : Hipólito Bettencourt (architecte paysagiste, coordination environnement), Luis Jorge Bruno Soares (architecte urbaniste ; coordination du modèle territorial), Paulo Correia (ingénieur civil urbaniste, coordination de la stratégie territoriale). Il est approuvé en Conseil des Ministres le 7 février 2002, résolution n°68/2002 publiée le 8 avril. Une décision d'État impose d'engager sa révision (loi n°58/2007). Le décret 92/2008 du 5 juin marque le début du processus qui doit être finalisé en janvier 2010. Cette révision répond à une restructuration fondamentale du territoire liée à différents projets (plateformes logistiques, voie ferrée à grande vitesse, troisième traversée du Taje), mais surtout à la modification de l'emplacement du nouvel aéroport de Lisbonne (NAL). Celui-ci devait être construit au nord, en dehors de l'AML dans le *concelho* d'Ota ; le nouvel emplacement maintient le NAL dans l'aire métropolitaine, sur la rive sud du Taje dans le *concelho* d'Alcochete. Il sera ainsi situé au débouché du pont Vasco de Gama, dans l'axe Lisbonne-Madrid (via Badajoz). Pour J. Gaspar, il est important de préserver la rive sud qui accueille les principales ressources en eau de l'agglomération, et conserve des espaces naturels et agricoles de qualité (entretien 2006). Il défendait l'option nord qui avait cependant l'inconvénient de placer l'aéroport en dehors des principaux axes, dans une zone peu développée, sur un site imposant de lourds travaux de terrassement. Ce changement risque d'avoir d'importantes implications sur la réorganisation du territoire, et en particulier, la nécessaire adaptation des axes de transport et la probable adaptation des corridors écologiques prévus dans le PROT-AML de 2002.

b- La région de Madrid : une planification territoriale qui n'aboutit pas

Malgré une tradition ancienne de la planification territoriale dans la région de Madrid, qui apparaît dès les années 1930, une vision globale du territoire métropolitain a du mal à s'imposer. Le rôle de coordination de la planification municipale qu'entendent jouer les *Directrices de Ordenación Territorial* de 1985 est supplanté dès la fin des années 1980 par l'élaboration de plans stratégiques à la fois sectoriels et partiels puisqu'ils ne prennent en compte que des parties de territoire. Il s'agit alors de privilégier les actions ponctuelles, visant à l'équipement et au développement de zones défavorisées (couloir de l'Henares, sud métropolitain) (Ruiz Sanchez 2000-2001). Le document de référence du *Plan Regional de Estrategia Territorial* (PRET) est approuvé par le Conseil du Gouvernement de la Communauté de Madrid en 1996, et les études sectorielles et territoriales complémentaires sont finalisées en 1999. Toutefois le plan n'a jamais réussi à obtenir l'approbation nécessaire de l'Assemblée de Madrid lui donnant une valeur juridique. Le manque de coordination entre les administrations et l'absence de transversalité paralysent la mise en œuvre d'une vision territoriale globale du développement régional (Ruiz Sanchez 2000-2001). D'autres facteurs participent à cet échec de la planification territoriale.

⁴⁷ L'AML concentre plus du quart de la population portugaise et 77% de la population de la « région » dans laquelle elle est insérée (*Região de Lisboa Vale do Tejo*). La spécificité des caractéristiques et des besoins de l'aire métropolitaine conduisent à la dissocier des autres zones de la région pour la demande de fonds européens : les sub-régions Oeste et Vale do Tejo sont ainsi rattachées à la région Centre pour ces démarches.

Les organismes mis en place dans les années 1960 pour gérer l'expansion des métropoles de Madrid (Comisión de Planeamiento y Coordinación, Coplaco) mais aussi de Barcelone (Corporació Metropolitana de Barcelona, CMB) pâtissent de deux problèmes : ce sont des entités territoriales spécifiques, mais qui acquièrent un pouvoir dangereux pour les communes et le pouvoir régional (Ruiz Sanchez 2000-2001, Négrier et Tomas 2003) ; elles rappellent en temps d'autonomie la logique centraliste franquiste (entretien J. Gomez Mendoza 2008). La planification d'entités fonctionnelles a de ce fait été fortement contrainte en Espagne.

Dans le cas de Madrid perdure une opposition farouche entre la commune de Madrid et la Communauté Autonome, et ce quelles que soient les orientations politiques des deux entités.⁴⁸ La ville de Madrid, très grande commune, assume sa politique territoriale indépendamment du contexte métropolitain dans lequel elle se trouve. Alors que le plan général de 1963 intégrait les communes de la première couronne, les plans généraux ultérieurs (1985 et 1997) se limitent à la commune de Madrid. La capitale n'entend pas partager ses prérogatives avec le pouvoir régional qui a du mal à s'affirmer⁴⁹.

La décentralisation à partir de 1978 et la dynamique économique soutenue à partir de la deuxième moitié des années 1980 favorisent une grande autonomie des communes. Celles-ci, de fait, ne souhaitent pas vraiment voir leurs projets orientés par des principes édictés au niveau régional, d'autant plus que leurs moyens d'action sont étroitement liés aux ressources qu'elles tirent de la construction. La loi du sol de la Communauté de Madrid stipule que sur chaque terrain construit la municipalité reçoit 10% du potentiel d'édification, en dehors des espaces libres pour les équipements et la voirie. Ceux-ci doivent être utilisés pour financer le patrimoine municipal, faciliter l'accès au logement ou encore améliorer l'environnement urbain, ce qui n'est pas toujours fait (Calvo Lopez et al. 2007). Par ailleurs, les communes perçoivent également un impôt correspondant à chaque licence de chantier (*Impuesto sobre Bienes Inmuebles*, IBA). Le contexte d'expansion économique à tendance fortement néo-libérale des années 1990-2000 n'est pas propice à la planification territoriale.

c- Bordeaux, le cadre de vie

En France, la planification supra-municipale est instaurée par la loi d'orientation foncière de 1967. Les agglomérations doivent alors se doter de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) qui, suite aux lois de décentralisation, deviendra Schéma Directeur (Loi de décentralisation 7 janvier 1983).

L'élaboration du SDAU de Bordeaux commence au début des années 1970 et n'est approuvé qu'en 1980. Une procédure de révision est engagée en 1996 ; elle est assurée par un syndicat mixte (Sysdau)⁵⁰. Les orientations d'aménagement de l'agglomération bordelaise sont dictées depuis 2001 par un schéma directeur ayant valeur de SCOT. Le projet du Schéma Directeur de

⁴⁸ Bien que le maire de Madrid (A. Ruiz Gallardon) et la présidente de la CAM (E. Aguirre), en place depuis 2003, appartiennent tous deux au Parti Populaire, et bien que A. Ruiz Gallardon ait été lui-même président de la CAM de 1995 à 2003, les relations entre Madrid et la CAM restent tendues.

⁴⁹ On retrouve une situation similaire en Ile de France où le Conseil Régional pourrait jouer un rôle territorial beaucoup plus intégrateur qu'il ne le fait réellement et ce malgré la dotation d'un outil de planification qu'est le SDRIF (Schéma directeur de la Région Ile-de-France). Obligé de négocier avec tous les niveaux administratifs à l'œuvre sur son territoire et coincé entre le pouvoir des élus locaux (communes et associations de communes) et le pouvoir de l'Etat (volonté d'accroître son pouvoir sur le Grand Paris), le Conseil Régional voit ses pouvoirs restreints (Béhar et Estèbe 2007, Offner 2007).

⁵⁰ Il réunit des collectivités de nature différente : une Communauté Urbaine (CUB), un Département, huit Communautés de Communes et deux communes isolées. C'est un établissement public. Son budget permet de financer son propre fonctionnement et les études nécessaires à la mise en oeuvre du SCOT. Ses recettes proviennent de ses 93 membres.

l'Aire Métropolitaine Bordelaise a été arrêté le 31 mars 2000 avant l'entrée en vigueur de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000). Son approbation reste donc soumise au régime antérieur mais a valeur de SCOT et produit les mêmes effets juridiques. Il doit être approuvé en tant que SCOT au plus tard dix ans après la parution de la loi SRU, soit le 14 décembre 2010. La procédure de révision a été engagée depuis octobre 2007. Le nouveau SCOT est en cours d'élaboration. Nous faisons donc ici référence au document de 2001, toujours en vigueur.

Alors que dans le cas de Lisbonne et de Madrid, la planification supra-municipale est prise en charge par des institutions régionales (dimension technique), dans le cas de Bordeaux et des villes françaises en général elle dépend d'un organisme *ad hoc* qui intègre différents acteurs institutionnels et favorise une démarche de concertation (dimension technique et politique). Les plans, de par leur visée stratégique, offrent des images du projet de territoire qu'ils défendent. Les espaces ouverts sont le plus souvent mis en évidence dans les documents concernant le champ de l'environnement et du paysage. Nous nous sommes donc particulièrement intéressée à ces représentations pour saisir la place octroyée aux espaces ouverts dans le projet métropolitain.

2- L'espace ouvert : le discours de la planification

La planification territoriale affirme le rôle des espaces ouverts en cherchant à les identifier, à les qualifier en tant qu'espace public (Chiappero 2003, Chalas 2000). Elle participe ainsi du passage du « vide » au « plein ». En révélant « l'absence » (Morgado 2005) elle mobilise les espaces ouverts pour favoriser la mise en cohérence, valoriser et identifier le territoire métropolitain, dans lequel la périphérie n'est plus une marge mais joue un rôle à part entière. Nous allons ici nous attarder tour à tour sur l'image que donnent des espaces ouverts le PROT-AML (Lisbonne), le PRESMA (Madrid) et la charpente paysagère du SD valant SCOT (Bordeaux).

2.1- Le PROT-AML : une approche stratégique des espaces ouverts

Les années 1990 témoignent de profondes mutations dans le fonctionnement de l'AML que le plan se doit de prendre en compte : réduction et expulsion des industries lourdes, expansion des services, altération du modèle spatial traditionnel compact, renforcement des accessibilités nationales et internationales en sont les principales manifestations (Fonseca Ferreira 2002). Le développement durable s'impose comme une priorité. « Structurer et qualifier l'aire métropolitaine » est le défi fondamental exprimé dans la proposition du PROT, pour la prochaine décennie. Cette orientation se différencie de « l'urbanisation expansive et gaspilleuse de ressources qui a caractérisé la Région ces trente dernières années » (PROT-AML 2002, p. 9). Le plan décline ainsi quatre priorités :

- la durabilité⁵¹ environnementale,
- la qualification métropolitaine,
- la cohésion socio-territoriale,
- l'organisation du système métropolitain de transport (PROT-AML, 2002).

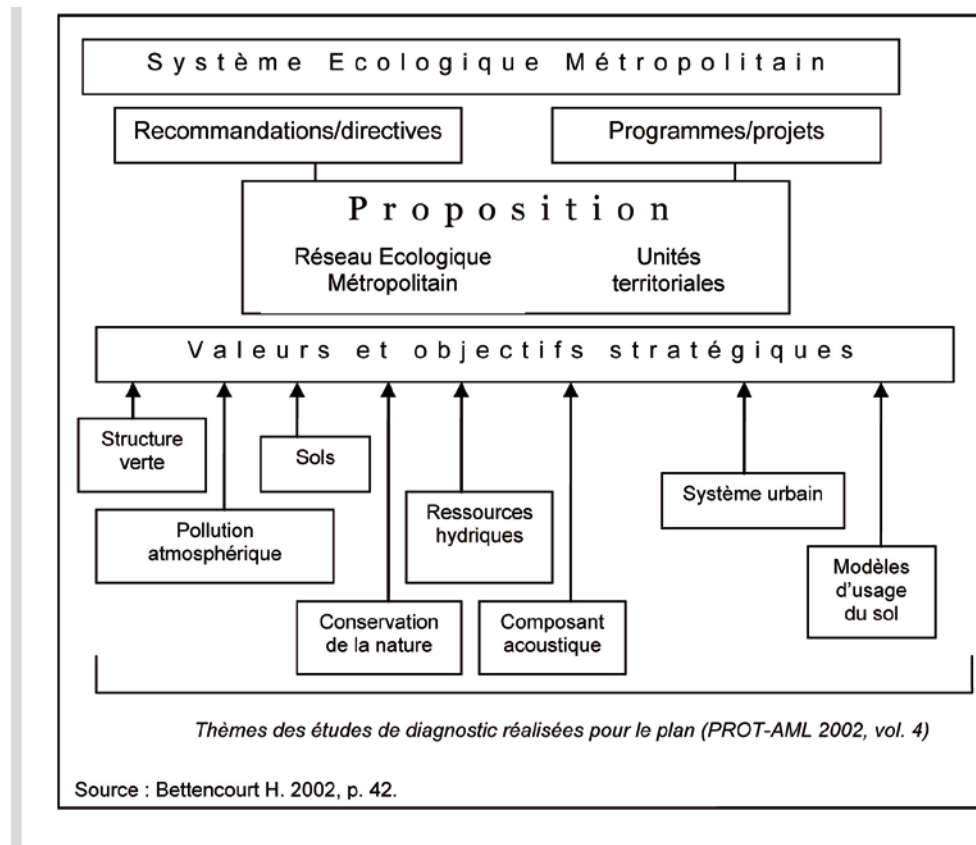
Le PROT-AML 2002 défend une démarche qui se veut pragmatique (la réalisation d'études préalables ne doit répondre qu'à des objectifs précis dictés par le plan), intégrée (le « système écologique métropolitain » prend en compte des préoccupations d'ordre écologique comme

⁵¹ « Sustentabilidade ».

urbanistique) et stratégique (importance des stratégies de développement plus que des normes).

L'originalité de la démarche pour l'élaboration de ce plan et en particulier pour la prise en compte de la question environnementale est de considérer que les préoccupations écologiques et urbanistiques doivent être abordées de façon intégrée (Bettencourt 2002). Le Système Écologique Métropolitain (*Sistema Ecológico Metropolitano*, figure 13) fait référence au modèle de développement durable pour la région, une sorte de système de référence pour l'AML. Ce système se décline plus classiquement sur le territoire dans la *Rede Ecológica Metropolitana* (REM). Ce réseau intègre un ensemble d'aires où la question environnementale doit dominer. Il constitue un « squelette hiérarchisé et essentiel pour une nouvelle approche de la planification urbanistique »⁵² pour l'AML (Bettencourt 2002, p. 46).

Figure 13 : La méthodologie d'élaboration du Système Écologique Métropolitain de l'aire métropolitaine de Lisbonne



Le Réseau Écologique Métropolitain (REM) distingue le réseau primaire du réseau secondaire. Le premier intègre les aires et « corridors » structurants au niveau métropolitain/régional et regroupe les principaux espaces naturels protégés. Le deuxième se fonde en grande partie sur le réseau hydrographique ; il est destiné à maintenir des liens écologiques entre certaines aires à protéger et les unités territoriales à une échelle plus locale. Les corridors « vitaux » correspondent aux espaces interstitiels de l'urbain consolidé qui doivent jouer un rôle d'espaces de respiration aux échelles les plus locales (plans de secteur, lotissements). L'innovation de

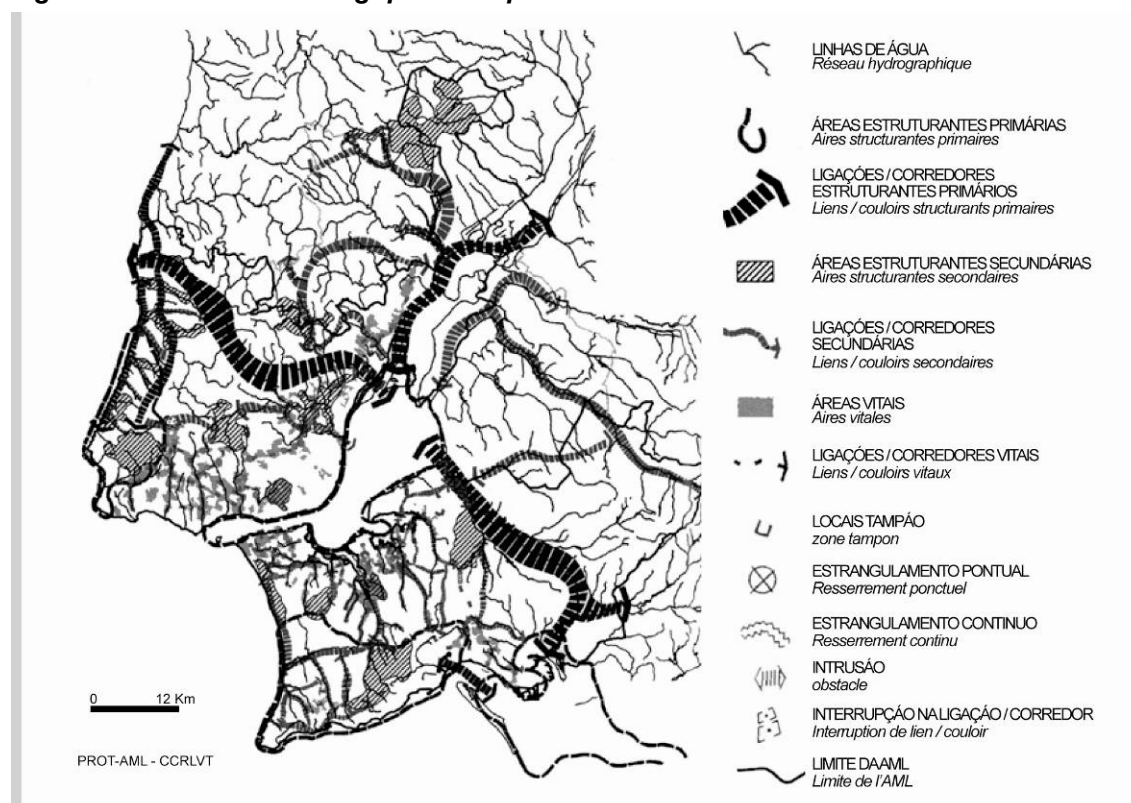
⁵² « o esqueleto hierarquizado e fundamentado de uma nova atitude de planeamento urbanístico que se deve concretiza na AML » (Bettencourt 2002, p. 46).

cette formulation, en comparaison avec les plans métropolitains antérieurs de 1964 et 1992, est l'adoption d'une démarche systémique qui s'exprime à travers la recherche de continuités, de connectivité, et les interactions entre les échelles (du micro au régional, voire national par le biais des réseaux de « nature »). Le choix graphique de représenter les principaux axes par des flèches traduit à la fois l'idée de lien dynamique mais aussi le choix d'orientations stratégiques (figure 14). L'élaboration de celles-ci se fonde sur des études pratiques plus qu'analytiques, qui doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la situation urbanistique de l'AML en termes d'occupation du sol ?
- Quelles sont les valeurs en cause ?
- Quelles sont les aires d'intérêt à préserver du changement d'usage du sol ?
- Quel modèle pour une croissance urbaine et une requalification urbanistique et environnementale ? (Bettencourt 2002, p. 42).

Pour H. Bettencourt, l'analyse paralyse ; les informations ne doivent pas submerger mais alimenter la décision et les choix engagés (entretien 2006). Une attention particulière a été portée sur les conflits entre l'urbanisation et la circulation de l'eau, sur les situations de rupture dans les continuités, situations détaillées pour les aires « vitais ».

Figure 14 : Le réseau écologique métropolitain du PROT-AML



Source : D'après PROT-AML-CCRLVT (O. Pissot).

Dans cette proposition, on entre tout à fait dans la logique des *green structures*. Le discours met en avant le rôle structurant du réseau écologique et l'importance des continuités à toutes les échelles. La proposition graphique reste néanmoins très conceptuelle, du fait de l'utilisation de flèches pour indiquer les corridors, et pose un certain nombre de problèmes dans son interprétation. Cette approche déçoit les défenseurs d'une planification plus normative. Il ne prend pas assez en compte la question clé qui est foncière et laisse la porte ouverte au laisser-faire (entretien J. Gaspar 2006). Pour ceux qui sont attentifs aux questions écologiques, le plan

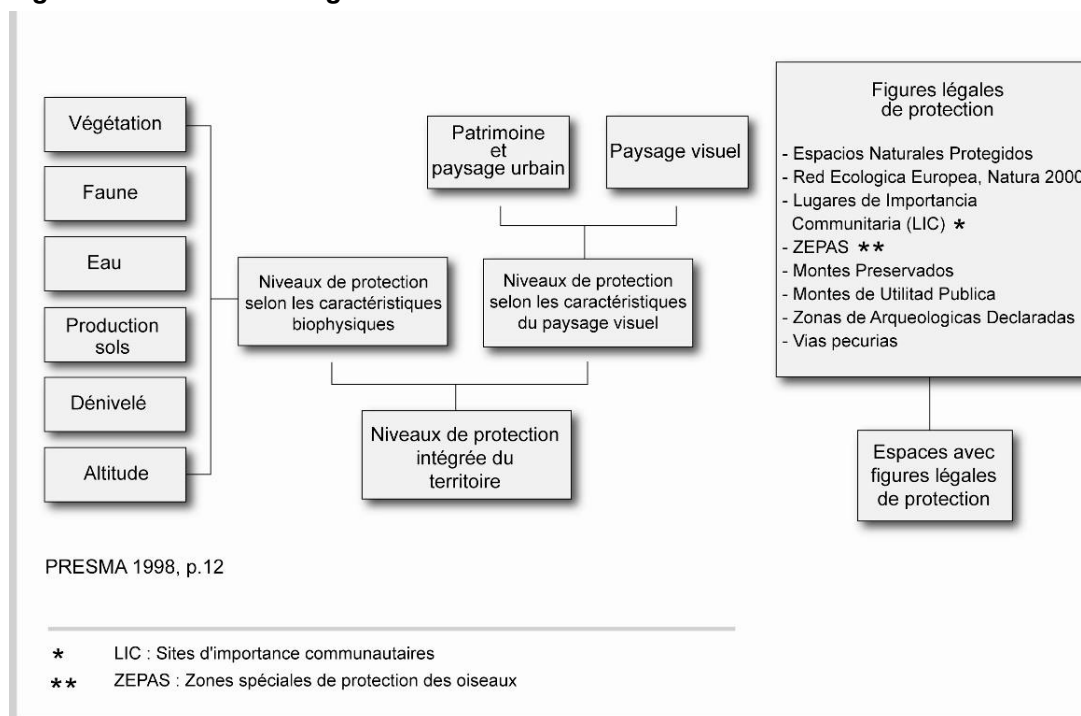
est jugé insuffisant car il ne précise pas avec assez de détails les connexions du réseau écologique et en oublie certaines (Raposo Magalhaes 2007). La démarche engagée par H. Bettencourt est plus urbanistique qu'écologique et environnementale. Les données sur le milieu appuient les choix urbanistiques. Sa formation de paysagiste est un atout pour faciliter le dialogue entre écologie et urbanisme (entretien 2006).

2.2- Le PRESMA : une approche physique de la planification

Le PRESMA correspond au *Plan Regional Sectorial de Medio Ambiente* (environnement) ; il est élaboré entre 1997 et 1999 (figures 15 et 16). La coordination est assurée par deux enseignants chercheurs⁵³ de l'École technique supérieure d'ingénieurs des forêts (*E.T.S. de Ingenieros de Montes*). La réalisation du document associe quatorze départements universitaires.

Ce plan propose un « cadre raisonnable pour un développement harmonieux des activités de l'homme et la conservation des valeurs naturelles » (PRESMA). L'objectif est alors de définir différents niveaux de protection du territoire (trois) en fonction des qualités intrinsèques du milieu. Ces niveaux de protection sont établis selon les caractéristiques biophysiques et naturelles, les caractéristiques du paysage visuel et enfin les caractéristiques du patrimoine et du paysage urbain.

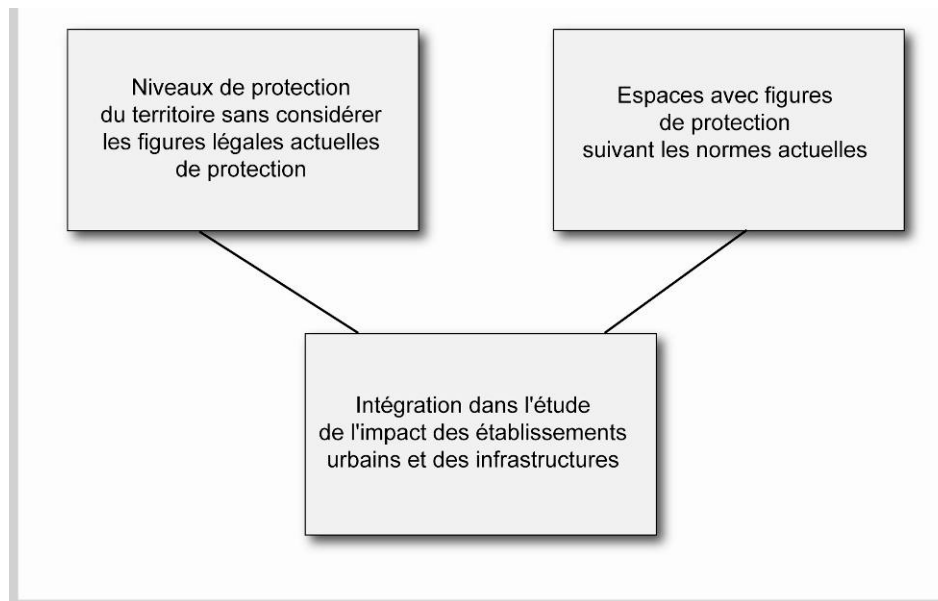
Figure 15 : La méthodologie d'élaboration du PRESMA-1



Source : Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del territorio, 1998

⁵³ Eugenio Martínez Falero y Antonio García Abril.

Figure 16 : La méthodologie d'élaboration du PRESMA-2



Source : Étude pour le PRESMA, ETS de Montes 1997.

Cette caractérisation du territoire doit être reliée aux figures de protection légales et intégrées dans l'étude d'impact des établissements urbains et des infrastructures. La cartographie de référence est élaborée à l'échelle 1/50 000.

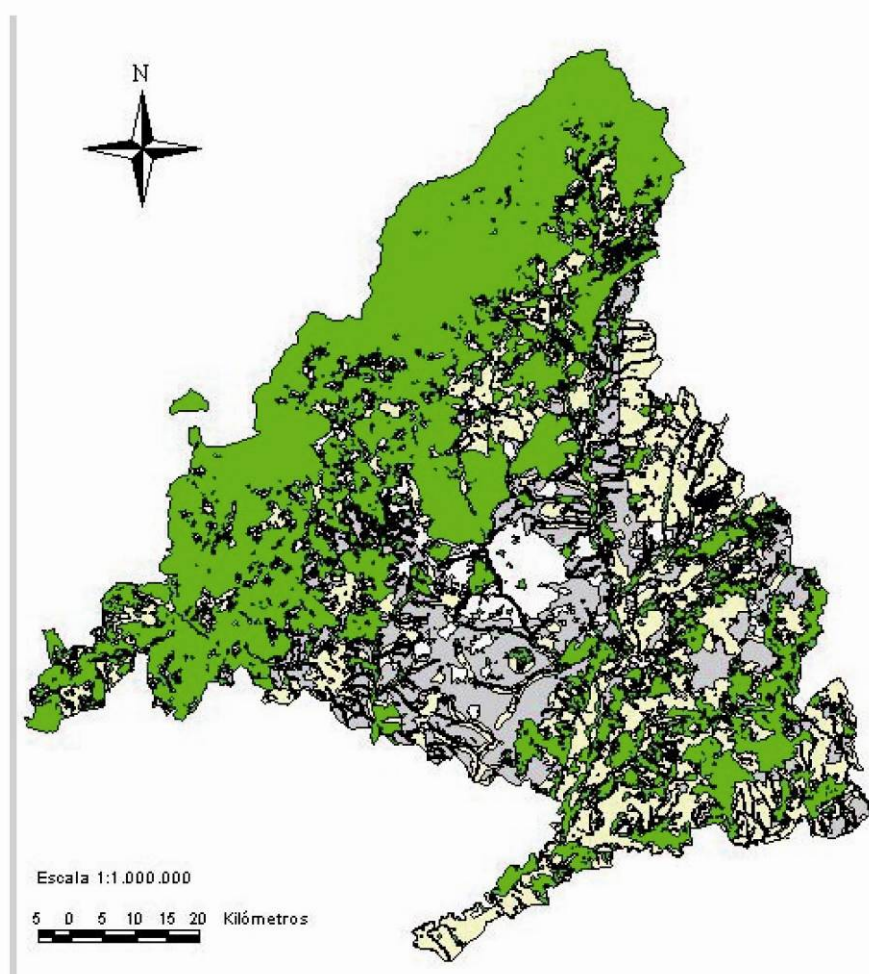
Il s'agit d'une vision globale et potentielle du territoire qui n'intègre pas les actions concrètes correspondant à des programmes spécifiques (*Plan Forestal de Madrid, Plan de Residuos, Plan de Saneamiento Atmosférico, Planes de Ordenación de los Recursos Naturales*, etc.) qui doivent être complémentaires au modèle proposé.

La protection se différencie selon trois niveaux (figure 17 et tableau 6) :

- Le niveau 3 correspond aux zones requérant un degré de protection maximal. Les activités humaines doivent contribuer à la conservation et éviter la dégradation.
- Le niveau 2 requiert un degré de protection moyen. Ceci signifie que dans la planification doit être pensé le moyen d'incorporer des aspects naturels dans les actions et d'intégrer une trame naturelle. Les potentialités du territoire doivent être prises en compte.
- Le niveau 1 fait référence à un degré de protection « diversifié ». Peu de limitations sont requises et les différenciations peuvent s'opérer néanmoins à l'échelle de la planification de détail. Les espaces à valoriser pourront intégrer une trame verte susceptible d'être reliée à d'autres échelles.

En replaçant cette classification dans l'espace régional, on voit bien que les parties à préserver concernent clairement la chaîne montagneuse du Guadarrama et les *páramos* du Sud-Est. C'est dans ces directions que s'intensifie l'urbanisation aujourd'hui. Ce sont des zones offrant des opportunités et un cadre de vie répondant aux critères des citoyens en mal de nature et de paysage.

Figure 17 : Les niveaux de protection intrinsèques dans la Communauté de Madrid



Source : PRESMA 1998, p. 54.

Tableau 6- La variation des niveaux de protection dans la Communauté de Madrid

Niveaux de protection	Superficie (%)		
	Modèle général	Modèle général + Critères spécifiques	Modèle général + Critères spécifiques + Figures légales de protection
Faible (1)	12,14	10,22	7,84
Moyen (2)	23,86	20,60	21,28
Élevé (3)	51,86	57,05	58,75
Urbain/in- dustriel	11,46	11,46	11,46
Retenues d'eau	0,67	0,67	0,67
Total	100	100	100

Source : Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del territorio 1998, p. 90.

L'idée forte de ce type de démarche est de proposer un document de référence permettant de réaliser des choix au moment de la planification urbaine à l'échelle de la commune. En restant sur des principes scientifiques et techniques, elle se détache de la proposition opérationnelle. En même temps, la vision sectorielle n'est pas purement environnementaliste dans le sens où elle ne nie pas le contexte d'intense urbanisation de la région et tend à en évaluer l'impact. Il revient à une équipe du département de géographie de l'Université d'Alcalá de Henares de traiter la question du paysage visuel. Celui-ci est abordé à travers l'incidence visuelle des éléments morphologiques du paysage ainsi qu'à travers la qualité visuelle du paysage (Comins et al. 1997). L'incidence visuelle est la visibilité du territoire depuis les lieux les plus accessibles et fréquentés (Gomez Mendoza et al. 1999, Couderchet et Ormaux 2000). Le paysage visuel est abordé en termes de fragilité et de qualité. La qualité visuelle à laquelle on fait référence est objectivée par les techniques qui visent, tant que faire ce peut, d'en donner une forme numérique c'est-à-dire quantitative ou, au pire, ordinale. L'approche est quelque peu distancée de celle plus sensible de la convention européenne du paysage, intégrée au cadre législatif de l'Espagne en 2007, qui définit le paysage comme une partie de territoire telle que perçue par les habitants.

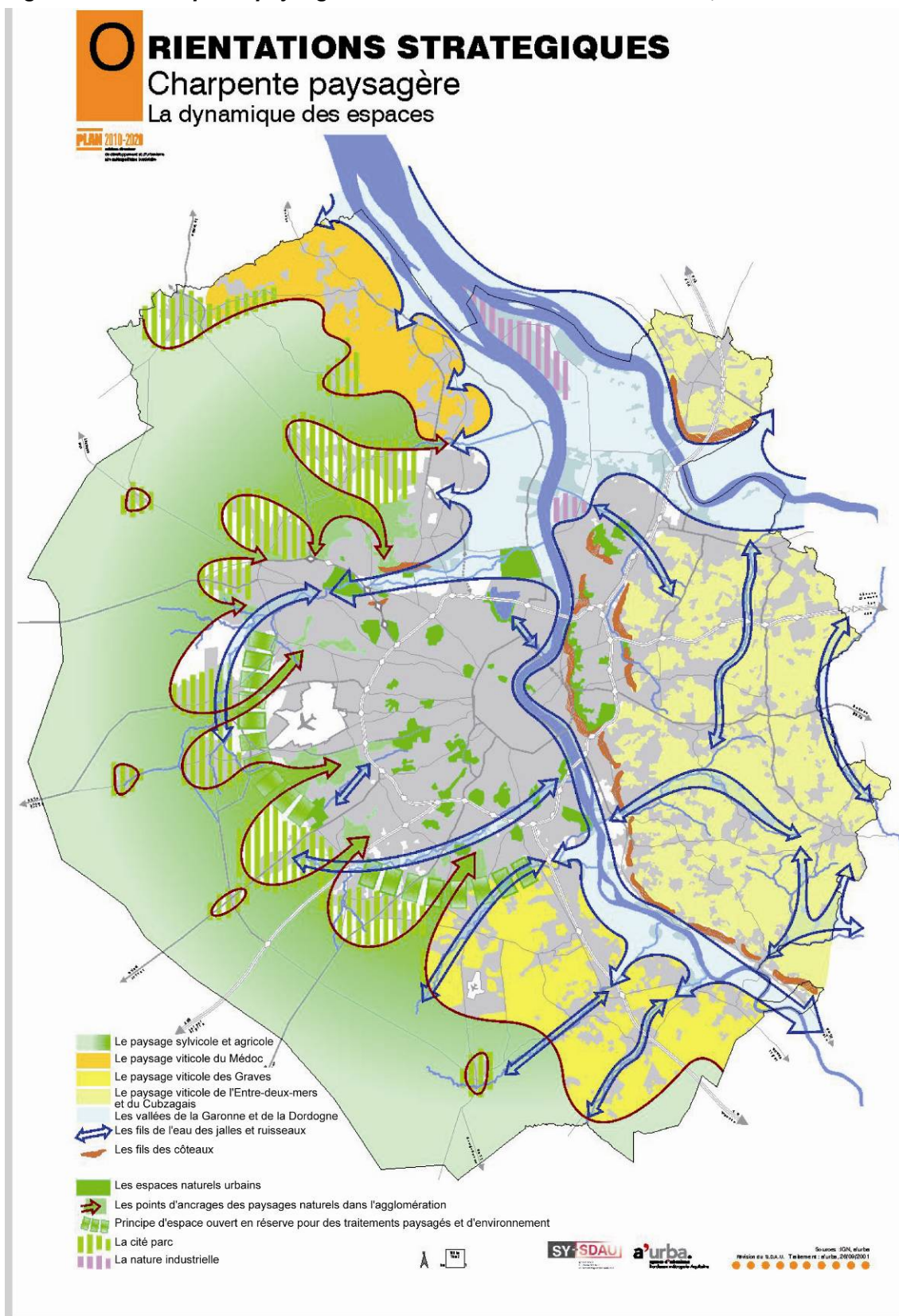
2.3 La charpente paysagère du SD

Dans le Schéma Directeur de Bordeaux, le principe de préservation des espaces ouverts est illustré par une carte intitulée la « charpente paysagère ». Celle-ci s'appuie sur la notion de « grands paysages girondins » empruntée à l'étude « Connaissance et valorisation des paysages de Gironde » réalisée par les paysagistes B. Folléa et C. Gautier en 1997. Cette étude s'inscrit dans la politique de réalisation d'atlas du paysage qui doivent définir les unités paysagères caractéristiques de la France, les dynamiques et les enjeux du paysage ⁵⁴.

A l'échelle de l'agglomération, le paysage devient un « principe ordonnateur de la ville » (Ascher, 1995, p. 239). L'espace ouvert et non bâti « structure l'espace de vie comme les marges, les blancs et les espacements organisent une page d'écriture jusqu'à la rendre lisible » (Folléa B. 2003, p. 253). La carte de la charpente paysagère (figure 18) propose une continuité territoriale construite à partir d'éléments du site considérés comme « fils directeurs » (trame bleue, fils de l'eau, fils des coteaux) prolongés par la trame verte jusqu'au cœur de l'agglomération (parcs, jardins publics, squares). Les représentations graphiques effacent les ruptures établies par les grands axes de circulation devenus « axes verts », et mettent en valeur les réseaux « environnementaux » (verts ou bleus).

⁵⁴ Voir la carte des atlas de paysage déjà réalisés au 1er janvier 2009.
http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environnement-n29/Paysage_urbain-n141/IMG/pdf/2009_03_Carte_atlas_paysages.pdf

Figure 18 : La charpente paysagère du Schéma directeur de Bordeaux, 2001



Dans le contexte bordelais, le grand paysage fait référence aux composantes qui traduisent la qualité et l'identité du cadre géographique girondin : le fleuve Garonne, les coteaux, la forêt, les vignobles et la campagne du plateau d'Entre-Deux-Mers. Pour donner à voir les paysages plus ordinaires de la périphérie urbaine, B. Folléa et C. Gautier proposent des modèles paysagers qui relèvent de vues idéalisées d'une « campagne urbaine ». Ils sont illustrés par des planches associant photographies, croquis et schémas. Les dénominations proposées jouent beaucoup sur les oxymores et expriment la volonté de dépasser l'opposition ville-campagne ainsi que l'idée de limite urbaine pour penser les lisières et les interfaces :

- la « cité parc » valorise le contact ville-forêt à l'ouest de l'agglomération bordelaise. La lisière est vue comme une interface à construire à travers diverses réinterprétations de modèles permettant d'associer le bâti et le végétal. Une série de croquis décline ainsi diverses représentations de cette cité-parc : la « forêt habitée », la « ville sous la forêt », la « forêt en ville », la « ville en forêt » et la « ville arial » ;

- la « campagne résidentielle » donne une vision de campagne arborée, voire de bocage, où les vignobles sont entrecoupés de haies et d'arbres, gages de qualité paysagère. Ce modèle permet de valoriser l'urbanisation diffuse dans les terroirs viticoles, plus particulièrement dans l'Entre-Deux-Mers ;

- la « nature industrielle » et « la vigne citadine » sont d'autres représentations qui affirment la présence de la « nature » au cœur des espaces urbains.

Le paysage devient alors un outil pour différencier les territoires urbains et construire ou reconstruire des identités locales. C'est un enjeu essentiel dans les périphéries urbaines souvent déstructurées et banalisées par la multiplication des lotissements. Ces variations paysagères proposent aussi une image esthétisée de la « ville-nature » qui masque la réalité de l'étalement urbain et met en scène des éléments symboliques de la qualité des lieux comme la vigne, l'arbre et la forêt. Le rôle prépondérant accordé au paysage s'inscrit, par ailleurs, dans la stratégie des élus périphériques, soucieux d'éviter des mesures de protection des espaces naturels jugées trop contraignantes pour leurs projets d'urbanisme futurs. L'approche paysagère, sans remettre en cause la poursuite de l'étalement urbain, offre une image consensuelle d'une agglomération unifiée dans un environnement de qualité (Prost 2004, Banzo et Prost 2009).

Les trois plans présentés indiquent qu'il existe deux niveaux d'interprétation. Tout d'abord, celui de la structure verte qui privilégie l'intégration de l'ensemble des éléments « verts » et de la mise en cohérence de l'espace métropolitain par les espaces ouverts. Nature et paysage sont ainsi convoqués comme outils d'aménagement. Il s'agit de :

- maîtriser l'étalement urbain. À Bordeaux le front forestier occidental forme ainsi une enveloppe qui isole l'agglomération bordelaise, et doit surtout éviter la continuité urbaine bien engagée avec le bassin d'Arcachon ;

- ordonner le développement urbain. Les axes structurants du PROT, les niveaux de protection du PRESMA, l'identification des unités paysagères du SD font référence au rôle prépondérant que doit jouer la matérialité du territoire pour orienter les formes du développement ;

- défendre l'idée d'une durabilité urbaine dans le respect des équilibres entre nature et culture, entre bâti et non-bâti.

Toutefois, on remarque que malgré ces fondements communs du discours, les projets proposés présentent des versions bien différentes, ce qu'indique le deuxième niveau d'interprétation. Pour le décrypter, il est nécessaire d'entrer dans les modalités d'élaboration des plans et les compétences sur lesquelles elles s'appuient.

3- Planification et cultures de l'espace ouvert

Les projets territoriaux qui font référence aux espaces ouverts sont le plus souvent présentés sous leur versant sectoriel : environnement, paysage. Dans les trois cas étudiés, des équipes spécifiques ont été chargées de mener à bien les plans sectoriels. Pour Lisbonne, la coordination du travail a été réalisée par un architecte paysagiste, également membre du comité de direction du PROT-AML. Pour Bordeaux, le projet a été confié à un bureau d'étude d'architecte paysagiste, Gauthier et Folléa, qui avait également réalisé l'étude sur les paysages de Gironde (1997). Dans le cas de Madrid, le versant environnemental du PRET a été réalisé par des universitaires spécialistes de l'écologie et de l'écologie du paysage. On voit ainsi se distinguer différentes manières d'aborder les espaces ouverts dans la planification territoriale et surtout différentes compétences qui alimentent la méthode.

3.1- La culture paysagiste et l'espace ouvert : des rapprochements entre la France et le Portugal

Architectes, urbanistes et paysagistes ont en commun de revendiquer une compétence dans la maîtrise d'œuvre du cadre de vie (Champy 2000). En France et au Portugal les paysagistes sont architectes paysagistes. Ils partagent avec les architectes la culture de projet et l'intérêt pour la création et l'esthétique. Ils s'en différencient par la spécificité de la matière sur laquelle ils interviennent : principalement le vivant. Celui-ci impose d'aborder le projet comme un processus évolutif. Progressivement, le paysage ouvre les paysagistes au territoire. La capacité de prendre en compte le changement d'échelle et de concevoir le projet en termes dynamiques leur donne des atouts pour appréhender la ville étendue dans la longue durée. Pour certains paysagistes, la fonction devient celle de l'urbaniste plus que de l'architecte. Les urbanistes ancrés dans une pratique largement technicienne et réglementaire se sentent mal à l'aise avec les nouvelles configurations de la ville territoire, les paysagistes en tirent profit (Champy 2000). Le plus souvent ils jouent sur les deux tableaux : ils interviennent dans l'organisation de l'espace urbain comme dans l'art paysager des jardins. Dans ce cas, ils cherchent de plus en plus à intégrer le projet paysager au contexte urbain dans lequel il s'inscrit. A. Chemetoff se déclare ainsi paysagiste, urbaniste et architecte. Le projet de l'île de Nantes n'est pas pour lui un projet d'espace public mais un projet de ville. Il insiste sur le fait de ne pas « regarder les choses pour elles-mêmes mais en relation les unes avec les autres » (entretien d'A. Chemetoff par F. Moiroux 2007, p. 61). La participation des paysagistes à la planification métropolitaine ouvre la pratique professionnelle à l'urbanisme stratégique. On retrouve ainsi les étapes qu'évoque B. Reichen dans son parcours d'architecte : « je suis passé d'une position architecturale aux logiques du projet urbain et aux problématiques plus larges d'un urbanisme stratégique » (Reichen 2005, p. 15). Il se rapproche ainsi des paysagistes lorsqu'il invoque l'urbanisme de valorisation comme démarche « qui décrit la façon de s'installer dans des territoires non stabilisés, mais dotés d'une longue histoire pour accompagner leur mutation » (p. 15).

En France, l'intérêt des paysagistes pour le « grand paysage » s'affirme dans les années d'après-guerre. J. Sgard en serait l'initiateur, influencé par les cultures du nord de l'Europe (Blanchon 1999). Il soutient un mémoire d'urbanisme sur le thème de « Récréation et paysages aux Pays-Bas », réflexion qui l'amène sur le chemin du grand paysage et de la planification territoriale dans la logique du *landscape planning* (Donadieu 1998). Avec Pierre Roulet et Jean-

Claude Saint-Maurice, il fonde « L'atelier du paysage », lieu de rencontre et de débats pour de nombreux étudiants de Versailles (Blanchon 1999). Les années 1990 témoignent de la consécration des paysagistes dans l'aménagement urbain et territorial, qui enregistre un regain d'intérêt pour les espaces publics. Si les parcs urbains continuent à être une matière essentielle de leurs interventions, celles-ci proposent aussi une vision plus globale qui alimente le débat urbain. « Érigeant le site en horizon programmatique, ils mettent en lumière la portée signifiante de l'espace qu'ils structurent en portant leur attention sur le vide, l'entre des choses, leur enchaînement ou leur emboîtement. Ils s'attachent à la question de seuil, de limite, d'interférence ou d'incidence. Leur positionnement pionnier sur le terrain des délaissés urbains et des territoires en crise contribue indiscutablement au renouveau de la pensée urbaine » (Moiroux 2007, p. 56). L'architecte paysagiste en France est sensible à la réalité du site, à sa géographie et son histoire, mais il reste relativement distant de la question écologique (Donadieu 1998). Les grands projets de paysagistes qui font référence se construisent à travers un discours dominant sur la composition et l'esthétique (Masbounji 2002). La nature est assumée comme artefact « transformée, fabriquée, sophistiquée, cultivée » (p. 9). Le discours demeure celui du projet architectural ; certes on ne crée pas totalement la matière mais on s'en imprègne pour lui donner une nouvelle forme. La culture du paysage est pour A. Chemetoff « l'invention du projet à partir du site ou dans des aller-retour entre le site et le programme » (Moiroux 2007, p. 60). Le paysagisme reste un acte de création plus que de gestion. C'est en cela qu'il se raccroche à l'art. C'est en cela que le paysagiste gagne une notoriété. F. Champy évoque à ce titre les aspects potentiellement négatifs de la notoriété de certains paysagistes qui restent somme toute peu nombreux : « le star system qui commence à toucher les paysagistes pourrait contribuer à rapprocher la pratique de certains d'entre eux de celle des architectes les moins modestes et les plus formalistes » (Champy 2000, p. 232). En d'autres termes, le risque serait de privilégier la création et l'esthétique sur la valorisation de la matière pour elle-même, de mettre en avant le ressenti, l'émotion, plutôt qu'une responsabilisation à l'égard de l'environnement. « Si une trentaine de paysagistes en France s'ingénient à faire de la ville et du territoire leur jardin d'élection, la tendance dominante à l'esthétisation ou à la sophistication du paysage ne peut-elle pas, par ailleurs, s'avérer à terme la pire ennemie de celui-ci ? » (Moiroux 2007).

Au Portugal, l'influence allemande donne une place plus marquée à l'écologie dans la formation des paysagistes. Les premiers enseignements sont mis en place en 1942 par Francisco Caldeira Cabral, diplômé de l'*Institut für Gartengestaltung* de l'Université de Friedrich-Wilhelm. Pour lui, la formation d'architecte paysagiste doit allier une dimension artistique (dessin, histoire de l'art, projet) à une connaissance des sciences de la terre, du climat et des plantes⁵⁵. À travers le concept de « continuum naturel », il intègre la dimension écologique à l'art paysager des jardins. Appliqué au paysage urbain comme rural, ce concept est à l'origine de l'idée de structure verte reprise par G. Ribeiro Telles dans le plan vert de Lisbonne (1987) et développée par M. Raposo Magalhães dans la structure écologique du paysage (2007). Son activité professionnelle l'amène à intervenir à l'échelle du jardin comme à celle de la ville. Ainsi, de 1956 à 1960 il intervient sur les études du plan directeur de Lisbonne. Les architectes paysagistes connus au Portugal comme Ilídio de Araújo ou Ribeiro Telles ont été ses élèves.

Au Portugal et en France, la formation d'architecte paysagiste naît dans des écoles dédiées à l'horticulture et à l'agronomie. À Lisbonne, elle est insérée à l'*Instituto Superior de Agronomia*

⁵⁵ <http://proffranciscocaldeiracabral.portaldojardim.com/biografia/>, site créé à l'occasion du centenaire de F. Caldeira Cabral.

(ISA), à Paris à l'École nationale d'horticulture de Versailles puis à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, créée en 1976. Aujourd'hui cinq universités proposent un cursus pour devenir architecte paysagiste au Portugal : Université de l'Algarve, Université d'Evora, Université de Porto, Université Tras-o-Montes e Alto Douro et bien sûr Université Technique de Lisbonne. Lisbonne et Evora sont les plus réputées. En France, la formation de paysagiste est dispensée dans différentes structures : deux écoles d'architecture et du paysage (Bordeaux et Lille), l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois et l'École nationale d'ingénieurs des travaux d'horticulture et de paysage d'Angers, pour ne citer que les principales. Les formations prônent des conceptions du projet paysager souvent nuancées, voire sensiblement différentes. Il en est ainsi pour l'École du paysage de Versailles qui reste attachée à une vision plus esthétique du projet et celle de Bordeaux qui défend une approche plus territoriale dans la lignée du géographe G. Bertrand.

Dans le contexte lisboète, deux écoles de pensée s'affrontent quant au rôle de l'espace ouvert dans la planification urbaine. Une tendance radicale plaide pour une protection des espaces ouverts qui soit reconnue par la loi et orientée par des normes. Pour G. Ribeiro Telles et M. Raposo Magalhães, actuellement responsable de la formation d'architecte paysagiste de l'ISA, les espaces ouverts doivent assumer les fonctions de production, récréation et protection. Une méthodologie précise permet de définir le contour de la *Estructura Ecológica Fundamental* (EEF) à partir de laquelle doit se penser l'organisation du territoire. Cette méthode a donné lieu à l'élaboration de plusieurs plans verts à l'échelle de municipalités (Lisbonne, Loures, Seixal...) ainsi qu'une proposition de structure écologique à l'échelle métropolitaine (Raposo Magalhães 2007). Une tendance plus pragmatique préfère éviter une protection environnementale trop ample des espaces ouverts, jugée irréaliste et inefficace en milieu urbain. Le PROT adopte ce point de vue en prônant une co-construction des objectifs urbanistiques et environnementaux. Ainsi, les paysagistes-urbanistes tels que H. Bettencourt ou S. Pardal soulignent l'irresponsabilité des « écologistes » qui mettent sous cloche le territoire sans lui donner les moyens de son développement (Pardal 2002). Ce débat qui fait souvent la une des journaux en cache un autre qui est celui du statut des Réserves écologiques nationales (REN) et des Réserves agricoles nationales (RAN) (cf. partie 3). Dans le débat portugais, c'est avant tout la dimension foncière qui est mise au premier plan : la préservation de l'espace ouvert, dans quel but ? La question de la limite est alors essentielle car elle détermine la portée du règlement.

La participation des paysagistes au PROT de l'Aire Métropolitaine de Lisbonne et au Schéma directeur de Bordeaux révèle l'évolution de la pratique professionnelle vers un urbanisme stratégique. Bien que nous réservons à la troisième partie l'analyse du passage du discours à l'action, il convient de mentionner ici les difficultés d'interprétation de l'idée de stratégie.

Dans le cas du PROT-AML, alors que le choix de flèches somme toute assez grossièrement dessinées semblait attester d'une approche plus conceptuelle que spatiale du couloir écologique, ces dernières sont devenues au fil du temps les prescripteurs d'une limite. Le jeu impossible était alors de transcrire les limites de ce qui n'était pas un zonage mais un axe en un zonage précis à l'échelle du plan urbain (1/10 000^e voire 1/5 000^e). Un vent de panique a alors soufflé chez les urbanistes des services municipaux chargés d'inscrire le réseau écologique métropolitain à l'échelle des plans directeurs municipaux devant être révisés. Cette confusion souligne à la fois le poids que l'on attribue à la représentation cartographique traduite en termes de « destination d'usages » et la probable insuffisante préparation des techniciens de la CCDD censés faire comprendre le sens du plan auprès des urbanistes municipaux (entretien

J. Correia). Il en a résulté une interprétation plus réglementaire que stratégique du PROT. H. Bettencourt a été amené à réaliser un important travail d'information, voire de formation, pour faire passer le message stratégique auprès des services techniques (entretien 2006).

Dans le cas du Schéma Directeur de Bordeaux, la portée stratégique semble bien comprise, la portée englobante du paysage facilitant sans doute les choses. Pour B. Folléa, la « trame paysagère » doit favoriser la mise en réseau « des espaces non bâtis qui font la ville intercommunale, qui l'organisent et la structurent » et faciliter la complémentarité et le dialogue entre le vide et le plein, et ceci à toutes les échelles (Folléa 2008). L'interprétation à l'échelle du PLU donne néanmoins lieu à des écarts importants et donc des règlements différents. La CUB a développé un PLU pour les 27 communes en cherchant à traduire les principes du SD, densification et requalification des espaces ouverts à travers la trame verte et le système de parc. En ce qui concerne les communes hors CUB, en revanche, chacune d'elles a interprété à sa manière le sens de la trame paysagère, certaines privilégiant la densification par de l'habitat collectif en mutualisant les espaces verts, d'autres poursuivant le modèle de lotissement de maisons individuelles sur des parcelles plus réduites, d'autres enfin conservant une urbanisation éparse de faible densité, forte consommatrice d'espace et de réseaux.

La question paysagère n'est pas totalement évacuée dans le PRESMA ; elle est plutôt envisagée par le biais de l'écologie, dans une approche qui se veut plus scientifique que technique.

3.2- L'espace ouvert et la planification physique dans le contexte madrilène

En Espagne, la profession d'architecte paysagiste semble peu sollicitée pour l'aménagement du territoire ; elle reste essentiellement cantonnée à l'art paysager des jardins et des parcs (entretien J. Gomez Mendoza 2008). À Madrid, il n'existe que deux formations donnant lieu à ce titre. L'une dépend du département de production végétale de l'École technique supérieure d'ingénieurs agronomes, l'autre est une formation privée portant très spécifiquement sur le paysagisme au sens traditionnel du terme (*Escuela de Jardinería y Paisajismo « Castillo de Batres »*). Seules Barcelone, Las Palmas de Gran Canaria et Pampelune proposent un diplôme spécifique à l'architecture paysagiste au sein d'écoles d'architecture. Dans le PRESMA, la planification physique qui prend en compte les espaces ouverts est le domaine des universitaires et non des professionnels de l'urbanisme. Ce phénomène témoigne à la fois du faible développement de la profession d'urbaniste en Espagne (Pié Ninot 2005), du poids relativement fort des architectes qui restent les experts de la forme urbaine, ainsi que du traitement sectoriel des espaces ouverts plutôt liés à la question environnementale. Par ailleurs, les universitaires mobilisent assez aisément leur savoir à des finalités appliquées. Dans le contexte madrilène on discerne trois sources d'influences qui nourrissent la manière d'envisager l'espace ouvert dans la planification territoriale.

1- La planification physique du PRESMA intègre des principes de l'écologie. La démarche a été mise au point par Angel Ramos de l'ETSI de Montes (*Universidad Politécnica de Madrid*) ; elle est relatée dans l'ouvrage publié en 1979 : *Planificación Física y Ecología*. Toutes les études engagées dans ce domaine font référence à ce document. Reçu à la *Real Academia de las Ciencias exactas, físicas y naturales*, son discours d'intronisation porte sur la conservation de la nature ¿ *Porqué la conservación de la naturaleza ?* (Ramos 1993). Dans ce discours il souligne

l'importance de l'œuvre de conservation. La planification territoriale est un moyen d'agir en faveur de cette conservation.

2- L'entrée de l'écologie du paysage dans la méthodologie correspond à l'influence d'un autre personnage marquant, Fernando González Bernáldez, qui fonde le département d'écologie de l'*Universidad Autónoma de Madrid* en 1976. Son rôle a été important dans le développement de la planification environnementale des espaces naturels. En 1990 il participe ainsi à la création du centre de recherche rattaché au *Parque Regional del Alto Manzanares* (PRCAM) institué en 1985. Celui-ci devient en 1995 le *Centro de Investigación Ambientales de la Comunidad Autónoma de Madrid* (CIAM) « Fernando González Bernáldez ». Une fondation interuniversitaire (*Universidad Complutense, Universidad Autónoma de Madrid, Universidad de Alcalá*) lui est consacrée, dont l'objectif est de développer les liens entre la recherche interdisciplinaire et le monde professionnel dans les domaines pour lesquels il avait particulièrement œuvré : l'écologie, l'éducation environnementale et la conservation de la nature⁵⁶. José Vicente de Lucio Fernández, professeur d'écologie à l'Université d'Alcalá de Henares, est actuellement le directeur de cette fondation. Au sein de celle-ci il dirige le bureau technique de Europarc-Espagne et assure la coordination du *Master Interuniversitario en Espacios Naturales Protegidos*. Il poursuit l'œuvre de F. González Bernáldez en défendant les principes de l'écologie du paysage appliquée aux espaces naturels⁵⁷.

3- Si le PRESMA, tel que présenté plus haut, n'intégrait pas une vision plus géographique du paysage, celle-ci faisait pourtant partie du document préparatoire aux fondements du PRET édité par la *Consejería de Política Territorial* en 1995. Le chapitre concernant le paysage avait été rédigé par une équipe du département de géographie de l'*Universidad Autónoma de Madrid* dirigée par Josefina Gómez Mendoza. Ce travail a fait l'objet d'une publication spécifique, *Los paisajes de Madrid : naturaleza y medio rural*, éditée en 1999. L'approche du paysage qui y est défendue assume l'héritage de l'école toulousaine et de Georges Bertrand ; elle plaide pour un paysage intégré. La cartographie d'unités paysagères pour lesquelles est élaborée une fiche synthétique présentant ses principales caractéristiques constitue, selon les auteurs, un outil d'aide à la décision. Au sein de cette équipe, Rafael Mata Olmo devient le chef de file de la défense du paysage comme outil opérationnel pour l'aménagement du territoire (Mata et Tarroja 2006). Dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau plan territorial pour la région de Madrid, il propose une méthodologie plus en accord avec les principes de la Convention européenne du paysage dans lesquels sont pris en compte des critères pour évaluer la qualité intrinsèque du paysage (morphologie, cohérence, état de conservation, esthétique) mais qui doivent également intégrer la fragilité visuelle en relation avec les principaux axes de communication et aussi (et surtout ?), l'appréciation sociale de cette qualité (Mata Olmo 2007). Dans le document finalisant la démarche, on retrouve d'une certaine manière la logique des niveaux de protection proposée dans le cas du PRESMA de 1999. Il existe ainsi une forte adéquation entre valeur du paysage et protection légale des espaces (*Sierra de Guadarrama*). Pourtant les espaces ayant une valeur paysagère n'ont pas forcément une valeur environnementale, comme les paysages de *Páramos* du sud-est de la région métropolitaine (Mata Olmo 2007). Sur ce point, le discours diffère un peu de la planification physique proposée par le PRESMA.

Dans les cas exposés, il est troublant de voir comment les cultures des trois pays se recourent sans cesse, s'influencent mutuellement, absorbent des modèles communs et pourtant

⁵⁶ Site de la fondation : http://www.uam.es/otros/fungobe/fundacion_quien.htm.

⁵⁷ Voir site personnel : <http://www2.uah.es/jvl/Curriculum/Presentacionjvl.htm>.

enregistrent des bifurcations différentes, opèrent des choix qui au final sont bien plus différenciés que le vocabulaire utilisé ne le laisse entendre.

Conclusion

Les discours sur la planification urbaine et territoriale analysés dans les cas de Lisbonne, Madrid et Bordeaux mettent l'accent sur trois aspects de l'espace ouvert : la nature, le paysage et l'espace public.

La planification physique du territoire, telle que privilégiée dans le cas de Madrid, maintient les espaces ouverts dans le domaine environnemental suivant une approche très sectorielle. L'écologie du paysage permet alors de faire le lien entre une lecture savante des écosystèmes et des caractéristiques physiques du territoire, et la réalité de la dynamique urbaine. Elle permet de formuler des propositions d'aménagement concrètes. La vision des espaces ouverts reste néanmoins biaisée car elle privilégie l'entrée par la biologie et laisse de côté de nombreux aspects tels que la géomorphologie, la géologie, l'hydrologie, la pédologie, etc., qui participent également aux processus naturels des aires urbanisées (Gómez Mendoza et al. 1999).

En ce sens, l'entrée par le paysage se veut plus globale. Elle permet de prendre en compte à la fois les caractéristiques intrinsèques du territoire comme sa dynamique. Cette vision intégrée, que promeuvent tout particulièrement les géographes, impose de trouver des moyens qui puissent allier les avancées des outils techniques permettant d'évaluer les caractéristiques intrinsèques d'un paysage (physiques, visuelles, en deux ou trois dimensions), avec les représentations qu'en ont les habitants et les principaux acteurs de l'aménagement (Coudersch 2008). Cette entrée peut avoir un lien avec le paysagisme quand celui-ci s'intéresse au territoire plus qu'au jardin ou au parc. La question est bien de partir de la matérialité du territoire, mais aussi de l'idéalité qu'il produit chez ceux qui le pratiquent, l'habitent, le construisent, pour proposer des modes d'aménagement. La notion de site mise en avant par les paysagistes apparaît néanmoins quelque peu restreinte au regard du paysage dans tous ses états que prônent les géographes⁵⁸ ; elle fait plutôt référence à une approche urbanistique.

L'espace public est l'entrée privilégiée par « l'urbanisme de valorisation ». L'espace ouvert est vu à travers les fonctions d'infrastructure, de mise en cohérence du territoire, ainsi que de service auprès des citoyens (cadre de vie, récréation, éducation, respiration, services écologiques, etc.). La trame paysagère est l'outil de référence pour organiser cet ensemble à l'échelle du territoire métropolitain, du grand paysage. À l'échelle du site, les architectes paysagistes sont sollicités pour créer les nouvelles formes, les nouvelles normes de qualité des espaces publics situés au centre des agglomérations comme en périphérie (grands parcs urbains, bords de rivière, continuités vertes en tout genre).

Les trois plans sectoriels analysés montrent une orientation de départ pour aborder l'espace ouvert. Dans les cas de Lisbonne et Bordeaux, malgré la généralisation d'un vocabulaire « écologisant », l'approche se veut avant tout paysagiste et urbanistique. Il s'agit bien de valoriser la dimension publique, le rôle structurant de l'espace ouvert. Dans le cas de Madrid,

⁵⁸ Voir le numéro spécial de Géoconfluences proposé sur le paysage : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/paysage/Paysage.htm>

s'il n'est pas fait référence directement à l'idée de corridor écologique, de continuités, de trame, de structures vertes, le point de départ est une approche écologique et territoriale qui relève peut-être plus de la vision de McHarg que de Burel et Baudry. Les références à l'approche urbanistique sont pourtant passées sous silence.

Conclusion partie 2

Le retour de la nature dans la ville : une constatation, une invocation, un programme ? De quoi s'agit-il ?

La nature aurait déserté la ville sous l'effet d'un développement privilégiant la rentabilité économique et la rationalité organisationnelle dans les agencements spatiaux. Une lecture un peu rapide. Si la nature s'était ainsi absentée, elle aurait dû évacuer avec elle le « risque naturel » de l'enceinte de l'urbain. Cela n'a jamais été le cas. La nature a toujours provoqué la technique en s'y soumettant, mais en montrant souvent aussi les limites. De quel retour s'agit-il alors ?

Le retour est avant tout celui du monde vivant et de la valorisation des contextes (habitats) qui lui permettent de se reproduire. Le cycle de l'eau, le sol, l'air, l'ensoleillement offrent les conditions de la reproduction. Le retour de cette nature dans la ville est le fruit de différents discours :

- Les habitants abordent la nature par le paysage. Le végétal y est privilégié comme élément de qualité, comme témoin d'une naturalisation des lieux et donc de leur habitabilité.
- Les scientifiques privilégient le monde vivant comme condition de survie de l'espèce humaine. La diminution de la diversité biologique est susceptible de nous affecter en limitant les conditions de notre propre reproduction. La diversité doit être promue à tous les niveaux et partout, ville comprise. On découvre alors que la ville n'est pas exempte de biodiversité, les délaissés, les interstices (le tiers-paysage selon G. Clément) seraient particulièrement riches, bien plus que les terres et les forêts cultivées qui occupent l'essentiel des superficies de notre territoire.
- Les aménageurs – architectes, urbanistes, paysagistes – ne s'intéressent que très marginalement à la faune mais trouvent dans le végétal une matière séduisante. Le matériau est souple et s'adapte aisément à tous les supports : il colore, décore, exalte les constructions comme les sites. Le végétal s'accommode aisément aux transformations et facilite les ajustements, les recompositions. Comme matière vivante, il évolue et impose de penser le projet comme un processus. Une pratique connue pour les paysagistes, encore nouvelle pour les architectes et les urbanistes formés aux principes fonctionnalistes.
- Les artistes, soucieux des questions environnementales, produisent un discours susceptible d'explorer de nouveaux champs privilégiant l'engagement et le rapport sensible à la nature. S'opère ainsi un glissement de la sollicitation de la vue à travers le paysage (*land art*) vers l'éveil d'autres sens (toucher, goût, ouïe, odeur).

L'espace ouvert, en tant que nature, est le produit de ces différents discours. Par là, il devient l'expression de ce qu'est la nature telle qu'envisagée par la société contemporaine :

- La nature comme produit de l'œuvre humaine. L'espace ouvert résulte des multiples activités, des pratiques et des représentations de la société. Il est à la fois nature, paysage, campagne. Il se construit à l'image des représentations sociales.
- La nature comme processus. L'espace ouvert accueille et facilite les mécanismes d'une nature en mouvement. L'espace ouvert est soumis à ces mouvements, il les alimente aussi. Dans les villes, on cherche à canaliser la nature-processus au sein des réseaux écologiques. Les couloirs et corridors deviennent le support de l'espace ouvert, la justification de sa préservation.

- La nature pour le bien être de l'humanité. L'espace ouvert concentre les services attendus de la nature : qualité du cadre de vie, espaces de respiration, conditions de l'habitabilité urbaine, qualité alimentaire, etc.

L'espace ouvert offre ainsi les conditions d'une nouvelle urbanité où ville et nature trouvent le chemin d'une coopération, d'une alliance propice à l'amélioration des conditions de vie d'une proportion toujours croissante de l'humanité : les habitants des villes. Un beau discours auquel il est difficile de ne pas adhérer. Dans la partie 3 nous tentons d'appréhender ce que signifie concrètement le passage du discours à l'action.

PARTIE 3

L'ESPACE OUVERT ET L'ACTION PUBLIQUE

Dans une acception large le bien commun désigne « des ressources ou domaines d'intérêt partagé entre tous les humains », « des actifs à préserver pour le bien de tous » (Boidin et al. 2008) et recouvre des éléments de la nature (eau, air...), des réalisations humaines (connaissances scientifiques, culture...). Dans ce sens large, le bien commun renvoie au vocable de « patrimoine commun de l'humanité » auquel fait référence F. Ost (1995). En tant qu'espace à caractère de nature, l'espace ouvert possède une dimension environnementale. En ce sens « C'est l'évolution de la représentation, construite dans l'espace public, de "choses" vers la notion de "bien commun" qui permet de délimiter la problématique environnementale » (Latour cité par Metzger 2004, p. 41).

L'évolution des représentations de la campagne, de la nature et du paysage, analysées auparavant, conduit à l'émergence de l'espace ouvert comme une « chose » dont la préservation importe à la communauté. C'est pourquoi elle fait l'objet de politiques publiques qui participent elles-mêmes de sa construction, de sa visibilité et de sa mise en débat. De façon générale, les politiques publiques touchant à la préservation des espaces ouverts par le biais de la campagne, de la nature ou du paysage, suscitent peu d'opposition. Il est admis, du moins dans le discours, que les espaces ouverts sont indispensables pour compenser l'empreinte écologique générée par les activités humaines et leur habitat, essentiellement la ville. La question devient plus délicate lorsque l'espace ouvert réfère à une matérialité : le sol. Tout autant que l'air et l'eau, le sol est un bien commun mais qui se heurte à la propriété foncière, d'où sa plus grande difficulté à émerger en tant que tel. Les politiques destinées à la publicisation de l'agriculture, des campagnes, du paysage ou de la nature, ont bien pour objectif l'assignation de fonctions sociales (pour la société) à un sol de statut privé. Le sol est ainsi construit comme un bien commun par la problématique environnementale. Celle-ci justifie la diversification des usages du sol comme des formes d'appropriation, indépendamment de son statut privé ou public. Toutefois le passage d'espace ouvert à bien commun ne va pas de soi. Il ne peut s'opérer qu'à travers le débat public qui prend place dans les instances locales comme nationales ou internationales. On entre dans les cosmopolitiques qui amènent à agir pour un monde commun (Lolive et Soubeyran 2007). L'espace public, comme sphère de débat, y est essentiel. « Il est le lieu institué d'un vivre-ensemble qui lie la pluralité des communautés particulières, qui fait accéder les mondes vécus à une visibilité politique et qui, maintenant les lieux communs dans leurs intervalles et leurs connexions, donne existence à un monde commun » (Tassin 2008, p. 133).

La confrontation du bien commun, en tant que valeur partagée, au territoire est la question cruciale de l'aménagement. Dans cette partie nous rendons compte du rôle des politiques publiques dans la territorialisation de l'espace ouvert et des implications de ce processus dans l'innovation territoriale.

En jouant à la fois sur le volet environnemental et territorial, le réseau écologique s'affirme comme outil de l'aménagement du territoire : de réseau il devient infrastructure et donne ainsi une matérialité à l'espace ouvert. L'infrastructure facilite la continuité entre l'espace urbain et non urbain (chapitre 6).

Le parc et le projet territorial accompagnent le passage de l'idée de réseau à sa mise en œuvre. La préservation visée de l'espace ouvert suscite de nouvelles pratiques de l'aménagement urbain. L'innovation s'oppose néanmoins à des résistances et des blocages (chapitre 7).

Dans l'aménagement de l'espace ouvert, la préservation impose également la publicisation de l'espace. L'ouverture de l'espace au public est un enjeu important pour les politiques publiques (Mermet et Moquay 2002). Elle place la question de l'accessibilité au cœur des préoccupations de l'aménagement : quelle accessibilité ? Pour quel public ? Elle interroge ainsi les formes d'appropriation de l'espace par le public (chapitre 8).

CHAPITRE 6

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le troisième temps de la conservation de la nature (Bonnin 2008) est celui de la biodiversité spatialisée (Micoud 2005). Le réseau écologique qui devient la figure emblématique et pratique de cette orientation n'a de sens que référé au territoire (Micoud 2005). Préservation de la nature et aménagement du territoire deviennent interdépendants. Permettre aux espèces sauvages d'avoir une relative liberté de circulation, c'est organiser le territoire en fonction de ce principe. L'idée de couloir aérien suggérée par A. Micoud (2005) traduit bien l'idée que le réseau devient infrastructure à partir du moment où il prend un sens dans l'organisation du territoire. L'infrastructure écologique est une forme d'équipement de mise en cohérence du territoire en même temps que de préservation. L'espace ouvert est le support territorial de cette infrastructure. Conjointement, la construction de cette infrastructure donne une lisibilité, une existence, et du coup une légitimité à l'espace ouvert. L'objectif de ce chapitre est donc de montrer comment les politiques publiques participent à la construction de cette infrastructure écologique et les enjeux que celle-ci implique pour l'aménagement du territoire. Ce faisant, il s'agit de s'attacher à mettre en évidence le rôle des politiques publiques dans l'émergence d'une vision urbanistique du territoire qui donne une consistance à l'espace ouvert alliant, rappelons-le, nature, campagne et paysage.

Pour aborder ce processus nous adoptons une logique scalaire. Dans un premier temps, à l'échelle de l'Europe, nous rappelons le sens donné au réseau écologique et les principes de sa mise en œuvre pratique. Le réseau écologique constitue l'élément de référence de l'infrastructure écologique ; l'intégration de différentes politiques à visée territoriale lui donne une épaisseur. C'est ce que nous souhaitons montrer à l'échelle de la France dans la deuxième partie. Le réseau se transforme en trame multifonctionnelle, la nature est celle hybride de l'espace ouvert. L'infrastructure écologique ou la trame doivent pour exister s'inscrire dans le territoire, celui de la matérialité, du projet territorial. À travers deux exemples, le point 3 de ce chapitre montre les difficultés du passage du principe général de réseau et d'infrastructure à l'aménagement concret du territoire.

1- Réseau écologique, politique environnementale et territoire

L'engagement au niveau européen pour la préservation de la biodiversité pose le principe d'une coordination des politiques de conservation de la nature. La circulation et la diffusion des espèces imposent de réduire toutes formes de barrières, qu'elles soient physiques ou administratives. Le réseau écologique doit offrir les moyens de cette coordination. Deux démarches ont été adoptées pour développer une politique commune européenne en ce domaine, et deux formes de réseaux en découlent : le réseau écologique paneuropéen et le réseau Natura 2000. Ces deux approches, si elles ne s'opposent pas complètement, montrent néanmoins deux manières de promouvoir une politique publique, l'une ascendante, l'autre descendante. Elles soulignent deux manières d'envisager le rapport au territoire : le site et la

trame dans le cas de la France. Le cas du Portugal, engagé depuis les années 1980 dans une politique de protection d'espaces naturels et agricoles, offre un point de vue intéressant. Le débat qui fait rage aujourd'hui sur le bien-fondé des réserves foncières dédiées à cette politique témoigne des difficultés à associer mesure environnementale et développement territorial, démarche au cœur de l'idée de réseau écologique.

1.1- Le réseau écologique paneuropéen et le réseau Natura 2000 : deux démarches

Au niveau européen, les deux démarches de constitution d'un réseau écologique international proposent les mêmes objectifs, bien que les moyens envisagés soient différents. Le réseau écologique paneuropéen émane de la Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère (SPDBP) élaborée sous l'autorité du Conseil de l'Europe suite au Sommet de la Terre de Rio et à l'adoption de la « Convention sur la diversité biologique » des Nations Unies. Le réseau Natura 2000 se constitue à partir des zones de protection spéciale (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC) émanant respectivement de la directive Oiseaux de 1979 et de la directive Habitats de 1992. Il témoigne d'un engagement important des États membres de l'Union Européenne pour préserver la biodiversité, les espèces et habitats menacés en particulier.

L'initiative du réseau paneuropéen revient aux Pays-Bas qui en 1993 ont organisé à Maastricht une conférence sur « la conservation du patrimoine naturel de l'Europe ». Lors de cette réunion a été adoptée la « déclaration EECONET » (European ECOlogical NETwork). Les néerlandais ont réalisé un rapport sur le concept de réseau écologique et les principes qui pourraient le régir. Celui-ci a été présenté au Parlement européen lors des débats relatifs à la directive Habitats, mais n'a pas retenu son attention. La directive Habitats, en revanche, a été approuvée en 1992 et a lancé la réalisation du réseau Natura 2000 indépendamment de la « Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère » qui, elle, a été adoptée⁵⁹ lors de la 3^e conférence des ministres européens de l'Environnement qui s'est déroulée à Sofia en 1995. La stratégie engage 55 pays européens signataires, le réseau Natura 2000 ne concerne que les pays membres de l'Union Européenne, soit 27 pays. Ces deux réseaux écologiques s'appuient sur des démarches totalement différentes pour se constituer.

Le réseau Natura 2000 suit un protocole défini par l'Union Européenne qui est similaire pour tous les pays membres. Les instances européennes fondent la construction du réseau sur une nomenclature extrêmement rigoureuse des habitats prioritaires, dans le prolongement de la reconnaissance de l'occupation du sol sur l'ensemble du continent par des outils tels que CORINE Landcover et CORINE Biotopes (Coudерchet 2008). Les États membres se doivent de réaliser les zonages des habitats prioritaires imposés sur la base de ce protocole. La démarche est descendante.

Le réseau écologique paneuropéen est la première étape de la Stratégie. Les États signataires doivent proposer une cartographie du réseau écologique en s'appuyant sur une définition assez large du réseau, qui dépasse la logique de Natura 2000 (cf. encadré). Une grande liberté est laissée aux États pour déterminer et organiser ces réseaux et pour les doter d'un statut juridique. La démarche est ascendante.

⁵⁹ Texte fondateur de la stratégie : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/policies/Biodiversity/SN74_fr.pdf.

Le Réseau écologique paneuropéen

Le réseau de la stratégie paneuropéenne se définit comme « un assemblage cohérent de zones représentant les éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver, de gérer ou, le cas échéant, d'enrichir ou de restaurer, afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, habitats, espèces et paysages d'importance européenne dans leur aire de répartition traditionnelle »

In : Lignes directrices pour la constitution du réseau écologique paneuropéen, STRA-REP (98) 6, Conseil de l'Europe, 11 mai 1998, p. 14 (cité par Bonnin 2008, p. 168).

Le réseau s'articulera autour des éléments suivants : les zones noyaux pour conserver les écosystèmes, les habitats, les espèces et les paysages d'importance européenne ; les couloirs ou les relais, qui permettront d'améliorer la cohérence des systèmes naturels ; les zones à restaurer, où les éléments dégradés des écosystèmes, des habitats et des paysages d'importance européenne devront être réparés ou certaines zones complètement restaurées ; les zones tampons, qui consolident le réseau et le protègent contre les influences extérieures préjudiciables. Les zones noyaux comprendront les principales zones et caractéristiques représentatives de la diversité biologique et paysagère d'importance européenne. Dans de nombreux cas, elles comprendront également d'importants systèmes semi-naturels dont l'intégrité dépend de la poursuite de certaines activités humaines, comme les paysages agricoles soumis à une exploitation intensive.

In : Stratégie paneuropéenne, texte fondateur, domaine d'action 1 : constitution du réseau écologique paneuropéen.

Comment s'inscrivent à l'échelle du territoire national ces deux démarches ?

1.2- La transcription territoriale des principes des réseaux écologiques européens : le cas de la France

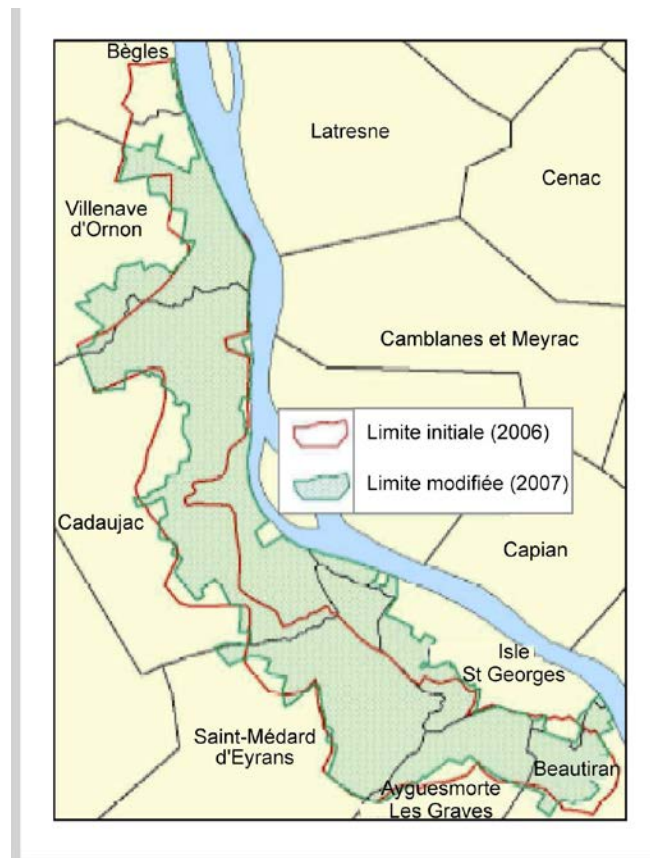
La gouvernance prônée par les deux démarches diffère profondément. La verticalité de Natura 2000 donne l'image d'une approche autoritaire : l'Europe impose, les États relaient, les territoires subissent. Le réseau paneuropéen donne une place plus grande aux choix des États sur la forme d'institutionnalisation de ce réseau. Dans les faits, ce qui diffère est moins la gouvernance que les logiques territoriales qui émanent de ces deux démarches. En France, c'est à travers le site que prend forme Natura 2000. La politique de contractualisation nuance les effets négatifs d'un zonage imposé par le haut. La trame verte et bleue est l'outil choisi pour répondre aux principes du réseau écologique paneuropéen. Il impose sur le territoire national une nouvelle vision de l'aménagement qui donne un peu plus de poids à l'échelon régional.

a- Petite histoire d'un site Natura 2000

Nous choisissons de partir de l'histoire de la création d'un site Natura 2000 pour montrer concrètement à la fois les étapes, mais aussi les difficultés que rencontre la constitution de ce réseau. La rencontre du territoire remet quelque peu en cause la vision linéaire de la procédure telle que pensée depuis l'Europe. L'exemple, pris dans la banlieue sud de l'agglomération bordelaise, traduit un contexte de conservation spécifique qui est celui de l'urbain. Il pourrait paraître hors de propos dans une logique de conservation antérieure au réseau écologique, mais il est admis aujourd'hui que la biodiversité ne s'arrête pas aux portes de la ville et qu'elle doit y être encouragée. Les sites du réseau Natura 2000 peuvent et doivent y trouver leur place (Sundseth & Raeymaekers 2006).

En 1984, une zone humide est identifiée ; elle s'étend sur plusieurs communes le long de la Garonne au sud de l'agglomération bordelaise. Au nord de cette zone, deux communes fortement urbanisées sont concernées : Bègles et Villenave d'Ornon. À Bègles, un centre commercial et des équipements de gestion environnementale (usines de traitement des déchets et de l'eau) sont prévus avant que cette délimitation ne soit établie. Après 1984, la commune de Villenave d'Ornon invoque l'utilité publique pour extraire une partie de l'espace naturel et envisager une zone d'activité inscrite au POS. Une association écologiste s'oppose à ce projet et alimente la polémique. Elle s'appuie sur la procédure Natura 2000, instaurée dans les années 1990, pour appuyer son argumentation et proposer l'introduction de la zone dans ce réseau. Le site de bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans est désigné en 2006 comme zone spéciale de conservation. Les formes de développement de cet espace protégé restent discutées : réduire la zone Natura 2000 en retranchant les terrains de la zone commerciale construits ou à construire (forme de compensation pour maintenir la plus grande partie de l'espace non bâti), valoriser l'espace non bâti par des projets d'aménagement touristique et récréatif (projet de golf évoqué), concevoir l'espace comme bien commun à préserver dans l'intérêt de tous (intervention minimale). Ces propositions témoignent de l'incompatibilité des visions du développement. Le nouveau zonage du site (figure 19) atteste de la phase de négociation liée à l'élaboration du DOCOB (document d'objectifs). La zone nord est définitivement soustraite et consacrée aux zones d'activités, validant une situation de fait. A l'ouest, une restriction du périmètre sur des terres viticoles et possiblement urbanisables est actée au profit d'une ampliation à l'est vers des terres humides et inondables.

Figure 19 : Nouvelle délimitation du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et St Médard d'Eyrans »



Source : Lettre Docob du 28 janvier 2008, Communauté de commune de Montesquieu.

Cet exemple est sans doute un peu particulier dans la procédure de territorialisation du réseau Natura 2000. On constate en effet que la délimitation du site n'émane pas directement d'un zonage imposé par le haut, mais d'une volonté de groupes écologistes de défendre un espace auquel ils octroient une valeur ; la délimitation de départ correspond à une Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique). Au-delà, ces militants souhaitent promouvoir une vision de l'aménagement du territoire urbain qui se démarque de celle de la construction. Le contexte urbain est aussi spécifique de par la prégnance de l'enjeu foncier. On voit bien dans ce cas la détermination du maire de Villenave d'Ornon, qui malgré l'inscription du site en zone Natura 2000, réussit à ce que les limites soient négociées de façon à extraire les aires de développement prévues pour sa ville. L'exemple montre la difficulté à faire valoir un règlement pour la conservation de la nature prônant la monofonctionnalité (espace réservé à cet effet) compatible avec la multifonctionnalité des espaces ouverts urbains. Les principes de la conservation doivent nécessairement s'assouplir mais jusqu'où et de quelle manière ? Malgré l'originalité du contexte, on retrouve dans cet exemple les grandes étapes de la constitution et de la valorisation des sites en France ; nous les détaillons ci-après.

1- L'inventaire des Znieff comme référence

En France, dans un premier temps, le programme Znieff sert de base à l'élaboration d'inventaires préliminaires à la mise en œuvre de la Directive européenne n° 92-43. Ce programme institué par le ministère de l'environnement à partir de 1982 engage le recensement du patrimoine naturel de la France afin de constituer une base scientifique pour l'élaboration de la politique nationale de protection de la nature. Coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle, le travail est assumé en grande partie par les amateurs naturalistes du monde associatif. Le travail d'identification des zones a été validé par les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN). Cette procédure souligne deux problèmes de départ :

- La nature des connaissances recueillies par des amateurs : « Si les Znieff sont un inventaire, c'est bien celui des connaissances éclairées sur les habitats naturels, non celui des habitats naturels » (Coudерchet 2008, p. 54).
- La forme de validation de ces connaissances : « Les CSRPN sont constitués de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique. La loi ne prévoit pas dans ces conseils de place pour les sciences sociales et politiques, or les représentations de la nature jouent beaucoup dans le zonage ; elle ne prévoit pas de place pour les sciences de l'espace ; elle prévoit encore moins la possibilité aux acteurs territoriaux, exploitants de l'espace, chasseurs, associations de consommateurs, etc. d'apporter leur connaissance et de contribuer aux décisions » (Coudерchet 2008, p. 54).

2- L'adéquation entre le zonage Znieff et Natura 2000

Dans le cas de la France, à partir de l'exemple de la Franche Comté, L. Coudерchet montre bien le recouvrement significatif entre le zonage produit par l'inventaire des Znieff et celui de Natura 2000. Ceci reflète à la fois la qualité de l'inventaire réalisé de façon spontanée par les membres des associations de protection de l'environnement sur la base d'observations empiriques, ainsi que le rôle de cet inventaire dans la définition des sites Natura 2000. Pour L. Coudерchet, ces deux programmes, *bottom-up* pour les Znieff et *top-down* pour Natura 2000, se fécondent mutuellement, la méthodologie plus rigoureuse de Natura 2000 permettant de remettre à jour les zonages de savoir des Znieff (Coudерchet 2008). Dans notre exemple, le recouvrement entre Znieff et Natura 2000 est manifeste (Vermeire 2006).

3- La Znieff n'est pas un site Natura 2000

La Znieff n'est pas juridiquement opposable aux projets d'aménagement. En revanche, Natura 2000 l'est car il ne s'agit plus d'un zonage de savoir mais d'action territoriale. Si le maire de Villenave d'Ornon se permet de faire un projet d'urbanisation sur une Znieff et de l'inscrire au POS, il ne peut se le permettre sur un site Natura 2000 qui, lui, est opposable ; ce que savent très bien les groupes écologistes. Le DOCOB est l'instrument qui permet d'orienter le développement et la gestion de ce territoire, donc l'action.

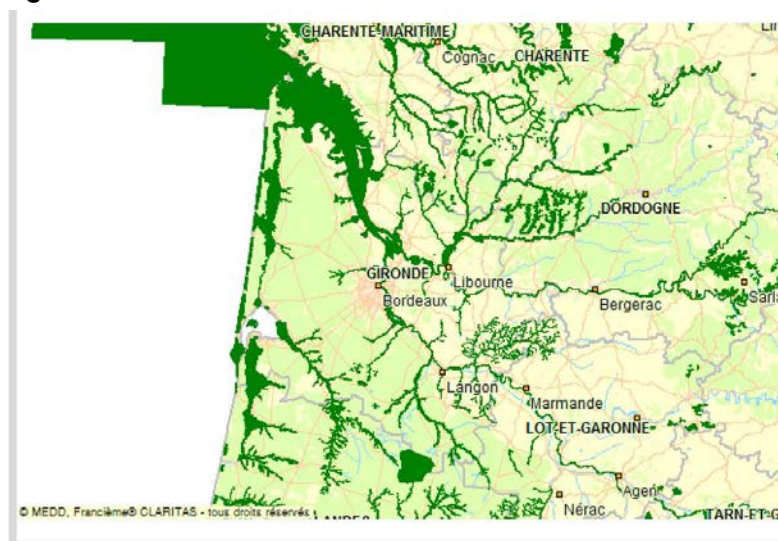
4- Le DOCOB, un document contractuel

Le DOCOB est une spécificité française d'application d'une politique européenne. Il est élaboré par un comité de pilotage (COPIL) alors que l'enveloppe du site a été fournie par l'administration d'État à l'instance européenne de validation des surfaces. Le COPIL rassemble les différents acteurs concernés par la gestion du site : les représentants de l'État, les établissements publics, les communes concernées, les représentants d'activités professionnelles, les associations, les scientifiques. C'est un dispositif de gouvernance locale. Comme nous l'avons vu dans le cas du site bordelais, il est une plateforme de négociation de déclinaisons de zonages à l'intérieur de l'enveloppe Natura 2000. Dans certains cas, il peut ajuster, voire redéfinir l'enveloppe initiale du site. Il a une validité de six ans. C'est sur la base du DOCOB que sont proposés des contrats Natura 2000 aux différents propriétaires et gestionnaires du site. Ces contrats ne donnent pas forcément lieu à des contreparties financières.

5- La connectivité du réseau

Dans Natura 2000 (figure 20), la première idée est de créer un ensemble de sites de conservation des habitats ; la question de la connectivité n'est pas essentielle même si elle est souhaitable. Le réseau hydrographique est souvent mobilisé à cet effet. En Aquitaine, le lit mineur de la Garonne joue le rôle de connexion entre les différents sites voisins de la vallée. L'idée de réseau fait surtout référence à un ensemble cohérent de sites et peut-être à la cohérence de la démarche et des engagements humains qui assurent sa réalisation. Le lien peut être fort ou ténu, physique ou immatériel ; peu est dit sur ce thème dans la logique Natura 2000. Les limites du site sont avant tout définies dans une logique de zonage.

Figure 20 : Le réseau Natura 2000 en Gironde



La démarche ainsi présentée montre :

- le rôle des zones Znieff dans la définition des sites Natura 2000 en France ;
- la tension (ou la complémentarité) entre des temps d'action publique environnementale, bureaucratique et autoritaire puis plus concertée ;
- l'importance du jeu des acteurs locaux dans la création et la délimitation du site (particulièrement vrai dans le contexte urbain) ;
- l'importance des compromis pour rendre possible une politique de gestion du site.

La verticalité et la rigueur du protocole de départ qui avait généré en 1997 une interruption de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 en France a été largement modifiée. De la confrontation au territoire naît une vision sans doute plus pragmatique mais qui éloigne la politique de conservation de critères strictement scientifiques (Couderchet et al. 2008, 2006).

b- La trame verte et bleue

La trame verte et bleue naît de la réflexion du groupe de travail sur la biodiversité du Grenelle de l'environnement⁶⁰. Il s'agit de mettre en oeuvre dans le contexte français la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère. L'accent est mis ici sur la connectivité et la constitution de corridors écologiques pour relier les sites de protection des habitats.

Le premier pas réglementaire pour la constitution de cette trame émane de la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (loi n°99-553 du 25 juin 1999) qui institue neuf Schémas de services collectifs dont le [Schéma de services collectifs Espaces Naturels et Ruraux](#), SSCENR. Celui-ci fixe les orientations fondamentales de la gestion, de la protection et de la mise en valeur des patrimoines naturels et ruraux. Il doit également identifier « les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés qu'il convient d'organiser » (article 23). Les DIRENs des régions françaises ont alors dressé chacune un profil environnemental régional pour alimenter ce schéma. Bien que les principes de délimitation de ces réseaux restent extrêmement flous, le texte propose une première reconnaissance juridique des corridors écologiques (Bonnin 2008).

La logique de trame verte défendue par le groupe de travail sur la biodiversité du Grenelle de l'environnement en précise les contours : « Afin de préserver la biodiversité, notamment "ordinaire" sur tout le territoire, le groupe propose de construire la trame verte nationale, tissu vivant du territoire, qui assure les continuités et les proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner. »⁶¹ Au-delà de la préservation, l'objectif de la trame est également d'offrir un outil d'aménagement du territoire : « La trame verte est conçue par le groupe comme un instrument décentralisé d'aménagement durable et de concertation, favorable à une densification urbaine, permettant une gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire, les fonctions des écosystèmes et les

⁶⁰ Le Grenelle Environnement (souvent appelé Grenelle de l'environnement) est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Il établit un débat multipartite réunissant des représentants du gouvernement, d'associations professionnelles et d'ONG. Il fait suite au Pacte écologique précédemment proposé par Nicolas Hulot et a donné lieu à un projet de loi (dit « Grenelle I ») adopté à la quasi-unanimité par l'Assemblée en octobre 2008, examiné à partir de janvier 2009 et validé le 11 février 2009 par le Sénat en première lecture ; la deuxième lecture a eu lieu en juin 2009 à l'Assemblée, avant que la loi ne soit définitivement adoptée par le parlement lors de sa deuxième lecture au Sénat le 23 juillet 2009.

⁶¹ Synthèse et principales mesures, 27 septembre 2007, <http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/SyntheseG2.pdf>

capacités d'adaptation de la nature. Son élaboration et sa mise en oeuvre lancée début 2008, sont portées par les collectivités locales et territoriales, en étroite concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'État. » (*ibid.*)

La trame verte est ainsi intégrée dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans l'article 21 en ces termes (texte adopté en première lecture n°200, 21 octobre 2008) : « L'élaboration de la trame verte et bleue associera l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. Cette élaboration se fera en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau. La trame verte est constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en vertu du droit de l'environnement, auxquels s'ajoutent les territoires nécessaires pour assurer leur connexion ainsi que le fonctionnement harmonieux et global de la biodiversité. Elle sera élaborée d'ici à 2012 et pilotée dans chaque région en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'État. La trame verte sera complétée par la trame bleue, son équivalent pour les eaux de surface continentales et leurs écosystèmes associés. À l'issue d'un audit général qui aboutira en 2009, les modalités de prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les schémas d'infrastructures, ainsi que les conditions de sa prise en compte par la fiscalité locale et par la dotation globale de fonctionnement seront précisées. » (*ibid.*)

Ce texte met l'accent à la fois sur l'importance des corridors pour assurer la connexion entre les espaces protégés, sur la portée contraignante de ce réseau qui doit à terme être pris en compte dans les autres documents de la planification territoriale, mais aussi sur la nécessaire concertation qu'impose la définition d'un tel réseau. Outil d'aménagement décentralisé, c'est au niveau de la région que doit être défini ses contours et son opérationnalité à travers un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), sur la base d'une cartographie au 1/5 000. Les Régions se sont d'ores et déjà lancées dans l'élaboration de ces trames, chacune s'essayant à des expériences méthodologiques (Bonnin 2008). La Région Nord-Pas-de-Calais a été la première à finaliser ce travail⁶², avec les Régions Alsace et Franche-Comté, elles sont considérées comme les pionnières. Commence alors la ronde des bonnes pratiques : diffusion des expériences auprès des autres Régions. On s'en inspire, on cherche à innover. Lors du 33^e congrès de France Nature Environnement qui s'est tenu à Lille les 12 et 13 mars 2009, ce sont les thèmes du pourquoi et du comment faire qui ont été abordés.

Durant cette réunion C. Barthod, sous-directeur des espaces naturels au MEEDDAT (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) en charge du Comop_TVVB (comité opérationnel Trame Verte et Bleue) du Grenelle, rappelle les composantes de la trame verte :

- « Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et notamment tout ou partie des espaces visés aux livres III et IV du code de l'environnement (espaces protégés, Natura 2000).
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent.
- Les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L211-14 (bandes enherbées, projet de loi Grenelle 2). »

⁶² Réalisation d'un Atlas et d'un SIG du réseau écologique mis en ligne : <http://www.sigale.nordpasdecals.fr/CARTOTHEQUE/ATLAS/TVB/tvb.html>

(intervention de C. Barthod, congrès FNE, 13 mars 2009).

Les principes de la trame verte et bleue sont inscrits dans un document national présentant les orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques et dans le schéma régional de cohérence écologique qui, élaboré d'ici 2012, devra intégrer une présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, une cartographie des trames vertes et bleues (TVB), des mesures contractuelles mobilisables pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Les SRCE devront être pris en compte par les documents de planification et projets des collectivités territoriales, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ils sont soumis à enquête publique.

Deux types d'interprétation peuvent être faits de ces principes. À minima, la trame verte correspond à une logique d'ingénierie écologique qui se développe indépendamment du territoire. On détermine alors sur la base de principes scientifiques les zones à conserver et on favorise une connexion à minima qui, comme dans le cas du réseau Natura 2000, privilégie le lit mineur des rivières. On comprend d'ailleurs dans l'énoncé de ces principes que Natura 2000 se trouve intégré dans ce nouveau réseau. Une autre interprétation conduit à valoriser l'outil d'aménagement du territoire qu'envisage la loi. La trame verte peut alors devenir une opportunité pour aborder plus largement la question des espaces ouverts au-delà de l'argument purement environnemental. Le terme de trame n'est d'ailleurs pas anodin. Il fait référence à une matérialité plus présente que dans le réseau. La géographie a abusé de cette métaphore pour faire référence à la fois au tissu lui-même vu comme strate, couche, mais aussi surtout à la structure des réseaux viaires, urbains, etc. (Brunet et al. 1992). La trame a également une dimension paysagère dans la logique des *parkways* envisagés par F. Olmstedt au 19^e siècle (cf. partie 1).

L'ambiguïté de la politique de trame verte et bleue est bien d'utiliser les ressorts du réseau écologique pour développer une politique d'aménagement s'appuyant sur les espaces ouverts pour préserver un équilibre et une cohérence du territoire. Dans la Région Aquitaine, c'est cette vision que privilégie la DIREN. La trame ne doit pas se limiter à une vision biologique mais doit intégrer la multifonctionnalité de l'espace ouvert. Dans le cadre du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, la DIREN Aquitaine fait déjà référence à l'importance des enjeux environnementaux dans la Région. Elle met l'accent sur la multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers et propose une typologie de ces fonctions :

- production,
- aménités loisirs,
- biodiversité et ressources naturelles, protection, régulation, prévention des risques,
- paysage.

Face aux projets d'aménagements et d'équipement lourds en infrastructures que continue d'envisager la direction régionale de l'équipement sur le littoral aquitain, l'enjeu est de donner une consistance à la fonction territoriale des espaces ouverts. Il s'agit alors de construire un argumentaire pour défendre la valeur des espaces ouverts (Marulaz 2008). Dans ce domaine, la collaboration pour une plus grande cohérence des politiques à laquelle doit participer la fusion de la DRE, DRIRE et DIREN dans la DREAL (Direction régionale de l'environnement, aménagement et logement) n'est pas encore acquise.

Le réseau écologique répond à une injonction scientifique émanant de l'écologie à travers le spectre de la biodiversité. La mise en œuvre de ces réseaux montre l'inertie des schémas de

pensée de la protection de la nature et de l'aménagement du territoire, et annonce les plus grandes difficultés à concilier des objectifs antagonistes en dépit du discours officiel rassurant. L'objectif de connectivité internationale est profondément contraint par les spécificités liées à l'organisation légale, administrative, politique mais aussi sociale de chaque État, de chaque région, de chaque site. Le Portugal offre un exemple intéressant d'élaboration de réseau écologique indépendamment des injonctions européennes et dans une logique qui privilégie le foncier sur la biodiversité.

1.3- Débat sur le bien fondé du réseau écologique comme moyen d'action territoriale : le cas de la REN au Portugal

Au Portugal, l'impulsion pour la réalisation d'un réseau écologique national vient de l'État et ceci depuis déjà plus de 20 ans. Au début des années 1980, sous l'influence du ministre chargé de la qualité de vie, l'architecte paysagiste Gonçalo Ribeiro Telles, le gouvernement engage une politique pour préserver les sols agricoles les plus productifs (*Reserva Agrícola Nacional*, RAN, 1982) et les valeurs paysagères et environnementales (*Reserva Ecológica Nacional*, REN, 1983). Dans la pensée de Ribeiro Telles il est essentiel, dans un monde soumis à une forte artificialisation des sols, de préserver les conditions de production alimentaire et les équilibres écologiques nécessaires à la survie des espèces dont l'homme (entretien, 2007). La REN est ainsi constituée sur la base d'une structure biophysique qui « à travers l'orientation de l'utilisation de l'espace ayant des caractéristiques écologiques spécifiques, garantit la protection des écosystèmes, le maintien et l'intensification des processus biologiques indispensables à un cadrage équilibré des activités humaines » (DGOTDU, 2005). On se retrouve bien ici dans la logique du réseau écologique. Le texte de référence demeure le *decreto-lei* n°93/90 qui propose une révision du texte de 1983 suite à la création du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (*Ministério do Ambiente e Recursos Naturais*). Plusieurs modifications seront ultérieurement apportées à ce texte sans en changer fondamentalement la portée.

La REN est élaborée dans chaque commune avec l'appui technique des CCDR (*Comissão de Coordenação e Desenvolvimento Regional*) sur la base de cartes au 1/25 000. Elle est approuvée par une commission interministérielle, la *Comissão da Reserva Ecológica Nacional*, qui a également un droit de regard sur les activités pouvant être maintenues au sein des aires protégées. La REN est opposable au tiers, ce qui justifie un grand nombre de critiques formulées à son égard. Ses détracteurs lui reprochent en particulier de figer le développement économique et social des localités sur la base de critères peu étayés scientifiquement. La REN met l'accent sur la préservation de milieux : les zones côtières, les réseaux hydrographiques, les rives qui en dépendent et les zones de forte pente. La logique est bien plus géomorphologique qu'écosystémique. La loi considère que les milieux cités abritent une faune et une flore sauvage qu'il est nécessaire de préserver. Les imprécisions théoriques quant aux critères de délimitation amènent à extraire du développement des portions de territoire démesurées qui rendent l'application stricte de la loi difficile et problématique (Medeiros 2006). Nombre de ces aires sont d'ailleurs « colonisées » par des établissements illégaux. Les ambitions de ce texte sont grandes mais les moyens pour assumer la gestion de ces espaces sont mal définis. Les mouvements verts dénoncent cette « bétonisation » de la REN en argumentant que bien que ce soit un rempart faillible, la réserve écologique demeure, avec son régime d'opposabilité, un rempart nécessaire. En son absence tout espace aurait été destiné à l'urbanisation (« *Respeitar a lei contra o domínio do betão* », gros titre du *Diário de Notícias* du

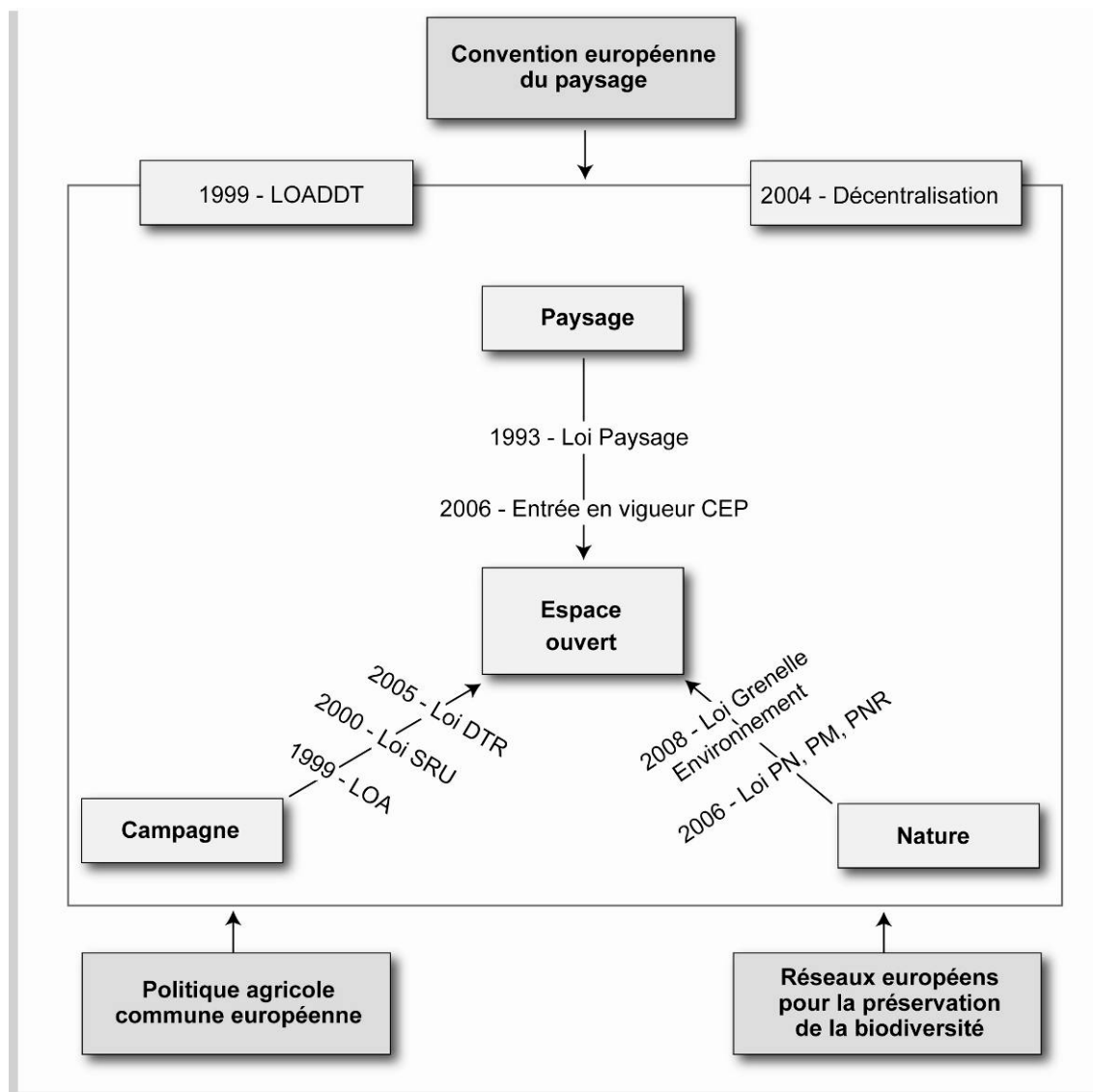
21 avril 2008). Les opposants à la REN, dont l'architecte paysagiste Sidónio Parda assume la tête, trouvent au contraire dans le caractère opposable de la REN les fondements de ses faiblesses. Le territoire, en l'absence de projet de développement cohérent, devient une marge ouverte aux diverses formes d'annexions (Pardal 2002). Pour Sidónio Parda on ne protège pas avec un réseau hydrographique. Le débat concernant les RAN et REN demeure à ce jour très vif au Portugal. Les protagonistes ne sont pas des naturalistes mais des architectes paysagistes issus de l'Institut Supérieur d'Agronomie (ISA). Ils s'opposent sur le sens à donner à la préservation des espaces ouverts, les uns prônant l'intervention et l'aménagement, les autres souhaitant une protection d'ordre écologique tout en restant dans une proposition de type esthétique visant la multifonctionnalité des espaces mais sans penser systématiquement les moyens de la mettre en œuvre (cf. partie 2, 3.1). Au final la REN est un outil puissant mais qui n'a pas réussi à assumer ses ambitions. On voit ici que le caractère contraignant ne peut avoir d'effet que s'il est accompagné d'une politique de gestion des espaces. On entre donc nécessairement dans le champ de l'aménagement. Par ailleurs la démarche descendante qui vise à imposer un zonage et des contraintes par le haut, ici l'État, ne semble pas avoir porté ses fruits. C'est pourquoi la proposition de réforme de la REN de Sidónio Parda envisage une plus grande participation des communes dans le zonage et la destination des usages, ainsi qu'une plus grande flexibilité dans l'application de la loi (Pardal 2006).

Le réseau écologique portugais se fonde sur une logique géographique : on part de l'espace pour aboutir aux espèces ; et non écologique selon laquelle on partirait plutôt des espèces pour aboutir au territoire. Selon cette logique, certains espaces, de par leur topographie et leur géomorphologie constituent des milieux à protéger car susceptibles d'accueillir des espèces sauvages. Ce qui signifie que les zones REN occupent d'importantes proportions de la superficie des communes et qu'elles ne correspondent pas forcément aux sites Natura 2000. Cette approche correspondrait à l'interprétation territoriale, plus qu'écologique, de la trame verte que nous avons envisagée dans le cas de la France, sans toutefois que ne soit précisée l'idée d'interconnexion des espaces protégés. Au Portugal, l'usage de la voie réglementaire au détriment de la contractualisation envisagée par la trame verte constitue le principal blocage et explique la vivacité de l'opposition à cette démarche jugée inadaptée pour l'aménagement du territoire contemporain.

2- Infrastructure écologique pour une intégration des politiques publiques

La fin des années 1990 est marquée en France par l'adaptation du cadre législatif au nouveau contexte du développement durable. L'impératif environnemental impose une vision intégratrice des politiques publiques. Le développement durable, avec la logique simple des trois piliers (économie, social, écologie/environnement), laisse émerger quelques velléités de transversalité pour contraindre les politiques sectorielles. Les politiques qui relèvent de l'espace rural, de la nature et du paysage (figure 21) participent de la constitution d'une infrastructure écologique qui s'appuie sur la vision urbanistique de l'espace ouvert. Il en résulte une approche duale du territoire qui se décline à toutes les échelles entre espace bâti et espace ouvert. L'approche paysagère, plus englobante, ne remet pas forcément en cause cette vision cloisonnée du territoire.

Figure 21 : L'espace ouvert à la croisée des politiques publiques territoriales



NB : Le schéma ci-dessus ne prend pas en compte les lois précédant la LOADDT de 1999. On peut néanmoins mentionner des textes importants qui sont plus anciens concernant :

- le paysage : loi de 1906 portant sur la protection des monuments et des sites naturels « oeuvres de nature » ; la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque remarquables ;
- la nature : la loi de 1960 relative à la création de parcs nationaux ; la loi de 1976 relative à la protection de la nature.

2.1- Vers la constitution d'une nouvelle catégorie spatiale : les espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers)

La préoccupation environnementale émane de l'idée, profondément ancrée dans la société urbaine, que la nature est menacée par les activités humaines et que la disparition de cette nature implique des risques pour les populations humaines. Sur le plan territorial, l'urbanisation symbolise la destruction de la nature. Préserver la nature c'est donc limiter l'expansion spatiale de la ville. La nature prend ici un sens générique, elle n'est plus remarquable mais avant tout ordinaire ; elle intègre campagne et paysage et relève de ce que nous appelons l'espace

ouvert. Toutes les politiques publiques à visée territoriale s'accordent sur la nécessité de préserver l'espace ouvert comme pourvoyeur de services vitaux pour la ville et les citoyens.

Du côté des villes, le projet de loi de mise en application du Grenelle de l'environnement, adopté par le parlement en octobre 2008, impose d'inscrire ces principes de préservation des espaces naturels et ruraux dans le code de l'urbanisme (Chapitre II). Celui-ci doit tenir compte des objectifs suivants :

- « - Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles (...) ;
- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie (...) ;
- Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération ;
- Préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ;
- Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace et réexaminer dans cette perspective les dispositifs fiscaux et les incitations financières relatives au logement et à l'urbanisme ; (...) » (art. 7.II).

Ce texte reprend les orientations de la loi solidarité et renouvellement urbain (loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000) qui souligne le double objectif de densification et de construction de la ville sur elle-même, en même temps que la préservation des « grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers » (loi SRU, Scot). La loi du Grenelle insiste sans doute plus clairement sur l'enjeu de la biodiversité dans la préservation de ces espaces.

Du côté des campagnes, la fonction environnementale des espaces ruraux se retrouve dans tous les textes. Le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux de la LOADDT (art. 21) expose le rôle des espaces ruraux dans la constitution de réseaux écologiques⁶³. Le processus de publicisation des campagnes et la multifonctionnalité de l'agriculture encore à peine pris en compte dans la réforme de la PAC de 1992 (introduction de mesures agri-environnementales) fondent les objectifs de la loi d'orientation agricole de 1999 (contrats territoriaux d'exploitation, zone agricole protégée) et surtout de la loi relative au développement des territoires ruraux de 2005 (loi n°2005-157 du 23 février 2005). Ces lois prennent acte de la transformation du monde rural et de la diversité des dynamiques qui le touchent. L'agriculture doit alors favoriser « la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et l'entretien des paysages, l'équilibre économique des exploitations ne devant pas être mis en péril par les obligations qui en découlent, notamment en matière de préservation de la faune sauvage, sans qu'il en résulte des charges supplémentaires pour l'État (...) ; l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations et de l'érosion des sols (...) ; la poursuite d'actions d'intérêt général au profit de tous les usagers de l'espace rural (...) ; l'organisation d'une coexistence équilibrée, dans le monde rural, entre les agriculteurs et les autres actifs ruraux, dans le respect d'une concurrence loyale entre les différents secteurs économiques. » (art. 1 loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole version consolidée au 06 janvier 2006).

⁶³ Le schéma se doit ainsi de décrire « les mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des paysages, la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique, la protection des ressources non renouvelables et la prévention des changements climatiques. Il détermine les conditions de mise en oeuvre des actions de prévention des risques naturels afin d'assurer leur application adaptée sur l'ensemble du territoire. Il identifie les territoires selon les mesures de gestion qu'ils requièrent, ainsi que les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés qu'il convient d'organiser. ». Au-delà de la préservation des ressources, le schéma doit inciter également la reconquête écologique de territoires dégradés.

La loi DTR différencie les « campagnes des villes », « campagnes fragiles » et les « nouvelles campagnes ». C'est dans les premières que l'objectif de préservation est le plus présent. La loi propose pour les espaces périurbains de réaliser des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (articles 73 et 74). Le dispositif offre à la fois des outils de maîtrise foncière et un programme d'action précisant les aménagements et orientations de gestion au sein des périmètres à protéger de l'urbanisation. Lorsque la pression urbaine est moins forte, l'enjeu est de maintenir la dynamique et l'attractivité des territoires. La politique de conservation de la nature participe de cet effort en rapprochant les principes de protection environnementale de ceux du développement territorial et de l'aménagement. La loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux va dans ce sens en particulier en ce qui concerne les parcs nationaux jusqu'alors guidés par une vision strictement environnementale de la préservation (Laslaz 2008).

De ces différents textes normatifs émerge clairement la vision d'une catégorie d'espaces « NAF » (naturels, agricoles, forestiers) se différenciant des espaces « U » (urbains) et formant un « tout » assurant des services pour la société globale : production, aménités, biodiversité, prévention de risques, paysage. Cette harmonisation des politiques privilégie une cohérence urbanistique du territoire. Les espaces NAF deviennent une catégorie vue par le prisme de la loi SRU et des documents d'urbanisme qu'elle promeut (SCOT, PLU, carte communale). Le danger est que ces documents « reposent sur une même doctrine construite depuis la ville et pour la ville et appliquée indifféremment en ville et à la campagne » (Couderchet 2008, p. 101). De fait la vision duale qu'elle perpétue n'est plus celle traditionnelle de l'urbain et du rural, mais bien celle d'un urbain généralisé et d'une différenciation de type morphologique entre espace bâti et autre, participant à l'affirmation de l'espace ouvert en tant qu'infrastructure écologique. Le maire d'une commune de 340 habitants (2008) de Dordogne devant réaliser une carte communale posait le problème de gestion de l'espace en ces termes : « comment orienter le développement territorial de ma commune sachant qu'il n'y a plus d'agriculteurs pour entretenir l'espace mais que je veux garder le caractère rural de la commune ? » (commune Les Farges, septembre 2004).

2.2- Le tout paysage

La vision paysagère vient à la fois renforcer la logique d'espace ouvert des NAF, mais en même temps brouiller la dualité bâti/ouvert que nous venons d'exposer en instaurant un « tout paysage ».

En France, la législation sur le paysage trouve son origine dès le début du 20^e siècle dans la loi de 1906 portant sur les monuments et les sites naturels. Les textes qui se succèdent jusqu'au début des années 1990 abordent le paysage à travers l'esthétique (monuments ou sites naturels et bâtis) ou l'environnement (conservation du milieu naturel). Ce cadre normatif a des implications sur le paysage bien que le paysage n'en soit pas l'argument principal. Celles-ci conduisent à produire une grande diversité de classements, périmètres et zonages variant les termes de l'intervention publique et les formes de protection ; les unes et les autres font le plus souvent appel à l'interdiction ou à la limitation d'usage, parfois à la maîtrise foncière comme dans le cas du conservatoire du littoral ou des espaces naturels sensibles ou encore à la contractualisation comme dans les parcs naturels régionaux ou les sites Natura 2000 (Reygrobellet 2007). Le caractère paysager de ces espaces protégés relève encore de l'exception. La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages

et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, puis la convention européenne du paysage de 2000 en application en France depuis 2006 (Décret n° 2006-1643 du 20 décembre 2006 portant publication de la convention européenne du paysage, signée à Florence le 20 octobre 2000), marquent un changement important dans l'approche de la protection des paysages.

Ces textes font directement référence au paysage comme une « composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (convention européenne du paysage, 2000). Le paysage est donc un bien commun à préserver et relève de tous types d'espace « naturels, ruraux, urbains et périurbains ». La protection « inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés » (convention européenne du paysage, 2000). Le paysage est partout et tout est susceptible d'être paysage puisqu'il s'agit d'une « partie de territoire telle que perçue par les populations ». En termes de politiques publiques, cela se traduit par une obligation de qualité paysagère dans l'ensemble des politiques sectorielles et dans les différentes collectivités territoriales. La loi paysage a ainsi des répercussions dans les différents codes : code rural, code des communes, code de l'urbanisme (Blanc et Glatron 2005). Le paysage s'impose aux outils de l'aménagement (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, ZPPAUP)⁶⁴ et à tous les projets territoriaux. La protection paysagère n'impose pas nécessairement le recours au zonage, elle vise avant tout à promouvoir une « qualité » censée s'imposer à l'ensemble des activités humaines et des territoires qui en émanent. C'est bien cette portée englobante et intégratrice qui peine à s'imposer dans des pratiques d'aménagement qui restent, elles, largement sectorielles comme nous le verrons par la suite.

Si l'approche paysagère peut gommer les effets d'une vision par trop urbanistique du territoire, son risque est de promouvoir une harmonisation des formes de l'intervention publique qui tend à une homogénéisation. En effet, l'intention de préservation des paysages est bien de porter un intérêt particulier à leur diversité, naturelle comme culturelle, mais les envisager par le prisme d'un appareillage technique imposé par la loi et conditionné par une approche urbanistique (loi SRU) conduit à agir « en dépit des paysages » (Coudерchet 2008). Utiliser le formatage des documents d'urbanisme pour penser le développement territorial d'une agglomération de 500 habitants ou de 500 000 habitants expose effectivement à ce risque. Par ailleurs, la vision paysagère participe à la construction d'une image d'ensemble des espaces NAF qui tend à gommer la diversité propre au paysage. Il devient une vaste étendue sur laquelle s'ouvre l'habitat, un espace ouvert au sens fonctionnaliste du terme, un horizon.

« On pourrait multiplier à loisir l'inventaire des espaces et zones naturelles faisant ou devant faire l'objet de mesures de protections, destinées à devenir des infrastructures écologiques et à rentrer dans la sémantique de l'aménagement » (Kalaora 2008, p. 252). L'argument environnemental justifie l'infrastructure écologique mais c'est bien au domaine à l'aménagement du territoire qu'elle fait référence. La conjonction des politiques publiques que nous venons d'évoquer donne corps à cet outil destiné à construire la cohérence du territoire du

⁶⁴ En France, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 8 janvier 1993, et qui constitue depuis le 24 février 2004 l'article L642 du Code du patrimoine. Elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

local au global dans le souci qui est celui d'une société urbaine qui se sent menacée par son propre fonctionnement.

Conclusion

Les politiques publiques territoriales visent une double intégration : à la fois horizontale entre les différents aspects sectoriels et également verticale dans une logique transcalaire. L'interprétation systémique des dynamiques conduit à un affichage de la cohérence comme un argument central : introduire de la cohérence territoriale à tous les niveaux. Le réseau, la trame sont les outils privilégiés de cette mise en cohérence du territoire.

L'espace ouvert s'en trouve nettement renforcé. Il quitte l'enceinte de l'aire urbaine pour s'étendre à l'ensemble du territoire. Tout espace, ordinaire ou pas, protégé ou pas, est susceptible de fournir des services à la société urbaine. La distinction urbain/rural viendrait-elle à être évacuée du domaine de l'action territoriale ? Restons prudents sur ce point ; dans la pratique les identités restent fortes (cf. chapitre 7).

La cohérence du modèle s'effrite un peu lorsque celui-ci est confronté à la réalité du territoire. La logique transcalaire est séduisante mais son application impose nécessairement des réajustements, des remises en question, des recompositions de l'action territoriale. Le réseau Natura 2000 en donne un bon exemple. Il montre, en l'occurrence, les difficultés du passage de l'échelle du territoire à l'échelle de l'urbain. Entendons par urbain l'aire de projet telle qu'envisagée par les documents d'urbanisme (le SCOT en France). Dans cette limite, l'espace ouvert se trouve réduit, contraint ; d'abondant il devient rare ; le contexte change, les lois aussi. Toutefois, il reste trop vaste pour l'urbaniste habitué à traiter l'aménagement au mètre carré et à l'hectare. Il déroute. Pour le prendre en compte, on l'enferme dans de nouvelles limites dans lesquelles on définit un projet de territoire. Le parc en est la figure principale.

CHAPITRE 7

ESPACE OUVERT ET PROJET TERRITORIAL DANS LES PÉRIPHÉRIES URBAINES

Les projets d'agglomération qu'expriment les schémas directeurs analysés dans les parties 1 (chapitre 2) et 2 (chapitre 5) relèvent du discours, de l'intention. Ils sont un préalable à la mise en visibilité de l'espace ouvert. Au fil du temps et des modes on a vu ainsi s'affirmer la place, la lisibilité, la consistance, la fonctionnalité des espaces en creux. Il existe néanmoins une distance forte entre l'intention et l'action qui se met en œuvre pour préserver ces espaces. Les diverses coupures d'urbanisation inscrites dans ces schémas ont eu et ont bien du mal à lutter contre la pression urbaine. La voie réglementaire ne suffit pas. Sans entrer dans l'illégalité, comme dans le cas du Portugal et de Lisbonne (bidonvilles), de multiples stratégies conduisent à orienter le règlement (pression dans l'élaboration des lois) ou l'adapter à des situations mouvantes (principe de la révision des documents d'urbanisme). Le non-urbanisable s'urbanise envers et contre tout. L'injonction à la préservation s'affirme aujourd'hui dans les principes de la ville durable et du renouvellement urbain. La difficulté est de rendre réelle cette injonction.

L'objectif de ce chapitre est de comprendre les mécanismes qui permettent le passage des intentions de préservation des espaces ouverts dans le contexte des aires urbanisées, à l'action pour la protection et la gestion de ces espaces. La figure de parc constitue l'outil privilégié permettant l'articulation des échelles, des modes d'intervention. La généralisation de l'usage du parc pour toute forme d'aménagement pose problème : le parc peut être naturel, paysager, à thème, résidentiel, etc. C'est pourquoi, dans un premier point, nous précisons les contours de cette figure et en soulignons les limites. La deuxième partie de ce chapitre est consacrée à l'analyse d'un cas : le parc des Jalles de l'agglomération bordelaise.

1- La territorialisation de l'espace ouvert : le rôle du parc

Le terme de parc renvoie à plusieurs acceptions. Originellement il s'agit d'un espace clos, limité par une clôture pour le pacage du bétail (Brunet 1992). Dans l'évolution du sens, soulignons les principales significations qui émergent.

1- Le parc distingue un dedans et un dehors même si, comme c'est le cas pour les parcs naturels, la limite n'est pas forcément matérialisée par une clôture.

2- Le parc qui était au départ un espace privatif, généralement boisé, dépendant de châteaux ou de propriétés de familles aisées et destiné à la promenade, devient surtout à partir du 19^e siècle un espace public dédié à la récréation des citadins.

3- Le parc qui est une construction on ne peut plus sociale peut être conçu à partir du 19^e siècle comme « naturel ». Le premier parc naturel naît en 1864 aux États-Unis (vallée du Yosemite). Il témoigne à la fois de la valeur octroyée par la société américaine à la nature (*wilderness*) mais aussi d'une vision citadine soucieuse de préserver ce que la société urbaine détruit. Rappelons que l'architecte paysagiste F. Olmsted, concepteur du Central Park de New-York, est également rédacteur du dispositif de protection du parc du Yosemite (Debarbieux 2003). À l'espace de récréation vient s'adjoindre, dans le terme de parc, l'idée de nature préservée qui

va donner lieu à tout un ensemble de déclinaisons de zonages environnementaux aux fonctions et périmètres variés.

4- L'idée de fermeture reste forte dans les formes d'aménagement destinées à accueillir des activités spécialisées dans la périphérie des agglomérations. Il peut s'agir d'un parc d'activité (activités industrielles ou de services), d'un parc de loisir, d'un parc à thème, d'un parc résidentiel, etc. Bien que les espaces soient ouverts au public, ce sont avant tout des espaces privés dédiés à la consommation.

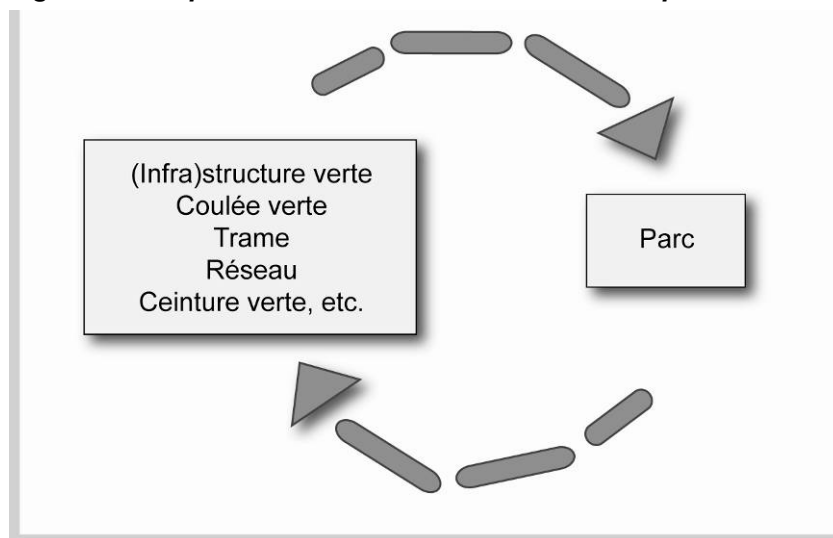
Le parc qui est choisi pour la préservation des espaces ouverts est un parc associé à l'idée de nature. Toutefois, selon le qualificatif qui lui est accolé, le terme « parc » a des significations radicalement opposées. National, il est un des statuts de protection de la nature les plus stricts ; régional naturel, il est une forme intercommunale de développement socioéconomique teinté d'environnement et de tourisme vert ; urbain, il est un espace vert récréatif construit de toutes pièces ; paysager, il devient alors englobant de toutes autres formes de projet. Le parc maintient le sous-entendu environnemental associé à la qualité. Même les parcs d'activité oeuvrent à cette image par la qualité architecturale des bâtiments et des environnements arborés qui se sont multipliés.

Dans les aires métropolisées, auxquelles nous nous intéressons ici, le parc est l'outil privilégié pour la préservation des espaces ouverts ou de plus faible densité. Outil environnemental et paysager, il est utilisé dans ce contexte avant tout comme un outil d'aménagement du territoire. Nous montrons dans un premier temps le rôle qu'il joue dans la construction des structures vertes des projets urbains et régionaux. En prenant le cas des espaces protégés de Madrid, nous proposons un approfondissement de l'analyse de l'ambiguïté de l'utilisation d'un outil environnemental pour mener une politique territoriale. Le parc est un outil multi-facettes dont il convient de cerner les limites.

1.1- Entre trame et parc

Le parc conçu à l'origine comme un outil réglementaire est de plus en plus mobilisé au titre de territoire de projet. Le parc peut avoir ainsi toutes les tailles, toutes les fonctions, une grande diversité d'objectif selon le projet qui le porte. L'ambiguïté, mais aussi la force du parc, est d'offrir un modèle, facilement mobilisable et très adaptable. Le modèle est celui du zonage environnemental : délimitation d'un espace ayant une valeur aux yeux de la société et surtout de certains acteurs. Le zonage doit favoriser à la fois la protection mais aussi la valorisation de l'espace délimité ; tel est le projet d'un parc de type environnemental (au sens large). La simplicité du modèle explique sans doute son succès. Tout projet de requalification d'un espace dans une perspective environnementaliste (espace à caractère naturel) prend aujourd'hui le nom de parc. Le choix du modèle « parc » a néanmoins deux implications assez fortes : il impose le tracé d'une limite et donc la définition d'une unité territoriale qui institue des normes propres et très souvent un appareil de gestion spécifique ; cette limite génère *ipso facto* une différenciation entre le dedans et le dehors. Le parc constitue un mode de territorialisation de l'espace ouvert dans les périphéries urbaines (figure 22). Nous voudrions montrer comment l'aller-retour entre le projet de préservation des espaces ouverts à l'échelle de l'agglomération ou de la ville-région et le développement de parcs participe à ce processus de territorialisation.

Figure 22 : Le processus de territorialisation de l'espace ouvert



a- Le parc comme élément constitutif de la trame verte d'agglomération : cas de Barcelone et Bordeaux

Nous nous appuyons sur deux exemples pour montrer la place du parc dans la justification du projet de continuité verte : *l'Anilla Verda* de Barcelone, la charpente paysagère de Bordeaux.

L'Anilla Verde de l'aire métropolitaine de Barcelone

Dans les années 1990 naît le projet de connexion d'espaces protégés préexistants à travers une ceinture verte, *Anella Verda/Anilla Verde* (Banzo 2001). L'objectif est alors de motiver les communes à établir des partenariats pour gérer les espaces protégés⁶⁵ et de préserver des espaces de connexion entre différents parcs par le biais de la planification territoriale (figure 23). La personnalité d'Antoni Montseny i Domenech, membre du parti socialiste, coordinateur de *l'Areas d'Espais Naturals* de la *Diputació* et directeur de la revue *Area*, aura été décisive pour l'impulsion du projet. Dans les années 1990, l'existence des parcs est consolidée ; certains sont étendus, des partenariats sont engagés pour leur gestion (tableau 7), la connexion physique des parcs n'a néanmoins pas abouti. L'affichage de la cohérence passe donc aujourd'hui par la constitution du réseau de parcs (*Red de Parques Naturales*) rassemblés autour d'une charte dont l'objectif est de favoriser le maintien de l'équilibre territorial de la province et d'offrir des espaces de récréation aux citoyens. Le site internet⁶⁶ matérialise cette charte et offre un portail commun à l'ensemble des sites. Cette mise en forme de l'information cache en réalité une grande hétérogénéité dans les objectifs des parcs et leurs modes de gestion. La *Diputació* de Barcelone⁶⁷ gère directement ou en partenariat douze parcs, espaces naturels protégés, situés au cœur de l'aire métropolitaine de la capitale catalane. Ce réseau concerne aujourd'hui 100 000 hectares des 773 300 hectares que couvre la Province de Barcelone (tableau 7). L'idée de réseau doit ici compenser ce que le projet d'Anilla Verde n'a pas totalement réussi à faire : créer une véritable cohérence territoriale des aires de protection. Le projet n'est pourtant pas abandonné. Au début des années 2000, la *diputació* de Barcelona obtient un financement européen dans le cadre du programme LIFE-Environnement sur le

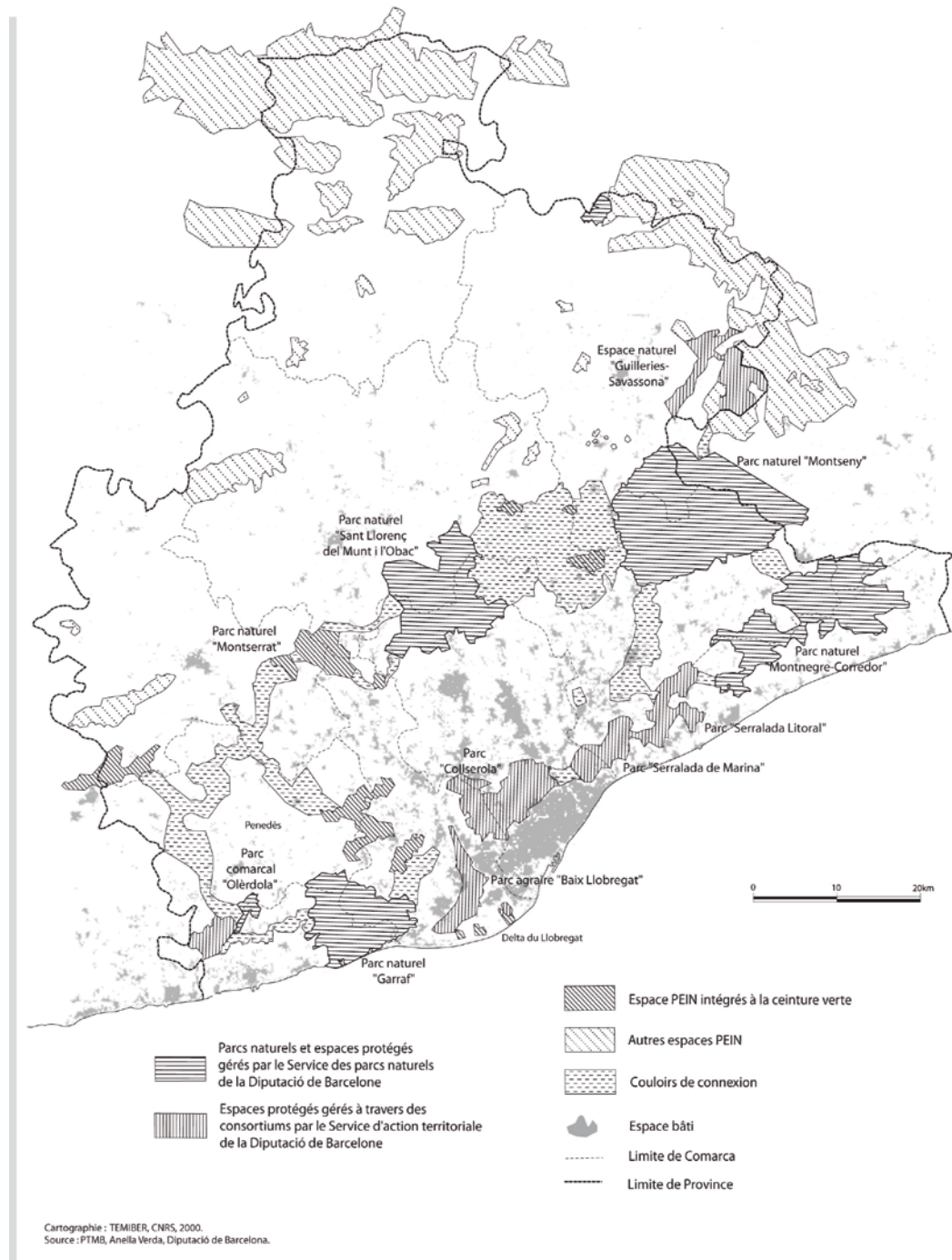
⁶⁵ La promulgation du décret 179/1995 du 13 juin permet aux collectivités locales de s'associer à d'autres administrations publiques pour gérer des problèmes communs, sans but lucratif.

⁶⁶ <http://www.diba.es/parcsn/parcs/index.asp?parc=0>

⁶⁷ Administration provinciale, échelle du département français, en charge de la coordination des politiques communales.

thème « L'Anella verda-Rede de Parques Naturales : una propopuesta de planificación territorial sostenible »⁶⁸.

Figure 23 : L'Anilla Verde de la région métropolitaine de Barcelone



⁶⁸ <http://www.diba.es/parcsn/parcs/life/cast/life.htm>

Tableau 7 : Le réseau de parcs naturels de la région métropolitaine de Barcelone

Nom de l'espace protégé	Organismes en charge de la gestion	Planification	Superficie (ha)
Parc de Montseny	- Àrea d'Espais Naturals de la Diputació de Barcelona - Àrea de Medi Ambient de la Diputació de Girona. - Communes : Aiguafreda, El Brull, Campins, Cànoves i Samalús, Figaró-Montmany, Fogars de Montclús, La Garriga, Gualba, Montseny, Sant Esteve de Palautordera, Sant Pere de Vilamajor, Seva, Tagamanent, Arbúcies, Breda, Riells i Viabrea, Sant Feliu de Buixalleu, Viladrau.	Plan spécial approuvé en 1977-1978 Déclaration du parc en 1987 Nouveau plan spécial approuvé en 2008	31 064
Parc del Montnegre i el Corredor	- Àrea de Parcs Naturals de la Diputació de Barcelona - Communes : Arenys de Munt, Dosrius, Fogars de la Selva, Llinars del allès, Mataró, Palafolls, Pineda de Mar, Sant Cebrià de Vallalta, Sant Celoni, Sant Iscle de Vallalta, Tordera, Vallgorguina, Vilalba Sasserra.	Plan spécial approuvé en 1989	15 010
Parc naturel de San Llorenç del Munt i l'Obac	- Àrea de Parcs Naturals de la Diputació de Barcelona - Communes : Castellar del Vallès, Granera, Matadepera, Monistrol de Calders, Mura, El Pont de Vilomara i Rocafort, Rellinars, Sant Llorenç Savall, Sant Vicenç de Castellet, Talamanca, Terrassa, Vacarisses.	Plan spécial approuvé en 1972 Déclaration du parc en 1987	13 694
Parc del Garraf	- Àrea d'Espais Naturals de la Diputació de Barcelona - Communes : Avinyonet del Penedès, Begues, Castelldefels, Gavà, Olesa de Bonesvalls, Olivella, Sant Pere de Ribes, Sitges, Vilanova i la Geltrú.	Plan spécial approuvé en 1986	12 376
Parc de Collserola	Consorci del Parc de Collserola (1998) : - Diputació de Barcelone - Mancomunitat des communes de l'aire métropolitaine de Barcelone - Generalitat de Catalogne (2009)	Plan spécial approuvé en 1987	8 465
Espai natural de les Guilleries-Savassona (hors ceinture verte)	Consorci de l'Espai Natural de les Guilleries-Savassona (1998) : - Diputació de Barcelone - Communes : Vilanova de Sau, San Julia de Vilatorrada, Tavernoles et Folgueroles, Sant Sadurn d'Osormort.	Plan spécial approuvé en 2004	8 300
Parc de la Serralada Litoral	Consorci del Parc de la Serralada Litoral (1992) : - Generalitat de Catalogne - Diputació de Barcelone - Conseil comarcal du Maresme - Conseil comarcal du Valles Oriental - Communes du Maresme : Argentona, Cabrera de Mar, Cabriels, Vilassar de Dalt, Premià de Mar, Teià, Alella et Tiana. - Communes du Valles O. : Santa Maria de Martorelles, Vallromanes, Vilanova del Vallès i la Roca del Vallès.	Plan spécial approuvé en 2004	4 053
Parc agrari del Baix Llobregat	Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat (1998) : - Diputació de Barcelone - Conseil comarcal - Union des paysans - Generalitat de Catalogne - Communes : Castelldefels, Cornellà de Llobregat, Gavà, L'Hospitalet de Llobregat, Molins de Rei, Palau-solità, El Papiol, El Prat de Llobregat, Sant Boi de Llobregat, Sant Feliu de Llobregat, Sant Joan Despí, Sant Vicenç dels Horts, Santa Coloma de Cervelló, Viladecans	Plan de gestion et développement : 2002 Plan spécial approuvé en 2004	2 938
Parc del Foix	Consorci del Parc del Foix (1997) :	Plan spécial approuvé en	2 900

	- Diputació de Barcelone - communes de Castellet i la Gornal, Santa Margarida i els Monjos	1993	
Parc de la Serralada de Marina	Consorci del Parc de la Serralada de Marina (1997) : - Diputació de Barcelone - Mancomunitat des communes de l'aire metropolitana de Barcelone - Communes : Santa Coloma de Gramenet, Badalona, Montcada i Reixac, Tiana et Sant Fost de Campsentelles.	Plan spécial approuvé en 2002	2 086
Parc d'olèrdola	Àrea d'Espais Naturals de la Diputació de Barcelona - Communes : Canyelles, Olèrdola.	Plan spécial approuvé en 1992	608
Parc del Castell de Montesquiu	- Àrea d'Espais Naturals de la Diputació de Barcelona - Communes : Montesquiu, Sant Quirze de Besora, Santa Maria de Besora, Sora.	Plan spécial approuvé en 1986	547
Parc fluvial del Besos Parc urbain linéaire (9 km de long)	- Oficina Tècnica d'Acció Territorial de l'Àrea d'Espais Naturals de la Diputació de Barcelona - Communes : Barcelona, Montcada i Reixac, Sant Adrià del Besòs, Santa Coloma de Gramenet.		112

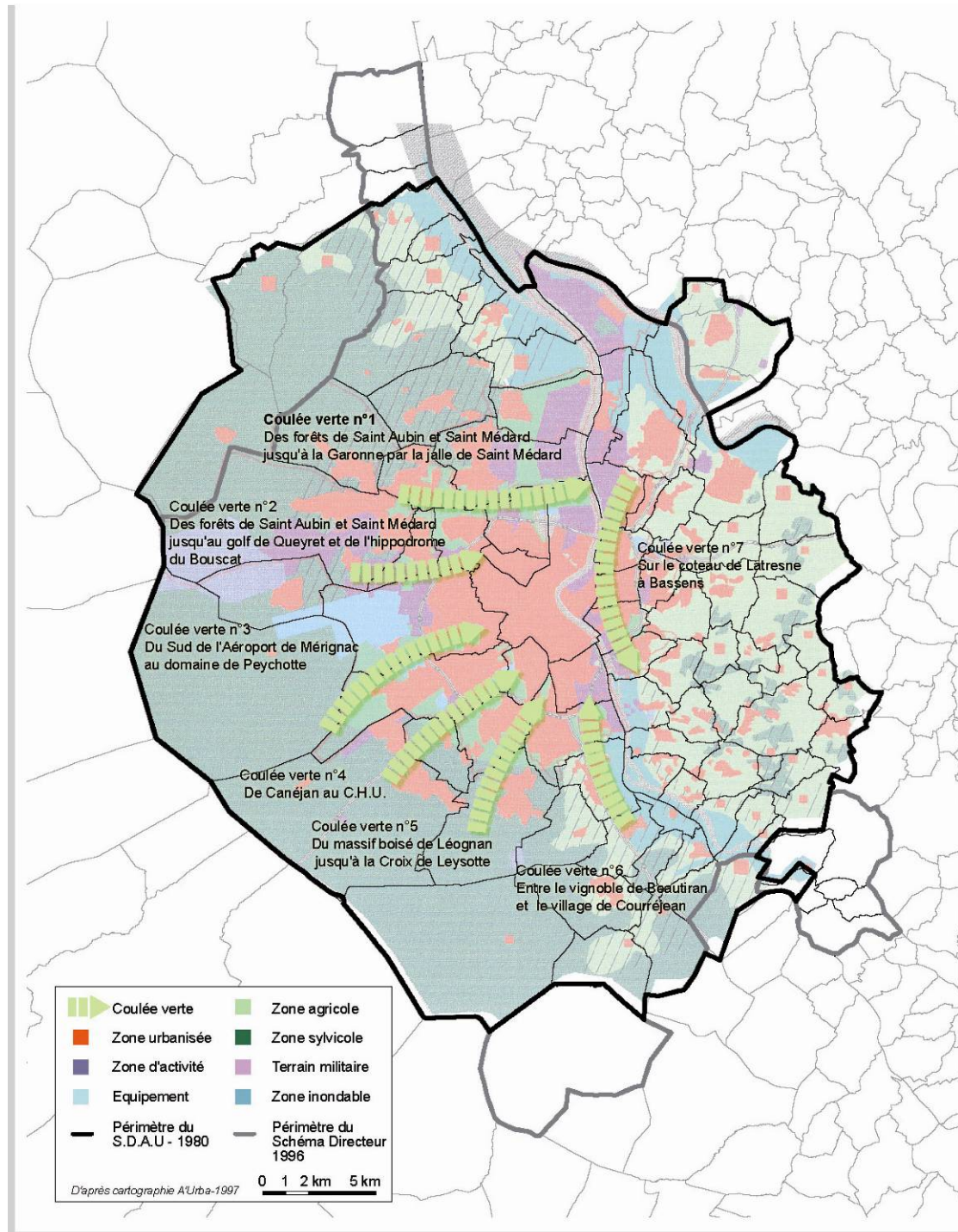
Source : *Diputació de Barcelona*

Le système de parcs de l'agglomération de Bordeaux

Le Schéma Directeur valant SCO approuvé en 2001 met en avant le paysage comme un moyen de mise en cohérence et d'identification de l'agglomération bordelaise (cf. partie 2, chapitre 5). Dans le document réglementaire qu'est le PLU (plan local d'urbanisme) élaboré pour les 27 communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), le paysage laisse la place à la trame comme principe organisateur des continuités vertes du territoire. Elle concrétise des limites de zonage réglementaire. En passant du « paysage » au « vert », le non-bâti perd sa fonction d'enveloppe pour devenir un ensemble d'éléments résiduels interstitiels intégrés à l'agglomération (A'Urba 2001).

L'objectif de la trame est alors de créer une cohérence et un lien entre ces éléments hétéroclites. Deux principes sont adoptés : la logique de réseau à travers le système de parcs, rappelant les influences paysagistes de F.L. Olmsted et J.C.N. Forestier, et la requalification de continuités paysagères et d'avenues (axes verts). Dans le cas bordelais, ce système n'est qu'une construction *a posteriori* pour associer des projets territoriaux qui ont vu le jour indépendamment les uns des autres et qui s'inscrivent dans l'histoire des « coulées vertes » du schéma directeur de 1980 (figure 24). C'est en même temps une justification pour l'émergence de nouveaux projets à l'échelle métropolitaine comme ceux du parc des Jalles (rive gauche) et du parc des Coteaux (rive droite). Ce système de parc doit alors à son tour faciliter l'émergence d'un autre projet qui est celui du réseau nature dont l'objectif est de mettre en relation les acteurs gestionnaires des espaces naturels agricoles et forestiers du territoire de la CUB, favoriser la continuité physique des espaces et promouvoir une connectivité douce (chemins, pistes cyclables) (Fracchetti 2008). La logique métropolitaine est ici importante ; la frontière dans les modalités d'action reste forte entre le territoire CUB et hors CUB. Au vu des difficultés que rencontre la mise en œuvre du parc des Jalles (point suivant), l'idée de réseau nature relève pour le moment plus du discours que de la réalité.

Figure 24 : Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux, 1980



Dans le cas de Barcelone comme de Bordeaux, le parc est l'outil nécessaire à la construction de la trame, il est l'îlot sur lequel celle-ci s'appuie. Elle est constituée par une succession de parcs aux problématiques distinctes que l'on cherche à relier par le verdissement des axes. Les images de système et de réseau viennent pallier les difficultés que rencontre la connexion réelle de ces îlots. Le parc est l'élément constitutif de la trame, dans le cas de l'Emscher park, le parc devient un projet paysager englobant.

b- Le parc comme projet paysager englobant : l'Emscher park

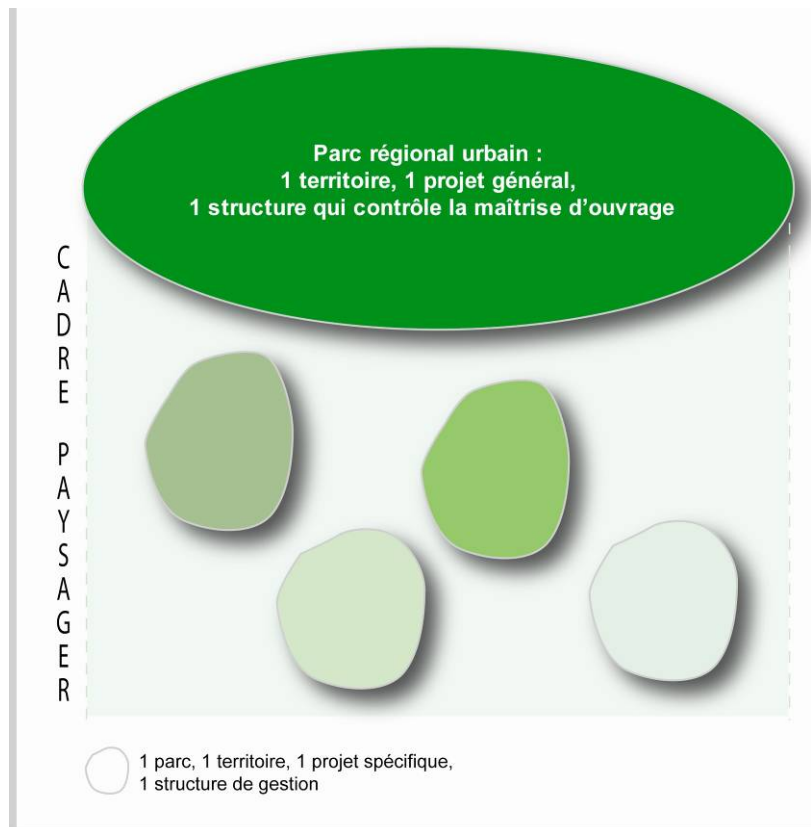
Ce saut soudain en Allemagne, pour nous qui nous intéressons plus spécifiquement à l'Europe du sud, peut surprendre ; il a une portée pédagogique. En effet, il s'agit de présenter un exemple emblématique de parc paysager, auquel font référence nombre d'opérations d'aménagement pour la requalification d'espaces industriels ou plus largement de régions urbanisées.

L'Emscher park s'étend sur 312 000 ha dans la région de la Ruhr en Allemagne. La démarche est originale, promue par le Land de Rhénanie-Nord-Westphalie, et s'inscrit dans le cadre de l'exposition internationale d'architecture (IBA, Internationale Bauausstellung) qui se donne pour objectif de participer au changement structurel d'une ancienne région industrielle en déclin. L'IBA Planungsgesellschaft m.b.H était aussi une société privée détenue à 100% par le Land. Elle a fonctionné de 1989 à 1999 comme la pépinière d'une centaine de projets destinés à imposer des standards de qualité et d'efficacité, mais aussi à créer une image de marque pour la région (Holmes 2005). Le cadre de l'exposition offre en fait un moyen de restructurer les bases du développement de la zone avec deux *a priori* forts : construire un parc paysager dans une zone dévastée et choisir le slogan « vivre et travailler dans le parc » (*arbeiten im Park*). La nouvelle ossature territoriale doit restituer à cette zone sa cohérence en tant que territoire autour d'un aménagement paysager : reconquête paysagère des cours d'eau, aménagement de cheminements doux, connexion aux coulées vertes régionales et à une diversité d'espaces de préservation de la nature et d'espaces publics. Une déclinaison de parcs organise ce système « vert » : « un système de territoires plus ou moins grands et aménagés qui peuvent aller de la réserve naturelle protégée au parc naturel, au parc paysager, au parc public, au parc de loisirs, au parc culturel, et même au jardin public cultivé de façon intensive » (Grohé 1992, p. 36). À ce florilège de parcs en vert doivent être ajoutés les parcs d'activité qui doivent permettre de travailler dans le parc. Pour ses concepteurs, le parc paysager symbolise un nouvel art de vivre dans une région urbaine et industrielle. Il offre la possibilité de pratiquer la ville autrement : travailler dans le parc, habiter dans le parc, se ressourcer et se distraire dans le parc... (Joly 2002).

L'originalité ou l'innovation affichée relève à la fois de la forme de partenariat adoptée, la coordination du projet étant assurée par une structure privée financée totalement par le Land, ainsi que du choix de la nature et du paysage comme principes d'aménagement dans un espace industriel dégradé. On retrouve ici les principes de l'aménagement du territoire qui prévalent dans la Randstad aux Pays-Bas : déterminer l'urbain en fonction d'un plan d'organisation des espaces ouverts (Joly 2002).

A travers cet exemple, on voit là se dessiner la structure d'aménagement des espaces ouverts que l'on cherche à développer çà et là (figure 25). L'espace ouvert doit constituer un cadre paysager cohérent dans lequel on cherche à développer des activités respectant des normes de qualité paysagère et environnementale (rôle de la charte de paysage). Cette vision est adoptée dans le cas de l'Emscher à l'échelle d'une région urbaine, mais elle se décline également au sein de chaque parc présent dans le « parc régional urbain ».

Figure 25 : Le système de parcs selon l'Emscher Park



L'enjeu paysager est de faire respecter les normes de qualité instituées à toutes les échelles, pour toutes les actions d'aménagement engagées. C'est l'objectif que se donnent les chartes paysagères qui sont un moyen de contractualiser l'engagement des différentes parties.

Dans les schémas plus classiques d'aménagement des agglomérations qui promeuvent les continuités vertes, la dimension paysagère englobante est contrainte par le dessin de la trame. Dans le cas de Bordeaux on voit bien que l'idée de charpente paysagère propose des orientations générales et englobantes qui, dans la transcription réglementaire, perdent partiellement leur sens. Cantonnée à des couloirs et des projets de parcs, l'ambition paysagère s'appauvrit. Elle ne réussit pas à contraindre le zonage mais s'y soumet. C'est finalement au sein des parcs que le projet paysager peut réapparaître.

Lorsque le projet paysager englobant est absent, la trame devient un équipement, une infrastructure, une coupure d'urbanisation dont l'existence trouve sa cohérence dans la mise en relation d'une succession de parcs. La cohérence perceptible à l'échelle d'un ensemble (région, agglomération) perd alors souvent de son éclat lorsqu'on se rapproche des territoires qui le construisent. Chaque parc fait référence à une problématique spécifique, une organisation et des projets d'aménagement particuliers. Cette pratique génère une diversification des formes d'aménagement et de gestion de l'espace ouvert.

L'ambiguïté de l'outil parc est liée à la fois aux multiples dimensions qu'il revêt, mais aussi à la confusion qu'il entretient en utilisant un argument environnemental de préservation à finalité territoriale (cf. point 1.3 de ce même chapitre). Le contexte des aires métropolisées

caractérisées par une forte pression urbaine est particulièrement propice pour rendre compte de ce phénomène. Nous prendrons ici l'exemple de la région métropolitaine de Madrid.

1.2- Les espaces naturels protégés et l'aménagement du territoire régional : le cas de Madrid

La politique de conservation de la nature a pour principal objectif de protéger des espèces vivantes, végétales comme animales. Cette logique correspond à la politique de la réserve : mise sous cloche de la nature. Le parc naturel régional (PNR) propose un outil original précurseur du développement durable, il intègre à la fois les objectifs de protection du patrimoine naturel et culturel et le développement économique et social du territoire. Cette souplesse explique sans doute le développement de ce type de protection en position périurbaine. En Ile de France, on distingue deux générations de PNR : ceux initiés par des associations de défense de la nature et du paysage privilégiant la protection environnementale sur le développement du territoire (marginalisation de l'agriculture) ; ceux destinés à contrôler la croissance urbaine et à maintenir un paysage ouvert (Fleury et Vidal 2009). Le parc du Vexin, créé en 1995, se donne ainsi pour objectif de « contrôler la croissance démographique, limiter les nouvelles constructions, préserver les paysages et promouvoir l'activité agricole » (Desponds 2007, p. 47). C'est dans cet esprit que sont créés les espaces naturels protégés de la région madrilène et en particulier les trois parcs régionaux.

En Espagne, les régions autonomes constituées après 1978 se sont emparées de l'opportunité de la politique environnementale pour affirmer leur identité et leur différence (Gómez Mendoza 1995). Comme en France, l'environnement a pu favoriser le positionnement social ou politique de certains groupes souhaitant s'affirmer au niveau régional (Luginbühl 1994-1995). Plusieurs espaces protégés ont d'ailleurs été créés avant que ne soit promulguée la loi 4/1989 de *Conservación de Espacios Naturales y de la Flora y Fauna Silvestres*. Le nombre de déclarations explose néanmoins à partir de ce moment-là : plus de cent espaces protégés sont créés en Espagne dans la seule année de 1989 (Fernández et de Lucio J.V, 1994).

a- Les espaces naturels protégés de la région de Madrid

Les espaces naturels de la région de Madrid⁶⁹ relèvent de différentes figures de protection. Les parcs régionaux correspondent à nos PNR français. La Communauté Autonome de Madrid (CAM), créée en 1983, différencie le parc naturel du parc régional. Dans le premier cas, il s'agit d'un espace protégé de taille réduite, en principe peu transformé par les activités humaines qui abrite des valeurs naturelles spécifiques. Dans le deuxième cas, la superficie est plus vaste, l'usage du sol hétérogène intègre le plus souvent une activité agricole. L'objectif de préservation associe la conservation de la nature et le développement agro-pastoral. Les espaces naturels protégés qui avant 1983 représentaient moins de 3% du territoire régional, occupent aujourd'hui 13% et 40% si l'on considère les LICs (*Lugares de Interés Comunitario*) du réseau Natura 2000 (tableaux 8 et 9).

⁶⁹ Derrière Madrid se trouvent différents territoires. Madrid est tout d'abord une ville et une commune, siège de la capitale de l'Etat espagnol. Madrid c'est aussi une province. Après la constitution de 1978, la limite provinciale est choisie pour délimiter la nouvelle Communauté Autonome de Madrid (CAM) créée en 1983. Madrid est aussi une aire métropolisée qui s'étend aujourd'hui au-delà de la région autonome.

Tableau 8 : Les espaces naturels protégés de la Communauté Autonome de Madrid

Nom	Date création	Figure de protection	Planification	Superficie (ha)
Cuenca Alta del Manzanares <i>LIC Cuenca del río Manzanares</i>	1985 1993	Parque Regional Réserve de la biosphère de l'UNESCO	PRUG 1987, révisé en 1995	52.796
Cursos Bajos de los ríos Manzanares y Jarama (Sureste) <i>LIC Cuencas de los ríos Jarama y Henares</i>	1994	Parque Regional	PORN 1999 PRUG 2009 Plan cinégétique	31.550
Curso Medio del río Guadarrama y su entorno <i>LIC Cuenca del río Guadarrama</i>	1999	Parque Regional	PORN 1999	22.116
Pinar de Abantos y Zona de la Herrera	1961	Paraje Pintoresco		1.538,6
Cumbre, Circo y Lagunas de Peñalara <i>LIC Cuenca del río Lozoya y Sierra Norte</i>	1990	Parque Natural	PORN 2002 PRUG 2003	768
El Regajal- Mar de Ontígola <i>LIC Vegas, cuevas y páramos del Sureste</i>	1994	Reserva Natural	PORN 1994 révisé en 2002	629,21
Hayedo de Montejo de la Sierra	1974	Sitio Natural de Interés Nacional	Plan de uso publico	250
Peña del Arcipreste de Hita	1930	Monumento Natural de Interés Nacional		2,65
Laguna de San Juan	1991	Refugio de Fauna	PRUG 1992	47
Soto del Henares	2000	Régimen de Protección Preventiva		332
Total				109982,5

Source : *Consejería Medio Ambiente de la Comunidad de Madrid*

Tableau 9: Les sites d'intérêts communautaires du réseau Natura 2000 de la CAM

Référence du site	Sites d'intérêt communautaire/ lugares de interes comunitario	Superficie (ha)
ES3110001	LIC Cuencas de los ríos Jarama y Henares	36.123
ES3110002	LIC Cuenca del río Lozoya y Sierra Norte	49.900
ES3110003	LIC Cuenca del río Guadalix	2.467
ES3110004	LIC Cuenca del río Manzanares	63.305
ES3110005	LIC Cuenca del río Guadarrama	34.100
ES3110006	LIC Vegas, cuevas y páramos del Sureste	51.167
ES3110007	LIC Cuencas de los ríos Alberche y Cofio	82.981
	Total LIC	320.043
	Total CAM	803 000

Source: *Consejería de Medio Ambiente de la Comunidad de Madrid*

La loi 42/2007 *del Patrimonio Natural et de la Biodiversidad* confirme l'engagement de l'Espagne dans les principes de la Stratégie paneuropéenne pour la préservation de la biodiversité. Les sites du réseau Natura 2000 deviennent par cette voie réglementaire des espaces protégés : la délimitation des sites est assurée par les communautés autonomes qui doivent développer des plans de gestion en accord avec leur propre législation, mais aussi en accord avec le *Plan Estratégico Estatal del Patrimonio Natural y de la Biodiversidad* instauré par la loi sur la biodiversité (art. 41-3). L'article 46 mentionne la nécessité de promouvoir la cohérence et la connectivité du réseau Natura 2000 à travers le développement de corridors

écologiques. La liste des LIC de la région méditerranéenne est approuvée par la Communauté Européenne en 2006 (DOCE, 21 septembre 2006). Dès lors les États ont six ans pour rendre opérationnel le réseau Natura 2000, ce qui signifie passer des LIC aux ZEC (*Zonas Especial de Conservación*). Seulement 4% des ZEC seraient déclarées à ce jour en Espagne (annuaire Europarc, 2007). Le processus de déclaration n'a pas encore été amorcé dans la Communauté Autonome de Madrid (CAM).

Vu sous l'angle des superficies protégées par le règlement, l'ambition de protection environnementale dans la région madrilène est grande. Dans la réalité le fonctionnement, en particulier à partir des années 1990, a été tout autre. Assumer une orientation environnementale dans le développement d'un territoire impose une forte volonté politique, ce qui n'a absolument pas été le cas dans cette période de très forte croissance. Pourtant c'est bien durant cette décennie que l'essentiel des espaces protégés a vu le jour, posant la question du sens donné à cette protection (tableau 8).

b- Le contexte néo-libéral de l'expansion madrilène

Madrid passe du statut de capitale d'un pays périphérique de l'Europe à celui de ville « globale » (Rodriguez Lopez 2007). Ce Madrid « global » est la manifestation d'un processus d'incorporation de la capitale espagnole à l'économie mondiale qui s'appuie sur trois facteurs : l'internationalisation des entreprises espagnoles privatisées (*Spanish corporations*) appuyée par les politiques néolibérales favorisées par l'intégration à l'UE ; l'expansion des marchés boursiers et en particulier de la bourse de Madrid, principale place de négociation des grandes compagnies espagnoles ; la localisation de sièges d'entreprises étrangères à Madrid. Madrid n'est plus la capitale administrative entourée par des banlieues industrielles, elle devient un centre d'affaire régional et d'intermédiation financière, siège de grandes compagnies internationales espagnoles, régionales comme étrangères (Rodriguez Lopez 2007). La politique urbaine est totalement orientée de manière à rendre possible ce processus d'accumulation : « Il s'agit de "valoriser" chaque fragment urbain (sol, services, capital social et humain) au bénéfice d'une classe entrepreneuriale qui devient le principal sujet capable de promouvoir la prospérité urbaine » (Rodriguez Lopez 2007, p. 67)⁷⁰. Selon E. Rodriguez on est dans la logique de la *Growth Machine Theory* selon laquelle les politiques sont subordonnées aux intérêts économiques qui guident l'évolution de la ville (Molotch 1976).

Sur le plan territorial, deux éléments accompagnent cette ère du libéralisme économique : la politique foncière conjuguée à l'absence de planification territoriale (cf. partie 2, chapitre 5) et le développement des voies routières urbaines. La politique foncière a largement facilité la tâche aux entrepreneurs immobiliers et au secteur de la construction. Les règles de l'urbanisme sont régies par les lois du sol (*ley del suelo*). À ce jour quatre lois d'État ont été promulguées (1956, 1975, 1998 et 2007). Depuis la loi de 1956, la réglementation définit trois types de sol : sol urbain, sol urbanisable et sol non urbanisable. La loi de 1998 marque un tournant en reconnaissant qu'est urbanisable tout sol qui, n'étant pas encore urbanisé, n'est pas soumis à un régime de protection spécifique (*Ley 6/1998 de 13 de abril sobre Régimen del Suelo y Valoraciones*, art. 9 et 10). Le rôle de la protection environnementale est alors essentiel car il définit finalement les seuls espaces non urbanisables. Cette loi constitue la référence pour la loi du sol de la Communauté de Madrid promulguée en 2001 (*Ley 9/2001 de 17 de julio del Suelo*, de la *Comunidad de Madrid*, modifiée par *Ley 2/2005 del 12 de abril*). Dans ces circonstances,

⁷⁰ "Se trata así de poner « en valor » cada fragmento urbano (suelo, servicios, capital social y humano) en beneficio de una clase empresarial que se convierte en le único sujeto capaz de promover la prosperidad urbana".

on comprend mieux l'intérêt que le gouvernement régional a eu à développer les espaces protégés de la Communauté. Le projet de loi rédigé en 2006 pour la Communauté de Madrid, qui à ce jour ne semble pas avoir été promulguée, réitère ces principes libéraux en signalant dans son préambule l'idée clé à la base de cette politique : l'augmentation des prix du foncier est étroitement liée au manque de disponibilité en terrain à bâtir ; incorporer plus de sol dans le projet d'urbanisation est le moyen pour faire diminuer les prix du sol et donc des logements. La pratique a pourtant montré qu'il n'en était rien (Calvo Lopez et al. 2007). La question qui se pose aujourd'hui est de voir comment va être déclinée au niveau régional la nouvelle loi du sol promulguée au niveau de l'État en 2007 (*Ley 8/2007 de 28 de mayo de suelo*). Celle-ci amorce un nouveau tournant. L'exposé des motifs de la loi en précise les trois principales orientations.

- Tout d'abord, la loi doit constituer une rénovation majeure. La classification qui était jusqu'alors utilisée dans une logique urbanistique (urbain, urbanisable, non-urbanisable) est abandonnée. Elle a contribué historiquement « à l'inflation des valeurs du sol, en incorporant des attentes et une revalorisation bien avant que ne soient réalisées les opérations nécessaires pour matérialiser les orientations urbanistiques des pouvoirs publics, par là elle a favorisé aussi les pratiques spéculatives contre lesquelles nous devons lutter par impératif constitutionnel ».

- Ensuite, elle fait référence aux droits des citoyens : habitants, femmes.

- Enfin, elle s'inscrit dans les principes du développement durable : le sol n'est pas seulement une ressource économique, il est aussi une ressource « naturelle, rare et non renouvelable ».

Cette loi, comme celle sur le patrimoine naturel et la biodiversité et la ratification de la Convention Européenne du Paysage en novembre 2007, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008, intervient à un moment où la « bulle immobilière » (*burbuja inmobiliaria*) s'effondre et où le pays entre, au même titre que les autres pays occidentaux, dans une crise brutale. D'aucuns souhaiteraient que ce moment soit particulièrement propice pour développer une « nouvelle culture du territoire ». C'est le nom qui a été donné à un manifeste lancé en mai 2006 par le Collège de géographes espagnols et l'Association de Géographes Espagnols, suivis par des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (corps des géographes et des architectes). En février 2009 a été remis le premier prix de la nouvelle culture du territoire. Le texte « *territorio, urbanismo y crisis* »⁷¹ rédigé à cette occasion met l'accent sur la nécessaire vigilance pour que le contexte de crise soit propice à l'émergence d'un chemin « vers une planète plus solidaire et plus soutenable/durable » et non le contraire.

Les axes routiers ont été considérés en Espagne comme l'élément prépondérant d'une politique d'aménagement et de développement du territoire. En ce qui concerne Madrid, sa position au centre du territoire national n'est pas sans effet. Dans un territoire où le centre est un vide démographique qui s'est accentué en même temps que le pays se développait, Madrid est une sorte d'île hyperactive qui a su valoriser cette place centrale en se connectant de manière efficace à l'ensemble des périphéries de la Nation. Les routes nationales sont devenues assez tôt des *autovías* gratuites (quatre voies) qui se sont parfois doublées d'autoroutes comme la A6 en direction de la Corogne, complétées par les lignes de train à grande vitesse : Madrid-Séville (2h30), Madrid-Malaga (3h), Madrid-Barcelone (3h), Madrid-Valladolid (1h, via La Corogne, en projet), Madrid-Lisbonne (en projet). L'impératif de connexion est donc tout d'abord un impératif national : améliorer les relations entre la capitale et les différentes parties du pays. Cette logique en étoile a bien sûr une incidence sur la logique de développement régional. L'axe d'expansion le plus consolidé est celui qui longe le couloir de l'Henares en direction de

⁷¹ Voir : <http://nuevaculturadelterritorio.wordpress.com>

Guadalajara. La dynamique est également forte vers le nord, le long de l'axe A6 en direction de Ségovie et de Valladolid, et vers le sud en direction de Tolède.

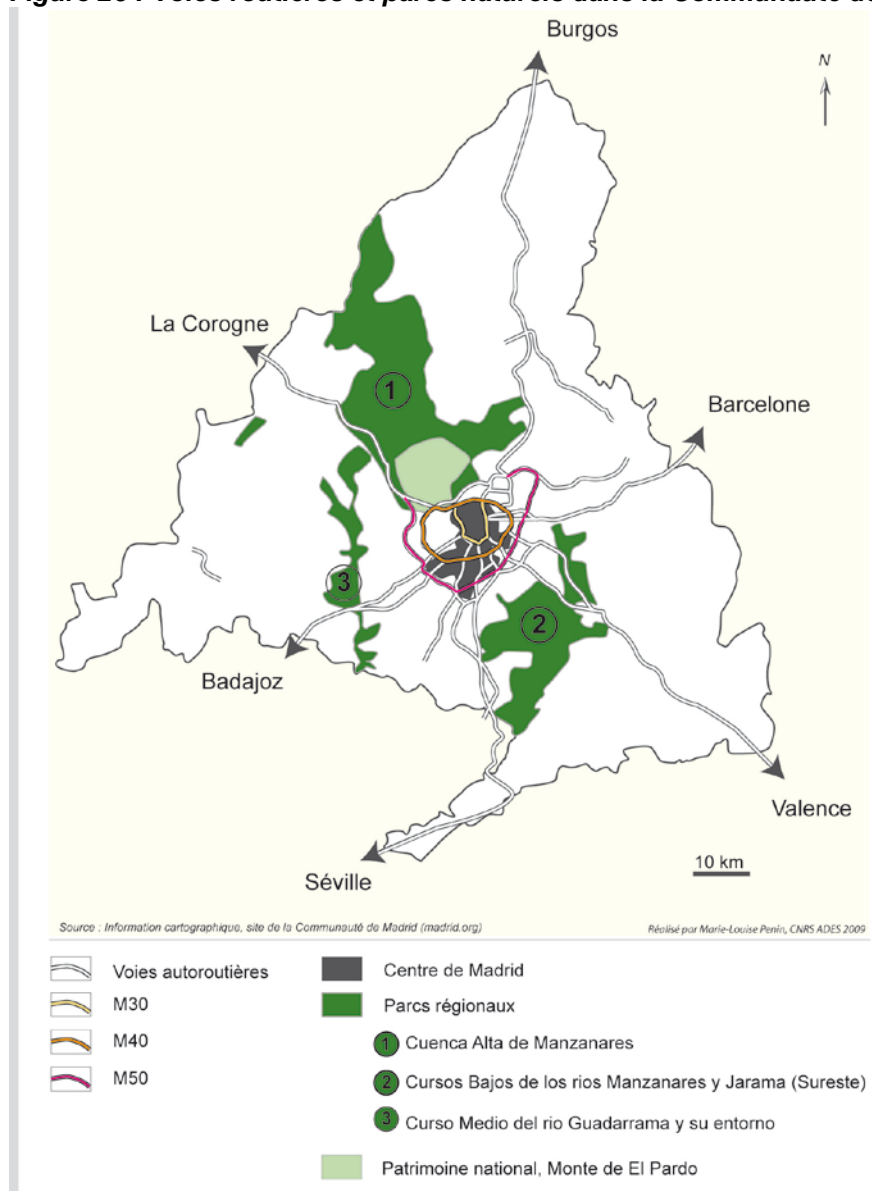
Cette structure de base a été complétée au cours du temps par des axes circulaires qui relient les périphéries de plus en plus loin du centre : M30, M40, M45, M50 et nous en sommes à la M60 sans que la M50 n'ait encore été fermée dans sa partie nord. À cette organisation vient s'adjoindre le développement, l'élargissement, le dédoublement d'axes secondaires. Chaque projet d'infrastructure s'accompagne de projets de construction soit de zones d'activité, soit de parcs résidentiels où la densité de logements surprend toujours le visiteur français (Lopez de Lucio 2004). La libéralisation du sol urbanisable et l'augmentation de la mobilité automobile ont généré un phénomène encore mal connu des villes espagnoles jusqu'alors : la diffusion urbaine et le modèle discontinu de la croissance (Indovina 2007, Monclús 1998). Le bilan critique que dresse Naredo du métabolisme urbain de Madrid, fort consommateur d'espace et d'énergie, préfigure des difficultés que rencontrent les espaces protégés pour honorer les principes d'une politique environnementale dans un contexte d'intense urbanisation (Naredo 2003).

c- Les atteintes à la viabilité des parcs régionaux métropolitains

La viabilité d'un projet environnemental dans un environnement aussi agressif impose que la limite du territoire protégé continue à avoir un sens pour toute intervention sur le territoire, à toutes les échelles. Pour que cette limite ait un sens, il est nécessaire que le territoire se dote d'un projet qui anime la mise en œuvre d'actions concrètes, c'est-à-dire qu'il y ait une territorialisation de l'intention de préservation du territoire délimité. Dans le cas de la région de Madrid et des parcs régionaux auxquels nous allons nous intéresser plus particulièrement, ces deux conditions n'ont pas été vraiment respectées. Les parcs régionaux conservent néanmoins un avantage comparatif : celui de l'espace ouvert dans un espace d'intense urbanisation. Ils deviennent des îlots paysagers, valorisés par le seul fait qu'ils ne sont pas urbanisés et pas urbanisables. Une valorisation qualitative s'entend. La pression foncière continue néanmoins à les menacer.

La principale agression extérieure que subissent les parcs régionaux concerne le développement impressionnant des voies de communication. En 1985, le réseau viarie de la région mesurait 2728 km dont 319 km de grande capacité (au moins quatre voies). En 2004, la longueur du réseau atteint 3492 km (construction de la M-30, M-40, M-45 et M-50) dont 1000 km de grande capacité (de Santiago Rodriguez 2007). Qu'il s'agisse des radiales ou des circulaires, les axes dits structurants couvrent l'ensemble du territoire régional et butent forcément sur un des parcs qui entourent le noyau central de la ville (figure 26). Un récent rapport réalisé sur les dix espaces protégés de la CAM par une association écologiste montre les atteintes physiques qu'impose le développement du réseau routier et de l'urbanisation qui en résulte.

Figure 26 : Voies routières et parcs naturels dans la Communauté de Madrid

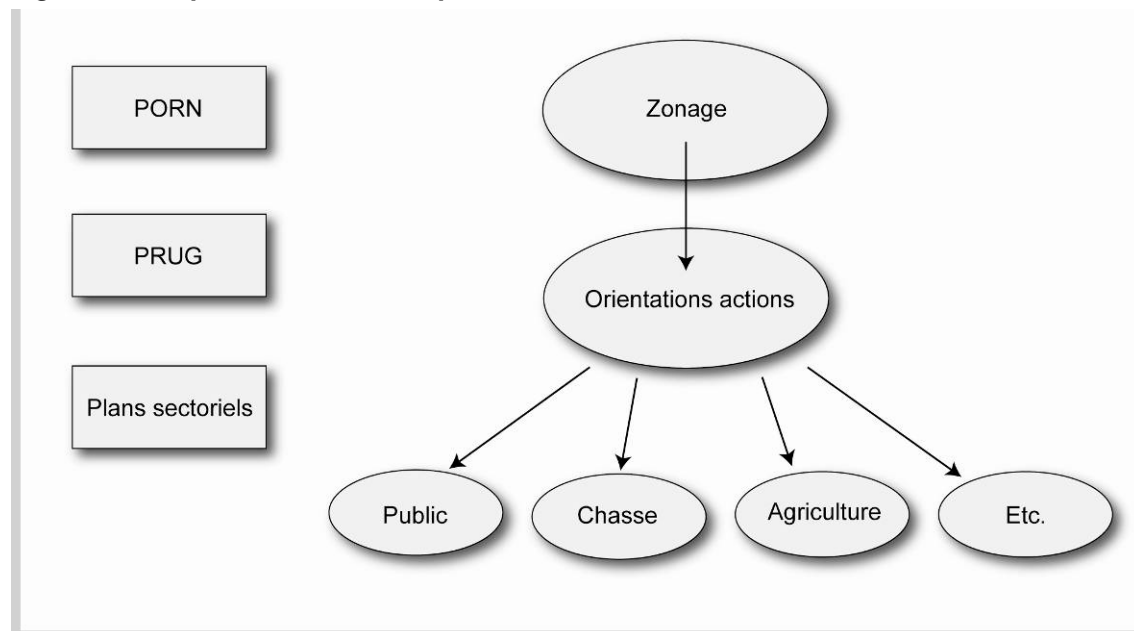


Face à l'intensification urbaine et l'orientation expansionniste de la loi du sol, le parc environnemental offre une forme de défense. Il permet d'extraire, du moins en théorie, une partie du territoire régional de la spéculation immobilière. Celle-ci produit un patrimoine immobilier surdimensionné, de faible qualité, qui s'étend sur le territoire comme sur une table rase, guidé par les axes de transport. L'espace protégé devient le seul rempart à l'urbanisation généralisée du territoire (Naredo 2003). Toutefois le choix d'un outil environnemental pour assumer ce rôle pose un certain nombre de problèmes liés en grande partie à la vision sectorielle qu'il comporte et à la prédominance de la logique de planification sur la logique de gestion (Gómez Mendoza 1995, entretien 2008).

L'acte de création d'un parc naturel régional en Espagne répond à une décision du gouvernement régional. La création d'un parc émane d'une loi. Pour chaque parc doit être réalisé, dès l'acte de création, un plan général d'aménagement, soit un zonage des formes d'usages du sol (*Plan de Ordenación de Recursos Naturales*), puis un plan de gestion pour préciser les principales actions à mener (*Plan Rector de Gestión y Usos*). Les actions sont

précisées dans des plans sectoriels dont les intitulés changent suivant les problématiques des parcs (figure 27).

Figure 27 : La planification des espaces naturels dans la Communauté de Madrid



Parque Regional de la Cuenca del Alto Manzanares (PRCAM), PRUG 1987, révision 1995, liste des plans sectoriels prévus:

“Plan de restauración de la vegetación natural, Plan de recuperación hídrica, y de lucha contra la erosión, Plan de restauración de canteras, Plan de actuaciones en materia de vertidos y depuración de aguas residuales en las zonas P, Plan de vertederos, Plan de regeneración de la zona B 3, Plan de tratamiento paisajístico, Plan de conservación del Patrimonio Arqueológico, Artístico y Cultural, Planes Especiales de actividades educativas y culturales (art. 16.2) para la zona A 2 y actividades e instalaciones deportivas, recreativas y culturales para la zona «T», Plan de control de especies cinegéticas y piscícola.”

La gestion est envisagée ici dans une procédure verticale et réglementaire peu flexible et peu soucieuse de la concertation (Gómez Mendoza 1995). L'élaboration de plans devient la préoccupation première de l'administration régionale et des techniciens en charge de la gestion du parc (*Consejería de Medio Ambiente*, aujourd'hui devenue *Dirección General de Medio Ambiente* au sein de la *Consejería de Medio Ambiente, Vivienda y Ordenación del Territorio*). L'approche est avant tout technique et sectorielle et porte surtout sur les réserves qui bénéficient d'une protection maximale. Sur les trois parcs de la CAM, seul le PRCAM a fait l'objet d'une expérience de gestion réelle. Le parc du Sureste, créé en 1994, vient de voir approuvé son PRUG seulement en avril 2009. Celui du Guadarrama, créé en 1999, n'a toujours pas été doté d'un PRUG. Ceci signifie que ces parcs sont des territoires sans projet et donc des coquilles vides. Pourtant chaque plan d'aménagement (PORN) institue un comité de direction (*Patronato o Junta Rectora*) dirigé par un directeur nommé par la *Dirección General de Medio Ambiente*. Cette structure regroupe les principaux acteurs administratifs, politiques, associatifs, scientifiques concernés par le territoire et sa gestion. Cette assemblée doit orienter les mesures de la gestion et assurer le contrôle du respect des normes édictées par la loi. Dans le cas du parc du Sureste, les groupes écologistes dénoncent l'absence de réunions (*Asociación*

ecologista del Jarama « El Soto »)⁷², donc de politique de gestion du parc. La création de parcs ne s'accompagne pas forcément d'une détermination pour les gérer : pas de budgets conséquents, pas de moyens financiers ou humains. Les premières années de la vie du parc du Manzanares offrent une autre vision.

Le parc du Manzanares a été créé pour « protéger et développer, comme grande réserve naturelle, le couloir vert qui, depuis les limites de la continuité urbaine de Madrid, s'étend jusqu'à la *Sierra de Guadarrama* » (*ley 1/1985 de 23 de enero*). Ses premières limites comprennent globalement l'ensemble du bassin versant du Manzanares en amont de Madrid. Il a subi depuis trois élargissements en 1987, 1991 et 2003. Le premier plan de gestion a été adopté en 1987, puis révisé en 1995 tout en restant similaire dans le fond à celui de 1987 (PRUG 1995). Les premières années de gestion ont privilégié le développement agro-pastoral qui bénéficie entre 1985 et 1991 de 44% des investissements (Gómez Mendoza 1994). La gestion de l'environnement et l'accueil du public constituent les deux autres volets importants (respectivement 18% et près de 20%). L'acquisition de propriétés rurales et agricoles, l'aide à l'agriculture, la restauration écologique sont des mesures jugées positivement durant cette période. Le parc n'est pas vu comme une contrainte au développement mais plutôt comme un atout, du moins de la part des populations rurales (Gómez Mendoza 1994). Par ailleurs dans les objectifs du parc, une mention spécifique est faite à la recherche scientifique. En 1990 est créé le centre de recherche du PRCAM résultat d'un accord entre l'Agence de l'environnement (*Agencia de Medio Ambiente*) de la CAM et le Département Interuniversitaire d'Écologie de Madrid. L'objectif du centre était de produire une connaissance appliquée pour la gestion du parc. En 1995, le centre prend le statut de *Centro de investigaciones ambientales de la Comunidad de Madrid* (CIAM). Le CIAM n'est plus directement lié au parc mais devient le centre de recherche de la Communauté Autonome, et diversifie ses activités (Banzo 1999).

L'année 1995 marque effectivement un tournant dans la gestion du parc. La région est alors dans une forte phase de croissance (tableau 10), le pouvoir régional détenu jusqu'alors par le PSOE passe aux mains du Partido Popular (PP).

Tableau 10 : Taux de variation interannuel du PIB en Espagne et dans la CAM, 1995-2008 (base 2000)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Espagne	2,4	3,9	4,5	4,7	5	3,6	2,7	3,1	3,3	3,6	4	3,6	0,9
CAM	3	4,6	7,1	5,9	5,9	4	2,4	3	3,6	4,3	4,2	3,7	1,6

Source : INE

Les données issues de la révision du PRUG concernant les prévisions budgétaires montrent que dans la période 1995-1998 l'accent est mis d'avantage sur la préservation environnementale que sur le développement rural. La « diversité biologique » occupe près de 48% du budget contre 25% pour la « conservation des systèmes d'usages traditionnels » et 25% pour les « usages touristiques et récréatifs ». Le passage de « l'amélioration agraire » à « la conservation de systèmes d'usages traditionnels » marque la patrimonialisation de l'activité agricole, en voie de disparition dans la région. J. Gomez Mendoza constate déjà en 1994 que l'objectif de développement local du parc basé sur l'élevage et le boisement de chênes (*dehesas*) est confronté à la difficile situation du secteur et à la pression métropolitaine (Gómez Mendoza 1994). C'est le résultat d'un long processus de dévalorisation de l'agriculture (Gómez Mendoza 1977, Valenzuela 1977). L'enjeu du parc à partir de 1995 est bien moins d'assurer un

⁷² <http://www.elsoto.org>

développement local et rural que de préserver l'espace ouvert et les ressources paysagères et environnementales d'un territoire menacé. La menace n'est pas qu'extérieure, elle vient aussi des élus des communes situées dans le parc comme à sa limite qui n'ont eu de cesse de promouvoir l'extension des zones urbanisables sur leur territoire (Calvo Lopez et al. 2007). Cette politique expansionniste des communes est parfois liée à l'idée même du projet de conservation. Ainsi, l'annonce de la création du parc national de Guadarrama à cheval sur les Communautés Autonomes de Madrid et Castilla y León (1998) et la rédaction du PORN (2006) ont accéléré les opérations urbanistiques des communes de la zone et l'augmentation du sol urbanisable (Calvo Lopez et al. 2007).

La région de Madrid illustre bien les contraintes auxquelles est soumise la politique de conservation de la nature dans un contexte de forte densité. L'exemple souligne l'inadéquation entre l'objectif environnemental des espaces protégés et leur portée territoriale. La multifonctionnalité des espaces et l'impératif de gestion ne sont pas assez pris en compte pour rendre la préservation opérationnelle.

1.3- Les ambiguïtés de l'outil parc

Le parc est l'outil privilégié dans la mise en œuvre de la préservation des espaces ouverts. Il marque le passage du discours à l'action et donne ainsi consistance au projet paysager de développement des continuités vertes. Il est ainsi un des maillons essentiels de la territorialisation du projet. Toutefois les exemples que nous avons présentés, qui ne traitent que de la préservation des espaces ouverts, montrent que le parc est un outil ambigu. Entrant de plain-pied dans la démarche de projet, le parc n'est plus un modèle clairement défini, il devient un processus dont le sens et la forme varient en fonction du projet qui l'oriente. Il y a théoriquement autant de parcs que d'espaces et de projets qui les fondent. Dans la pratique nous constatons que la force du modèle environnemental maintient une certaine rigidité normative.

Le choix du terme de parc conserve en effet une connotation environnementale et paysagère. Si le jardin est issu d'une construction rationnelle de l'espace, le parc est né d'une sensibilité romantique « abandonnant l'urbain à la nature sauvage – ou à son émulation » (Noppen 1988, p. 213). Le parc serait « naturel », indépendamment du territoire sur lequel il se construit. L'objectif du projet paysager de l'Emscher park est ainsi de « naturaliser » un espace profondément transformé par l'industrie. Une confusion implicite demeure entre protection environnementale et aménagement du territoire. L'exemple de Madrid montre bien que l'utilisation d'une politique environnementale pour traiter un problème territorial a une certaine efficacité sur le plan de la protection, mais ne permet pas réellement d'orienter la politique territoriale. En dehors du parc tout est possible. Dans le parc, l'action est contrainte par le manque de volonté politique, de projets et de moyens de gestion. L'erreur est peut-être de continuer à se réfugier dans les principes de la conservation de la nature quand la question concerne avant tout le sol, le foncier, l'espace ouvert. Le parc de Sureste de la région de Madrid est un des espaces les plus transformés par l'exploitation humaine. Il accueille les plus grands centres d'enfouissement de l'agglomération, aujourd'hui en cours de requalification, et d'importantes exploitations de gravières ; il est traversé par tous les axes routiers et autoroutiers en direction de la Méditerranée. Malgré cette situation, l'atlas réalisé par le CAM en 1999 ne met en évidence que les aspects naturels du site qui justifient la préservation et du coup la réalisation du PRUG, attendu par les groupes écologistes depuis quinze ans.

L'argument écologique déforme la réalité mais ce faisant justifie l'action. Assumer que le parc, dans ce contexte, est avant tout un outil de développement territorial intégrant des préoccupations environnementales et paysagères serait plus juste. À travers le parc, il ne s'agit pas de produire un territoire environnemental, mais d'insuffler l'environnement comme une composante, un préalable à toute action sur l'espace (Hirschberger entretien 2009).

Le problème du parc est l'instauration de la limite et la dynamique de dévalorisation/valorisation qu'elle génère. D. Desponds montre que dans le cas du PNR du Vexin, ce parc sans qualité environnementale particulière *a priori* connaît aujourd'hui un processus d'embourgeoisement (Desponds 2007). Vivre dans le parc offre une garantie de qualité que finalement ne peut pas s'offrir tout le monde. La limite du parc n'est plus seulement celle du projet, elle devient celle d'un territoire qui affirme sa spécificité et propose un « rêve urbain » ou une urbanité idéalisée qui comme le souligne Holmes active un jeu d'inclusion/exclusion et questionne les principes d'aménagement et d'équité spatiale (Holmes 2005).

Nous entrons maintenant plus particulièrement dans la procédure qui conduit du territoire de projet, le parc, à la mise en œuvre du projet de territoire : l'aménagement et la gestion d'un espace ouvert. Pour ce faire nous allons nous appuyer sur une étude de cas : le parc des Jalles de l'agglomération bordelaise.

2- Projet de territoire et processus de l'action : le cas des Jalles

« Les pratiques de la construction (maîtrise de la matière), de la culture (maîtrise du vivant) d'une part, et les pratiques de la conservation (maîtrise des processus de transformation des choses édifiées et cultivées) d'autre part, composent ensemble l'éventail des actions susceptibles d'être déployées pour maîtriser la matérialité des objets spatiaux, les maintenir dans le statut qu'on leur reconnaît ou les faire évoluer vers un statut autre qu'on leur assigne. [...] L'effet géographique marque dans une certaine mesure la réussite sociale et institutionnelle d'un objet spatial... ».

B. Debarbieux et Fourny M.C., *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, MSH-Alpes, 2004, p. 28.

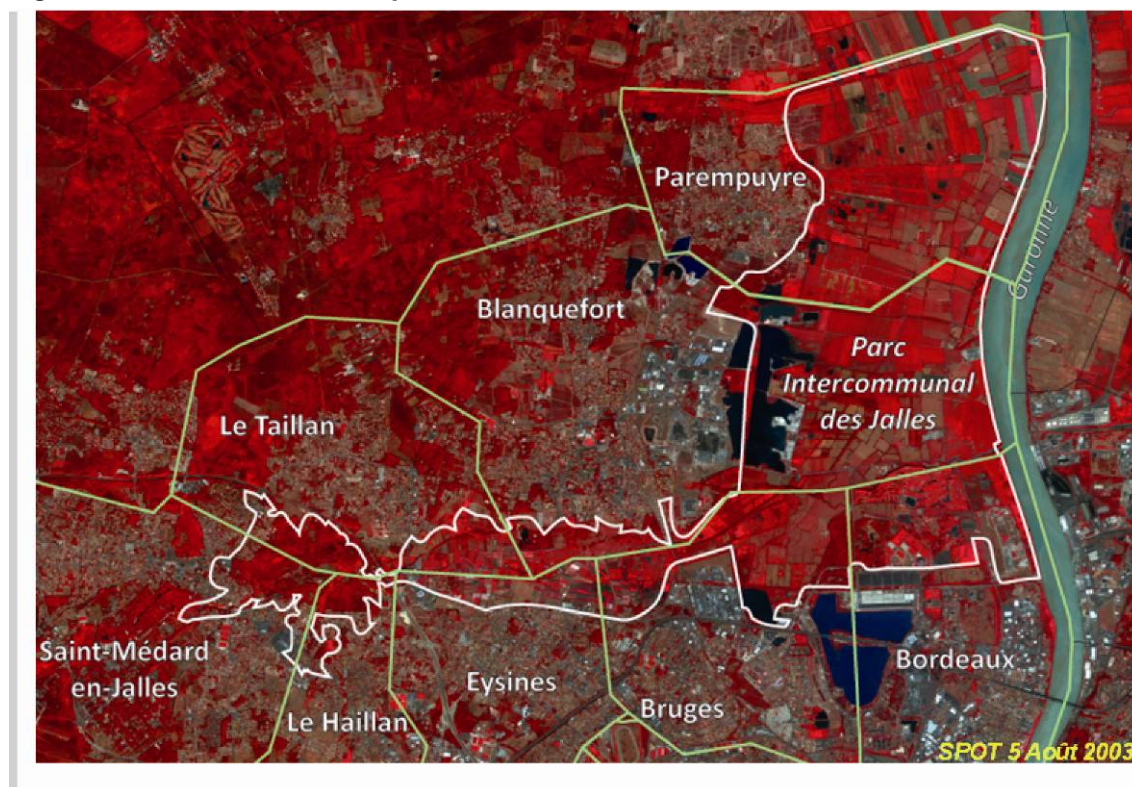
L'idée de création de parc dans la zone inondable de la vallée des Jalles, au nord de l'agglomération bordelaise, est ancienne. Dès les années 1970, elle prend corps avec les coulées vertes 1 et 2 du SDAU (figure 24). Néanmoins, il faut attendre l'instauration d'un PPRi (Plans de Protection des Risques d'inondation) en 1999, qui ne sera approuvé qu'en 2005, rendant la zone non constructible dans sa presque totalité, pour que soit signée la charte instituant le projet de parc en 2000. À ce jour, il n'existe pas de manifestation claire de la réalité d'un parc dans la vallée des Jalles, et l'effet géographique est virtuel (cf. citation ci-dessus).

Évaluer l'effet géographique de l'objet spatial « parc des Jalles » impose de s'intéresser aux processus de l'action. Nous cherchons surtout ici à mettre en évidence les difficultés rencontrées par ces procédures. Elles sont, de notre point de vue, de l'ordre de trois : l'intercommunalité des projets qui porte sur des superficies de plusieurs centaines voire milliers d'hectares, l'existence de terres agricoles de statut privé maintenant le spectre de la dualité urbain-rural, l'opposition entre le projet des champs et le projet de la ville.

2.1- Les contraintes du projet intercommunal

De près, la vallée des Jalles se caractérise par sa complexité territoriale, la diversité de ses fonctions et le fractionnement de son espace. Elle constitue le plus vaste espace naturel urbain de l'agglomération bordelaise (figure 28). Elle abrite en son sein d'importantes sources d'eau potable (sources des bois du Thil), les réminiscences d'une activité maraîchère, des milieux naturels humides remarquables (Znieff, Réserve Naturelle, Natura 2000) et un patrimoine fluvial (moulins) qui s'égrène au fil de l'eau. Épargnée par le développement urbain grâce au risque d'inondation, cette vallée demeure soumise aujourd'hui à de fortes pressions foncières susceptibles de remettre en cause son équilibre fragile et précaire (A'Urba, 2002-1). Elle offre par son intérêt environnemental (sources, cours d'eau, zones humides) et son intérêt paysager (diversité des usages, maintien de terres cultivées et de prairies) un cadre privilégié d'intervention publique et de promotion de développement urbain durable.

Figure 28 : Les communes du parc des Jalles



Source : Image Spot 5, août 2003, CC 3.4.1.

a- L'identité paysagère du parc

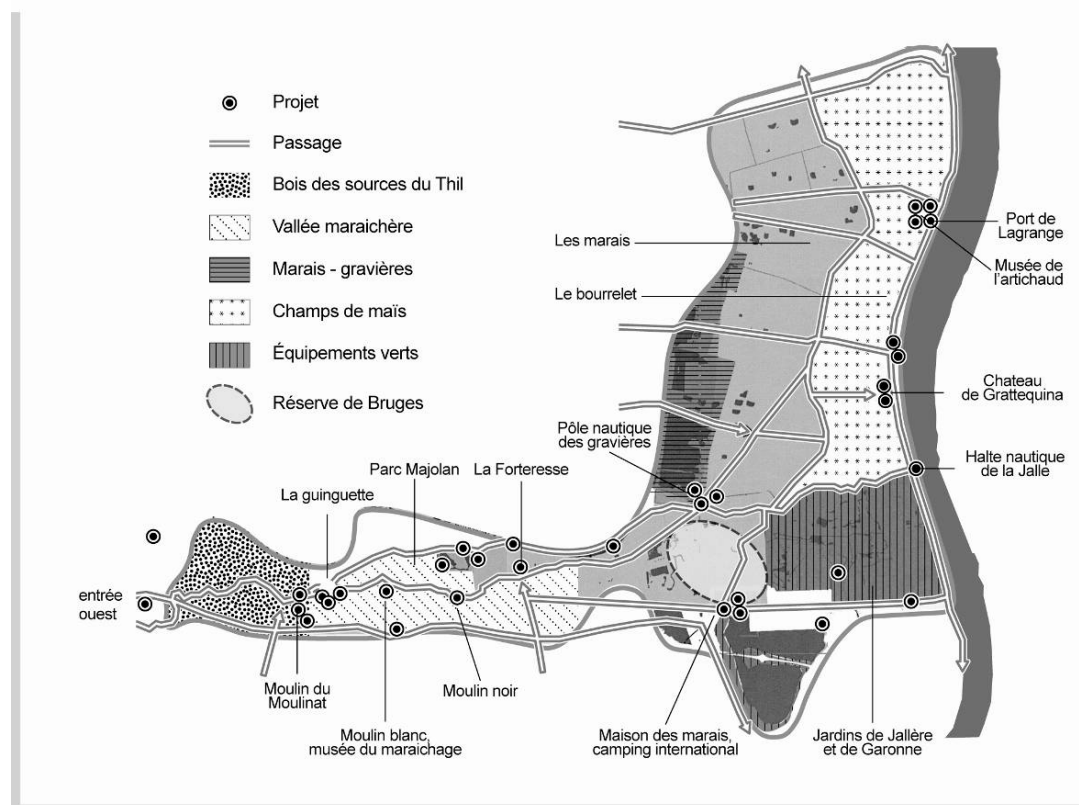
Dans l'enceinte de l'espace qui constitue le parc à partir de 2000, plusieurs unités paysagères se succèdent.

- A l'ouest, le bois des sources du Thil abrite les sources d'eau potable qui alimentent une grande partie de l'agglomération bordelaise (A'urba 2002-1). Ceci justifie les limitations d'accès aujourd'hui en vigueur et la nécessité de protection de la zone.

- L'activité maraîchère s'étend en particulier sur les communes du Taillan, de Blanquefort, d'Eysines et de Bruges dans la partie centrale. Il s'agit d'une activité résiduelle de l'ancienne ceinture maraîchère de Bordeaux.

- Les zones humides accueillent sur les limites des terrasses de Blanquefort les activités d'extraction de sables et de gravats créant une « chaîne » de lacs. Les baux qui donnent aux entreprises la possibilité d'exploiter touchent à leur fin. Le dernier devrait courir jusqu'en 2012. L'exploitant s'est engagé à remettre en état le site selon une orientation décidée avec les pouvoirs publics. D'espace de production le site va devenir espaces de récréation ou de protection environnementale.
- La réserve du Bruges, en revanche, est une zone humide destinée à la préservation environnementale. Elle est gérée par une association de protection de la nature (Sepanso) qui prône la non-intervention et assure une activité d'éducation environnementale.
- L'activité agricole dans les zones humides relève de l'élevage extensif (bovins, équins) sur les prairies et de la culture de céréales, en particulier le maïs sur les terres asséchées. Le dynamisme des maïsiculteurs tend d'ailleurs à favoriser la diffusion de cette monoculture accusée d'assécher les marais et d'appauvrir les sols. Un développement contradictoire avec le maintien des zones humides comme sites de grande richesse biologique que cherchent à conserver les écologistes (réserve de Bruges) et les chasseurs. La Fédération départementale de Chasse s'est installée sur un domaine à la limite Nord du parc des Jalles.
- Les activités portuaires du bord de Garonne (propriété du Port Autonome de Bordeaux) restent limitées. Bien que des zones pour l'extension du port de Bordeaux aient été prévues dans le précédent POS (années 1980), dans le nouveau PLU les zones d'activité restent limitées à trois emprises dans la commune de Parempuyre.
- La zone des équipements « verts » de Bordeaux (parc floral, lac, etc.) est tournée vers les activités de loisir destinées aux citadins et témoigne déjà d'une certaine forme de valorisation du non-bâti.

Figure 29 : Les usages du sol dans le parc des Jalles

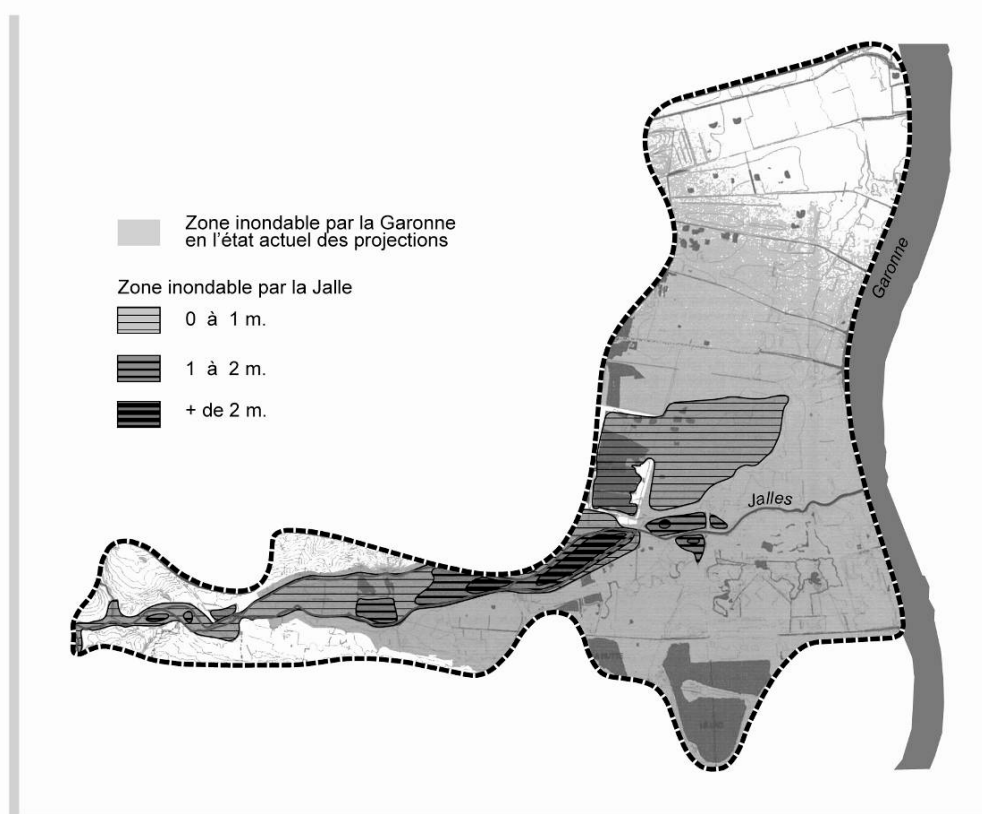


Source : D'après A'Urba 2004 (O. Pissot).

La vallée des Jalles est donc une zone résiduelle délaissée par l'urbanisation et de moindre valeur économique du fait de son inconstructibilité. Les activités économiques qui occupent actuellement l'espace sont en déclin : le nombre d'agriculteurs ne cesse de se réduire alors que se développent les friches (près de 50% de la superficie agricole), les gravières sont en fin de contrat (les concessions expirent en 2012), les zones d'activités ne peuvent s'étendre. Le parc compose ainsi une mosaïque d'espaces aux fonctions et usages divers, aux statuts fonciers distincts (publics, privés) et d'accès varié faisant l'objet d'une grande diversité de pratiques.

De plus haut, à l'échelle du système métropolitain, cette périphérie est avant tout un espace résiduel homogène pour la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB). Son caractère inconstructible et inondable le projette de fait comme l'un des espaces verts ou « naturels » de l'agglomération, potentiellement valorisable comme tel dans un projet de ville durable, élément d'un réseau nature en construction (Fracchetti 2008). Dans ce contexte, le projet de parc intercommunal des Jalles (PIJ), créé en 2000 et renommé Parc des Jalles depuis 2005, est intervenu avant tout comme un moyen de qualifier un vaste espace intra-urbain indéterminé. De fait, les limites du Parc correspondent globalement aux limites de la zone inondable⁷³ et de la zone de protection des sources.

Figure 30 : Le parc des Jalles, une zone inondable



Source : D'après A'Urba 2002-2 (O. Pissot).

⁷³ Événement de référence centennal établi par un « porté à connaissance de l'Etat » approuvé en 1999.

b- Un projet intercommunal coincé entre le gouvernement métropolitain et les communes

La charte d'intention, qui marque l'acte de naissance du parc, signée en 2000-2001 par huit communes, définit trois grands axes d'intervention :

1- objectifs environnemental et patrimonial : « la maîtrise de l'avenir foncier afin de prévenir des opérations qui nuiraient à ce patrimoine collectif de manière irréversible » ;

2- objectif social : « la création de cheminements intercommunaux de découvertes culturelles, ludiques et sportives à partir des pôles d'intérêts existants qui jalonnent la rivière » ;

3- objectif économique : « le soutien aux activités agricoles en difficulté ».

(A'Urba 2002-1, p. 3).

L'idée de parc émane de l'agence d'urbanisme de l'agglomération bordelaise, donc de techniciens ; elle est tardivement relayée par les élus communautaires et peu appropriée par les communes. De 2000 à 2005 (engagement des fonds de la CUB) le parc est resté une abstraction. Durant cette période, il a pris la forme virtuelle d'un projet paysager initié par l'agence d'urbanisme et validé par les instances compétentes (comité technique, comité de pilotage, bureau de communauté et conseil de communauté). Trois documents ont été élaborés à partir de 2002 : le diagnostic (février 2002), le pré-schéma d'orientation (juin 2002) et le plan d'action provisoire (mai 2004). Le passage d'une lecture paysagère à une lecture plus environnementale du Parc s'est traduit par la création d'un poste spécifique de chargé de mission au sein de la direction du Développement Durable et de l'Écologie Urbaine (DDEU) de la CUB. C'est à partir de ce moment là qu'un financement a été dégagé pour mener à bien, à l'échelon communal, quelques opérations prônées dans le plan d'action. Parallèlement, un grand nombre d'études ont été engagées sur la vallée touchant les différents aspects de la vie du parc mais, curieusement, touchant peu l'agriculture. Une enquête réalisée en 2007⁷⁴ auprès des agriculteurs nous a permis de constater que, dans le cadre du projet, s'ils étaient régulièrement sollicités par l'intermédiaire des organisations professionnelles, aucune étude sérieuse n'avait été réalisée sur leurs aspirations et l'état de l'agriculture dans la vallée. En 2006, la CUB lance un appel d'offre pour la réalisation d'une Charte paysagère et environnementale du parc chargée de doter l'espace d'un projet. Cette charte finalisée en juillet 2008 est en cours d'approbation. Dans la logique des projets paysagers, la charte propose de mettre en exergue la richesse du lieu (patrimoniale, environnementale, économique) et de révéler des valeurs communes pour une meilleure identification du territoire. Dans le cas présent la proposition est celle de la création d'une structure porteuse du projet, un Syndicat Mixte d'Aménagement, bénéficiant d'une large autonomie lui permettant de fédérer autour d'elle un partenariat de projet et de matérialiser l'identité du parc.

À ce jour, rien de tel n'existe et le partage des compétences administratives et techniques au sein de ce territoire est extrêmement complexe. La difficile mise en œuvre d'une action transversale semble relever de deux dynamiques contradictoires concernant les compétences mobilisées par les différents porteurs de projets : le projet politique global est porté par la CUB dont le discours est résolument intercommunal ; la principale capacité d'action est paradoxalement entre les mains des communes. La dynamique intercommunale du projet se

⁷⁴ Dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé durant l'automne 2007 avec les étudiants de Licence 3 de géographie de l'Université de Bordeaux, une enquête a été menée auprès des habitants des communes concernées par le parc ainsi que des agriculteurs usagers de la vallée des Jalles. Ces derniers ont été enquêtés à la fois comme habitant et comme agriculteur. Dans ce cas, un questionnaire portant plus spécifiquement sur l'exploitation et le devenir de leur activité a été utilisé.

trouve ainsi confrontée à la fois à un manque et à un surplus de compétences lié à la co-présence sur le territoire de systèmes d'action distincts.

La CUB a en charge avant tout des secteurs techniques : infrastructures, réseaux. Son intervention relève plus du service aux communes que de la démarche de projet qu'impose un tel espace. Ses moyens d'action restent limités et doivent composer avec les prérogatives des communes qui conservent la compétence « espaces verts » et la maîtrise foncière à travers le PLU. Enfin, la recherche de financements et subventions (départementales, régionales, européennes) s'opère jusqu'en 2006 à l'échelle communale et est menée par les équipes municipales, jusqu'au recrutement par la CUB d'un chargé de mission dédié à ces tâches. Chaque action fait l'objet d'un traitement particulier. On voit bien se dessiner ici le risque d'une perte de cohérence, dans l'action locale, d'un projet qui devrait être pensé à l'échelle intercommunale.

c- Une approche sectorielle du territoire

La gestion transversale du Parc des Jalles se heurte au traitement différencié de ses espaces qui font l'objet de politiques sectorielles et d'actions spécifiques. La seule gestion de l'eau s'opère via différents acteurs : CUB (protection des sources), SIJALAG (Syndicat intercommunal des jalles de lande à Garonne, chargé de la gestion de l'eau des Jalles), État (protection des inondations depuis la Garonne), syndicat des Marais (gestion de l'irrigation des marais). Ces périmètres souvent non concordants brouillent et complexifient le montage de dossiers de financement, en multipliant les acteurs impliqués et leur possible divergence d'objectifs (Banzo et Valette 2007). De fait, en l'absence d'une structure territoriale unique, la co-présence de périmètres institutionnels divergents, non perméables les uns aux autres, se traduit par deux modes de gestion de l'espace : une gestion communale d'une part, une gestion sectorielle d'autre part.

Pour ne rien arranger, les questions relevant de l'agriculture sont directement prises en charge par la filière et échappent largement à l'action publique territoriale. Dans l'aménagement du territoire, ce qui relève de l'agriculture est géré par les instances habituellement impliquées dans le monde rural telles la Chambre d'agriculture et le Conseil général. Cette sectorisation introduit une difficulté supplémentaire en confiant des intérêts territoriaux à une organisation représentant une filière, donc distincte des autres acteurs territoriaux évoqués plus haut. La Chambre d'agriculture n'est d'ailleurs que partiellement compétente pour traiter de ces questions et la Direction Départementale de l'Agriculture ne le serait pas plus. En effet, les catégories statutaires auxquelles font référence ces organisations correspondent peu au cadre socio-spatial de l'agriculture urbaine dont les conditions de fonctionnement sont fondamentalement différentes de celles des agriculteurs classiques (rapport au foncier, aux réseaux, aux marchés, etc.).

En l'absence de la maîtrise foncière, la collectivité est désarmée et recourt aux outils dont elle dispose. Comme aux plus belles heures du projet d'agriculture productiviste, c'est par le biais de l'aménagement foncier que les pouvoirs publics s'engagent dans leur projet de parc. Le 2 février 2007 en effet, le Conseil général de la Gironde a créé une commission intercommunale d'aménagement foncier réunissant les communes maraîchères de la vallée : Blanquefort, Bruges, Eysines et Le Taillan. Elle est chargée de suivre et de valider l'étude d'aménagement foncier dont l'appel d'offre est lancé à l'été 2007. D'une manière générale, méfiants et attentifs, les agriculteurs ne se sont pas opposés à la procédure de rationalisation foncière. Ils en

attendent des travaux connexes qui devraient permettre l'élargissement des chemins, la réfection du réseau hydraulique et l'amélioration du dispositif d'assainissement. Peut-être entretiennent-ils l'espoir que les travaux connexes sortiront leurs terrains de l'enveloppe inondable et leur rendront la valeur qu'ils leur attribuaient avant la mise en place du PPRi. Même si la récente loi de développement des territoires ruraux (loi DTR 2005) introduit les objectifs paysagers et environnementaux dans les opérations foncières et fait disparaître la notion controversée de remembrement, la démarche ressemble aux grandes opérations de génie rural initiées dans les années 1960. Pourtant la loi d'orientation agricole de 1999 et la loi DTR proposent de nouveaux outils tels que les zones agricoles protégées (ZAP) ou les périmètres d'espaces naturels et agricoles (PAEN) pour faciliter la maîtrise foncière en milieu périurbain. Ces outils forts intéressants sur le plan théorique, puisqu'ils ouvrent une brèche dans l'exclusivité de la filière, sont pourtant toujours très peu appropriés par les collectivités en général ; ils ne sont pas mobilisés dans la vallée des Jalles. On assiste à une déconnexion entre les possibilités théoriques d'intervention offertes par les textes et les cultures des acteurs de l'aménagement.

d- La nécessité d'une structure de gestion spécifique

Les bons élèves qui arborent leur projet comme des réussites dont il faudrait suivre l'exemple (parc de la Deûle à Lille, parc de Miribel-Jonage à Lyon, etc.) se sont dotés de syndicats mixtes pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Ces structures sont appuyées par une volonté politique de niveau métropolitain lorsque le projet est intercommunal. L'avantage de ce montage est l'adaptabilité potentielle aux différentes formes de coopérations. Le projet est un processus en évolution permanente, ses termes peuvent être redéfinis et les partenariats recomposés ; la structure accompagne le mouvement et facilite la continuité du processus.

L'exemple de la création d'une zone de protection (*buffer zone*) dans la partie occidentale de la Randstad en Hollande est à ce titre intéressant (Van Rij et al. 2008). La préservation et l'aménagement de l'espace ouvert (*buffer zone*) de Midden-Delfland est un projet de longue haleine. La réussite du projet est liée en particulier au rôle prépondérant du *Reconstruction Committee*. Le comité rassemble les principaux acteurs concernés par la gestion de l'espace : les communes, la province, les syndicats d'agriculteurs, le *Midden-Delfland Countryside Union*, l'agence de l'eau, l'association hollandaise de voyage et loisir (*Association for Travel and Recreation*, ANWB). Une structure qui se maintient dans la durée : depuis le début du projet elle intervient dans l'autorisation des constructions, et ses statuts sont inchangés. Par ailleurs, le Gouvernement central a assuré l'essentiel du budget et a financé le salaire des fonctionnaires. Le comité est resté en place trente ans (1977-2008), le temps de l'aménagement de la zone. À l'issue de cette période, aucune relocalisation ou construction n'est permise. Contrairement à d'autres *buffer zones* de la Randstad, ce programme semble avoir particulièrement réussi à préserver l'espace ouvert. La volonté politique, les moyens octroyés, la collaboration des parties prenantes, qui ont su faire accepter les achats de terrain, ont joué un rôle essentiel. Toutefois l'article qui relate cette expérience souligne que l'affaiblissement constant de la situation économique des agriculteurs dans les aires métropolitaines mine la préservation des espaces ouverts sur un plus long terme. Ce type d'opération est soumis à la survie d'un usager essentiel, l'agriculteur, fortement dépendant du contexte économique et politique national et international.

2.2- Une agriculture de territoire peu développée

L'agriculture de territoire privilégie les relations entre la production et le terroir d'une part, l'agriculteur/l'exploitation et la société locale de l'autre. Elle se différencie de ce que nous appelons l'agriculture de filière qui fait référence au système qui accompagne le développement d'une agriculture productiviste destinée à subvenir aux besoins alimentaires, à sortir l'activité de ses archaïsmes et à rapprocher les niveaux de vie paysans de ceux des urbains (Banzo et Couderchet 2007).

L'agriculture ne s'annonce pas fréquemment comme un argument essentiel des projets territoriaux urbains ; la forme de « parc agraire » utilisée dans le delta du Llobregat à la périphérie de Barcelone n'est pas adoptée en France par exemple. Toutefois, le discours sur les fonctions de l'agriculture dans ces projets devient incontournable. Les enjeux territoriaux et sociaux de l'agriculture périurbaine (et *a fortiori* urbaine) s'affirment :

- maintenir une activité menacée,
- produire des services,
- aménager le tiers-espace et orienter sa morphologie,
- construire le vivre-ensemble entre agriculteurs et non-agriculteurs.

Ces enjeux expliquent l'intérêt de trouver de nouvelles formes de collaboration entre les professionnels de la ville et les professionnels de la campagne (Sabatier 2007).

Le recours à l'agriculture dans les projets urbains émane d'acteurs étrangers à la sphère professionnelle agricole (Bertrand et al. 2005). Le discours porte sur la fonctionnalité récréative et environnementale des espaces naturels et agricoles et sur leur capacité à produire une identification (voire une identité) qui renforce la cohérence symbolique de l'espace (Bertrand et al. 2005, Janin et Fleury 2005). L'aspect productif de l'agriculture ne disparaît pourtant pas pour autant. La vision aménagiste post-keynésienne qui voudrait que l'agriculture produise comme une externalité des espaces entretenus et des aménités pour les populations urbaines semble inaudible aux praticiens inscrits dans la filière agroindustrielle (Vidal et Fleury 2009). Le cadre perturbé des marges urbaines et les impératifs économiques affectés à ces espaces rendent pourtant leur projet de plus en plus aléatoire et le système agricole, pour rendre à la ville les services qu'elle attend de lui, devrait se fondre dans un système territorial plus complexe, incluant à la fois le marché local et les politiques urbaines. Le passage d'une agriculture de filière à une agriculture de territoire n'est néanmoins pas sans difficultés tant les inerties inhérentes au système agricole sont lourdes et l'approche urbanistique des campagnes teintée de naïveté.

Dans le cas de la vallée des Jalles, les agriculteurs sont globalement réticents au projet de parc même s'ils n'en savent pas grand-chose du fait de l'insuffisance de la communication dont il fait l'objet. Dans la commune de Bruges, sur les dix agriculteurs extra-rocade en activité, seuls deux se déclarent ouvertement pour la mise en place de ce parc mais ils restent réservés sur sa réalisation en raison de la diversité des enjeux qu'il suscite. Il s'agit de producteurs déjà fortement engagés dans des démarches d'agriculture de territoire : un éleveur de viande bio qui pratique la vente directe pour une partie de sa production et un producteur de kiwis bio qui allie AMAP⁷⁵ (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et grande distribution pour écouler sa production. D'autres sont favorables à condition que les limites actuelles du parc

⁷⁵ Les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) favorisent le contact direct entre producteurs et consommateurs en privilégiant la vente directe et les circuits courts.

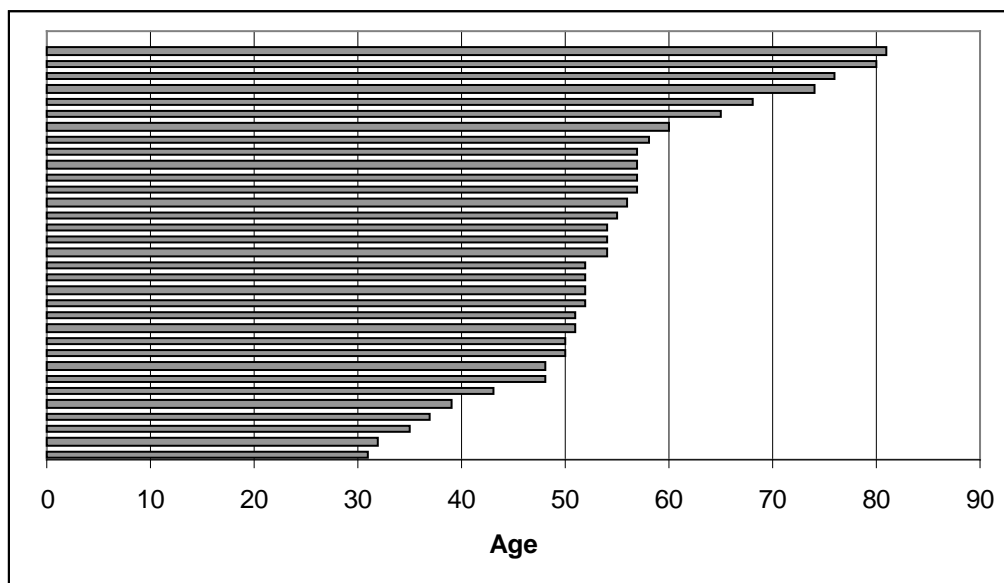
soient revues à la baisse de façon à rendre constructible leurs terres. La majorité des agriculteurs voient dans le parc une augmentation des contraintes et l'arrivée d'un public dont ils redoutent les débordements (non respect des cultures). L'intrusion dans l'espace de vie et de production est perçue négativement (Lambert 2008). Ce positionnement correspondrait à ce que C. Albaladejo nomme les agriculteurs « professionnels » qui présentent leur espace d'action « comme séparé de celui des urbains et évoquent volontiers des images de « barrières » ou de « frontière » » (Albaladejo 2008, p. 197). La question des contreparties que pourrait tirer l'agriculture du projet n'est pas assez claire pour des agriculteurs qui continuent à ne voir les potentialités de la ville qu'à travers la plus-value foncière. Quand le prix des terrains agricoles inconstructibles plafonne à 1,5 € le m², soit plus de trois fois le prix moyen triennal évalué pour la Gironde bordelaise à 0,5-0,6 euros le m², alors que dans la commune de Bruges les terrains urbains sont proposés à plus de 300 euros le m², on peut comprendre leur radicalisation.

L'enquête plus haut mentionnée (note 74), menée auprès des agriculteurs de la vallée, nous a permis d'évaluer les potentialités d'auto-organisation de l'espace agricole. Elle visait l'exhaustivité de la population mais ce but n'a pas été atteint ; nous avons interrogé 34 personnes sur une population dont aucun organisme n'a pu nous donner l'effectif précis. Sur les 4 800 hectares du parc, non exclusivement agricoles, nous avons tout de même touché les exploitants de près de 2 000 hectares (1829,55) dont une petite partie probablement à l'extérieur des limites du parc. Les résultats semblent utilisables mais requièrent donc certaines précautions.⁷⁶

Avec 54 ans de moyenne, la population agricole de la vallée des Jalles est très âgée. Parmi les personnes interrogées, quatre seulement avaient moins de 40 ans, autant en avaient plus de 70, plus de la moitié de l'échantillon avait entre 50 et 60 ans. Cette pyramide des âges n'est pas très propice à l'innovation et annonce manifestement une chute importante de la population des actifs agricoles dans un très proche avenir. Cette échéance incertaine pour la gestion des espaces non bâtis est renforcée par le faible nombre de successions annoncées par les actifs proches de la retraite. Il justifie les préoccupations de gestion de l'espace manifestées par les pouvoirs publics.

⁷⁶ En particulier, il apparaît que les agriculteurs adoptent les mêmes réflexes que les instances administratives et ne donnent pas spontanément les coordonnées des exploitants marginaux : « il y en a, nous a dit un de nos interlocuteurs, sur la commune du Taillan, mais on ne les connaît pas, et ce ne sont pas des agriculteurs ». Cette population est encore plus difficile à cerner que celle des actifs officiels ; elle manque certainement à notre échantillon pour donner une image plus conforme des pratiques et usages de l'espace dans cette périphérie de la ville.

Figure 31 : L'âge des agriculteurs en activité dans la vallée des Jalles (34 enquêtés)



Les agriculteurs enquêtés sont peu confiants en l'avenir et ne témoignent pas d'un fort esprit d'entreprise. Près des deux tiers de notre population (21 personnes sur 34) ont répondu que leur relève n'était pas assurée par leurs enfants. Tous, quasiment, tiennent pourtant leur exploitation de leurs parents. Le moral n'y est plus, au point que même les exploitants ayant un successeur ne nous ont pas toujours dit croire au maintien de l'agriculture dans la vallée : neuf d'entre eux voient leur descendant se préparer à la reprise alors qu'ils pensent que l'agriculture ne se maintiendra pas (tableau 11). Cette contradiction apparente traduit l'apathie de l'organisation qui semble attendre quelque chose des pouvoirs publics pour se maintenir mais qui s'engage très peu (Crozier et Friedberg 1977).

Tableau 11 : La succession et le maintien de l'agriculture dans la vallée des Jalles

		Pense que l'agriculture se maintiendra			Total	
		Khi2 = 4,47	Oui	Non		NSP
A un successeur	Oui		1	9	2	12
	Non		10	9	2	21
	NSP		1			1
	Total		12	18	4	34

Les trois quarts de l'effectif des 40-59 ans qui forment les deux tiers de notre échantillon pensent que l'agriculture ne se maintiendra pas dans la vallée alors que quatre des cinq agriculteurs de moins de 40 ans y croient encore (tableau 12). C'est sans doute par la jeunesse que devrait venir le renouveau mais elle est très rare sur les rives des Jalles.

Tableau 12 : Le maintien de l'agriculture d'après l'âge des agriculteurs dans la vallée des Jalles

		Pense que l'agriculture se maintiendra				
		Khi2 = 6,15	Oui	Non	NSP	Total
Age	Non réponse				1	1
	< 20 ans	0	0	0	0	0
	20-39 ans	4	1			5
	40-59 ans	5	15	1		21
	60-74 ans	1	2	1		4
	75 et plus	2			1	3
	Total		12	18	4	34

L'adhésion syndicale est forte : seize personnes nous ont dit appartenir à une organisation de producteurs ou à la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), près d'un sur deux. Sept sont impliquées dans des organisations d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des marais. L'âge moyen élevé des agriculteurs est bien sûr un élément explicatif de la situation, l'appartenance syndicale étant sans doute plus liée à une tradition qu'à une réelle volonté d'action. D'ailleurs, un seul agriculteur de moins de 50 ans, de ceux qui croient au maintien de l'agriculture des Jalles, est syndiqué. Si l'engagement politique des agriculteurs est en général une de leurs caractéristiques, l'environnement urbain n'est probablement pas favorable à l'élection d'agriculteurs dans les conseils municipaux. Un seul y est représenté à Saint-Médard-en-Jalles. Cette relation étroite entre agriculture et politique locale peut dans d'autres régions favoriser la conception territoriale du renouvellement des projets agricoles. Elle ne joue pas dans la vallée des Jalles.

La recherche d'innovation dans les méthodes agricoles et dans les filières de distribution est faible. Nombre de personnes se plaignent en particulier des conditions de commercialisation de leur production mais n'envisagent pourtant pas de changer de circuits de distribution. Les quelques agriculteurs ayant opté pour les circuits de vente directe manifestent leur satisfaction pour la formule. Le potentiel de clientèle, dans la périphérie d'une ville de 600 000 consommateurs, semble autoriser une conversion à l'agriculture de proximité d'une grande partie des exploitants (Dupuy 2007). C'est le secteur associatif qui propose un traitement renouvelé du problème : le CIVAM⁷⁷ Aquitaine s'intéresse particulièrement à la promotion des relations ville-campagne. À ce titre il appuie le développement des AMAP dont il assure le rôle de relais régional. Les AMAP favorisent la vente directe qui doit améliorer les conditions de rémunération des agriculteurs et d'approvisionnement d'habitants au revenu confortable, en quête de produits « authentiques » et sains. Elles se fondent sur deux principes clés : le contrat local entre agriculteur et consommateur/habitant du territoire et le pré-achat de la récolte. En 2007 il n'y avait que dix associations existantes en Gironde, dont trois dans la CUB ; aujourd'hui il en existe vingt-trois, dont neuf dans la CUB. Dans les sources d'approvisionnement on retrouve des producteurs de la vallée des Jalles (Eysines, Blanquefort, Bruges). La question du maintien des agriculteurs reste néanmoins essentielle. Dans cette perspective, les collectivités commencent à se mobiliser. Une formation financée par la Région doit se mettre en place à la rentrée de septembre 2009 au lycée agricole de Blanquefort. L'objectif est de former de jeunes maraîchers susceptibles de travailler les terres de la vallée des Jalles mises à leur disposition

⁷⁷ Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural. <http://www.amap-aquitaine.org/>

(commune d'Eysines). La formation de douze mois formera les futurs maraîchers à l'agriculture raisonnée et à la vente directe. « Reste à trouver les modalités pour les aider et les accompagner quand ils s'installeront », conclusion somme toute pertinente de l'article de Sud-Ouest qui donnait cette information (Sud-Ouest 21 juillet 2009, p. 18).

Enfin l'activité agricole de la vallée des Jalles pâtit du même mal que l'agriculture d'autres régions : la difficulté à créer les conditions de son maintien. Les installations hors du cadre familial sont un problème de fond du développement territorial en milieu rural. Du système scolaire à l'aide à l'installation et à l'accès au crédit, l'installation en agriculture est très difficile pour des candidats qui ne sont pas issus du monde agricole. Ce modèle soutenu par la filière et le syndicalisme en particulier semble ne plus autoriser la pérennité des paysages dans la périphérie nord de l'agglomération bordelaise comme dans les campagnes plus éloignées de la ville. On voit bien que dans ces conditions l'aménagement foncier n'est pas d'un grand secours pour motiver les exploitants à participer à un projet territorial dont peu conçoivent les bénéfices qu'ils pourraient en tirer. Au final, ce n'est pas un aménagement foncier qu'appellent les conclusions de notre enquête mais l'invention d'un nouveau schéma d'installation en agriculture hors-cadre familial et un renouveau des méthodes de commercialisation des produits qui transforme en avantage la contrainte de l'environnement urbain. Le développement important des AMAP dans l'agglomération bordelaise va dans ce sens ; c'est à la profession de saisir ces nouvelles opportunités et de faciliter les collaborations entre le monde des champs et le monde de la ville.

2.3- Projet des champs versus projet de ville

Les grandes lois récentes d'aménagement du territoire (LOADDT-1999, loi SRU-2000, LOA-1999, loi DTR-2005 et loi de décentralisation-2004) suggèrent la nécessité d'une approche territoriale transcendant la dichotomie urbain/rural. Les dispositifs et les habitudes à l'œuvre traduisent pourtant toujours des fonctionnements cloisonnés en dépit du processus de métropolisation. Les outils d'aménagement du territoire à disposition des pouvoirs publics continuent à distinguer l'urbain du rural : le code de l'urbanisme d'une part, le code rural de l'autre ; le pouvoir des élus en ville et celui des organisations agricoles en dehors, le territoire en ville, les filières à l'extérieur, même lorsque les espaces NAF pénètrent dans l'enveloppe dense de la ville, comme c'est le cas à Bordeaux.

a- Projet des champs

Du côté des champs, il s'agit d'assurer avant tout la viabilité des exploitations, ce qui signifie vivre de la vente de sa production. Toutefois, dans une société essentiellement urbaine et *a fortiori* lorsque l'activité agricole se trouve en contact avec la ville, la logique sectorielle et corporatiste se trouve confrontée à d'autres enjeux orientés par les besoins des citoyens. Cette situation impose à l'agriculture de se reconnecter au territoire et aux relations de proximité (Mora et al. 2008). Le passage d'une activité productive à une activité gestionnaire de l'espace réaffirme le rôle territorial de l'agriculture (Vianey et al. 2006). Dans un projet territorial destiné à la préservation des espaces ouverts, les agriculteurs doivent adhérer à une vision de la ville prônant la qualité : qualité alimentaire, environnementale, paysagère, etc. L'agriculteur peut en tirer un certain bénéfice à plusieurs titres :

- Un lien direct avec le consommateur peut lui permettre d'augmenter ses marges et d'assurer un débouché à sa production. Le système des AMAP va dans ce sens en développant des formes de solidarité entre agriculteurs et consommateurs urbains.

- Une rémunération pour services. C'est l'objectif des différents contrats visant à orienter les pratiques agri-environnementales en contre partie de subventions.

- Une compensation pour la différence de rente foncière entre un terrain agricole et un terrain à bâtir. Les économistes s'intéressent particulièrement à des outils permettant d'assurer cette compensation sous la forme d'avantages fiscaux, de transferts de droits à exploiter, voire de consentement à payer pour les citoyens soucieux de préserver ces espaces⁷⁸.

Les politiques publiques, urbaines en l'occurrence, doivent être soucieuses d'assurer ces compensations. Ces aides doivent rencontrer les projets individuels des exploitants. Pour les exploitants âgés, le projet de territoire, comme nous l'avons vu, est le plus souvent rejeté car il signifie l'effondrement des montants que l'on espère tirer de la vente de terres urbanisables. Les tenants de la filière, de leur côté, se concentrent sur la production et laissent la distribution ou la transformation à d'autres maillons de la chaîne économique. Ceux qui cherchent à diversifier leurs sources de revenus, à faire vivre leur exploitation sous différentes formes, ne sont pas les plus nombreux. Cela nécessite un engagement, un dynamisme, une ouverture, un esprit d'entreprise propre à un parcours, à une histoire, à une personne, un groupe, une famille. C'est faire aussi le choix d'un nouveau métier et l'on peut comprendre que certains exploitants n'aient pas une attirance particulière pour le commerce et l'accueil. Le contexte actuel, autour des grandes agglomérations, est pourtant favorable à l'émergence d'initiatives territoriales.

Il n'existe cependant aucune situation idéale. Quelques remarques permettent de nuancer une vision parfois trop candide de l'agriculture de territoire dans le pourtour des villes.

- Les petites exploitations maraîchères bio, sollicitées dans le rapprochement entre producteur et consommateur, ne sont pas les plus à même d'entretenir de vastes superficies comme nous le voyons dans la vallée des Jalles.

- Si elles promeuvent l'image de qualité : qualité alimentaire, respect pour l'environnement, entreprise artisanale, etc., elles ne trouvent pas facilement leur place économique (Vidal et Fleury 2009).

- À l'inverse, l'agriculture de filière de type industriel (production de céréales par exemple) n'est pas sans implications territoriales. Ces terres « ne sauraient être exclues des projets territoriaux agriurbains, même si elles ne sont pas de nature à s'insérer dans un marché local ». L'exemple du plateau de Saclay au sud de Paris témoigne de leur rôle en tant qu'espace ouvert. Le souhait des habitants de préserver un horizon a justifié la mise en place d'un plan de paysage (Bouraoui 2002). Le projet de préservation de l'espace ouvert n'est pas univoque, pas plus que le type d'agriculture susceptible d'y participer.

- La valeur environnementale de l'agriculture industrielle comme de l'agriculture maraîchère non biologique, fortes consommatrices d'intrants, est très discutable, au moins vis-à-vis de l'enjeu de la biodiversité.

- Les formes de vente directe concernent en grande partie les fruits, les légumes et la viande (bovine, volailles). Cette forme de distribution reste malgré tout largement minoritaire et relève plutôt d'une forme de démarche militante. Celle-ci s'accommode de la situation de non-choix des produits achetés (paniers) en échange d'une qualité présumée et de prix intéressants. Elle demande par ailleurs un effort de la part du consommateur : prendre le temps de l'épluchage, apprendre à cuisiner des légumes et des viandes peu consommés, s'adapter à la contrainte

⁷⁸ Un grand nombre d'articles écrits en langue anglaise porte sur les méthodes opérationnelles pour préserver les espaces ouverts. La question rémanente de ces études est l'évaluation économique de la valeur sociale de l'espace ouvert. Les situations états-uniennes sont largement privilégiées dans cette approche économique (Bengston et al. 2004, Feather et Barnard 2003, Johnson et Maxwell 2001, Howell-Moroney 2004, Irwin et Bockstael 2004, Kline 2006, Platt 2004, Ridder et al. 2004, Veseth 1979, Westphal 2001, Wolf 2004). En Europe l'accent est plutôt mis sur les questions des politiques publiques et de la planification (Allen 2003, Caffyn et Dahlström 2005, Gallent et Shaw 2007, Hincliffe et Whatmore 2006, Pelley 1999 [EU], Zonneveld 2007).

des saisons et des mauvaises récoltes, etc. On glisse de la consommation au mode de vie... C'est tout l'enjeu des propositions alternatives actuelles pour une société plus écologique et plus solidaire.

Le rapprochement entre ville et agriculture impose de profondes mutations dans les pratiques des différents acteurs (agriculteurs, consommateurs, professionnels, élus, etc.) et de nouvelles formes de gouvernance (Bonnefoy 2005). Il nécessite une implication beaucoup plus forte des élus des villes qui doivent consentir un investissement réel dans cette direction.

b- Projet de ville

L'enjeu majeur du projet d'aménagement des espaces ouverts est de faire coïncider le projet des champs avec le projet des villes. Chaque vision reste cependant cantonnée dans une approche très sectorielle, liée aux compétences professionnelles des secteurs. A. Fleury et R. Vidal font ainsi remarquer que s'il est possible de développer une démarche de co-construction sur la base d'une fédération de projets propres à différents acteurs, qu'ils soient citoyens ou agriculteurs, il est plus difficile de ramener les professionnels de l'aménagement à la connaissance et à la prise en compte de la réalité économique de l'agriculture contemporaine (Vidal et Fleury 2009). Le projet des villes ne naît pas des habitants de la ville, mais de ceux qui sont en charge de son aménagement et dont la vision aide les politiques à prendre des décisions. Le projet de la ville est celui des architectes, en l'occurrence paysagistes, qui lui donnent vie par le dessin et invoquent la rencontre et le partenariat par le biais de la charte.

La charte paysagère, privilégiée dans les projets touchant au non-bâti, cherche à « définir une politique d'aménagement de l'espace » et « faire du paysage un élément déterminant d'un projet de territoire, car la prise en compte du paysage permet de valoriser un patrimoine et protéger des sites exceptionnels, renforcer une identité, mieux répartir et adapter les activités et les aménagements, donner des atouts économiques et touristiques, sensibiliser et responsabiliser les habitants » (Gorgeu 2001, p. 44). Plus qu'une démarche volontaire et contractuelle qui animerait les différents acteurs du territoire, la charte paysagère, dans ses principes, est un outil d'animation « visant à faire exprimer les différents regards » (Gorgeu 2001, p. 46). En imposant « de mettre les projets à plat, la charte paysagère offre une possibilité de confrontation et de discussion en vue de pouvoir réguler les évolutions à venir » (Girardin 2001). Mais la charte n'est pas simplement l'expression de la diversité de regard, elle est aussi et surtout l'expression du regard du paysagiste qui fait le choix d'un projet paysager. La co-construction du projet de territoire est alors biaisée car elle propose à la discussion une composition qui aborde le territoire à travers un argument, le site et la lecture historique des lieux ; un outil, l'expression graphique du projet ; un discours sur l'approche nécessairement créative et donc esthétique du projet : « les paysages et les lieux doivent promettre, entre autres objectifs, des émotions, et tenir leurs promesses » (Donadieu et Périgord 2007, p. 89).

L'agriculture est un support au projet, elle n'en est pas la matière. Le cas des Jalles est éloquent (tableau 13) : 72% des 4 800 ha de la superficie originelle du projet de parc sont agricoles et la propriété privée domine largement (95%). Mener à bien un projet de territoire ne peut se faire sans la collaboration des agriculteurs et les propriétaires fonciers. Or l'espace Parc a été inscrit dans le PLU sans qu'un diagnostic précis de l'agriculture et de la vision des agriculteurs n'ait été réalisé, pas plus que leur avis requis. Rappelons aussi que l'idée d'une forme de protection de la vallée naît dès les années 1970 dans les projets d'élaboration du SDAU (coulée verte). Les premières journées d'information sur le projet, sollicitant la présence

de différents groupes d'acteurs dont les maraîchers et éleveurs, ne se sont tenues qu'au printemps 2008 et ont été organisées par le bureau d'étude en charge de la réalisation de la charte paysagère (Lauquier 2008).

Tableau 13 : L'occupation du sol dans le parc des Jalles

Prairies humides	1 900 ha	Surface agricole : 3440 ha, soit 72% de la superficie du parc
Cultures maraîchères	250 ha	
Cultures céréalières	990 ha	
Friches	300 ha	
Bois et forêt	450 ha	
Surface totale du parc	4800 ha	

Source : A'Urba, 2004

Par ailleurs, le choix de la zone maraîchère comme espace d'intervention prioritaire peut paraître curieux au vu de l'objectif implicite du projet qui est la gestion des 4 800 hectares de la vallée. Bien que relativement nombreux, les maraîchers n'occupent en effet qu'une faible superficie de l'espace agricole⁷⁹. Sur le plan de l'efficacité d'exploitation, on peut concevoir que l'aménagement foncier, proposé par la collectivité en 2007, se justifie pour de grandes exploitations d'élevage ; on perçoit moins facilement son utilité pour des microstructures maraîchères. Pourtant, les mesures d'aménagement privilégient nettement les producteurs de légumes comme garants d'un savoir-faire et d'une identité locale ; les espaces maraîchers dominent les représentations paysagères des décideurs. Les projets d'aménagement foncier et de valorisation de la pomme de terre primeur d'Eysines (création d'une Confrérie en 1999) en sont une illustration.

Le projet intégré considérant le foncier comme bien commun se heurte donc ici à la vision sectorielle des problèmes et à la propriété privée. L'innovation territoriale annoncée laisse place à des mesures lourdes, très classiques, de l'aménagement foncier, contradictoires et décriées sur les plans de l'efficacité sociale⁸⁰, environnementale et paysagère.

Conclusion

La préservation de l'espace ouvert nécessite une politique de gestion ; elle induit nécessairement un processus de territorialisation de l'espace ouvert qui s'opère à travers la figure de parc et le projet territorial. La création d'une entité spécifique, telle que le parc, est le point de départ du processus d'action visant à produire l'effet géographique.

« Sous l'influence de cet "effet géographique", de cette convergence d'un système de pratiques et d'actions, l'objet adopté par consensus se trouve métamorphosé dans le sens d'une individualité accrue. Son objectivation contribue à produire la réalité singulière de son référent. Une dynamique qui, dans le même temps, reconfigure une entité spatiale en tant qu'objet et en fonction de ses relations avec les autres objets » (Debarbieux 2004, p. 29).

⁷⁹ L'enquête réalisée par les étudiants de géographie durant l'automne 2007 montre que 18 des 34 agriculteurs interrogés sont maraîchers, soit plus de la moitié de l'effectif, mais ils n'occupent que 137 hectares, soit 7,5 % de la surface exploitée par les enquêtés, certains adoptant même des pratiques hors-sol. En revanche moins d'un tiers de la population pratique l'élevage mais sur 1 212 hectares.

⁸⁰ Le relevé de conclusions de la séance du 13 novembre 2006 du Conseil municipal de Blanquefort (ville dont est maire le président de la communauté urbaine de Bordeaux) souligne que l'aménagement foncier est une mesure coûteuse que ne justifie pas forcément l'âge des agriculteurs. Il suggère que l'effort porte sur l'installation de jeunes.

Force est de constater que dans le cas du parc des Jalles, l'effet géographique tarde à s'exprimer. L'objet spatial en tant qu'œuvre collective n'a pas encore pris forme.

L'idéal de la structure verte perd de sa superbe dans la confrontation à l'action. Celle-ci se trouve fragmentée au sein de projets territoriaux aux formes et aux finalités différentes. La diversité des systèmes d'action en place et leur réticence à collaborer reste vive, l'opposition entre le monde professionnel agricole et urbain en est l'exemple le plus marquant. Les aménageurs urbains découvrent un monde qu'ils avaient jusqu'alors le plus souvent ignoré, celui de l'agriculture. « Nombre de praticiens actuels du projet périurbain dessinent l'avenir des territoires agricoles sans en connaître le fonctionnement, et donc sans être capables d'anticiper sur l'évolution à venir. À défaut d'anticipation, les projets se construisent donc le plus souvent sur des images nourries de nostalgie » (Vidal et Fleury 2009, p. 10).

L'enjeu de l'aménagement et de la gestion de l'espace ouvert réside dans la capacité des systèmes d'action à collaborer et à développer de nouvelles formes de gouvernance. Ces évolutions ouvrent le champ de l'innovation territoriale ; elles sont d'autant plus importantes et nécessaires qu'à la préservation de l'espace ouvert vient s'adjoindre l'objectif de sa publicisation.

CHAPITRE 8

POUR UNE PUBLICISATION DE L'ESPACE OUVERT

L'ouverture de l'espace à laquelle nous faisons référence dans ce travail possède différentes acceptions, déjà mentionnées dans l'introduction. Rappelons-les :

- L'ouverture est d'abord physique et paysagère. Elle produit un horizon pour la ville, une échappée visuelle. L'idée d'ouverture est idéalisée. Elle ne prend pas en compte le rôle d'écran que peut jouer l'espace ouvert. La forêt, le bois, l'arbre ferment le paysage plus qu'ils ne l'ouvrent. En ce sens, l'espace ouvert serait l'espace non bâti utile, fonctionnel dans le système territorial.

- L'ouverture est également celle des champs de compétences. L'espace ouvert impose d'abaisser les barrières, qu'il s'agisse des disciplines scientifiques, des politiques publiques, des opérations d'aménagement ou de gestion. La compréhension et l'intervention sont guidées par une logique territoriale et donc transversale.

- L'ouverture est enfin, et surtout, celle de la publicisation de l'espace : ouvrir à l'usage du public.

C'est à ce processus que nous faisons référence dans ce chapitre.

Nous mettons l'accent sur la publicisation plus que sur l'espace public. Nous nous en expliquons dans le premier point. L'exemple des Jalles nous sert à nouveau de support pour comprendre le sens que revêt l'objectif d'ouverture, les modalités de sa mise en œuvre et surtout les difficultés auxquelles il est confronté.

1- Espace public et publicisation

La banalité sémantique de la notion d'espace public ne laisse pas présager de la grande diversité des champs de réflexion qu'elle alimente. La signification profonde et abstraite se construit sur la base du travail de J. Habermas à qui est attribuée la paternité du concept (Lévy 2003). Toute tentative de définition insiste sur l'ambiguïté du concept. Cette ambiguïté vient essentiellement du fait que le modèle type proposé par la philosophie politique, notamment H. Arendt, ne traduit pas la réalité. Comme tout modèle, il sert surtout à mettre en évidence les écarts et les processus qui les produisent. En même temps, il constitue une sorte de finalité, de cible voire d'emblème des sociétés urbaines occidentales. Ses attributs sont ceux de l'agora grecque constituée en point d'origine (Lussault 2003).

L'espace public est un lieu, il a donc une matérialité. C'est un lieu public par son statut juridique. C'est le lieu du débat public, lieu d'expression du citoyen, « où les problèmes acquièrent visibilité et reconnaissance, où leur problématisation mais aussi les conflits prennent forme publique, d'où peuvent émerger solutions et accords » (Berdoulay 2004). C'est aussi le lieu de la co-présence et de la possible émergence d'une identité commune, « lieu de la présence simultanée de la figure de l'étranger et de celle de l'autochtone » (Ghorra-Gobin 2001). L'espace public repose ainsi sur trois piliers ou s'inscrit à la croisée de trois axes : juridique (statut de l'espace), politique (sphère du débat public), social (pratiques, interactions entre

individu et société) (Fauré 2004). Certaines études sur l'espace public privilégient la question politique de la citoyenneté en faisant très souvent abstraction de la matérialité de l'espace et donc de la relation entre statut juridique et pratiques sociales. D'autres privilégient les aspects proprement juridiques mettant en évidence la difficulté à maintenir une limite claire entre public et privé. D'autres enfin choisissent d'aborder l'espace public par les pratiques sociales, les modes d'appropriation de l'espace, les formes d'interaction individu-société qu'il révèle. Les géographes se placent le plus souvent dans cette perspective. Ils analysent les contradictions auxquelles conduit l'incompatibilité des grilles de lecture sociale et juridique et mettent en évidence la distance entre statut et usage/représentation de l'espace (Sabatier 2007).

Le trépied juridique-social-politique ne convient que partiellement aux géographes et à tous ceux qui s'intéressent à l'espace. Pour V. Berdoulay, l'espace public se trouve surtout à la croisée de la philosophie politique, des sciences humaines et de l'aménagement (Berdoulay 2004). Il propose ainsi de recentrer le trépied sur la matérialité (espace), le politique (débat), l'action (aménagement) (Berdoulay 2004). L'espace public gagne en popularité à partir des années 1970. Cette popularité doit beaucoup à son appropriation par les professionnels de l'urbanisme. L'espace public est considéré comme une unité d'analyse ou d'aménagement entière intégrant des considérations d'ordre spatial et social. L'expression se substitue à d'autres, alors en usage : « espace extérieur », « espace collectif » ou encore « espace ouvert » (Decroly et al. 2003, p. 6). L'espace public résulte d'un mouvement critique envers les pratiques urbanistiques de l'après-guerre, fortement inspirées de l'urbanisme progressiste moderne. La montée en puissance des mouvements associatifs revendiquant une plus grande qualité urbaine s'associe avec un retournement de tendance des conceptions urbanistiques plus soucieuses de considérations d'ordre patrimonial (bâti et non-bâti) et sociale (mixité spatiale et sociale) pour promouvoir la place des espaces publics dans la ville. La référence à l'espace public se banalise au cours des années 1990 (Paquot 2006). Dans le contexte de compétitivité territoriale des agglomérations, il devient un outil incontournable des politiques de requalification urbaine. Le modèle Barcelone fait office de référence en la matière (Capel 2009). L'espace public devient la condition même de l'urbanité.

L'espace public est élevé au rang « d'espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel » (Lussault 2003, p. 333). Or la ville contemporaine réduit l'espace public et donc les potentialités de l'échange, du débat, de la coprésence et donc de l'urbanité et ce, de différentes manières :

- prépondérance de la mobilité automobile et donc individuelle ;
- développement des espaces de circulation au détriment des espaces publics d'interaction ;
- modes de vie qui privilégient l'individuation, la sphère domestique, l'entre-soi ;
- privatisation des espaces publics à des fins de consommation, etc.

Depuis les années 1970, des efforts ont été faits pour doter les villes d'espaces publics de qualité redonnant une place au piéton (voies piétonnes, redécouverte de la rue, transports en commun, aménagement de places, de boulevards, etc.). Ces efforts se sont concentrés dans les centres des villes mais ont délaissé les périphéries qui, elles, ont été livrées aux logiques économiques. Ceci se traduit par l'intensification des partenariats public-privé. Les acteurs privés apportent une contribution importante dans la production de l'espace urbain, voire d'équipements publics ; les collectivités locales de leur côté jouent un rôle clé dans l'offre foncière, la détermination des usages du sol et les orientations sociales (Le Goix et Loudier-Malgouyres 2005). Dans le cas de Madrid, nous avons vu que les pouvoirs publics pouvaient se

soumettre totalement aux orientations économiques dans un accord de fond sur les principes néo-libéraux. L'accord entre l'intérêt particulier des entreprises et l'intérêt général représenté par les élus politiques varie suivant les parties en présence. D'où l'importance du positionnement des élus communaux dans les systèmes décentralisés. La privatisation de la ville conduit ainsi à la réduction très importante des espaces de droit public au profit d'un urbanisme privé (lotissements, centres commerciaux, parcs d'activité, etc.). La privatisation fait à la fois référence au mouvement de réduction des espaces de statut public dans la ville étendue, à la récupération d'espaces publics à des fins de consommation et aux formes d'appropriation privées de l'espace public (Ghorra-Gobin 2001, Dessouroux 2003). Ce mouvement de privatisation est celui qui a le plus mobilisé les chercheurs en sciences humaines, sans doute parce qu'il agite le spectre de la fin de l'urbanité, ou plutôt sa dilution dans un espace urbain sans limite (Choay 1994).

Les périphéries seraient ainsi dénuées d'urbanité parce que dépourvues d'espace public. Les tenants de la ville émergente appellent à adopter d'autres grilles de lecture pour cerner les nouvelles formes d'urbanité qui s'y développent (Dubois Taine 1997, 2007; Banzo-Crozat-Tesson 2008). La ville contemporaine offre une grande diversité de lieux qui, s'ils ne sont pas publics au sens strict du terme, sont ouverts au public. Les centres anciens des villes, les centres commerciaux de la périphérie, les parcs urbains de toute taille, les bases de loisirs mais aussi les lieux de nature « tels que la mer, les forêts, la campagne », sont autant d'espaces où s'expriment des formes d'urbanité (Dubois Taine 2001, Augustin 2006). Dans ce contexte, l'espace ouvert auquel nous nous intéressons dans cette étude proposerait une nouvelle forme d'espace public, destiné à la récréation des citoyens, dans les périphéries urbaines.

L'espace ouvert s'inscrit pleinement dans le trépied proposé par V. Berdoulay. La matérialité qui le caractérise est celle de la faible densité et du végétal, qui le raccrochent à la nature et au paysage (partie 1 et 2). L'action est celle de l'urbanisme qui lui donne forme dans les modèles de la ville paysagée et écologique ; elle s'engage dans sa préservation (partie 1 et 3). En tant que bien commun, l'espace ouvert entre dans le domaine du politique (partie 3, chapitre 1). Le sens qui a été donné au politique jusqu'à présent dans notre étude relève surtout de la politique publique et peu du débat public. Par ailleurs, la dimension sociale, non explicite dans cette trilogie mais forcément implicite, impose que l'on s'interroge sur les usages de l'espace ouvert mais également sur la nature du lien social qu'il est à même de créer. Les pratiques témoignent du niveau d'accessibilité et d'ouverture de l'espace.

Dire que l'espace ouvert est une nouvelle forme d'espace public, c'est implicitement chercher à voir en quoi l'espace ouvert peut correspondre à l'idéal type. Ainsi, par rapport à la figure de parc urbain, espace de récréation à destination de tout public et à l'accessibilité totale, l'espace ouvert exprime des différences :

- il s'appuie sur la perméabilité de l'espace privé et de l'espace public ;
- il rejette l'accessibilité totale pour favoriser une accessibilité conditionnelle ;
- il se construit sur la base d'une multifonctionnalité de l'espace qui intègre la récréation parmi d'autres fonctions (production, éducation, protection, etc.).

Chercher à faire entrer l'espace ouvert dans le cadre interprétatif de l'espace public, c'est faire un effort de définition d'un objet flou, ce qui s'avère le plus souvent inopérant (Sabatier 2007, Banos 2008). C'est pourquoi il est bien plus intéressant de raisonner en termes de processus, sachant que le niveau de publicité de l'espace et les conditions de cette publicité évoluent sous

l'effet de nombreux facteurs : politique, aménagement, représentations habitantes, conditions environnementales, etc. « La publicité d'un espace est d'autant plus importante qu'il est juridiquement public, le lieu d'interactions suscitant de la diversité sociale et que les pratiques sont politiques et inversement » (Sabatier 2006). Envisager la publicité de l'espace ouvert de façon dynamique et processuelle permet de saisir « les conditions sociales, culturelles et politiques de sa qualification comme espace public, les actes – politiques publiques ou actions citoyennes – dont il fait l'objet et la variabilité de ses définitions en fonction de contextes et de situations géographiquement et culturellement différents » (Capron et Haschar Noé 2007, p. 9). L'espace ouvert se situe ainsi sur un continuum entre deux pôles public/privé. L'objectif de l'intervention publique est de favoriser la publicisation, l'ouverture de l'espace au public ; ce processus peut être aussi le fait spontané des pratiques des populations qui s'approprient l'espace comme les espaces de nature proches des agglomérations (Augustin 2006, Tomas 2001).

La publicisation fait référence à un mouvement d'ouverture et de diversification (Sabatier 2007). Il s'oppose au mouvement de privatisation qui est un mouvement de fermeture. Dans la réalité cette opposition dépend surtout du point de vue que l'on adopte. Ainsi, certains chercheurs voient dans les centres commerciaux des périphéries urbaines une forme de privatisation de l'espace public à des fins de consommation (Ghorra-Gobin 2001) ; d'autres y voient l'opportunité de pratiques publiques dans un espace privé et donc une forme de publicisation (Capron et Monnet 1999, Sabatier 2006, Cachinho 2007).

La publicisation concerne « La projection sur un espace privé d'objectifs de gestion définis par la société englobante, que ce soit par l'intermédiaire du droit ou non » (Le Caro 2007, p.231). Cette définition met l'accent sur l'aspect normatif et la prédominance de l'intérêt général sur l'intérêt particulier. La publicisation fait aussi référence au « processus d'augmentation de la publicité sociale d'un espace par ouverture à la diversité de la fréquentation et des pratiques sociales » (Sabatier 2007, p. 184). Cette dimension sociale met l'accent sur l'accessibilité et les formes de sociabilité qu'elle induit.

A partir de ces définitions nous proposons d'envisager le processus de publicisation à travers quatre entrées. Suivant les situations analysées certaines entrées peuvent être privilégiées. Dans la perspective de l'espace ouvert, nous partons du principe que l'espace est de statut privé. Le processus de publicisation ne remet pas nécessairement en cause cette donnée de départ.

1- **Le cadre normatif.** La politique publique participe à la publicisation puisqu'elle édicte des normes qui imposent l'intérêt général à l'intérêt particulier. L'espace ouvert envisagé comme bien commun donne lieu à une politique de préservation qui peut être d'ordre environnemental, paysager, territorial. Nous avons vu que le zonage environnemental et plus particulièrement le parc était un moyen de territorialiser cette politique et d'imposer des normes spécifiques à un espace (chapitre 7). La charte constitue une forme d'accord et de contrat qui permet d'imposer les termes de l'intérêt général à l'ensemble des gestionnaires et des usagers de l'espace.

2- **L'accessibilité.** La première caractéristique de l'espace public est l'accessibilité (Lévy 2003). Augmenter la publicité d'un espace, c'est donc faciliter son accessibilité. La multifonctionnalité de l'espace ouvert contraint nécessairement l'accessibilité plus souvent conditionnelle que libre et totale.

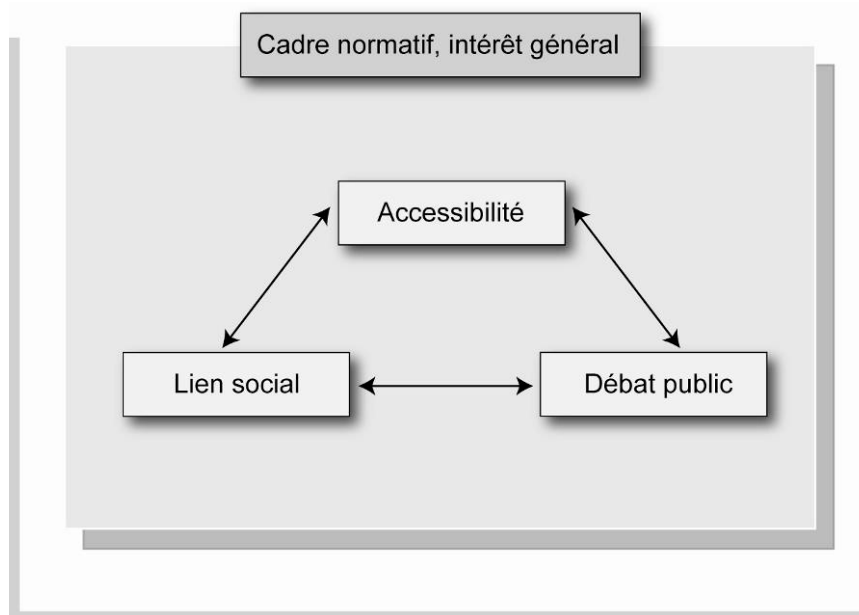
3- **Le lien social.** Le lien social émane de l'effet de lieu. La diversité et la co-présence s'accompagnent alors d'interactions sociales. La multifonctionnalité de l'espace ouvert, propice

à une mixité des fonctions et usages de l'espace, pose la question de sa capacité à promouvoir du lien social, c'est-à-dire des interactions sociales créant les conditions du vivre ensemble.

4- **Le débat public.** Il est une manifestation de la citoyenneté : participation à la prise de décision, aux orientations dans l'aménagement et le développement de l'espace ouvert.

Nous distinguons dans ces entrées les caractéristiques extrinsèques du système (1) des caractéristiques intrinsèques (2, 3, 4) (Delattre 1971), comme l'illustre la figure 32.

Figure 32 : La publicisation : entre caractéristiques extrinsèques et intrinsèques



Envisager l'espace public par le biais de la publicisation place le débat au-delà de la ville. Bien qu'il y ait une sorte de convention tacite pour considérer l'espace public comme emblème de la citoyenneté (Lussault 2003), l'éclatement des villes et la généralisation de l'urbanisation conduit à élargir cette vision. L'espace ouvert, et à travers lui la campagne ou la nature, peut être considéré comme un espace public : « Parce que ce qui y est en train de s'y passer est l'affaire de tous, la campagne d'aujourd'hui – en tant qu'emblème de la dimension politique des rapports à la nature et des rapports à la tradition – est un espace public » (Micoud 2001, p. 72). Les travaux des « ruralistes » s'attachent aujourd'hui à montrer les formes de publicisation qui touchent les espaces ruraux et les conditions du vivre-ensemble qui s'y mettent en place (Le Caro, Banos, Candau). Les espaces ouverts imposent que des réflexions communes entre « urbanistes » et ruralistes soient engagées, tel que le travail mené par B. Sabatier et V. Banos (Banos et Sabatier 2008), que nous espérons poursuivre avec eux.

2- Espace ouvert et publicisation : le cas du parc des Jalles

L'objectif du projet de parc des Jalles est bien de créer les conditions d'une publicisation, c'est-à-dire d'une ouverture de l'espace « vallée » à la pratique récréative des citoyens. Nous envisageons ici les conditions réelles de cette publicisation et les difficultés que la dynamique rencontre. Nous faisons référence aux caractéristiques intrinsèques du système (cf. figure 32).

2.1- L'accessibilité

L'accessibilité au public est la première condition de l'ouverture de l'espace. C'est l'étape sur laquelle se concentre le projet d'aménagement. L'entreprise est d'autant plus difficile que les conditions d'accessibilité à la vallée sont réduites.

Sur le plan spatial, la vallée s'étire d'ouest en est sans qu'aucun chemin ne suive les cours d'eau. Ces derniers desservent souvent des parcelles agricoles et se terminent en culs de sac ; ils sont principalement interrompus par de grands axes nord-sud indifférents aux structures et paysages micro-locaux. La connexion entre les grands axes nord-sud et les chemins ruraux n'est jamais signalée et donc invisible pour qui ne connaît pas les accès possibles. La seule continuité est-ouest est finalement la piste cyclable Bordeaux-Lacanau qui dessine au sud la limite de l'espace bâti. L'accessibilité est également réduite par la fermeture de certains espaces, indifféremment à leur statut privé ou public, par la mise en culture des terres agricoles, par les canaux de drainage et d'irrigation des terres maraîchères ou des prairies humides, par les formes d'appropriation communautaire de certaines zones (sédentarisation de gitans aux limites du parc sur la commune du Taillan) (Valette et Banzo 2007).

Loin d'être totale, comme l'imaginent parfois les visiteurs confrontés à un espace largement ouvert (mais non public), l'accessibilité aux diverses composantes de ce parc est une réalité offrant plusieurs visages (tableau 14).

Tableau 14 : Les accès dans la vallée des Jalles

	ESPACES OUVERTS	ESPACES SEMI-FERMÉS	ESPACES FERMÉS
Espaces publics	ACCÈS LIBRE Parc Majolan Bois communaux ACCES TOLÉRÉ Chemins maraîchers	ACCÈS SELECTIF Réserve naturelle de Bruges	ACCÈS TRANSGRESSIF Bois des Sources du Thil Station d'épuration
ESPACES PRIVÉS	ACCÈS TOLÉRÉ Forteresse Bois	ACCÈS TRANSGRESSIF Pacages Champs de maïs	NON-ACCÈS Espaces maraîchers (cabanes outils) Habitations illégales
ESPACES PUBLICS À USAGE PRIVÉ	ACCÈS TOLÉRÉ Occupation illégale de terrains par les nomades		NON-ACCÈS Gravières ACCES TOLÉRÉ Jardins familiaux
ESPACES PRIVÉS À USAGE PUBLIC		ACCÈS SÉLECTIF Restaurant le Moulin Blanc	

Dans les faits, l'accès aux espaces est variable : libre, sélectif, toléré, transgressif. L'accès sélectif est conditionné par un accueil du public. Dans le cas du restaurant, une relation marchande s'instaure. Les notions d'accès toléré ou transgressif recouvrent ici ce que C. Dessouroux nomme le « paramètre de la régulation », qu'il ajoute aux deux paramètres de l'accès et de la normativité juridique pour qualifier l'espace public (Dessouroux 2003) ; elles suggèrent que « les conditions d'usage d'un espace public ne dépendent pas uniquement d'interdictions formelles, mais que le non-dit, la négociation *in situ*, agissent ». La perception du caractère ouvert ou fermé, privé ou public de l'espace résulte aussi de ce non-dit. L'accessibilité telle qu'elle est perçue par les usagers indépendamment d'une accessibilité réelle réfère à une dimension phénoménologique que nous n'abordons pas dans cette étude. Notre objet reste l'acteur territorial, au sens où l'entend Gumuchian (Gumuchian 2003) et non l'individu (Le Floch 2002).

Les conceptions de l'accessibilité au public des principaux acteurs gestionnaires de l'espace sont différentes et peinent à s'articuler avec la conception métropolitaine de la CUB et de l'A'Urba qui défendent une vision paysagère et transversale, c'est-à-dire continue et ouverte du parc (tableau 15).

Tableau 15 : Les conceptions divergentes d'un espace partagé

Acteurs	Conception de l'espace ouvert	Type d'accès souhaité	Usage souhaité
Acteurs publics : CUB, A'Urba, Communes	- Ressource environnementale - « Coulée verte » - Parc urbain	- Plein et entier - Rendre l'espace (au) public	- Mixité spatiale - Usages multiples coexistant avec usage récréatif dominant.
Agriculteurs : maïsiculteurs, maraîchers	Ressource économique	Nonaccès à accès toléré	Agricole strict
Éleveurs	Ressource économique	Accès toléré	Agricole pouvant être concilié avec usage récréatif.
Écologistes et chasseurs	Ressource environnementale à protéger	Accès sélectif et contrôlé	Mixité spatiale dans le respect des écosystèmes initiaux (en particulier dans les marais).
Promeneurs urbains	- « Nature » ou - « campagne urbaine »	Accès libre	Récréatif
Résidants	Espace à usage privatif	Nonaccès	Habitat individuel
Spéculateurs fonciers	Ressource économique	Accessibilité à la construction	Foncier

Au sein même du groupe des acteurs publics, les conceptions de l'espace non bâti et de l'usage qui doit en être fait varient. Ainsi, les municipalités impliquées espèrent-elles de la création du Parc Intercommunal un gain d'attractivité et un profit économique pour la commune. Dans ce contexte, elles adhèrent au projet de parc et à l'image consensuelle de la périphérie urbaine qu'il propose. Il n'empêche que la transversalité du projet va à l'encontre d'une singularité et d'une spécificité communales qu'elles défendent et valorisent, engagées qu'elles sont dans une compétition interterritoriale évidente, comme nous l'avons signalé dans le chapitre précédent.

On voit bien apparaître les conflits d'usages potentiels que l'ouverture au public laisse envisager. La gestion impose alors d'identifier clairement les problèmes d'accès pour engager un processus de négociation. C'est la démarche qui a été amorcée par l'agence paysagiste Hirschberger dans le cadre de la rédaction de la charte 2008. À ce titre, les études portant sur l'accès du public aux espaces naturels en milieu rural sont du plus grand intérêt. Elles mettent l'accent sur l'accessibilité comme une problématique à part entière et proposent des méthodologies qui pourraient être remobilisées pour les espaces ouverts plus liés au milieu urbain (Mermet et Moquay 2002). C. Michel et L. Mermet insistent sur la nécessité d'une vision pluridisciplinaire de la problématique sur le plan de la recherche. Ils plaident pour une approche en termes de gestion⁸¹. « Des pratiques diverses et leurs impacts sur des activités et des acteurs différents se cumulent et s'entrelacent en une problématique plus globale, inscrite dans la gestion d'un territoire, où l'intervention sur l'accès gère un ensemble de problèmes » (Michel et Mermet 2002, p. 82). La démarche consiste donc à identifier les gestionnaires intervenant sur la question de l'accès et analyser les conditions de leur intervention pour faire évoluer la gestion de fait de l'accès. Elle met l'accent sur l'importance de l'identification de l'échelle à laquelle il est souhaitable d'aborder et de traiter la question de l'accès. Il n'est pas toujours possible

⁸¹ « Parler de gestion à propos d'une situation, c'est y distinguer un sujet intervenant délibérément pour améliorer les performances d'un système d'action au regard de critères et de buts explicitement posés au départ de son intervention de gestion » (Michel et Mermet 2002, p. 82).

d'intervenir ou de négocier au niveau de la propriété. Par ailleurs la commune n'est pas toujours compétente, bien qu'elle joue souvent le rôle de médiateur dans la communication auprès des habitants relative à la gestion des conflits. La démarche inclut dans la négociation les intérêts de ceux qui ne sont pas là, les usagers « nomades », par le biais des associations des pratiques récréatives de plein air. L'accessibilité est donc envisagée en termes de gestion sur la base de situations concrètes. La charte paysagère et environnementale du parc des Jalles, élaborée en 2008, propose un « réseau d'espace public » dont l'objectif est d'assurer la continuité territoriale du parc et de le rendre reconnaissable par un vocabulaire spécifique considéré comme un « motif identitaire » ; cependant, tout reste à faire pour créer les conditions réelles de cette accessibilité.

2.2- Le lien social

Rendre l'espace accessible ne suffit pas à créer l'espace public ; l'accessibilité et la proximité spatiale ne génèrent pas forcément le lien social attendu. La question du lien social est délicate à évaluer. En premier lieu, le singulier du « lien social » appelle à un mythe dont d'aucuns ont montré les logiques de la construction (Genestier, 2006). L'emploi du pluriel (liens sociaux) permet d'éviter la « posture morale justifiée par le besoin de société solidaire et partagée » (Navez-Bouchanine 2006, p. 16), et de s'intéresser de plus près à ce qui est plutôt qu'à ce qui devrait être. En second lieu cette question du lien social conduit à évaluer les implications réelles de la co-présence et les potentialités de rencontre de l'autre qu'elle offre. Enfin elle implique d'envisager les modalités de redéfinition des normes collectives du vivre ensemble qui peut découler de cette rencontre.

Selon V. Banos et J. Candau, l'espace ouvert génère peu de liens sociaux car il fait référence à « des espaces où la consommation et l'expérience sensible de « la nature » priment. La fréquentation de ces espaces est d'abord et avant tout vécue sur le mode de l'intime » (Banos et Candau 2006, p. 103). Dans le lieu en revanche, à la co-présence physique et symbolique se joint l'action. Le lieu « ouvre la voie au déploiement de l'intersubjectivité permettant la mise en coexistence – et non seulement la co-présence – des éléments hétérogènes qui lui sont consubstantiels » (p. 111). Il y a par le biais des pratiques ou du discours « modification potentielle des normes, structuration et conscience d'une identité collective » (p. 106). L'espace public est alors une figure du lieu mettant l'accent sur la dimension politique et visible : « l'activité discursive travaille publiquement et collectivement la production normative » (p. 111). Dans ce cas « il n'est pas uniquement question de co-existence de pluralités, mais surtout de construction de cette co-existence » (p.107). L'espace public pose ainsi nécessairement la question du débat public : confrontation des idées pour adopter, faire évoluer la norme (cf. point 2.4 du présent chapitre). Espace ouvert, lieu, espace public constitueraient les trois paliers d'une progression, « les trois topiques de l'urbanité » pour analyser les modalités de redéfinition des normes collectives du « vivre ensemble » (Banos 2008). Dans le cas du territoire qui nous intéresse, et malgré la diversité des fonctions et des usages, les situations de co-présence restent limitées.

La co-présence entre les deux principaux groupes d'usagers que sont les agriculteurs et les non agriculteurs est réduite dans l'espace ouvert car leurs modalités d'appropriation du sol sont différentes. Alors que les premiers envisagent plutôt cette relation sur un mode territorial (propriété privée, appartenance au lieu, lien avec collectivité locale), les seconds privilégient le mode de l'intime. Pour Banos et Candau, ces modes d'appropriation ne peuvent se rencontrer

car ils induisent l'absence de l'Autre de la scène (2006). Au sein de la vallée, la rencontre entre agriculteurs et non agriculteurs est peu probable essentiellement parce que les lieux de co-présence n'existent pas. Alors que les uns sont cantonnés dans leur parcelle ou dans leurs serres, les autres traversent, circulent, passent dans la vallée ou se rendent dans des espaces publics urbains. Une agriculture de territoire serait susceptible de faire émerger des formes de solidarité. Les études semblent confirmer que les agriculteurs pratiquant de la vente directe ou de l'accueil à la ferme sont plus sensibles aux enjeux de la publicisation et s'approprient davantage le principe de la multifonctionnalité (Banos 2008). Ainsi, suite à la tempête du 24 janvier 2009, un article du quotidien Sud-Ouest mentionnait l'aide reçue par une agricultrice des différents membres de l'AMAP qu'elle approvisionne en légumes, pour nettoyer le champ jonché de débris de verre dus à la destruction de ses serres. Dans cet exemple on voit néanmoins pointer une logique de réseau, liens affinitaires des membres d'une communauté, plus qu'une logique de territoire où l'interaction est plutôt suscitée par la proximité, principe promu par le parc.

Les espaces propices à la co-présence dans la vallée sont finalement des espaces publics urbains aménagés par les différentes collectivités. On y retrouve les formes d'interaction classiques largement développées dans les études sur les formes d'appropriation de l'espace public (Ghorra-Gobin 2001, Dessouroux 2003, Capron & Haschar-Noé 2007, etc.). Des types de lieux dépendent les conditions de la rencontre et de l'échange :

- Le jardin public (parc de Majolan, le parc floral) réservé à la détente, la promenade, la contemplation, offrant parfois des équipements sportifs (Le Pinsan). L'espace est clos et répond à des règles de fréquentation normées mais *a priori* non excluantes.

- Le bois de Bordeaux est un espace public ouvert et son aménagement est minimal. Les pratiques d'appropriation y sont alors facilitées. Le bois de Bordeaux est connu comme lieu nocturne de rencontres homosexuelles. Certaines parties du bois, dans certains moments de la journée, sont alors d'usage plutôt communautaire : la rencontre est celle de l'entre-soi, l'Autre s'exclut de lui-même le plus souvent.

- Les jardins collectifs offrent d'autres points de rencontres mais de nature encore plus communautaire. Ne s'y rendent que ceux qui entretiennent une parcelle de culture dont ils sont usufruitiers. Espace semi-clos, il s'apparente à un espace privé : on entre dans l'espace d'une communauté qui a ses règles, chaque parcelle est un monde à l'image de celui qui la travaille (Laclau 2008).

- Chaque commune riveraine s'approprié un bout de la vallée pour y développer ses propres espaces publics destinés aux habitants de son territoire. Ils sont le plus souvent équipés pour l'accueil des enfants : bancs, équipements ludiques, équipements sportifs, etc.

Ces pôles publics, lieux de la vallée le plus clairement identifiés, cristallisent l'essentiel des mobilités liées à la récréation des citoyens. Ils polarisent les déplacements de proximité comme ceux à l'échelle de l'agglomération pour certains d'entre eux (parc de Majolan, bois de Bordeaux). C'est dans ces pôles que l'effet de lieu est le plus manifeste mais comme nous le voyons ils ne sont pas forcément propices à l'émergence d'interactions sociales.

Dans l'aménagement de l'espace ouvert, le cheminement public doit réussir à contourner les pratiques d'évitement et d'entre soi qui caractérisent souvent les vécus citoyens actuels (tableau 16). Les possibilités d'intervention pour favoriser la rencontre, et pas seulement la co-présence des différents usages, demeurent cependant limitées voire incertaines. La diversité des formes d'appropriation (effective ou représentée) ne cède pas aussi facilement à la stratégie publique d'ouverture des espaces.

Tableau 16 : Cheminement et rencontre dans la vallée des Jalles

	Évitement	Rencontre de l'entre-soi	Rencontre ouverte
État actuel	- Sources du Thil - Maraîchage - Gravières - Réserve de Bruges	- Jardins familiaux - Restaurant le Moulin Blanc - Camps de nomades sédentarisés	- Parc de Majolan - Équipements verts Bordeaux-lac
État projeté	Idem ?	Idem ?	- Projets touristiques ponctuels - Cheminements

2.3- Le débat public et la citoyenneté

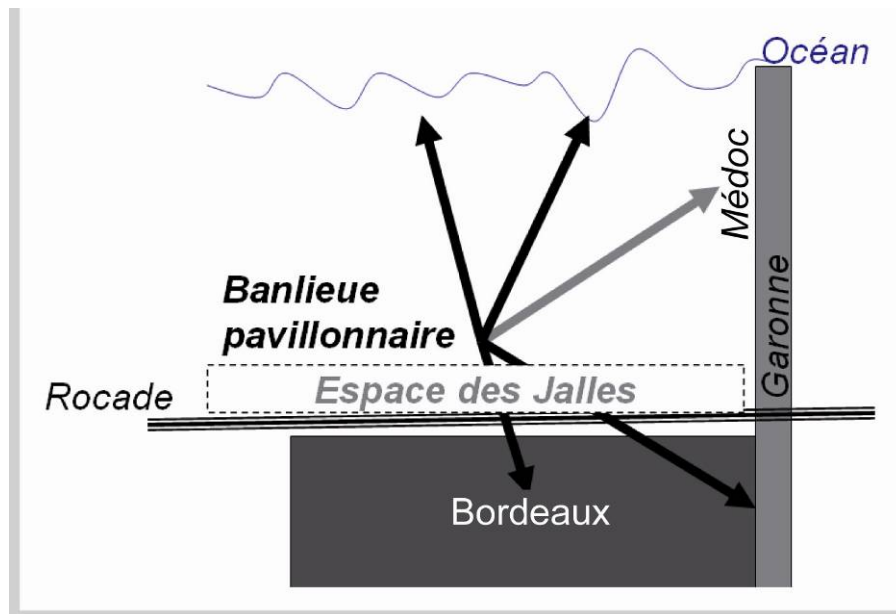
Le projet de parc des Jalles correspond à une procédure classique de l'aménagement suivant laquelle les techniciens et les politiques déterminent les termes de l'intérêt général. L'enquête réalisée par les étudiants de licence de géographie en 2007 signale que sur les 895 personnes interrogées dans les communes riveraines du parc, seulement 231, soit 26%, ont dit connaître le projet de parc. Alors que la charte du parc signée en 2000 indiquait comme un des objectifs principaux le maintien de l'activité agricole, les agriculteurs n'ont pas été associés au projet. Ils connaissent le parc par leurs fonctions politiques ou sociales au sein des communes, ou par ouï-dire. Ils y sont d'ailleurs opposés, le projet leur ôtant toute illusion de pouvoir un jour « arrondir leur retraite » en vendant leurs parcelles en terrain à bâtir (Lambert 2008). À quel type de débat a donc donné lieu ce projet ?

Le processus de publicisation du parc naît du discours de la planification territoriale. À l'échelle de l'agglomération, à travers le SCOT et le PLU la vallée s'inscrit dans une « charpente paysagère » et une « trame verte » censées promouvoir l'ordonnement d'un ensemble fragmenté (Banzo et Prost 2009). Un acte politique significatif a consisté à insérer le projet de parc dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme. L'espace n'est pas urbanisable et fait l'objet d'un projet d'écosite (PLU 2006). C'est donc suivant la procédure d'enquête publique qu'a été réalisé l'essentiel de la consultation des habitants même si la procédure du PLU impose un temps de concertation⁸². Dans cette démarche, l'intérêt général sous-jacent est celui des habitants de l'agglomération dans son ensemble puisqu'il s'agit de créer une ville « plus verte et donc plus viable » (PLU 2006). L'argument paysager et environnemental du projet vient donc donner du poids en transformant, par la rhétorique, le délaissé urbain en espace de nature et en bien commun pour la communauté des Bordelais, et au-delà pour les bienfaits de l'humanité (interaction entre le local et le global). On reste bien dans une logique républicaine de l'intérêt général évalué par le pouvoir politique, celui de la Communauté Urbaine de Bordeaux, avalisé par les communes par le biais de la signature d'une charte et par l'expertise technique (Lolive et Blanc 2007). Peu de place est laissée au débat public.

Alors que la Communauté Urbaine revendique l'adhésion des habitants à cette expérimentation, les habitants de cette périphérie se déploient, pour leurs loisirs, entre le centre de Bordeaux et les quais de Garonne d'une part, les plages atlantiques et plus marginalement le Médoc intérieur d'autre part (figure 33). Dans ces circonstances, le parc public ne semble pas entrer dans les attentes prioritaires des habitants des périphéries pavillonnaires attachés à leur espace de verdure privatif et aux déplacements automobiles (Benezech 2009).

⁸² Les nouvelles instances de la communauté urbaine de Bordeaux réfléchissent actuellement (en 2009) aux moyens de faire progresser les formes de la concertation dans le cadre de véritables processus participatifs. La concertation imposée par la loi SRU pour la réalisation du PLU a été réalisée *a minima*, comme dans la majeure partie des villes françaises, de manière à limiter les difficultés de conduite de la procédure, les temps et les coûts.

Figure 33 : Les destinations de loisir des habitants de la vallée des Jalles



Source : L. Couderchet

Sur la rive droite se développe un projet similaire, le parc des Coteaux. Le parc, concernant cinq communes, s'inscrit dans une périphérie où la présence de l'habitat collectif est forte (Cenon, Lormont, Floirac). Le projet y est aujourd'hui bien plus avancé que dans la vallée des Jalles. Si la démarche de concertation n'a pas été plus pensée en amont, le projet bénéficie tout au moins d'un engagement des communes bien plus fort. Ce qui favorise le projet du parc des coteaux manifeste la difficulté de publicisation du parc des Jalles :

- le terrain est public dans le premier cas, privé dans l'autre ;
- le terrain est en friche, il abrite des usages récréatifs spontanés aux Coteaux, il est en grande partie agricole aux Jalles ;
- il se situe au pied de grands ensembles sur la rive droite, il s'inscrit dans un environnement résidentiel pavillonnaire sur la rive gauche.

Nous voyons que la procédure génératrice d'espace public dans le cas des espaces ouverts reste à inventer. Le principe de publicisation ne peut avoir un effet que si les acteurs du parc, c'est-à-dire tous ceux qui assurent la gestion de l'espace, participent pleinement au projet. Ceci impose qu'ils revendiquent leur appartenance au territoire et se reconnaissent dans le projet. D'après la Charte paysagère et environnementale de 2008, il reviendrait au futur syndicat mixte, physiquement représenté par une *Maison des Jalles*, de promouvoir ce sentiment d'appartenance par le biais de l'échange et de la participation. Mais peut-on imaginer une participation efficace à la recherche de solutions de la part d'acteurs qui n'ont pas été associés à la construction du problème ? (Crozier et Friedberg 1977).

L'exemple du parc des Jalles montre que « l'arène » formelle de décision ne suffit pas. Fermée sur « le cercle des décideurs soudés par une procédure institutionnelle et des territoires de compétences » elle ne parvient pas à faire sens pour les usagers présents ou absents. Le « forum » s'impose nécessairement comme moyen de contribuer « à la mise en discussion des règles existantes et à l'exploration de normes d'action nouvelles » (Berdoulay *et al.* 2004, p.15). L'action publique doit donc entrer pleinement dans la démarche de projet « expression d'un compromis provisoire et limité qui satisfait les promoteurs et leurs alliés » (p. 21). Si la

démarche est théoriquement admise, on voit que dans la pratique les réticences sont fortes car elle ébranle les savoir-faire et les quelques certitudes auxquelles il est bon de se raccrocher. L'espace ouvert de par sa diversité et la variété des compétences qu'il mobilise offre un champ d'expérimentation stimulant pour l'innovation territoriale et impose un défi à l'action publique.

Conclusion

La publicisation est la problématique centrale de l'espace ouvert. Elle justifie pleinement le choix du terme et le recours au principe d'ouverture. Elle répond au statut de bien commun qu'acquiert progressivement l'espace ouvert et pose la question en termes de gestion. La gestion de l'espace ouvert passe nécessairement par sa publicisation dont les principaux axes sont pour rappel : les politiques publiques, l'accessibilité, les liens sociaux, le débat public.

L'ouverture au public, l'accès à l'espace, n'est donc qu'une composante du processus. Elle est néanmoins essentielle. Elle induit les conditions d'appropriation de l'espace et les opportunités de la rencontre et des liens sociaux qui peuvent en découler. Elle impose de renouveler la pratique d'aménagement et d'adopter de nouvelles formes de gouvernance. Par ailleurs, l'accès au public devient une problématique à part entière qui offre des opportunités de collaboration entre différentes disciplines et suscite des échanges qui ne peuvent qu'être fructueux entre compétences opérationnelles des villes et compétences opérationnelles des champs (Mermet et Moquay 2002, Banos et Sabatier 2008).

Conclusion partie 3

L'espace ouvert questionne le champ de l'action publique territoriale. Il en bouscule les principes et impose de faire autrement. Nous avons évoqué trois aspects de la contrainte à l'innovation : l'infrastructure écologique, le parc naturel urbain, la publicisation.

L'espace ouvert participe à la création d'une infrastructure pour l'aménagement du territoire. Le principe de continuité transcalaire sur lequel elle s'appuie a plusieurs implications. Tout d'abord elle nécessite l'intégration des politiques publiques à visée territoriale. Ensuite, elle induit une collaboration des systèmes d'action aux différentes échelles du territoire dans un sens qui n'est pas forcément hiérarchique, c'est-à-dire de haut en bas ou de bas en haut. Le passage le plus sensible demeure celui qui marque le seuil entre le territoire de l'aménagement et le territoire de l'urbanisme. Enfin l'approche territoriale conduit à une collaboration horizontale des systèmes d'action indépendamment des distinctions territoriales ou sectorielles. Autant de situations qui imposent de nouvelles manières de faire.

En s'appuyant sur la figure de « parc naturel » comme moyen de sa territorialisation, l'espace ouvert déstabilise les pratiques de l'aménagement, notamment en milieu urbain. L'unité de mesure, l'hectare plus que le mètre carré ; la mixité des usages du sol ; la présence de l'agriculture ; la diversité des systèmes d'action en présence pour la gestion de l'espace ; les principes environnementaux et paysagers qui orientent l'aménagement, etc. ; tous ces aspects sont autant d'éléments qui désorientent les urbanistes et traduisent l'absence d'imagination des politiques. À mi-chemin entre le parc naturel régional et le parc public urbain classique, le parc urbain nouvelle mouture force l'innovation. Il constitue un champ d'expérimentation pour la conduite de projets d'urbanisme mettant l'accent sur l'aspect territorial du projet et sur le rôle crucial de la maîtrise d'ouvrage.

L'espace ouvert renouvelle la conception de l'espace public dans la mesure où l'objectif n'est pas de rendre l'espace public mais plutôt d'augmenter son niveau de publicité. L'accessibilité devient conditionnelle plutôt que totale. La gestion se fait nécessairement sur la base de partenariats. La diversité des usages possibles rend difficile l'orientation et le contrôle des modalités d'appropriation. Le cheminement joue un rôle important, il devient l'outil privilégié dans l'œuvre de publicisation. La publicisation sollicite de nouvelles formes de gouvernance associées à la fois à l'aménagement et à la gestion de l'espace ouvert. Toutefois, plus encore que dans l'espace public classique, la place de l'individu reste essentielle, la rencontre de l'autre aléatoire.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objectif du présent volume était de déconstruire l'idée d'espace ouvert pour mieux en cerner les origines, la signification, les implications. J'ai montré au cours de ces pages que l'espace ouvert ne se résumait pas à un vide, une absence, mais qu'il était occupé de diverses manières et produit par une grande diversité de dynamiques matérielles (ou agissant sur des matérialités) et de constructions idéelles. Celles-ci, envisagées dans le temps long, lui ont donné une consistance, une existence. Le processus que j'ai mis en évidence s'appuie sur trois sources essentielles : la ville, la nature, l'action publique.

L'espace ouvert existe par la ville et pour la ville. Il émane tout d'abord du regard porté par les citoyens sur la campagne. Une campagne qui résulte des imaginaires urbains et qui perd de sa matérialité. Une campagne paysage qui se pare des vertus de la nature. Une campagne idéalisée, lisse et bienveillante, attirante. A la recherche d'un contact physique plus fort avec cette campagne-nature-paysage, la ville s'étend au gré des réseaux qu'elle exploite ou qu'elle crée. Elle transforme les espaces les plus utiles à ses stratégies d'aménagement, elle délaisse ou protège les autres. Ces « autres » constituent l'espace ouvert. Le jeu de valorisation/dévalorisation qui caractérise ces espaces est le fait d'intérêts économiques, il est aussi en grande partie le produit des représentations de la société à la fois traduites et produites par ceux qui pensent et font la ville. L'espace ouvert est ainsi tour à tour : écrin de nature, paysage, support de la ville fonctionnelle, panorama, réserve de biodiversité, infrastructure verte, etc. Ces différentes représentations se succèdent, se juxtaposent, se combinent et dotent l'espace ouvert d'une place de plus en plus affirmée dans la ville contemporaine, jugée même essentielle dans l'élaboration de son projet, de son futur (Secchi 2006).

L'espace ouvert se conçoit dans un rapport de la société à la nature post-moderne. Le monde fini, la planète envisagée comme un système privilégie le mode de l'interaction : la nature mise à distance des activités humaines, observable en tant qu'objet, n'est plus ; la nature est désormais processus, produit des activités humaines qu'elle intègre et auxquelles elle réagit. L'objectif de la science est donc, désormais, de mieux comprendre les termes de ces interactions. La ville, opposée à la nature dans la pensée moderne, devient le lieu stratégique pour l'observation des interactions de l'une et de l'autre. Les études sur le changement climatique, sur la biodiversité, prennent de plus en plus comme champ d'expérimentation la ville. L'espace ouvert se trouve dès lors valorisé en tant qu'espace de nature. Il accueille une vie animale et végétale ; il favorise les circulations des flux nécessaires à la reproduction de cette vie (eau, espèces, air) ; il permet de préserver des ressources comme le sol. La nature entre dans la ville ; elle entre donc aussi dans les conceptions de la ville et dans le quotidien des habitants. L'espace ouvert devient un bien commun à préserver et exige à ce titre une mutation des principes de l'aménagement urbain et, plus largement, de l'aménagement du territoire.

L'action publique participe au processus de territorialisation de l'espace ouvert. J'ai particulièrement insisté sur les logiques de réseaux écologiques et de trames vertes qui consacrent l'espace ouvert. Chargées de promouvoir le lien, la continuité, ces logiques ne

remettent pas fondamentalement en question la pratique du zonage. Par ailleurs, l'objectif de continuité transcalaire se heurte au changement d'échelle. La distinction entre la logique urbanistique et territoriale (au sens de vaste territoire) demeure : le parcellaire rural est mal adapté aux logiques foncières de l'urbain, les compétences techniques changent, le projet territorial se place à des échelles distinctes, etc. La rigidité des pratiques « aménageuses » s'adapte mal à la labilité des dynamiques spatiales. L'outil parc compose avec ces différences. Il propose un cadre relativement souple qui permet d'engager des opérations concrètes d'aménagement et de gestion de l'espace ouvert. L'espace ouvert acquiert une visibilité, une identification qui rend légitime la mise en œuvre d'actions spécifiques pour sa préservation. C'est l'effet géographique (Debarbieux 2004).

00000

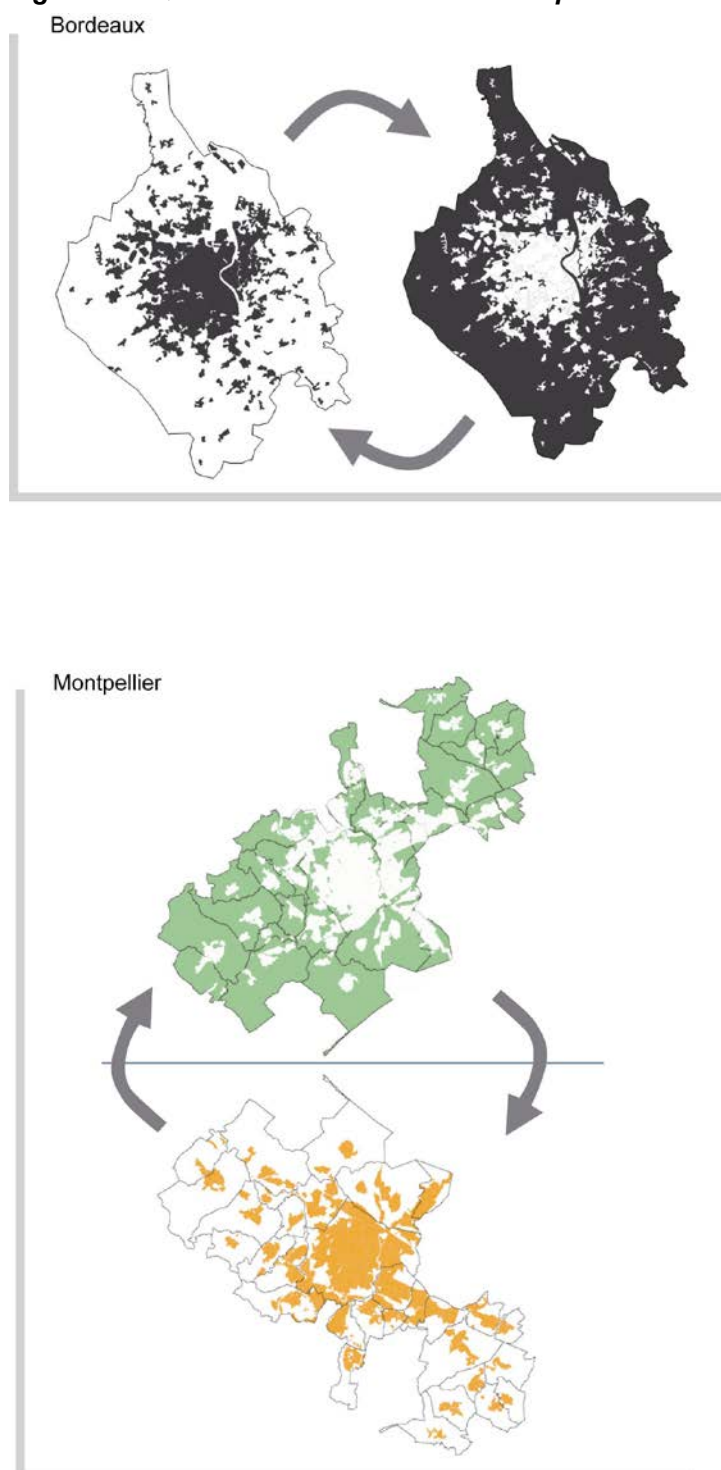
L'argumentation développée dans les pages précédentes, les exemples étudiés, confirment l'hypothèse de l'importance de l'espace ouvert dans la ville contemporaine et du renouvellement de la pratique de l'aménagement urbain et des modes de gouvernance qu'il suscite ou qu'elle produit. L'incorporation de la nature dans la ville et les nouvelles formes du projet territorial en sont les principaux enjeux.

Les urbanistes restent attachés à la prise en compte de l'urbain comme totalité, l'agglomération. Celle-ci est néanmoins de plus en plus envisagée comme un système ouvert en interaction avec son environnement. Bien que compacte, l'agglomération doit faciliter les porosités, la continuité des circulations jusque dans son cœur. Le lien avec les rivières et les fleuves est revalorisé, il s'étend à tous les types de cours d'eau. A Bordeaux toutes les vallées affluentes de la Garonne, anciennes coulées vertes du SDAU de 1980, font l'objet d'aménagements pour l'accueil des citoyens (Eau Blanche, Eau Bourde, Peugue, Jalles). En effet, le réseau hydrographique facilite la création de continuités aux différentes échelles du territoire. Il abrite des habitats importants pour la faune et la flore. Il est le plus souvent le support des corridors écologiques. L'idée de « grand paysage », défendue par les paysagistes, traduit également cette ouverture de la ville vers le territoire. L'échelle de la planification stratégique territoriale doit rendre compte de ce principe de lien avec l'extérieur. La ceinture forestière de la charpente paysagère du SCOT de Bordeaux, comme les flèches du PROT-AML de Lisbonne, traduit cette ouverture.

Dans la planification territoriale et l'aménagement des régions urbaines, l'espace ouvert se construit comme une infrastructure. Ceci a plusieurs incidences. Il est envisagé comme un élément structurant, et non plus résiduel, de l'aménagement et de l'organisation de la ville. Pour donner plus de poids à cette idée, les images d'aires urbanisées vues à partir de l'espace en creux se multiplient (figure 34). Cette démarche valorise la fonction des paysagistes pour qui l'aménagement se conçoit en fonction du site et de l'histoire du lieu. Les urbanistes s'imprègnent de ces idées, ils se les approprient pour penser la ville ; une ville qui se veut « paysagée » au sens où elle intègre la perspective, les horizons ouverts⁸³. Une ville conçue du dedans, selon une géométrie qui offre plus d'options à la créativité des aménageurs, qui met à disposition plus d'espace (Lussault 2008).

⁸³ L'écran végétal de la lisière forestière, s'il contraint la perspective, offre néanmoins l'idée d'une échappée possible vers un autre monde, celui de la « nature ». On est paradoxalement dans le même registre d'ouverture.

Figure 34 : Quand les vides deviennent les pleins



Sources : Burgeade 2008, SCOT de Montpellier.

L'espace ouvert devient une nouvelle nature urbaine : une nature composite. Dans le cas de la vallée des Jalles, nous avons montré combien l'espace ouvert était loin d'être vide et « naturel ». Il abrite une grande diversité d'usages du sol : l'agriculture intensive, l'agriculture extensive, la protection des sources d'alimentation en eau, la réserve naturelle, les parcs publics, l'extraction de matières premières, le jardinage, etc. Les espaces de nature, au sens de la conservation, sont réduits à de toutes petites superficies qui elles-mêmes présentent des

situations variées. Toujours dans le cas du parc des Jalles on trouve une Znieff, occupée en partie par une zone industrielle ; une réserve naturelle envahie par une faune jugée nuisible par les agriculteurs et les chasseurs (ragondins, sangliers) ; des zones Natura 2000 abritant la cistude d'Europe, espèce rare et protégée, encore en attente d'un DOCOB. Les conceptions de la nature des acteurs en charge de la gestion de l'espace sont tout aussi diverses. Nous l'avons montré dans le cas du marais de la vallée des Jalles (Valette et Banzo 2006). Dans ces circonstances, le projet de paysage a la lourde tâche d'assurer un consensus pour une nature « partagée ». Les paysagistes, sollicités pour requalifier les délaissés urbains en espaces ouverts, dessinent les espaces de nature de l'urbanité contemporaine car la « naturalisation » est à l'ordre du jour : redonner une place à la *natura naturans* dans une composition qui garde un argument esthétique et une fonctionnalité d'espace public (Banzo et Prost 2009). Le parc urbain public d'aujourd'hui serait ainsi comme le parc urbain public d'hier, mais avec une végétation plus spontanée qui rappelle, autant que faire se peut, la nature du « Dehors ». Cette affirmation reste, bien sûr, à discuter.

Cette introduction de la nature dans une conception territoriale de la ville invite à faire évoluer les compétences des professionnels de l'aménagement : urbanistes, paysagistes, architectes ; elle appelle à diversifier l'origine des connaissances, les domaines d'expertise. Les scientifiques, supposés être les détenteurs de connaissances nécessaires à la prise de décision, sont confrontés à deux types de problèmes : d'une part l'incertitude que génère la plus forte implication des activités humaines dans les processus naturels ; d'autre part, l'inadaptation des temps de la science à ceux de l'action. L'opportunisme de ceux qui sont pressés de prendre des décisions pour assurer la « durabilité » des aménagements est justifié par cette incertitude. Le « verdissement » des surfaces en tout genre en est une illustration. À l'échelle de la planète, la diversité biologique et le changement climatique sont avancés comme des problématiques environnementales majeures. On découvre ou redécouvre que la ville n'est pas dépourvue de faune et de flore et qu'elle peut accueillir des habitats diversifiés, atténuer l'îlot de chaleur et donc l'effet de serre. Le résultat est de mettre du végétal sur toutes les surfaces pour augmenter les conditions de la biodiversité, réduire l'îlot de chaleur, lutter contre les pollutions, etc. Le végétal se pare de toutes les vertus. Que font les scientifiques aujourd'hui ? Ils étudient les effets de ce type de pratiques pour déterminer si effectivement elles répondent au discours avancé pour leur instauration. Les temps de la science et de l'action réussissent à se rapprocher lorsque la science est capable de constituer des systèmes d'observation permettant d'élaborer des critères, des catégories, des seuils directement mobilisables par l'action. Les analyses qui privilégient le temps long de l'observation et de la réflexion répondent moins bien à l'urgence de la durabilité.

La rivalité entre urbanistes, paysagistes et architectes (Champy 2000) est ravivée par les nouvelles échelles du projet d'urbanisme et l'affirmation de la nature et de l'espace ouvert dans la ville. La tendance générale est d'empiéter sur le terrain des autres : les paysagistes sont architectes, ils deviennent urbanistes ; les urbanistes empruntent outils et vocabulaire au paysagisme ; les architectes s'essaient à l'urbanisme végétal. Les limites entre les champs de compétences deviennent de plus en plus floues et favorisent une compétitivité renforcée des formations. Dans une même profession et un même champ disciplinaire la vision des compétences et des méthodes n'est pas forcément unifiée. Le débat lisboète qui existe entre les paysagistes engagés dans une logique de protection de l'espace ouvert à tout prix et ceux qui prônent une plus grande intégration aux logiques urbanistiques en est un exemple. Des débats similaires pourraient être relevés en France ou en Espagne. L'argumentation diffère

cependant suivant les contextes culturels et scientifiques qui en constituent la base. De façon générale, ces professions de l'aménagement restent profondément marquées par une culture du projet localisé et de l'esthétique qui ne prépare pas forcément à la question territoriale telle que posée par l'urbain aujourd'hui. C'est ce que regrettent particulièrement R. Vidal et A. Fleury lorsqu'ils évoquent la difficulté des urbanistes à comprendre et intégrer les réalités d'un monde agricole sinon rural (Vidal et Fleury 2009).

Les principes d'introduction de la nature dans la ville, de publicisation de l'espace ouvert, constituent un enjeu majeur dans les processus de territorialisation de l'action publique. L'application des stratégies de continuité territoriale devient un argument fort de l'aménagement du territoire : comment faciliter les continuités à toutes les échelles ? En France il semble que le choix soit de donner plus de poids à l'échelon régional, échelon intermédiaire, en assurant un lien entre le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et les documents d'urbanisme (SCOT et PLU). De façon générale, le principe de continuité tend à dissoudre la dualité urbain-rural et impose, de ce fait, de concevoir de nouvelles formes de coopérations. Il s'agit de reconsidérer les systèmes d'action construits sur la base de cette opposition.

À l'échelle des aires urbanisées, la politique de préservation d'un espace ouvert continu, dans une logique de réseau, pose la question de l'intercommunalité. Dans le cas de Bordeaux, nous avons vu que l'intercommunalité est à la fois celle du projet territorial de parc des Jalles et celle de la CUB. Cette dernière assure, à travers le PLU, une protection réglementaire de l'espace ouvert ; le projet territorial doit permettre à cette protection d'exister. Toutefois, l'intercommunalité de projet se trouve prise en étau entre des communes qui restent attachées à leurs prérogatives en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et la CUB qui n'assume pas la responsabilité totale du projet, faute de compétences et de légitimité politique. En l'absence d'échelon intermédiaire efficace, l'espace ouvert est livré aux différents systèmes d'action qui le parcourent à différents titres : l'eau, l'agriculture, les réseaux, etc. Le projet territorial pose alors la question de la mise en cohérence de ces différentes interventions. Par ailleurs, la multiplication des projets territoriaux destinés à construire la trame, accolés les uns aux autres, n'assure pas la continuité et la cohérence territoriale attendue : à chaque territoire correspond ses jeux d'acteurs, ses problématiques. Qu'il s'agisse de Bordeaux, Lisbonne ou Madrid, les principes d'une organisation territoriale cohérente à l'échelle métropolitaine butent sur l'autonomie des communes qui résistent aux logiques d'aménagement supra-municipales.

La constitution des trames vertes et bleues devient un principe d'aménagement du territoire qui dépasse largement sa portée environnementale. Par ailleurs, l'objectif est d'allier les principes réglementaires avec les démarches contractuelles. En Espagne et au Portugal, la voie réglementaire reste privilégiée. Elle n'est pas sans poser de problèmes dans l'application. Au Portugal nous avons montré comment la REN, bien que permettant légalement la préservation d'importantes superficies du territoire, avait, dans les faits, de grandes difficultés à être respectée (constructions illégales). La préservation de l'espace ouvert n'est possible que si elle s'accompagne d'une politique de gestion du territoire ; celle-ci nécessite de nouvelles formes de gouvernance.

Pas de projet et d'action territoriale sans zonage, et ce quelque soit le type de projet. La délimitation est le support de la réglementation, elle est la condition de la mise en œuvre des coopérations et des compétences nécessaires à l'action. Le parc est à ce jour l'outil mobilisé pour la préservation de l'espace ouvert. Il y a autant de types de parcs que de projets

territoriaux. Le parc est un outil connu et sans vraiment de mystère pour la pratique aménageuse lorsqu'il est de statut public. Les pouvoirs publics se doivent alors d'en assurer la gestion au même titre que le square ou le jardin public. Toutefois les parcs urbains nouvelle version, destinés à assurer les continuités naturelles, à préserver les espaces résiduels de nature, à maintenir l'activité agricole, etc., sont d'un autre ordre. Ils ne se décrètent pas, ils se construisent dans une démarche de publicisation.

La publicisation se conçoit à deux niveaux. D'une part le cadre normatif crée les conditions extrinsèques de la publicisation. D'autre part, l'accessibilité, le lien social et le débat public en composent les caractéristiques intrinsèques. Ainsi dans le cas du parc des Jalles le cadre normatif est imposé par le document d'urbanisme qui définit la zone comme non constructible. L'espace devient un bien commun pour la communauté métropolitaine. C'est au projet territorial, en tant que système, de favoriser les conditions intrinsèques d'une publicisation. Il est important de rappeler que dans le cas de l'espace ouvert l'accessibilité ne peut être que conditionnelle ; les liens sociaux sont en grande partie focalisés sur la relation entre exploitants agricoles et non exploitants ; le débat public peut se placer sur différents registres au cours de l'évolution du projet. Celui-ci n'est pas figé. Ceci signifie que la dynamique de publicisation conduit à une recomposition permanente des relations entre les différents acteurs du territoire. La gouvernance est essentielle. Ces conditions différencient l'espace publicisé de l'espace public.

La territorialisation, par le biais du zonage et du parc, pose néanmoins problème. Dans la mesure où elle différencie un dedans et un dehors, elle produit nécessairement des inégalités spatiales, des formes de spécialisations. Les études économiques se plaisent à mettre en évidence le rôle de la proximité d'un parc sur le prix du foncier et donc sur les distinctions socio-spatiales dans la ville. Lorsque le parc est assez vaste pour inclure des constructions, la distinction se place à une autre échelle : il y a ceux qui vivent dans le cadre protégé du parc et ceux qui vivent en dehors. La logique de fermeture prend alors le dessus sur celle d'ouverture. On ne vit pas dans un espace ouvert, mais dans un espace fermé organisé selon une réglementation spécifique. La frontière entre ouverture et fermeture est à considérer avec attention.

La démarche de projet, dans les formes de territorialisation évoquées, prend tout son sens. Elle fait référence à un processus nécessairement long où les conditions de l'aménagement doivent être considérées en même temps que les conditions de gestion ; l'intérêt général, en même temps que l'intérêt particulier. La maîtrise d'ouvrage devient essentielle. La réalisation des aménagements concrets ne représente finalement que la partie immergée de l'iceberg : celle que l'on voit, mais pas la plus importante. L'espace ouvert, caractérisé par une grande diversité de facteurs, impose une démarche de projet qui soit quasi permanente. Il s'agit de composer en fonction des relations qui s'établissent, au cours du temps, entre les différents acteurs territoriaux. Les usagers et les habitants font partie du processus, ils sont conviés à y prendre part. Dans le parc national urbain de Stockholm, on demande aux différents usagers de participer, à titres divers, à la gestion des écosystèmes (Barthel 2005). Les AMAP responsabilisent les habitants dans le choix et les conditions de production d'une alimentation plus saine. Toutefois beaucoup reste à faire sur ce plan car aucune catégorie d'acteur n'est vraiment préparée à assumer les bouleversements que cette gouvernance implique. Si l'idée de durabilité urbaine a un sens, ce peut être celui-là : reconsidérer l'action sur le mode du

processus et non de la procédure. L'espace ouvert est à ce titre un terrain d'expérimentation privilégié.

L'espace ouvert amène à développer une géographie au prise avec les questions concrètes d'aménagement du territoire. Il est un outil utile permettant de reconsidérer, ou du moins de considérer avec du recul les catégories spatiales comme les catégories de l'action. Il met l'accent sur les formes de territorialisation de l'action publique destinées à construire un lien fort entre aménagement et environnement. Il constitue un champ d'observation d'une urbanité en mutation, des tentatives de recomposition voire de création des conditions du « vivre-ensemble ». C'est un outil riche, particulièrement adapté à l'analyse des formes de recomposition socio-spatiales.

BIBLIOGRAPHIE

- (1975), *Espaces ouverts*, Marly-le-Roi, Ministère de l'équipement, Ministère de l'intérieur, coll. Colloques de Marly, Information sur les problèmes généraux de l'urbanisme et de l'aménagement, 160 p.
- (1997), « Natures en ville », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 74, 146 p.
- (1999), « Paysages en ville », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 85, 232 p.
- Adell G., Capodano X. (2001), « Dire les nouveaux territoires : du stigmate de la banlieue à l'ubiquité du paysage », in H. Rivière d'Arc (dir.), *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, Unesco, p. 63-84.
- Albaladejo C. (2008), « L'agriculture dans la cité. Les nouvelles formes d'insertion territoriale de l'activité agricole dans le périurbain albigeois », in R. Séchet, I. Garat et D. Zeneidi (dir.), *Espaces en transactions*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 191-209.
- Aldhuy J. (2003-2004), « Identité, catégorisation socio-spatiale et mobilité : être urbain et se penser rural ? », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 115-118, p. 45-58.
- Allen A. (2003), « Environmental planning and management of the peri-urban interface : perspectives on an emerging field », *Environmental Planning and Management*, vol. 15, n° 1, p. 135-146.
- Alphandéry P., Bitoun P., Dupont Y. (2000), « Ruralités. Les campagnes entre terroirs et mondialisations », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 842.
- Arnould P. (2005), « Biodiversité: quelle histoire ? », in P. Marty, F.-D. Vivien, J. Lepart et R. Larrère (dir.), *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS Éditions, p. 67-80.
- Ascher F. (2009), « Les villes se construisent sur des compromis », *Le Monde*, 15 mai, propos recueillis par Grégoire Allix.
- Ascher F. (2008), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Paris, Éditions de l'Aube, 112 p.
- Ascher F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 346 p.
- Augustin J.-P. (2006), « Par les chemins et les plages », *Urbanisme*, n° 346, p. 46-49.
- Augustin J.-P. (2002), « La diversification territoriale des activités sportives », *l'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, p. 417-435.
- Autran S. (2004), *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*, éd. Certu, Paris.
- Avitabile A. (2004), « Le projet urbain: une culture du territoire et de l'action urbaine », in Y. Chalas (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, p. 27-58.
- Aznar O., Guérin M., Perrier-Cornet P. (2007), « Agriculture de services, services environnementaux et politiques publiques : éléments d'analyse économique », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4, p. 537-586.
- Banos V., Sabatier B. (2008), « Les espaces périurbains non bâtis entre publicisation et privatisation : de nouvelles sociabilités hybridant rural et urbain ? », colloque *Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe, Bordeaux, 11-14 juin (à paraître)*.
- Banos V. (2008), *L'hypothétique construction des lieux ordinaires entre agriculteurs et non-agriculteurs en Dordogne : De l'idéologie patrimoniale à la recherche des échappées du territoire*, thèse de doctorat en géographie, Paris, Université de Paris IV, 516 p.
- Banos V., Candau J. (2008), « L'émergence d'un espace public en milieu rural : jalons méthodologiques », in R. Séchet, I. Garat et D. Zeneidi (dir.), *Espaces en transaction*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 177-190.
- Banos V., Candau J. (2006), « Recomposition des liens sociaux en milieu rural. De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ? », *Espaces et sociétés*, n° 127, p. 97-112.
- Banzo M., Prost D. (2009), « Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise », *Mappemonde*, n° 93.
<http://mappemonde.mgm.fr/num21/articles/art09101.html>

- Banzo M., Crozat D., Tesson F. (2008), « Périphérie urbaine entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe », Appel à communication du colloque, Bordeaux, 11-14 juin.
<http://www.ades.cnrs/peripheries>
- Banzo M., Couderchet L. (2007), « Agriculture et gestion de l'espace urbain : entre inertie et innovation, filière et territoire. Le cas du parc des Jalles dans la périphérie bordelaise », in *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoire* Nanterre, 10-12 octobre.
- Banzo M., Valette E. (2007), « L'éco-urbanisme face aux espaces non bâtis : l'enjeu de la mixité », *Urbia*, n° 4, p. 167-192.
- Banzo M., Valette E. (2006), « Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains », *Revue Sud-Ouest Européen*, n° 22, p. 27-39.
- Banzo M. (2005), « Del espacio al modo de vida. La cuestión periurbana en Europa Occidental : los casos de Francia y España », *Lo urbano-rural, ¿ nuevas expresiones territoriales ?*, Cuernavaca, Universidad Nacional Autónoma de México, Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinaria, p. 207-241.
- Banzo M. (1999), *La protección de los espacios naturales en la región metropolitana de Madrid*, Informe final de investigación de post-doctorado, 43 p.
- Banzo M. (1994), *Dynamique de l'espace périurbain et stratégies des producteurs agricoles. La périphérie sud-est de la ville de Mexico*, thèse de doctorat en géographie, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 325 p.
- Barata Salgueiro T. (2006), *Lisbonne. Périphéries et centralités*, Paris, l'Harmattan, 304 p.
- Barattucci C. (2006), *Urbanisations dispersées. Interactions/actions. France et Italie 1950-2000*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 317 p.
- Barnier V., Tucoulet C. (1999), « Ville et environnement. De l'écologie urbaine à la ville durable », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 829, 87 p.
- Barthel S. (2005), « Sustaining urban ecosystems services with local stewards participation in Stockholm (Sweden) », in B. Tress, G. Tress, G. Fry et P. Opdam (dir.), *From landscape research to landscape planning : aspects of integration, education and application*, Wageningen, The Netherlands, Bogers, R.J., p. 305-321.
- Bassand M. (2007), *Cités, villes, métropoles. Le changement irréversible de la ville*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 234 p.
- Baudelet L. (2005), « Jardins partagés : fruits, fleurs et lien social », *Pour*, n° 188, p. 182-186.
- Béhar D., Estèbe P. (2007), « Faut-il un gouvernement en Ile-de-France ? », *Pouvoirs locaux*, n° 73, p. 98-102.
- Bengston D. N., Fletcher J. O., Nelson K. C. (2004), « Public policies for managing urban growths and protecting open space : policy instruments and lessons learned in the United States », *Landscape and Urban Planning*, n° 69, p. 271-286.
- Berdoulay V. (1998), « L'écologie urbaine : un récit contre nature ? », *La ville en quête de nature*, Septentrion, p. 75-89.
- Berdoulay V., da Costa Gomez P. C., Lolive J. (dir.) (2004), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 224 p.
- Berdoulay V., Soubeyran O. (2002), *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*, Paris, La découverte, 270 p.
- Berger A., Chevalier P., Dedeire M. (dir.) (2005), *Les nouveaux espaces ruraux. Éléments d'analyse*, Montpellier, MTE-CNRS, Université Paul Valéry, 305 p.
- Bernard C., Dobremez L., Dufour A., Havet A., Mauz I., Pauthenet Y., Pluinage J., Rémy J., Tchakérian E. (2006), « La multifonctionnalité à l'épreuve du local: les exploitations agricoles face aux enjeux de filières et de territoires », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, p. 523-528.
- Berque A. (2008), « Ce qui est en jeu dans la ville-campagne », in L. Monteventi Weber, C. Deschenaux et M. Tranda-Pittion (dir.), *Campagne-ville. Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 199-210.
- Berque A., Bonnin P., Ghorra-Gobin C. (2006), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, 366 p.
- Berque A. (2002), « L'habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, n° 3, p. 241-251.
- Berque A. (1995), *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, éditions Hazan, 190 p.
- Berque A. (1990), *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, 163 p.

- Bertrand N., Soucard N., Rousier N., Martinet D., Micheels C. (2006), « Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus et tensions », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 329-354.
- Bertrand N., Douillet A.-C., Faure A. (2005), « L'agriculture périurbaine ou les limites de la campagne à la ville. La construction socio-politique de la question agricole dans la région urbaine grenobloise », in S. Arlaud, Y. Jean et D. Royoux (dir.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 189-202.
- Bettencourt H. (2002), « O PROTAML e a questão ambiental », *Sociedade e territorio*, n° 34, p. 41-47.
- Bigando E. (2006), *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise. Communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle*, thèse de doctorat en Géographie, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, 503 p.
- Blanc N., Cohen M., Glatron S. (2007), « Quelle place pour le paysage végétal dans les politiques urbaines ? », in Berland-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrasson (dir.), *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, éditions Quae, p. 85-101.
- Blanc N., Lolive J. (2007), « Les subjectivités cosmopolitiques et la question esthétique », in J. Lolive et O. Soubeyran (dir.), *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, p. 352-382.
- Blanc N., Glatron S. (2005), « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 65-80.
- Blanc N. (1998), « 1925-1990: l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *L'Espace géographique*, n° 4 p. 289-299.
- Blanc N. (1995), *La nature dans la cité*, thèse de doctorat en géographie, Paris, Université de Paris 1, 398 p.
- Blanchon B. (1999), « Les paysagistes français de 1945 à 1975 », *Les annales de recherche urbaine*, n° 85 p. 21-29.
- Blandin P. (2009), *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Quae 124 p.
- Bochet B., Bonard Y., Dind J.-P., Guinand S., Thomann M. (2007), « Continuité-discontinuité de l'urbain et des réponses urbanistiques : réflexion sur le champ émergent de l'urbanisme durable », in A. Da Cunha et L. Matthey (dir.), *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 187-206.
- Boidin B., Hiez D., Rousseau S. (2008), « Biens communs, biens publics mondiaux et propriété. Introduction au dossier », *Développement durable et territoire*, Dossier 10 : Biens communs et propriétés.
<http://developpementdurable.revues.org/document5153.html>
- Bonnefoy S. (2005), « Agriculture et droit de cité », *Pour*, n° 188, p. 146-153.
- Bonnet M., Aubertel P. (dir.) (2006), *La ville aux limites de la mobilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 317 p.
- Bonnin M. (2008), *Les corridors écologiques. Vers un troisième temps du droit de la conservation de la nature ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Droit du patrimoine culturel et naturel, 270 p.
- Bonnin M. (2006), « Les corridors, vecteurs d'un aménagement durable de l'espace favorable à la protection des espèces », *Natures, Sciences, Sociétés*, n° 14, p. 567-569.
- Bonnin P. (2006), « Quelques matériaux pour suivre la filiation du mythe de la ville-campagne dans le bassin sémantique européen », in A. Berque, P. Bonnin et C. Ghorra-Gobin (dir.), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, p. 19-34.
- Bourouï M. (2002), « L'agriculture, nouvel instrument de la construction paysagiste du rural périurbain. Le cas du plateau de Saclay », *Les carnets du paysage*, n° 8, p. 81-99.
- Bourdeau P. (2008), « Les sports de nature comme médiateurs de l'entre-deux ville-montagne : vers un post-tourisme ? », in L. Monteverti Weber, C. Deschenaux et M. Tranda-Pittion (dir.), *Campagne-ville. Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 27-36.
- Bourdin A. (2005), « La civilisation urbaine », *Cahiers français*, n° 328, p. 3-7.
- Boutefeu E. (2008), « Mais qu'est-ce qu'ils veulent ? Ces citoyens qui usent de la nature », *Certu*.
http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environment-n29/Nature_en_ville-n140/Mais_qu%20%80%99est_ce_qu%20%80%99ils_veulent_Ces_citadins_qui_usent_de_la_nature-a1131-s_article_theme.html

- Boutefeu E. (2005), *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, éditions PUCA-CERTU, 85 p.
- Boutefeu E., « Paysages urbains et demande sociale de nature en ville : une méthodologie d'enquête », *Géococonfluences*, dossier thématique.
<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/paysage/PaysageFaire.htm>
- Brady E. (2007), « Vers une véritable esthétique de l'environnement : l'élimination des frontières et des oppositions dans l'expérience esthétique du paysage », *Cosmopolitiques*, n° 15, p. 61-72.
- Brunet R., Ferras R., Théry H. (1992), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier, RECLUS, La documentation française, 470 p.
- Burel F., Baudry J. (1999), *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec et Doc, 362 p.
- Burgel G. (2006), *La revanche des villes*, Paris, Hachette Littératures, 239 p.
- Cachinho H. (2007), « L'espace public dans la banlieue de Lisbonne : de la rue au centre commercial », *Sud-Ouest Européen*, n° 24, p. 51-62.
- Caffyn A., Dahlström M. (2005), « Urban-Rural Interdependencies : Joining up Policy in Practice », *Regional Studies*, vol. 39, n° 3, p. 283-296.
- Calenge C. (1997), « De la nature de la ville », *Les annales de recherche urbaine*, n° 74, p. 13-15.
- Calvo López R., García Pérez E., Molina Costa P., Riznik Lamana N., Sánchez Moya A. (2007), « La explosión urbana de la conurbación madrileña », *Madrid ¿ La suma de todos ? Globalización, territorio, desigualdad*, Madrid, traficantes de sueño, útiles, p. 223-325.
- Capel Saez H. (2009), *Le modèle Barcelone*, Paris, Economica-Anthropos, 141 p.
- Capron G., Haschar-Noé N. (dir.) (2007), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 276 p.
- Capron G., Monnet J. (dir.) (2000), *L'urbanité dans les amériques. Les processus d'identification socio-spatiale*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. Villes et territoires, 220 p.
- Carroll Werquin A., Duhem B., Lindholm G., Oppermann B., Pauleit S., Tjallingii S. (dir.) (2005), *Green structure and urban planning*, Luxembourg, COST, 438 p.
- Chalas Y. (2005), « Quelle ville pour demain ? », in J.-Y. Chapuis (dir.), *Villes en évolution*, Paris, La documentation française, p. 11-30.
- Chalas Y. (2005), « L'urbanité contemporaine de l'Isle-d'Abeau : la question des pratiques d'habiter en ville nouvelle aujourd'hui », in Y. Chalas (dir.), *L'Isle-d'Abeau. De la ville nouvelle à la ville contemporaine*, Paris, La documentation française, p. 189-233.
- Chalas Y. (2005), « La ville-nature contemporaine. La demande habitante à l'Isle-d'Abeau », *Les annales de recherche urbaine*, n° 98, p. 43-49.
- Chalas Y. (dir.) (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 340 p.
- Chalas Y. (dir.) (2003), « Les agriculteurs dans la cité », *Revue de Géographie alpine*, n 3.
- Chalas Y. (2001), *Villes contemporaines*, Paris, Éditions Cercle d'Art, 208 p.
- Chalas Y. (2000), *L'invention de la ville*, Paris, Economica-Anthropos, 195 p.
- Champy F. (2000), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, p. 215-224.
- Charmes E. (2005), *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, L'Harmattan, 219 p.
- Charvet J.-P. (2006), « Conserver des "espaces ouverts" dans la métropole éclatée, le cas de l'Île-de-France », in E. Dorrier-Apprill (dir.), *Ville et environnement*, Paris, Sedes, p. 215-248.
- Chevassus-au-Louis B. (2006), *Biodiversité, un nouveau regard. Refonder la recherche agronomique*, École supérieure d'agriculture d'Angers, coll. Les leçons inaugurales du Groupe ESA, 101 p.
- Chiappero M. (2003), *De la carte au schéma-concept, contruire les projets de villes et de territoires*, Certu.
- Choay F. (1994), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La ville, art et architecture. 1870-1993*, Catalogue de l'exposition, Centre Georges Pompidou, p. 26-35.
- Choay F. (1965), *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Éditions du Seuil, 448 p.

- Chouquer G. (2003), « Note de lecture sur l'ouvrage de F. Burel et J. Baudry, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec et Doc, 1999 », *Études rurales*, n° 167, p. 167-168.
- Clément G., Jones L. (2006), *Une écologie humaniste*, Aubanel, 271 p.
- Clergeau P. (2007), *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 137 p.
- Comins Sancho J., Moreno Sanz F., García-Abad Alonso J., Salas Rey J., Sobrino Gallego O., Blanco Ruiz J. M. (1997), *Calidad visual del paisaje de la Comunidad de Madrid*, rapport, Universidad de Alcalá de Henares, departamento de Geografía, 55 p.
- Consalès J.-N. (2008), « Jardins familiaux et développement durable : entre discours théoriques et actes concrets », in A. Da Lage, J.-P. Amat, A.-M. Frérot, S. Guichard-Anguis, B. Julien-Laferrière et S.-P. Wicherek (dir.), *L'après développement durable. Espaces, Nature, Culture et Qualité*, Paris, Ellipses, p. 203-211.
- Consalès J.-N. (2004), *Les jardins familiaux à Marseille, Gênes et Barcelone: laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'Arc Méditerranéen*, thèse de doctorat de géographie, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- Couderchet L. (2008), *Le paysage comme paradigme*, habilitation à diriger des recherches, géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 318 p.
- Couderchet L., Banzo M., Meyer A.-M., Drevet P. (2008), « Incantation à l'innovation et inertie des systèmes spatiaux locaux. Le cas des espaces ouverts en ville », in *Périphérie urbaine entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe* Bordeaux, 11-14 juin (à paraître).
- Couderchet L. (2006), « Entre la norme et le dialogue territorial : le paysage. Y a-t-il une place pour l'image du paysage, entre la carte des habitats et les acteurs locaux, dans le cadre des procédures Natura 2000 », contribution journées d'étude *Vers les paysages de demain outils iconographiques et ressources territoriales. Des représentations à la valorisation*, Enita de Clermont-Ferrand, 10-13 avril.
- Couderchet L., Ormaux S. (2002), « La place de l'environnement et du paysage dans les politiques françaises de gestion du territoire », in P. Caro, O. Dard et J.-C. Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire en France. Racines, logiques et résultats*, Presses Universitaires de Rennes, p. 235-247.
- Couderchet L., Ormaux S. (2000), « Pour un protocole standardisé d'inventaire des paysages », *Geste*, n° 1, p. 99-108.
- Courajoud M. (2005), « Paysages urbains », in J.-Y. Chapuis (dir.), *Villes en évolution*, Paris, La documentation française, p. 119-140.
- Crozat D. (2007), *Une géographie de l'engagement culturel*, habilitation à diriger des recherches, géographie, Tours, Université François Rabelais, 508 p.
- Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Éditions du seuil, 436 p.
- de Ridder K., Adamec V., Bañuelos A., Bruse M., Bürger M., Damsgard O., Dufek J., Hirsch J., Lefebvre F., Perez-Lacorzana J. M., et alii. (2004), « An integrated methodology to assess the benefits of urban green space », *Science of the Total Environment*, n° 334-335, p. 489-497.
- de Santiago Rodriguez E. (2007), « Madrid, "ciudad unica". Pautas y lógicas espaciales recientes en la región madrileña : las grandes transformaciones estructurales ; el despliegue del nuevo "paradigma unico" en la región urbana de Madrid », *Urban*, n° 12, p. 8-33.
- Debarbieux B. (2008), « Le syndrome de Moctezuma ou réflexions sur l'actualité et la pertinence du couple ville-campagne dans l'analyse territoriale », in L. Monteventi Weber, C. Deschenaux et M. Tranda-Pittion (dir.), *Campagne-ville. Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 61-73.
- Debarbieux B. (2005), « Obsolescence ou actualité des objets géographiques modernes ? À propos de la ville, de la campagne, du périurbain et de quelques autres objets conventionnels », in S. Arlaud, Y. Jean et D. Royoux (dir.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses Universitaires de Rennes, p. 33-43.
- Debarbieux B. (2004), « De l'objet spatial à l'effet géographique », in B. Debarbieux et M.-C. Fourny (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, MSH-Alpes, p. 11-37.
- Debarbieux B. (2003), « Parc naturel », in J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 689-690.

- Decroly J.-M., Dessouroux C., Van Criekingen M. (2003), « Les dynamiques contemporaines de privatisation des espaces urbains dans les villes européennes », *Belgéo*, n° 1, p. 3-19.
- Delattre P. (1971), *Système, Structure, Fonction, Évolution : Essai d'analyse épistémologique*, Paris, Maloine-Doin.
- Dematteis G. (1998), « Suburbanización y periurbanización. Ciudades anglosajonas y ciudades latinas », in J. Monclus (dir.), *La ciudad dispersa*, Barcelona, Centro de Cultura Contemporanea de Barcelona, p. 17-33.
- Dematteis G., Governa F. (2001), « Urban Form and Governance : The New Multi-centred Urban Pattern », in H. Andersson, G. Jorgensen, D. Joye et W. Ostendorf (dir.), *Change and stability in Urban Europe. Form, quality and governance*, Aldershot, Ashgate, 27-44 p.
- Derycke P.-H. (1999), « Comprendre les dynamiques métropolitaines », in C. Lacour et S. Puissant (dir.), *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*, Paris, Anthropos, p. 1-19.
- Descat S., Monin E., Siret D. (dir.) (2006), *La ville durable au risque de l'histoire* Lille, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 192 p.
- Desponds D. (2007), « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois*, n° 202, p. 47-60.
- Dessouroux C. (2003), « La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes », *Belgéo*, n° 1, p. 21-46.
- Di Méo G. (à paraître), « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *Métropoles*.
- Dodier R. (2007), « Quelle articulation entre identité campagnarde et identité urbaine dans les ménages "périurbains" ? », *Norois*, n° 202, p. 35-46.
- Donadieu P., Périgord M. (2007), *Le paysage entre natures et cultures*, Paris, Armand Colin, 127 p.
- Donadieu P. (2003), « La construction actuelle des villes-campagnes. De l'utopie aux réalités », *Histoire urbaine*, n° 8, p. 157-170.
- Donadieu P. (2000), « Campagnes et natures urbaines », in T. Paquot, M. Lussault et S. Body-Gendrot (dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 156-165.
- Donadieu P. (1998), « Du désir de campagne à l'art du paysagiste », *L'Espace géographique*, n° 3, p. 193-203.
- Dubois-Taine G. (dir.) (2007), *La ville émergente. Résultats de recherche*, Cachan, CERTU-PUCA, 232 p.
- Dubois-Taine G., Chalas Y. (1997), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 284 p.
- Duhem B. (2005), « Introduction », in A. Caroll Werquin, B. Duhem, G. Lindholm, B. Oppermann, S. Pauleit et S. Tjallingii (dir.), *Green structure and urban planning*, Luxembourg, COST, p. 13-38.
- Duvernoy I., Bacconnier S. (2005), « Les espaces agricoles périurbains : des espaces-frontières entre ville et campagne », in S. Arlaud, Y. Jean et D. Royoux (dir.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 203-212.
- Elmqvist T., Colding J., Barthel S., Borgstrom S., Duit A., Lundberg J., Andersson E., Ahrne K., Ernstson H., Folke C., et alii. (2004), « The Dynamics of Social-Ecological Systems in Urban Landscapes : Stockholm and the National Urban Park, Sweden », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 1023, n° 1, p. 308-322.
- Emilianoff C. (2002), « La notion de ville durable dans le contexte européen. Quelques éléments de cadrage », *Cahiers français, Enjeux et politiques de l'environnement*, n° 306, p. 28-35.
- Etlin R. (2006), « L'urbanisme durable comme science diagonale : les quatre déchirements de la conscience moderne », in S. Descat, E. Monin et D. Siret (dir.), *La ville durable au risque de l'histoire* Lille, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, p. 77-97.
- European Commission, European Environment Agency (2006), *Urban sprawl in Europe. The ignored challenge*, n° 10/2006, Copenhague.
- Farago F. (2000), *La Nature*, Paris, Armand Colin, 217 p.

- Fariña Tojo J. (2007), « Las nuevas bases ambientales de la sostenibilidad en la ordenacion y utilizacion del suelo », *Ciudad y territorio*, n° 152-153 p. 291-309
- Fauré B. (2004), « Introduction », in B. Fauré, G. Capron, F. Escaffre, N. Haschar-Noé et B. Sabatier (dir.), « L'espace public en débat : les processus de construction », *Études et travaux de l'école doctorale TESC*, n°4, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, p. 7-9.
- Favory M. (2003), *De la configuration à l'action. Les représentations sociales entre pratiques et production spatiale*, habilitation à diriger des recherches, urbanisme, Bordeaux, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 222 p.
- Feather P., Barnard C. H. (2003), « Retaining Open Space with Purchasable Development Rights Programs », *Review of Agricultural Economics*, vol. 25, n° 2, p. 369-384.
- Fernández P., de Lucio J. V. (1994), *Espacios Naturales Protegidos del Estado Español*, Federación de Parques Naturales y Nacionales de Europa.
- Fernandez Güell J. M. (2007), « 25 años de planificación estratégica de ciudades », *Ciudad y territorio*, n° 154, p. 621-637.
- Ferrier J.-P. (1998), *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires. Antée 2*, Lausanne, Éditions Payot Lausanne, coll. Sciences Humaines, 256 p.
- Fleury A. (2006), « Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable ? », *Natures Sciences Sociétés*, n° 14, p. 399-406.
- Fleury A., Laville J., Darly S., Leners V. (2004), « Dynamiques de l'agriculture périurbaine : du local au global », *Cahiers Agricultures*, n° 1, p. 58-63.
- Folléa B., Gautier C. (1997), *Connaissance et valorisation des paysages de Gironde*, Direction départementale de l'équipement de la Gironde, Direction régionale de l'environnement de l'Aquitaine.
<http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/texteintegral/gironde/sommaire.htm>
- Folléa B. (2008), À l'articulation de la ville et de la nature : le paysage comme mode d'aménagement, séminaire organisé par la DIREN Aquitaine, *Les espaces naturels, agricoles et forestiers dans les projets d'aménagement durable du territoire aquitain*, ENAP, Agen, 7 février 2008.
<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/21textefollea.pdf>
- Folléa B. (2003), « Paysage et maîtrise de l'étalement urbain : l'exemple de l'agglomération bordelaise et de son SCOT », in APUMP et IET (dir.), *La ville étalée en perspective*, Nîmes, Champ social, p. 249-259.
- Fonseca Ferreira A. (2005), *Gestão Estratégica de Cidades e Regiões*, Lisbonne, Fundação Calouste Gulbenkian, 430 p.
- Fonseca Ferreira A. (2002), « Finalmente um PROT para a AML ? », *Sociedade e territorio*, n° 34, p. 29-40.
- Frebault J., Pouyet B. (2006), *Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement. Analyses et propositions*, Ministère des transports de l'équipement, du tourisme et de la mer, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, 94 p.
- Frileux P. (2008), *La haie et le bocage pavillonnaires. Diversités d'un territoire périurbain, entre nature et artifice*, thèse de doctorat en ethnoécologie, Paris, Muséum national d'histoire naturelle.
- Gallent N., Shaw D. (2007), « Spatial planning, Area Action Plans and the rural-urban fringe », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 50, n° 5, p. 617-638.
- Garreau J. (1991), *Edge City, Life on the New Frontier*, New-York, Anchor Books, 546 p.
- Gazel H., Moriconi-Ebrard F. (2001), « L'émergence de la métropole euro-méditerranéenne », *Cahiers de la métropolisation, Villes et Territoires Méditerranéen*, n° 2.
http://www.metropolisation-mediterranee.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=121
- Ghorra-Gobin C. (2005), « De la ville à l'urban sprawl. La question métropolitaine aux États-Unis », *Cercles*, n° 13, p. 123-136.
<http://www.cercles.com/n13/ghorra.pdf>
- Ghorra-Gobin C. (dir.) (2001), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 266 p.
- Girardin G., Koltirine R., Henry M., *Paysage et aménagement urbain. Note de synthèse*, Ministère de l'équipement du transport et du logement, Centre de documentation de l'urbanisme, 81 p.

- http://cataloguecd�.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Cdu-0099473&qid=sdx_q1&n=18&q=
- Giroud M. (2007), *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers.
- Godier P., Sorbets C., Tapie G. (dir.) (2009), *Bordeaux métropole. Un futur sans rupture*, Marseille, Parenthèses, coll. La ville en train de se faire, 283 p.
- Gómez Mendoza J. (2009), « Ecología urbana y paisaje de la ciudad », in A. Bonet Correa (dir.), *La ciudad del futuro*, Madrid, Instituto de España, p. 177-217.
- Gómez Mendoza J. (2003), *El gobierno de la naturaleza en la ciudad. Ornato y ambientalismo en el Madrid decimonónico*, Madrid, Academia de la Historia, discurso leído con motivo de la recepción como académica, 143 p.
- Gómez Mendoza J. (dir.) (1999), *Los paisajes de Madrid : naturaleza y medio rural*, Madrid, Alianza Editorial, Fundación Caja de Madrid, 302 p.
- Gómez Mendoza J. (1995), « Desarrollo y espacios naturales protegidos », in E. Ramos et J. Cruz (dir.), *Hacia un nuevo sistema rural*, Madrid, MAPA, p. 381-410.
- Gómez Mendoza J. (1994), « La gestión territorial y ambiental de un parque metropolitano : el Parque Regional de la Cuenca Alta del Manzanares (Madrid) », *Actes VII coloquio de geografía rural*, Córdoba, Universidad de Córdoba, Estudios de geografía n° 7, p. 381-397.
- Gómez Mendoza J. (1977), *Agricultura y expansión urbana*, Madrid, Alianza Universidad, 352 p.
- Gorgeu Y. (2001), « Les plans ou chartes de paysage », *Aménagement et nature*, n° 141, p. 46-53.
- Grafmeyer Y., Joseph I. (1990), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.
- Grohé T. (1992), « L'exposition internationale d'architecture de l'Emscher Park », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 52, p. 32-41.
- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E. (dir.) (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Ed. Economica, 186 p.
- Halleux J.-M., Larrue C., Ruegg J., Lemonnier P. (2007), « Territoires et développement durable », *2 jours du PUCA*, PUCA, p. 187-206.
- Hardy D. (1999), « Tomorrow & tomorrow, 1899-1999 », dossier spécial sur E. Howard et sur la Town and Country Planning Association (TCPA).
<http://www.tcpa.org.uk/downloads/1899-1999.pdf>
- Harter H. (2002), « Frederik Law Olmsted ou l'art paysager américain », *Urbanisme*, n° 325, p. 75-84.
- Hervieu B., Viard J. (2005), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Éditions de l'Aube, 3^e édition (1996), 154 p.
- Hervieu B., Viard J. (2005), *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, Éditions de l'Aube, 125 p.
- Hervieu-Léger D., Hervieu B. (2005), *Le retour à la nature « Au fond de la forêt...l'État »*, Éditions de l'Aube, 235 p.
- Hinchliff S., Whatmore S. (2006), « Living Cities : Towards a Politics of Conviviality », *Science as Culture*, vol. 15, n° 2, p. 123-138.
- Holmes B. (2005), « Vivre et travailler dans le parc : les ambiguïtés de la "ville créative" », *Multitude Web*.
<http://multitudes.samizdat.net/Vivre-et-travailler-dans-le-parc.html>
- Howard E. (1969), *Les cités-jardins de demain*, Paris, édition originale 1902, Dunod.
- Howell-Moroney M. (2004), « Community Characteristics, Open Space Preservation and Regionalism : Is there a connection ? », *Journal of Urban Affairs*, vol. 26, n° 1 p. 109-118.
<http://ruralia.revues.org/document250.html>
- Hucy W., Mathieu N., Mazellier T., Raynaud H. (2005), « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », in N. Mathieu et Y. Guermont (dir.), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA, p. 237-260.
- Indovina F. (dir.) (2007), *La ciudad de baja densidad*, Barcelone, Diputació provincial de Barcelona, 540 p.

- Indovina F. (1990), *La città diffusa*, Venècia, Istituto Universitario di Architettura e urbanismo di Venezia.
- Ingallina P. (2008), *Le projet urbain*, 2^e éd. (2001), Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 127 p.
- Irwin E. G., Bockstael N. E. (2004), « Land use externalities, open space preservation, and urban sprawl », *regional Science & urban Economics*, n° 34, p. 705-725.
- Jacobs J. (1961), *The Death and Life of Great American Cities*, New-York, Random House.
- Janin C., Fleury P. (2005), « L'agriculture et les espaces ruraux : facteurs identitaires de la ville-territoire », *Revue de Géographie alpine*, n° 4, p. 4-6.
- Jarrige F., Thenon P., Nougaredes B. (2006), « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoire urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 393-414.
- Johnson J., Maxwell B. (2001), « The role of the Conservation Reserve Program in controlling rural residential development », *Journal of Rural Studies*, n° 17, p. 323-332.
- Jollivet M. (dir.) (1997), *Vers un rural postindustriel*, Paris, L'Harmattan, 371 p.
- Jollivet M., Eizner N. (dir.) (1996), *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Joly N. (2002), « Loisirs, cadre de vie et développement : un siècle de planification dans la Ruhr (1900-2000) », *L'information géographique*, vol. 66, n° 4, p. 325-340.
- Jorgensen K. (2005), « The history of urban green structures », in A. Caroll Werquin, B. Duhem, G. Lindholm, B. Oppermann, S. Pauleit et S. Tjallingii (dir.), *Green structure and urban planning*, Luxembourg, COST, Union Européenne, rapport final action C11, p. 223-231.
- Kaika M. (2005), *City of flows. Modernity, Nature, and the City*, Oxon, Routledge, 200 p.
- Kalaora B. (2007), « La mise sur orbite planétaire de la nature. La nature qui relie ou qui délie », in J. Lolive et O. Soubeyran (dir.), *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, p. 245-259.
- Kline J. D. (2006), « Public Demand for Preserving Local Open Space », *Society and Natural Resources*, n° 19, p. 645-659.
- La Calle Dominguez J. J., Velasco Arranz A. (1997), « Espagne. La ruralité un concept mort-né », in M. Jollivet (dir.), *Vers un rural postindustriel*, Paris, L'Harmattan, p. 45-75.
- Lacour C., Puissant S. (2007), « Re-urbanity : urbanising the rural and ruralising the urban », *Environmental and planning A*, n° 39, p. 728-747.
- Larrère C., Larrère R. (1997), *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 357 p.
- Larrère C., Larrère R. (1999), « Comment sortir de la modernité ? », *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*, Paris, La découverte, p. 47-66.
- Latour B. (2004), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La découverte, 383 p.
- Lazlaz L. (2008), « Les parcs nationaux alpins », in A. da Lage, J.-P. Amat, A.-M. Frérot, S. Guichard-Anguis, B. Julien-Laferrière et S.-P. Wicherek (dir.), *L'après développement durable. Espaces, Nature, Culture et Qualité*, Paris, Ellipses, p. 181-191.
- Le Calvez S., Pierrot S. (2000), « A qui appartiennent les paysages ? », *Géo*, mars, p. 120-121.
- Le Caro Y., Kergreis S. (2007), « L'espace agricole comme espace public : accès récréatif et entretien du bocage en Bretagne », in Y. Le Caro, P. Madeline et G. Pierre (dir.), *Agriculteurs et territoires. Entre productivismes et exigences territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, p. 231-250.
- Le Couédic D. (2002), « La nature, l'édification et l'habiter. Histoire d'intellection et d'imagination », *Poïesis*, n° 14, p. 201-219.
- Le Couédic D. (1998), « La nature et la ville : entre pacification et résistance », in G. Mercier et J. Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Septentrion, p. 45-63.
- Le Dantec J.-P. (2003), *Jardins et paysage. Textes critiques de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions de la Villette, 634 p.
- Le Floch S. (2002), « Se situer dans ou hors d'un espace : récits de l'accessibilité ou de l'inaccessibilité des ramiers de Garonne », in L. Mermet et P. Moquay (dir.), *Accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Hermès Science Publications, p. 157-164.
- Le Goix R., Loudier-Malgouyres C. (2005), « La production privée des espaces publics », *Les annales de recherche urbaine*, n° 99, p. 28-38.
- Leroy S. (2000), « Sémantiques de la métropolisation », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 78-86.

- Lévy J. (2003), « Espace public II », in J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 336-339.
- Lévy J. (2001), « Les campagnes, figures de l'urbain », *Pouvoirs locaux*, n° 48, p. 32-36.
- Lloyd Wright F. (1958), *The living city*, New York, Horizon Press.
- Lolive J., Soubeyran O. (dir.) (2007), *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, 382 p.
- López de Lucio R. (2004), « Morfología y características de las nuevas periferias. Nueve paisajes residenciales en la región urbana de Madrid », *Urban*, n° 9, p. 56-80.
- Louisset O. (2008), *La ville pour nature, preuves indiennes*, habilitation à diriger des recherches, géographie, Bordeaux, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, vol. 3, partie 1, 202 p.
- Luginbühl Y. (1994-1995), « Recherches parallèles. Politiques d'environnement : des chercheurs français et espagnols face à face », *Strates*, n° 8.
<http://strates.revues.org/document844.html>
- Lussault M. (2008), « L'harmonie des contraires : pour relativiser le dualisme continu/discontinu », in F. Alexandre et A. Génin (dir.), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, coll. Perspectives "Villes et territoires", n°16, p. 361-371.
- Lussault M. (2003), « Espace public I et II », in J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 333-336, 339-340.
- Mangin D. (2004), *Infrastructures et formes de la ville contemporaine. La ville franchisée*, Paris, Éditions de la Villette, Certu, 398 p.
- Mansinho M. I., Schmidt L. (1997), « Portugal. Réinventer le rural par l'environnement », in M. Jollivet (dir.), *Vers un rural postindustriel*, Paris, L'Harmattan, p. 461-303.
- Mantiziaras P. (2008), *La ville-paysage. Rudolf Schwarz et la dissolution des villes*, Fribourg, MetisPresses, 293 p.
- Marié, Viard J. (1988), *La campagne inventée*, Arles, Actes sud, 220 p.
- Masbounji A. (dir.) (2002), *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, 98 p.
- Mata Olmo R. (2007), « Madrid: el medio ambiente », in A. Leboeiro et P. Hall (dir.), *Regiones capitales*, Madrid, CMAOT, p. 393-410.
- Mata Olmo R., Tarroja i Coscuella A. (dir.) (2006), *El paisaje y la gestión del territorio*, Barcelone, Diputació de Barcelona, coll. Territorio y Gobierno, n°5.
- Mathieu N., de Lafond V., Gana A. (2006), *Towards new responsible rural/urban relationships. A sustainable territories-oriented comparative analysis*, Ladyss, 79 p.
- Mathieu N. (1998), « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix », *Économie rurale*, n° 247, p. 11-20.
- Mathieu N. (1996), « Rural et urbain, unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter », in M. Jollivet et N. Eizner (dir.), *L'Europe et ses campagnes*, Presses de Sciences Po, p. 187-205.
- Mathieu N. (1990), « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Économie rurale*, n° 197, p. 35-41.
- Maumi C. (1999), « Urbs in rure ou rus in urbe ? Pour une urbanité américaine, de Jefferson à Wright », *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*, Paris, La découverte, p. 175-194.
- McHarg I. L. (1980), *Composer avec la nature*, Cahiers de l'IAURIF, n°58-59, édition américaine 1969.
- Medeiros C. A. (dir.) (2006), *Geografia de Portugal. Planeamento e ordenamento do território*, Lisbonne, Circulo de Leitores, 472 p.
- Mendez R. (2008), « Procesos recientes en regiones metropolitanas : transformaciones económicas y reorganización territorial. Algunas interpretaciones y debates actuales », in *coloquio Ibérico de geografía*, Alcalá de Henares, 1-4 octobre.
http://www.geogra.uah.es/web_11_cig/cdXICIG/docs/01-PDF_Comunicaciones_coloquio/Ponencia_1_Ricardo_Mendez.pdf
- Mendras H. (1967), *La fin des paysans: innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, Sédésis, 358 p.
- Merlin P., Choay F. (2005), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 963 p.
- Mermet L., Moquay P. (dir.) (2002), *Accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Paris, Hermès Science Publications, 393 p.

- Metzger P. (2004), « Espace public et bien commun dans l'environnement urbain », in V. Berdoulay, P. C. da Costa Gomez et J. Lolive (dir.), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Bordeaux, Maison des Sciences d'Aquitaine, p. 39-47.
- Michel C., Mermet L. (2002), « L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers privés: enjeu de société et question de recherche », in L. Mermet et P. Moquay (dir.), *Accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Paris, Hermès Science Publications, p. 19-32.
- Michel C., Mermet L. (2002), « Gérer l'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers. Une recherche méthodologique », in L. Mermet et P. Moquay (dir.), *Accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Paris, Hermès Science Publications, p. 79-90.
- Micoud A. (2005), « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Écologie et politique*, n° 30, p. 17-25.
- Micoud A. (2005), « Vers un "réseau écologique européen cohérent de sites" : le dispositif Natura 2000 », in E. Rémy, V. November, C. Alessandro-Scarpari et F. Charvolin (dir.), *Espaces, savoirs et incertitudes*, Paris, Ibis Press, p. 107-117.
- Micoud A. (2004), « La patrimonialisation de la campagne », *Pour*, n° 182, p. 71-74.
- Micoud A. (2001), « La campagne comme espace public », *Géocarrefour*, vol. 76, n° 1, p. 63-73.
- Migliorini F. (1998), « L'urbanisme végétal et la ville postindustrielle », in G. Mercier et J. Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Septentrion, p. 201-210.
- Moiroux F. (2007), « Paysage un métier réinventé ? », *d'architectures*, n° 166, p. 51-68.
- Molotch H. I. (1976), « The city as a growth machine », *The american journal of sociology*, n° 82, p. 309-331.
- Monclús F. J. (dir.) (1998), *La ciudad dispersa*, Barcelone, Centro de Cultural Contemporània de Barcelona.
- Monteventi Weber L., Deschenaux C., Tranda-Pittion M. (dir.) (2008), *Campagne-ville. Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 340 p.
- Mora O. (dir.) (2008), *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Versailles, éditions Quae, coll. Update sciences & technologies, 111 p.
- Mora O., Aubert F., Frémont A., Gauvrit L., Heurgon E., Hubert B., Riba G., Torre A. (dir.) (2008), *Prospective. Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*, rapport du groupe de travail « Nouvelles ruralités », INRA, 82 p.
- Morgado S. (2005), *Protagonismo de la ausencia. Interpretación urbanística de la formación metropolitana de Lisboa desde lo desocupado*, thèse de doctorat en architecture et urbanisme, Barcelone, Universidad Politécnica de Cataluña.
<http://www.tdx.cesca.es/TDX-0725105-162915/>
- Mumford L. (1960), « Landscape and townscape », *Landscape*.
- Naredo J. M., Frías J. (2003), « El metabolismo económico de la conurbación madrileña. 1984-2001 », *Economía industrial*, n° 351, p. 87-114.
- Nates Cruz B., Raymond S. (2007), *Buscando la naturaleza. Migración y dinámicas rurales contemporáneas*, Anthropos, Universidad Autónoma Metropolitana de Cuajimalpa, 126 p.
- Navez-Bouchanine F. (dir.) (2005), *Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, 339 p.
- Négrier E., Tomàs M. (2003), « Temps, pouvoir, espace. La métropolisation de Barcelone », *Revue française d'administration publique*, n° 107, p. 357-368.
- Nicolino F., Veillerette F. (2007), *Pesticides : révélations sur un scandale français*, Fayard, 384 p.
- Noppen L. (1998), « L'urbanisme végétal : de l'usage historique et postmoderne », in G. Mercier et J. Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Septentrion, p. 211-237.
- Novarina G. (2006), « De la "citta diffusa" a la ville nature », *Environnement. Ambiente e territorio in Valle d'Aosta*, n° 33.
http://www.regione.vda.it/territorio/environment/200633/2006-33_13.ASP
- Novarina G. (2004), « Les nouvelles modalités de l'analyse urbaine : décrire plutôt que prescrire », in Y. Chalas (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, p. 59-77.
- Offner J. M. (dir.) (2007), *Le grand Paris*, La documentation française, coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 142, 119 p.

- Offner J. M., Pourchez C. (dir.) (2007), *La ville durable. Perspectives françaises et européennes*, La documentation française, coll. Problèmes politiques et sociaux, n°933, 119 p.
- Ost F. (1995), *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris Éditions La découverte-poche, coll. Sciences humaines et sociales, 346 p.
- Paquot T. (2006), « Espace(s) public(s) », *Urbanisme*, n° 346, éditorial du dossier, p. 41-74.
- Paquot T. (2005), « De l'urbanisation planétaire et de son devenir », *Pour*, n° 188, p. 53-62.
- Paquot T. (1999), « Le paysage urbain, l'écoumène de la modernité », *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*, Paris, La découverte, p. 154-174.
- Paquot T. (1997), « De l'urbanité rurale », *Poïesis*, n° 6, p. 215-221.
- Paquot T., Roncayolo M. (1992), *Villes et civilisations urbaines, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse, coll. coll. Textes essentiels.
- Pardal S. (2002), *Planeamento do espaço rústico. As irracionalidades da RAN e da REN*, Lisbonne, Universidad Técnica de Lisboa 143 p.
- Pardal S. (2006), *A apropriação do território. Críticas aos diplomas da RAN e da REN*, Lisbonne, Ordem dos Engenheiros, Ingenium Edições, 167 p.
- Pelley J. (1999), « Building Smart-Growth Communities », *Environmental Science and Technology*, vol. 33, n° 1, p. 28-32.
- Perrier-Cornet P. (2008), « Dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville-campagne. Quatre scénarii de prospective appliqués au cas français », in L. Monteventi Weber, C. Deschenaux et M. Tranda-Pittion (dir.), *Campagne-ville. Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 19-26.
- Perrier-Cornet P. (dir.) (2002), *À qui appartient l'espace rural ?* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 141 p.
- Perrier-Cornet P. (dir.) (2002), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 279 p.
- Perrier-Cornet P. (2004), « L'avenir des espaces ruraux français », *Futuribles*, n° 299, p. 77-95.
- Peyrache-Gadeau V., Fleury P. (2005), « L'agriculture actrice des constructions territoriales: une conception alternative à l'urbanisation du rural illustrée dans le sillon alpin », *Revue de Géographie alpine*, n° 4, p. 11-19.
- Pinson D., Thomann S. (2001), *La maison en ses territoires. De la ville à la ville diffuse*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 191 p.
- Pinson G. (2005), « L'idéologie des projets urbains. L'analyse des politiques urbaines entre précédent anglo-saxon et "détour" italien », *Sciences de la société*, n° 65, p. 28-51.
- Platt R. H. (2004), « Regreening the Metropolis: Pathways to More Ecological Cities : Keynote Address », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 1023, n° 1, p. 49-61.
- Poulot M., Rouyres T. (2007), « Refaire campagne en Ile-de-France », *Noréis*, n° 202, p. 61-71.
- Poulle F., Gorgeu Y. (1997), *Éssai sur l'urbanité rurale: cinq territoires ruraux, leurs serments et leurs modes de gouvernements*, Paris, Syros.
- Prost D. (2004), « Mise en scène des enjeux d'agglomération à Bordeaux », in J.-P. Bord (dir.), *Les cartes de la connaissance*, Paris, Karthala, p. 211-228.
- Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R. (dir.) (2006), *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Economica-Anthropos, coll. Villes, 320 p.
- Rabreau D. (2006), « L'embellissement mis en scène et le développement durable. La nature en ville sous l'Ancien Régime », in S. Descat, E. Monin et D. Siret (dir.), *La ville durable au risque de l'histoire* Lille, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, p. 21-44.
- Ramade B. (2007), « Mutation écologique de l'art ? », *Cosmopolitiques*, n° 15, p. 29-40.
- Ramos Fernández Á. (1993), *¿ Por qué la conservación de la naturaleza ?*, Madrid, Fundación Conde del Valle de Salazar.
- Raposo Magalhães M. (dir.) (2007), *Estructura ecológica da paisagem. Conceitos e delimitação, escalas regional e municipal*, Lisbonne, ISA Press, Instituto Superior de Agronomia - Universidade Técnica de Lisboa, 360 p.
- Ratouis O. (2005), *Temps et catégories de l'urbain*, habilitation à diriger des recherches, urbanisme, Dunkerque, Université du littoral - Côte d'Opale, 222 p.
- Ratouis O. (2003), « La ville entre dire et faire », *Mots. Les langages du politique*, n° 72.
- Rebois D. (1999), « La nature dans le projet urbano-architectural », *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*, Paris, La découverte, p. 247-253.

- Reichen B. (2005), « Réflexions pour un urbanisme territorial », in A. Masbounji (dir.), *Grand prix de l'urbanisme 2005*, Paris, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC), p. 14-37.
- Rey J., Scherrer F. (1997), « Des espaces libres à l'espace sensible : l'espace public au croisement des politiques et des conceptions de l'urbanisme », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 72, n° 2, p. 123-125.
- Reygrobellet B. (2007), *La nature dans la ville. Biodiversité et urbanisme*, Les éditions des Journaux officiels, 172 p.
- Rodríguez López E. (2007), « La ciudad global o la nueva centralidad de Madrid », in R. Calvo López, E. García Pérez, P. Molina Costa, N. Riznik Lamana et A. Sánchez Moya (dir.), *Madrid ¿ La suma de todos ? Globalización, territorio, desigualdad*, Madrid, traficantes de sueño, útiles, p. 41-93.
- Roger A. (1997), « Paysage et environnement : pour une critique de l'écologisme », in C. Eveno et G. Clément (dir.), *Le jardin planétaire*, éd. de l'Aube, p. 111-123.
- Rougé L. (2005), « Les "captifs" du périurbain. Voyage chez les ménages modestes installés en lointaine périphérie », in G. Capron, H. Guétat et G. Cortès (dir.), *Liens et lieux de la mobilité*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, p. 129-144.
- Roux J.-M. (2006), *Des villes sans politique. Etalement urbain, crise sociale et projets*, Nantes, Gulf Stream Editeur, 153 p.
- Roux E., Vanier M. (2008), *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris, La documentation française, DIACT, coll. Travaux n° 8, 87 p.
- Ruiz Sanchez J. (2000-2001), « Planeamiento urbano territorial en Madrid. La experiencia reciente », *Urban*, n° 5, p. 122-142.
- Sabatier B. (2007), « De l'impossible absolu de l'espace public à la publicisation des espaces », in G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 175-190.
- Sabatier B. (2007), *État des recherches sur l'agriculture périurbaine en France*, rapport INRA-SAD, UMR 951 Innovation, équipe Innovations Territoriales, 96 p.
- Sabatier B. (2006), *La publicisation des espaces de consommation privée*, thèse de doctorat en géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, 474 p.
- Salomon Cavin J. (2006), « La ville-campagne, ville insoutenable ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, n° 14, p. 409-415.
- Salomon Cavin J. (2005), *La ville mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 237 p.
- Schaffer M., Giacomel G. (2008), « Quelle pertinence pour les catégories "ville" et "campagne" dans les langages et discours contemporains autour des projets d'aménagement », colloque *Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe*, Bordeaux, 11-14 juin (à paraître).
- Schubarth C. (2007), « Qui et quoi est diffus, dans la ville diffuse? Nommer l'étalement urbain contemporain », *GEA*, n° 22.
- Secchi B. (2004), « La ville européenne contemporaine et son projet », in Y. Chalas (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 121-153 p.
- Sieverts T. (2004), *Entre-ville une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Éd. Parenthèses, coll. eupalinos, édition allemande 2001, 188 p.
- Soubeyran O. (2004), « Espace public, aménagement et environnement », in V. Berdoulay, P. C. da costa Gomez et J. Lolive (dir.), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Maison des Sciences d'Aquitaine, p. 31-38.
- Stefulesco C. (1993), *L'urbanisme végétal*, Paris, Institut pour le développement forestier, coll. mission du paysage, 323 p.
- Sundseth K., Raeymaekers G. (2006), *Biodiversity and Natura 2000 in urban areas. Nature in cities across Europe: a review of key issues and experiences*, Brussels, Ecosystems LTD.
- Tassin E. (2008), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », in E. Dacheux (dir.), *L'espace public*, Paris, CNRS éditions, p. 113-134.
- Tchekemian A. (2005), « La demande et l'offre de nature dans l'agglomération grenobloise: entre pratiques et représentations. Quel enjeu pour l'agriculture périurbaine ? », communication présentée lors du colloque *Faire campagne*, Rennes.

- <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article393>
- Thiberge C. (2002), *La ville en creux*, Condé-sur-Noireau, Éd. du Linteau, 356 p.
- Thomsin L. (2001), « Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé », *Ruralia*, n° 9.
- Tomas F. (2001), « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, vol. 76, n° 1, p. 75-94.
- Urbain J.-D. (2008), *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Payot & Rivages, 1^{ère} édition 2002, 413 p.
- Valenzuela Rubio M. (1977), *Urbanización y crisis rural en la sierra de Madrid* Madrid, Instituto de Estudios de Administración Local, 534 p.
- Valette E., Banzo M. (2006), « Le projet territorial à l'épreuve des imaginaires environnementaux en périphérie urbaine. L'exemple du Parc Intercommunal des Jalles (Bordeaux) », in L. Vialat et S. Villepontoux (dir.), *Imaginaire, territoires, sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale.*, Montpellier, CNRS-Mutations des territoires en Europe/Université Paul Valéry, Montpellier III, p. 423-435.
- Van Rij E., Dekkers J., Koomen E. (2008), « Analysing the success of open space preservation in the Netherlands : the Midden-Delfland case », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 99, n° 1, p. 115-124.
- Vanier M. (2001), « Le tiers espace, acte II de la périurbanisation », *Pouvoirs locaux*, n° 48, p. 59-63.
- Vanier M. (2003), « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », *Revue de Géographie alpine*, vol. 91, n° 4, p. 79-81.
- Vanier M. (2005), « La relation "ville/campagne", ré-interrogée par la périurbanisation », *Cahiers français*, n° 328, p. 13-21.
- Vanier M. (2008), *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica- Anthropos, 160 p.
- Veseth M. (1979), « Alternative Policies for Preserving Farm and Open Areas: Analysis and Evaluation of Available Options », *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 38, n° 1, p. 97-109.
- Vianey G., Bacconnier S., Duvernoy I. (2006), « L'aménagement communal périurbain : maintenir l'agriculture pour préserver quelle ruralité ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 355-372.
- Viard J. (2000), « La campagne au cœur », *Géo*, mars, p. 99-100.
- Vidal R., Fleury A. (2009), « La place de l'agriculture dans la métropole verte. Nostalgies, utopies et réalités dans l'aménagement des territoires aux franges urbaines », *Projet de paysage*, 09/02/2009.
www.projetsdepaysage.fr.
- von Haaren C., Reich M. (2006), « The German way to greenways and habitat networks », *Landscape and Urban Planning*, n° 76, p. 7-22.
- Ward Thompson C., Travlou P. (dir.) (2007), *Open Space, People Space*, Londres, New York, Taylor & Francis, 199 p.
- Webber M. M. (1996), *L'urbain sans lieu ni bornes*, Éditions de l'Aube, édition originale 1964
« Urban Place and the Nonplace Urban Realm », 124 p.
- Westphal J. M. (2001), « Managing agricultural resources at the urban-rural interface : a case study of the Old Mission Peninsula », *Landscape and Urban Planning*, n° 57, p. 13-24.
- Wolf K. L. (2004), « Public Value of Nature: Economics of Urban Trees, Parks and Open Space », in *Design with spirit, 35th Annual Conference of the Environmental Design Research Association*, Edmond.
- Woolley H. (2003), *Urban Open Spaces*, Londres et New York, Spon press, 194 p.
- Younès C. (2000), « Natures et villes en mouvement », *Urbanisme*, n° 314, p. 68-75.
- Younès C. (dir.) (1999), *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*, Paris, La découverte, 282 p.
- Zonneveld W. (2007), « A sea of houses : preserving open space in an urbanised country », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 50, n° 5, p. 657-675.

Études et documents

- Benezech F., *Les représentations habitantes de la vallée des Jalles, au nord-ouest de Bordeaux*, rapport universitaire de M1, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2009.
- Burgeade E., 2008, *L'élaboration des SCOT : la cohérence territoriale mise à l'épreuve*, rapport universitaire de M2, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- Dupuy S. (2007), *Soutenir une agriculture multifonctionnelle sur le parc des Jalles et les Bords de Garonne*, mémoire de fin de licence professionnelle, CIVAM Aquitaine et Université de Bordeaux 3.
- Fracchetti J., *La gestion collaborative des espaces à caractères naturel, agricole, forestier et paysager à l'échelle d'une collectivité : l'exemple du « réseau nature » de la communauté urbaine de Bordeaux*, rapport universitaire de M1, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- Laclau C., *La marginalisation des jardins partagés dans l'agglomération bordelaise*, Rapport universitaire de M1, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- Lambert L., *Les tensions liées à la mixité d'usages : impacts sur la conduite de projets d'aménagement. Application à la commune de Bruges*, Rapport universitaire de M1, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- Lauquier C., *La construction du territoire : le projet du Parc des Jalles dans le nord-ouest de l'agglomération bordelaise*, rapport universitaire de M1, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- Marulaz V., *Pour une prise en compte des fonctions et de la valeur des espaces non urbanisés dans le développement durable du littoral aquitain*, rapport universitaire de M2, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- Vermeire J., *Étude de la directive Natura 2000. Le cas de Villenave d'Ornon, une commune de l'agglomération bordelaise*, rapport universitaire de M1, Université de Bordeaux 3, Département de géographie, 2008.
- A'URBA (2002-1) *Parc intercommunal des Jalles - Schéma de référence. Phase 1 : diagnostic global et enjeux de projet.*
- A'URBA (2002-2) *Parc intercommunal des Jalles. Phase 2 : le pré-schéma d'orientation.*
- A'URBA (2004), *Parc intercommunal des Jalles. Phase 3 : programme d'actions.*
- Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio (1998). *Plan regional sectorial de medio ambiente (PRESMA)*. Madrid
- Plano director da região de Lisboa, Ministerio de Obras Publicas, Direcção Geral dos Serviços de Urbanização, Gabinete do Plano Director da Região de Lisboa, 1964, 4 volumes.
- Plano director da região de Lisboa, Ministerio de Obras Publicas, volume 5, parecer (avis) n°3436.
- Plano Regional de Ordenamento do Territorio da Area Metropolitana de Lisboa, CPU-CEDRU-Hidroprojecto/CCDR, 1991, 7 volumes.
- Plano Regional de Ordenamento do Territorio da Area Metropolitana de Lisboa, CCDR-LVT, 2001-2002, 4 volumes.
- Ribeiro Telles G. (coord.), (1997), *Plano verde de Lisboa*.

FIGURES

Figure 1 : Sustainable Open Space	8
Figure 2 : L'espace ouvert entre matérialité et symbolique	13
Figure 3 : L'espace ouvert et les champs de la connaissance	13
Figure 4 : La construction de l'espace ouvert	18
Figure 5 : Les aires urbaines en France	25
Figure 6 : La consommation de l'espace résidentiel entre 1990 et 2006	25
Figure 7 : Deux conceptions de la relation ville-nature	44
Figure 8 : Processus écologiques et échelles	70
Figure 9 : La végétalisation de la ville	83
Figure 10 : Les approches urbanistiques de la nature	84
Figure 11 : Les fermes verticales du futur	86
Figure 12 : L'adaptation des documents de planification	93
Figure 13 : La méthodologie d'élaboration du Système Écologique Métropolitain de l'aire métropolitaine de Lisbonne	99
Figure 14 : Le réseau écologique métropolitain du PROT-AML	100
Figure 15 : La méthodologie d'élaboration du PRESMA-1	101
Figure 16 : La méthodologie d'élaboration du PRESMA-2	102
Figure 17 : Les niveaux de protection intrinsèques dans la Communauté de Madrid	103
Figure 18 : La charpente paysagère du Schéma directeur de Bordeaux, 2001	105
Figure 19 : Nouvelle délimitation du site Natura 2000 « Bocage humide de Cadaujac et St Médard d'Eyrans »	122
Figure 20 : Le réseau Natura 2000 en Gironde	124
Figure 21 : L'espace ouvert à la croisée des politiques publiques territoriales	130
Figure 22 : Le processus de territorialisation de l'espace ouvert.....	137
Figure 23 : L'Anilla Verde de la région métropolitaine de Barcelone	138
Figure 24 : Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux, 1980	141
Figure 25 : Le système de parcs selon l'Emscher Park.....	143
Figure 26 : Voies routières et parcs naturels dans la Communauté de Madrid	149
Figure 27 : La planification des espaces naturels dans la Communauté de Madrid	150
Figure 28 : Les communes du parc des Jalles	154
Figure 29 : Les usages du sol dans le parc des Jalles	155
Figure 30 : Le parc des Jalles, une zone inondable	156
Figure 31 : L'âge des agriculteurs en activité dans la vallée des Jalles	162
Figure 32 : La publicisation : entre caractéristiques extrinsèques et intrinsèques	173
Figure 33 : Les destinations de loisir des habitants de la vallée des Jalles	179
Figure 34 : Quand les vides deviennent les pleins	184

TABLEAUX

Tableau 1 : Nommer la ville contemporaine	27
Tableau 2 : Évolution des relations ville-campagne : le cas de la France	35
Tableau 3 : Les formes de l'espace ouvert dans la pensée urbanistique	58
Tableau 4 : 1925-1990 : usages de l'écologie urbaine	78
Tableau 5 : Programmes de recherche liant ville et végétation	87
Tableau 6 : La variation des niveaux de protection dans la Communauté de Madrid	103
Tableau 7 : Le réseau de parcs naturels de la région métropolitaine de Barcelone	139
Tableau 8 : Les espaces naturels protégés de la Communauté Autonome de Madrid	145
Tableau 9 : Les sites d'intérêts communautaires du réseau Natura 2000 de la CAM.....	145
Tableau 10 : Taux de variation interannuel du PIB en Espagne et dans la CAM, 1995-2008	151
Tableau 11 : La succession et le maintien de l'agriculture dans la vallée des Jalles	162
Tableau 12 : Le maintien de l'agriculture d'après l'âge des agriculteurs dans la vallée des Jalles.....	163
Tableau 13 : L'occupation du sol dans le parc des Jalles	167
Tableau 14 : Les accès dans la vallée des Jalles.....	174
Tableau 15 : Les conceptions divergentes d'un espace partagé.....	178
Tableau 16 : Cheminement et rencontre dans la vallée des Jalles	178

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 et 2 : La biodiversité « locale » dans Bordeaux	82
Photographie 3 : Forme de dissuasion dans la vallée des Jalles	191

ANNEXE

Entretiens à Lisbonne et Madrid

Lisbonne

Planification métropolitaine

PROT-AML, 2002	Bettencourt Hipólito	Architecte paysagiste	22 juin 2006
PROT-AML, 1992	Gaspar Jorge	Géographe, universitaire et directeur d'un bureau d'étude (CEDRU)	22 juin 2006
Planification stratégique	Afonso João	CCDR-LVT	23 juin 2006

Planification municipale et métropolitaine

LOURES- révision PDM	Reis Correia José	Urbaniste, concelho de Loures	20 juin 2006 13 mai 2007 23 avril 2008
PALMELA-Révision PDM	Antunes João Carlos	Directeur du service d'urbanisme de Palmela	16 mai 2007 24 avril 2008

Planification « verte »

Plan vert Lisbonne	Pereira Ribeiro Telles Gonçalo	Architecte paysagiste	17 mai 2007
Planification verte, méthodologie REN-RAN	Raposo Magalhães Manuela Da Costa Pardal Sindónio	Architecte paysagiste	23 Avril 2008 Avril 2008
Plan vert Loures	Neves Magdalena	Architecte paysagiste au service d'urbanisme du concelho de Loures	17 mai 2007

Madrid

Planification métropolitaine

Les modèles urbanistiques de planification et les espaces « verts » Planification, urbanisme	Lopez de Lucio Ramon	Urbaniste, enseignant à l'école d'architecture de Madrid	30 avril 2008
	Franchini Teresa	Urbaniste, enseignante à l'université CEU San Pablo	30 avril 2008
	Leboreiro Alberto	Directeur du service de la planification à la CMAOT	7 octobre 2008

La planification « verte »

La méthodologie du PRESMA	Grande Maria Angeles	Enseignante à l'ETS de Montes A la place de A. García Abril	30 avril 2008
La méthodologie du PRESMA	Sancho Comins José	Géographe, université d'Alcala	4 octobre 2008